

Pour 100,000 travailleurs du Québec

Hausse du salaire minimum en novembre; 2 semaines de vacances payées en janvier

QUEBEC (G.L.) — Le salaire minimum sera haussé à \$1.25 dans la région de Montréal et à \$1.15 dans le reste de la province, à compter du premier novembre prochain. Actuellement, le taux horaire minimal prescrit par l'ordonnance générale est de \$1.05 et de \$1.00 dans l'une et l'autre régions.

La nouvelle a été annoncée hier par le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, qui a noté que cette mesure place le Québec parmi les provinces canadiennes où le salaire minimum est le plus élevé, après la Colombie Britannique.

Il a dit que cette mesure se justifiait par le manque de syndicalisation chez les gagnepetits et par le "pouvoir supplétif" du gouvernement.

La mesure touchera quelque 100,000 salariés et "insufflera" dans l'économie de \$20 à \$22 millions, a noté le ministre.

M. Bellemare a indiqué qu'une étude était en cours en vue de syndiquer les travailleurs par régions, plutôt que par usines ou lieux de travail.

Il a dit que le gouvernement se soucie du sort des salariés non syndiqués, qui représentent la très grande majorité des travailleurs.

A compter du premier janvier prochain, les vacances obligatoires payées seront portées à deux semaines par année.

En vertu de l'ordonnance générale (numéro 4), les salariés âgés de moins de 18 ans recevront \$1.05 dans la région de Montréal et \$0.95 dans le

reste de la Province, comparativement à \$0.85 et \$0.80 à l'heure actuelle.

Les salariés à l'essai durant les 60 premiers jours recevront pour leur part un minimum de \$1.15 l'heure, au lieu de \$0.95 dans la région de Montréal, et \$1.05, au lieu de \$0.90 dans le reste de la Province.

Les autres salariés, soit le plus grand nombre, recevront \$1.25 et \$1.15, au lieu de \$1.05 et \$1.00 l'heure.

Des modifications ont également été apportées à l'ordonnance numéro 5 concernant les établissements de services, et à l'ordonnance numéro 8 ayant trait aux établissements hôteliers.

Les services

L'ordonnance relative aux établissements de services régira, outre les étudiants en nursing, les employés de livraison, de réparation et de cirage des chaussures, des services de blanchissage, de nettoyage et de pressage des vêtements.

Cette ordonnance fixe une augmentation générale des taux de 10 cents l'heure, par conséquent, les taux pour les salariés âgés de moins de 18 ans passeront de .75 à .85 dans la région de Montréal, et de .70 à .80 dans le reste de la Province. Les taux pour les salariés à l'essai durant les 60 premiers jours passeront de .85 à .95 dans la région de Montréal, et de .80 à .90 dans le reste de la Province. Les

Voir page 6: Hausse

Parade contre la grève de la RAQ

Vente des vins et alcools par l'entreprise privée?

QUEBEC (G.L.) — Le gouvernement provincial étudie la possibilité de transférer à l'entreprise privée le commerce en détail des vins et des spiritueux.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, alors qu'il commentait devant les journalistes l'arrêt de travail déclenché il y a deux semaines par les quelque 3,000 employés de la régie des alcools du Québec.

Le ministre, qui prévoit que la grève va être "très longue", a dit que le gouvernement étudierait les représentations qui lui ont été faites en vue de transférer à l'entreprise privée le commerce des alcools; mais il a insisté sur le fait qu'aucune décision en ce sens n'avait encore été prise. "Cette question devrait être étudiée de près", a-t-il souligné.

Le gouvernement conserverait toutefois la vente en gros des alcools, s'il décidait de cesser la vente au détail.

Quand on lui a demandé ce qu'il en pensait personnellement, M. Bellemare a répondu: "le gouvernement n'est pas un commerçant; il n'est pas là pour vendre de l'alcool pas plus que pour faire le commerce des chandelles."

Il a ajouté que, personnellement, il estime que l'initiative aurait du bon. Mais il ne connaît pas le sentiment de ses collègues du cabinet à cet égard. Il n'en croit pas moins que le gouvernement doit exercer un certain contrôle en retenant la vente au gros aux détaillants.

En ce qui concerne la grève elle-même, le ministre du travail a dit que les positions des deux parties semblent présentement "irréconciliables". "Il y a beaucoup d'optimisme, mais peu de réalisme", a souligné M. Bellemare.

Faisant état du travail du conciliateur de son ministère, M. Gilles Laporte, le ministre a dit qu'il ne semble pas y avoir d'esprit d'entente, encore moins de compromis.

Signalons d'autre part que lors de l'étude des crédits du Conseil exécutif, il y a une dizaine de jours, le premier ministre, M. Johnson, avait fait état de la "possibilité" que le commerce des alcools soit remis à l'entreprise privée. Pour leur part, les fonctionnaires de la Fonction publique auraient en main une étude démontrant le bien-fondé de cette mesure. Mais le projet, quoique "possible", ne semble pas encore rendu au stade de la "probabilité".



M. Xuan Thuy, chef de la délégation du Vietnam du Nord aux pourparlers de Paris avec les États-Unis arrive au Centre des conférences internationales, sous une pluie fine, pour la 12e séance, qui a eu lieu hier... sans résultat comme les précédentes.

URSS-Tchécoslovaquie: la tension devient crise

Rumeurs persistantes d'une épreuve de force, politique voire militaire; l'opinion tchèque, inquiète et irritée

La tension qui ne cessait de se développer depuis plusieurs semaines entre l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie (et qui avait connu une nette aggravation avec "l'avertissement" implicitement servi à Prague par M. Brejnev faisant allusion, la semaine dernière, aux événements de Hongrie de 1956) a apparemment atteint les dimensions d'une crise. C'en est au point qu'au cours des dernières heures, on a commencé à parler dans diverses capitales de l'est européen d'une possible "épreuve de force" entre le Kremlin et les dirigeants tchèques, épreuve de force politique mais qui pourrait fort bien déboucher sur une épreuve militaire.

Les "lettres" adressées simultanément, en fin de semai-

ne dernière, à Prague, par les partis communistes de cinq pays socialistes dont l'URSS, étaient en fait des notes portant sur l'inquiétude causée par le processus engagé en Tchécoslovaquie et la montée des "forces antisocialistes et contre-révolutionnaires". Le fait que la majeure partie des forces soviétiques dans la Tchécoslovaquie pour les manœuvres du pacte de Varsovie soient encore dans le pays dix jours après la fin des manœuvres — fait sans précédent — semble devoir être relié à la présente crise. La présence de ces troupes pourrait, en effet, représenter un argument décisif pour Moscou si les choses en arrivaient au point de rupture: le Kremlin aurait la conviction que les actuels di-

rigents capituleraient ou s'en tireraient plutôt que de risquer un conflit sanglant dont le peuple de Tchécoslovaquie ferait les frais.

Moscou exige des actes

MOSCOU (AFP) — Dans certains milieux est-européens et soviétiques généralement bien informés, on estimait, mercredi soir, qu'une épreuve de force était maintenant engagée entre l'U.R.S.S. et les milieux dirigeants progressistes de Tchécoslovaquie, et que le dénouement devrait intervenir dans des délais relativement courts.

De même source, on attire l'attention sur le maintien des

forces soviétiques (ayant participé aux manœuvres) en Tchécoslovaquie, et sur l'envoi, les 4 et 5 juillet, à la direction du parti tchécoslovaque de "notes" émanant de la direction des P.C. de l'U.R.S.S., de Pologne, d'Allemagne de l'est, de Hongrie et de Bulgarie, et l'on croit savoir que les deux événements sont liés.

Les notes ont posé une question, et les troupes soviétiques resteraient en Tchécoslovaquie jusqu'à ce qu'il y soit répondu, non par une lettre mais par des actes, indique-t-on de même source.

Les lettres envoyées par l'U.R.S.S. et ses plus proches alliés est-européens à M. Alexandre Dubcek et à son équipe sont semblables quant au fond, indique-t-on. Les dirigeants des cinq pays (ceux qui participèrent déjà au "sommet" de mai de Moscou, sans la Tchécoslovaquie) feraient part dans ces lettres de leur extrême inquiétude devant l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie, telle que la polarisée l'affaire des "2,000 mots".

Is indiqueraient qu'ils ont le sentiment que le parti communiste de Tchécoslovaquie est débordé ou sur le point de l'être. Ils estimeraient que cependant le parti et le gouvernement de cet Etat socialiste ont encore les moyens et le devoir de prendre les mesures qui, d'après eux, s'imposent.

Un autre "Budapest"?

On estime cependant que l'évocation par M. Brejnev, le 3 juillet des événements de Budapest, et le maintien de contingents soviétiques en Tchécoslovaquie, peuvent dégrader une éventualité qui, a priori, ne peut être totalement exclue dans l'état actuel de la situation.

PRAGUE (PA) — Les dirigeants communistes tchécoslovaques sont hostiles à la proposition de réunir une conférence au sommet des partis communistes des pays de l'Est, pour y discuter de la libéralisation actuellement en cours en Tchécoslovaquie.

La proposition est contenue dans des lettres adressées aux dirigeants du parti communiste tchécoslovaque par ceux de l'URSS, de l'Allemagne de l'Est, la Pologne, la Hongrie et la Bulgarie.

A l'issue d'une réunion tenue mardi soir, le président du P.C. tchécoslovaque affirme dans une déclaration que tout "en considérant indispensable une discussion des questions particulières", il préférerait le faire par le truchement de contacts bilatéraux, ajoutant que le respect de la souveraineté de chaque parti "est une condition indispensable au succès du développement des différents pays".

M. Josef Smrkovsky, président de l'Assemblée Nationale, en révélant l'existence de ces lettres, la semaine dernière, avait dit qu'elles faisaient part des craintes de voir le parti tchèque perdre le contrôle de la campagne de libéralisation.

problèmes ont pu être abordés durant les pauses.

En soulignant hier après une question précise, que le "contenu du problème" faisant l'objet de la conférence n'avait nullement été examiné pendant les 25 minutes de pause de la douzième séance, le porte-parole nord-vietnamien Nguyen Thanh Le n'a pas paru non plus opposer un "non" bien catégorique à ceux qui estiment qu'au-delà du préalable posé par Hanoi de cessation inconditionnelle des attaques américaines contre le Vietnam du Nord, d'autres questions, intéressant le Vietnam de demain, sont débattues.

Les arguments de Hanoi

Officiellement, les positions restent conformes aux points de vue exposés au cours de la onzième ou d'ailleurs de la première séance de cette rencontre dont on ne peut s'empêcher de croire qu'elle va durer longtemps.

Du côté vietnamien, trois arguments dominent aujourd'hui encore tous les autres: primo, la cessation inconditionnelle des bombardements aériens et de tout autre acte de guerre américain contre le Vietnam du Nord doit intervenir avant que ne puissent s'ouvrir des conversations fructueuses sur l'avenir du Vietnam. Secundo, l'action militaire du peuple du Vietnam du Nord et du Vietnam du Sud est d'autant plus justifiée qu'elle s'inscrit parfaitement dans "l'esprit des accords de Genève de 1954 sur l'Indochine". Tertio, le "massacre intensifié" des populations vietnamiennes par les forces américaines illustre mieux que tout autre commentaire les "belles paroles" de Washington.

A propos de l'intensification des raids américains contre le Vietnam du Nord et les régions sud-vietnamiennes contrôlées par le Front de la libération, il paraît remarquable que Hanoi, soit directement, soit par voix de sa délégation parisienne, multiple depuis quelques jours les bilans bourrés de tonnages de bombes, de nombres de bombardiers ou d'autres détails militaires.

Les Nord-Vietnamiens cherchent donc, dirait-on, à démontrer chiffres à l'appui, que la réduction annoncée par Washington de l'offensive aérienne demeure un simulacre. Ou, plus précisément, que si l'aviation américaine lâchait avant les pourparlers mille tonnes de bombes sur une superficie de mille kms carrés, elle en déverserait toujours mille tonnes, et parfois plus, mais sur une su-

perficie de seulement cent kms carrés. Ce qui est perdu en quantité, serait ainsi gagné en qualité.

Le chef de la délégation américaine, M. Averell Harriman, s'est borné hier à offrir à ses interlocuteurs ce que les Vietnamiens ont rejeté comme une "carotte", dans tous les cas l'assurance qu'un Vietnam pacifié aurait placé dans l'Asie du sud-est qui va être reconstruite et métamorphosée après la paix, grâce à l'aide massive des États-Unis et d'autres pays développés.

Six banques affectent \$1.3 milliard à la défense du franc

PARIS (AFP) — Un appui massif de 1.3 milliard a été accordé par les quatre banques nationales des pays du marché commun, la Banque des réserves fédérales de New York et la Banque des règlements internationaux, à la Banque de France, pour défendre le franc.

Cette nouvelle a été annoncée par un bref communiqué de la Banque de France mercredi soir. Ce communiqué ne donne aucun détail sur le mécanisme de cette opération.

Toutefois, de source informée, on précise que les facilités offertes à la Banque de France sont du type des accords "SWAP", c'est-à-dire des accords de troc de devises, déjà utilisés par la Grande-Bretagne et surtout par les États-Unis. Les accords SWAP permettent à la Banque de France de disposer de dollars, de deutsche marks, de livres, de francs belges et de florins, contre francs français. Ces opérations sont conclues d'ordinaire pour trois mois ou pour six mois, mais elles peuvent être renouvelées. Elles peuvent éventuellement être soldées par la Banque de France, par le remboursement des devises, par des ventes d'or ou être consolidées grâce à un tirage de la France sur le Fonds monétaire international.

Il est certain que les accords annoncés mercredi soir sont avant tout destinés à éviter la vente d'or par la Banque de France pour défendre le franc ou faire face à des sorties de capitaux. Leur conclusion a été facilitée par le fait que la France dispose, malgré des pertes récentes en devises, d'environ 5 milliards en or, ce qui constitue la garantie de ces opérations.

Le détail du concours des banques étrangères n'était pas connu hier soir; mais on croit que la Banque des réserves fédérales de New York assure à elle seule presque la moitié du prêt de soutien; pour ce faire, elle aurait accordé à la Banque de France un accord SWAP de \$600 millions, en plus de celui de \$100 millions qu'elle pouvait lui consentir en vertu d'accords antérieurs.

Couve a succédé à Pompidou

Dans une lettre amicale, de Gaulle fait allusion à la possibilité que Pompidou devienne son successeur

Comme il était prévu depuis deux à trois jours et confirmé depuis mardi soir, le général de Gaulle a accepté hier la démission du premier ministre Georges Pompidou et a confié à M. Maurice Couve de Murville, ministre des Finances (et pendant dix ans, ministre des Affaires étrangères), le soin de former le nouveau gouvernement. La composition de celui-ci devrait être annoncée vendredi.

Mais ce qui a retenu l'attention des observateurs politiques en cette journée, ce fut moins la consécration officielle d'un changement fort important mais déjà connu que les conditions dans lesquelles le chef de l'Etat a mis fin aux fonctions de M. Pompidou. Le général de Gaulle en effet, a non seulement tenu à rendre un hommage extraordinaire chaleureux à M. Pompidou mais aussi à publier cette lettre dans laquelle il fait clairement allusion à la possibilité que le premier ministre démissionnaire devienne son successeur à la tête de l'Etat.

Il n'en fallait pas davantage pour attirer considérablement, sinon pour inflammer les rumeurs accréditées depuis 48 heures, selon lesquelles un grave différend aurait opposé le président et M. Pompidou sur des questions de fond. On était plutôt enclin à estimer, hier, que s'il y a eu un certain nombre de divergences, il n'y eut en aucun cas affrontement ni même opposition et que le changement de premier ministre répondrait d'abord au souci du chef de l'Etat d'aborder une ère nouvelle avec une équipe nouvelle, cela devant aussi permettre à M. Pompidou, moins engagé, de mieux se préparer à une éventuelle succession.

Le transfert des pouvoirs

PARIS — Le général de Gaulle a nommé hier après-midi, M. Maurice Couve de Murville, premier ministre. Celui-ci a commencé ses consultations pour former le gouvernement dont la composition sera connue vendredi après-midi. Le premier conseil des ministres du nouveau gouvernement se tiendra samedi matin.

On trouvera aujourd'hui nos autres informations étrangères à la page 8.

Auparavant, le président de la République avait reçu brièvement M. Pompidou qui lui avait remis sa démission et celle de son gouvernement. L'ancien et le nouveau premier ministre se sont refusés à tout commentaire à leur sortie de l'Elysée.

Le "film" de la journée

M. Georges Pompidou qui a remis mercredi sa démission au général de Gaulle aura été premier ministre six ans deux mois et vingt-six jours.

Voir page 6: Dans une

Le rapport de conciliation entre les postiers et le gouvernement sera rendu public demain

OTTAWA, (DNC) — Tandis que d'une part le gouvernement continue de subir des pressions de plus en plus fortes afin qu'il intervienne dans la grève qui paralyse le transport sur la Voie maritime du Saint-Laurent, de nouveaux développements dont on ignore pour le moment l'importance sont survenus hier dans les négociations entre les travailleurs des postes et le gouvernement.

Le président du Conseil des relations de travail de la fonction publique, M. Jacob Finkelman, a en effet reçu le rapport de la commission de conciliation que dirigeait le professeur André Desgagnés de Laval et dont faisait partie MM. Ben Coffen et Keith Campbell représentant respectivement les travailleurs et les patrons, en l'occurrence l'Etat.

M. Finkelman a aussitôt annoncé aux journalistes que le rapport de la commission ne leur sera remis que ce soir et qu'il ne pourra être rendu public avant 11 heures du matin vendredi. Les représentants de toutes les parties en cause se seraient en outre engagés à ne faire aucune déclaration avant ce moment.

M. Finkelman a indiqué qu'il avait fait ces suggestions afin que de part et d'autre on prenne tout le temps voulu pour étudier le rapport de la commission de conciliation. On ignore donc pour le moment quelles sont les recommandations de la commission et dans quelle mesure elles peuvent contribuer à l'éclatement d'une grève des postiers le 17 juillet.

En vertu des délais fixés par la loi, les postiers peuvent en effet déclencher légalement la grève une semaine après la réception du rapport de conciliation.

On sait qu'à l'origine la commission de conciliation avait jusqu'au 1er juillet pour publier son rapport mais que le Conseil des relations de travail de la fonction publique avait demandé à la commission de prendre 10 jours additionnels pour compléter ce travail.

Les représentants des postiers et du gouvernement étaient présents hier au moment de la remise du rapport à M. Finkelman.

La Voie maritime

D'autre part le premier ministre a répété hier midi en quittant une réunion du Cabinet l'intention de son gouvernement de ne pas intervenir dans la grève des travailleurs de la Voie maritime qui en était hier dans sa vingtième journée.

Le ministre du travail, M. Bryce Mackasey, a déjà indiqué que pour l'instant la contribution du gouvernement au règlement de cette grève consiste à favoriser des rencontres entre des parties en cause.

Plus tôt le premier ministre avait déclaré qu'il considérait comme raisonnables les offres faites par la direction de la Voie maritime, soit une augmentation de 12 p.c. des salaires répartie sur deux ans. Les négociations avaient repris lorsque les travailleurs sont convenus de réduire leurs demandes à 15 p.c. mais elles ont été à nouveau rompues lorsque les deux parties sont restées sur leurs positions.

Mardi soir le président du Congrès du travail du Canada, M. Donald MacDonald avait invité le gouvernement à faire montre de plus d'initiative et à engager la Voie maritime du Saint-Laurent à négocier sur la base réaliste des demandes faites par les travailleurs.

Hier matin ce sont les entreprises de transport maritime des Grands lacs qui ont fait pression auprès du gouvernement. Dans un télégramme envoyé au premier ministre au nom de la Dominion Marine Association, M. P.R. Hurcomb suggère au gouvernement de rouvrir la circulation sur la voie fluviale "grève ou pas grève" et précise que la voie maritime pourrait être utilisée si seule-

Voir page 6: Le rapport

CEGEP DE SAINT-HYACINTHE OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR DES SERVICES D'EQUIPEMENT

FONCTION: Responsable des magasins, des achats, des terrains et bâtiments, etc.

QUALIFICATIONS: Homme d'expérience dans les services d'achat, de magasin, dans la direction du personnel.

SALAIRE: Selon les normes du Ministère de l'éducation.

Adresser la demande avec "curriculum vitae" sous double enveloppe (l'enveloppe intérieure portant la mention Directeur des services d'équipement) avant le 20 juillet à

CEGEP de Saint-Hyacinthe
C.P. 370
Saint-Hyacinthe

LA COMMISSION SCOLAIRE DE FORT-COULONGE

Demande

Un Administrateur Pédagogique:
pour les écoles du comté de PONTIAC

FONCTIONS: Faire la supervision pédagogique dans les 14 commissions scolaires qui ont adhéré à un projet commun pour établir ce service. Ce poste conduira à celui de directeur général des écoles, une fois complète le regroupement de ces commissions scolaires en une seule.

QUALIFICATIONS: Brevet bilingue d'enseignement; connaissance approfondie du milieu scolaire élémentaire; qualités évidentes d'organisateur, jugement sûr, facilité d'adaptation; un diplôme en administration scolaire serait un avantage.

SALAIRE: Selon expérience et qualifications.

Alfred Rose, sec.-trés.,
Commission Scolaire de
Fort-Coulonge,
Fort-Coulonge, Qué.

ASSURANCE-VIE

Une Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie en pleine expansion et dont le Siège Social est situé à Montréal recherche un candidat capable d'assumer un rôle important dans son Service des Agences.

Travail:

- Administration et Secrétariat des ventes;
- Il aura également la responsabilité de la formation de la force de vente.

Candidat désiré:
Le candidat doit être âgé entre 25 et 35 ans; détenir un diplôme universitaire en Commerce de préférence; être C.L.U. ou à compléter ce cours.

Si vous êtes intéressé à vous joindre à une équipe dynamique, êtes prêt à assumer des responsabilités et possédez les qualifications requises, écrivez à

Case 895,
Le Devoir,
Montréal, P.Q.

L'Hydro-Québec est à la recherche de...

RADIOCHIMISTE - Pour diriger la Division de radiobiologie du Service de radioprotection. Le candidat choisi passera environ neuf (9) mois dans un laboratoire de radiobiologie pour ensuite travailler en permanence à la Centrale nucléaire de Gentilly.

- Offrir un service d'analyses radiotoxicologiques et de biologie médicale aux travailleurs de l'énergie nucléaire.
- Faire l'analyse des contaminations alpha et bêta internes.
- Procéder à l'évaluation des doses de radiation reçues.
- Faire l'entraînement du personnel technique qui sera éventuellement requis.
- Assister à l'entraînement en radioprotection des travailleurs de l'énergie nucléaire.
- Gradué en chimie d'une université reconnue, avec expérience dans l'un des domaines suivants, donnés par ordre d'importance:
 - 1: Radiobiologie médicale
 - 2: Radiobiologie et/ou usage des radioéléments
 - 3: Biologie médicale

Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae en inscrivant sur l'enveloppe le numéro 68-233-1. Tout dossier nous parvenant après le 26 juillet prochain sera annulé.

HYDRO-QUÉBEC

Direction de l'Embauchage
75 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Qué.

GÉRANT DES VENTES

demandé par compagnie manufacturière prospère et en plein essor qui fait le commerce de produits d'excellente qualité pour soins de beauté à travers le Canada. Endroit: Montréal. Les responsabilités comprendront la conduite et l'administration d'une organisation de vente qui fournit la promotion des ventes, les techniques marchandes et un service d'assistance technique aux distributeurs qui vendent aux salons de beauté.

Ce poste, vacant à la suite d'une promotion, suppose dans l'immédiat un emploi intéressant et un avenir prometteur dans une compagnie diversifiée.

Nous sollicitons les demandes d'hommes bilingues ayant fait leurs preuves dans la supervision des ventes. L'expérience acquise devrait être dans les produits dits de consommation et devrait inclure les relations avec les distributeurs.

Salaire initial - variable et alléchant.
GORDON BRYSON & COMPANY LTD.
Conseillers en personnel d'administration
1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 2.
845-1256

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

PROGRAMMEUR 360/20 demandé

Expérience dans la programmation nécessaire
(2 à 4 ans). Communiquer avec
La Prévoyance Compagnie d'Assurances
842-4251 — poste 201

INSTITUT ALBERT PRÉVOST demande

UNE DIRECTRICE POUR SERVICE D'ERGOTHERAPIE
Diplômée en ergothérapie avec 2 ans d'expérience dans le milieu psychiatrique.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

Directeur du personnel,
Institut Albert Prévost,
6555 ouest, boul. Gouin,
Montréal, 9, P.Q.

AVOCATS

MINISTÈRE de la CONSOMMATION et des CORPORATIONS
OTTAWA

La Division du contentieux et la Division des pratiques du commerce, dans la Direction des coalitions, au ministère de la Consommation et des Corporations, demandent des avocats pour remplir des postes de charge d'enquêtes sur les coalitions.

Leur fonction principale consiste à donner des conseils juridiques, s'il y a lieu, au cours des enquêtes. Ils doivent aussi questionner les témoins et plaider devant la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, et donner leur avis professionnel sur les points de droit et de procédure.

Sans être essentielle, la connaissance des deux langues officielles constituera un avantage pour les candidats.

Les avocats admis au barreau d'une province ou d'un territoire du Canada, de même que les notaires qui ont le droit d'exercer leur profession dans la province de Québec, sont invités à poser leur candidature.

Faites parvenir votre demande d'emploi ou de renseignements à:

Commission de la Fonction publique
du Canada
Programme 68-471 CCA - IR
Commission de la Fonction publique du Canada
Tour "A", Place de Ville
Ottawa 4 (Ontario)



OCCASION DE CARRIÈRE DANS L'AUDITION INTERNATIONALE

Revall Drug and Chemical Company offre de très belles occasions de carrière universelle se rapportant au travail de l'audition. Les candidats devraient être comptables agréés, célibataires et de préférence âgés de moins de 32 ans. Il serait un avantage de connaître au moins une langue européenne. Les candidats choisis travailleront à Bruxelles, Belgique.

Il est entendu que les entretiens se feront au Canada dans la semaine se terminant le 26 juillet, les demandes d'emploi devront parvenir à Bruxelles le plus tard le 19 juillet et adressées comme suit:

V.E.K. Borbiero, directeur,
Revall Drug and Chemical Company
Département de l'audition internationale,
275A, avenue Louise,
Bruxelles 5, Belgique.

GRADE I COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME À OTTAWA

\$8,936. - \$10,436.00

La Commission des Droits de l'Homme de la Province de l'Ontario possède un poste vacant et immédiat pour un candidat qui devra l'occuper de l'administration et de la mise en vigueur du Code des Droits de l'Homme d'une façon efficace.

Le candidat choisi devra être un citoyen canadien et résident de la Commission du milieu de l'Ontario. Il devra avoir au moins 3 ans d'expérience dans le travail de l'administration, de la législation, de la recherche et de la rédaction de documents juridiques, de la gestion des affaires et des relations publiques, de la gestion des affaires et des relations publiques, de la gestion des affaires et des relations publiques.

QUALIFICATIONS: Être diplômé d'une université, très bien répertorié de préférence en sciences sociales, en histoire, en droit, en français et en anglais, est essentielle. Doit avoir au moins 3 années d'expérience avec une entreprise se rapportant aux problèmes culturels, raciaux et sociaux. Être apte à créer un travail efficace avec les groupes et les organismes apparentés. Facilité d'expression écrite, bien verbalisée, que par correspondance. Être disposé à travailler à des heures brèves et à voyager fréquemment.

Échelle de salaire conforme, fonds de pension avantageux et avantages marginaux.

Les candidats qui veulent se présenter pour un examen et une entente ne seront pas dédommages de leurs dépenses personnelles.

Faire parvenir toute demande, en mentionnant le numéro du concours L.H.R. 5/68 à:

Bureau du personnel,
Ministère du Travail de l'Ontario,
8 rue York, Toronto 1, Ontario.

Le concours se terminera le 26 juillet, 1968.

COLLÈGE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

créé en vertu du Bill 21 comme collège d'enseignement général et professionnel.

Offre d'emplois

Directeur de l'Équipement

Fonctions: Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services de l'équipement est responsable de l'administration de tous les biens matériels du collège. Il est chargé plus particulièrement de la gestion du service des achats, des magasins, de l'entretien des immeubles, des cafétérias et cantines et, le cas échéant, du transport des élèves.

Qualifications: Diplôme en administration, sciences commerciales ou autres disciplines et une bonne expérience dans le domaine de l'administration de l'équipement et de l'approvisionnement.

Adjoint au directeur des services pédagogiques

Fonctions: Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, il organise, intègre et coordonne les divers services d'enseignement.

Qualifications: Diplôme universitaire en administration scolaire ou en pédagogie, ou expérience pertinente.

Coordonnateur de l'aide pédagogique individuelle

Fonctions: Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, il organise et dirige et contrôle le travail personnel des élèves et organise et dirige un régime tutoriel.

Qualifications: Diplôme universitaire en psycho-pédagogie ou en administration scolaire, ou expérience et formation pertinentes.

Traitements pour tous ces postes: selon les normes du Ministère.
Adresser "curriculum vitae" sous double enveloppe (l'enveloppe intérieure devra porter la mention de l'emploi sollicité) avant mardi le 22 juillet 1968 à:

M. le Directeur général
Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
30, boul. du Séminaire
C.P. 310, Saint-Jean, P. Québec.

L'article 22 de la loi stipule que le collège accorde préférence au personnel à l'emploi des institutions auxquelles il succède.

POUR LE RETRAITÉ...

Possédez-vous l'expérience du public
préférentiellement dans la vente?
Avez-vous besoin de revenus?

Postez photo et curriculum vitae à:

Case 904
Le Devoir

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE HULL

289 boul. Taché, C.P. 220, Hull, P.Q.

OFFRE D'EMPLOI

Le CEGEP DE HULL requiert les services de:
DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

FONCTIONS:

Sous l'autorité du Directeur général du CEGEP de Hull, il assumera la coordination et planification de tous les services de la Bibliothèque.

EXIGENCES DU POSTE:

Expérience administrative (Bibliothèque) d'au moins deux ans et formation universitaire.

Veuillez adresser le curriculum vitae sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure devra porter la mention: Demande d'emploi: Directeur de la Bibliothèque à:

Monsieur Jean-Luc Caron,
Secrétaire général,
CEGEP de Hull,
289 boul. Taché,
Hull, P.Q.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 28¢ la ligne agate (14 lignes agate au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

434 est
rue Notre-Dame
Tél. 844-3361

Madame A. Rodrigue

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES VENTES JUSQU'À \$25,000

LE POSTE

Fournir une expertise du marketing et de la vente auprès d'un noyau de vendeurs fortement rémunérés, exceptionnellement compétents et bien formés. L'employeur: compagnie canadienne existant depuis cinq ans, qui possède un record établi de succès dans le domaine du service financier. Faisant rapport au vice-président administratif, le candidat sera tout d'abord responsable de la motivation et de l'assistance à donner aux vendeurs pour atteindre des objectifs de vente inhabituels.

Locations: Toronto et Montréal.

LA PERSONNE

De langue française, capable de communiquer en anglais, le candidat sera probablement diplômé universitaire avec une deuxième maîtrise ou une spécialité poussée. Âgé de 30 à 45 ans, il aura de l'expérience dans les ventes d'un service par opposition à celles d'un produit. Il devra comprendre les besoins des clients en administration senior et à ceux de ses associés, révéler des aptitudes pour innover, de la maturité et de la personnalité. Limité par l'étendue de ses responsabilités actuelles ou par la structure de l'organisation à laquelle il appartient, il verra dans ce poste l'occasion de faire progresser sa carrière et ses revenus dans un milieu non traditionneliste, plein de défis.

TOUTE DEMANDE SERA TRAITÉE CONFIDENTIELLEMENT
TÉLÉPHONEZ OU ÉCRIVEZ EN RÉFÉRANT AU DOSSIER: 5170

Hickling-Johnston

HICKLING-JOHNSTON LIMITED CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

2410, PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL • 861-5429

CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE

Sous l'autorité du directeur général, le responsable de l'informatique conseille la direction du CEGEP en matière d'informatique.

Il est directeur-coordonnateur du centre de traitement des données et dessert, en plus, les différents services du collège (dossiers, notes, horaires, statistiques, etc.) Il collabore avec les responsables des divers secteurs qui font appel à ses services.

BIBLIOTHÉCAIRE

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, il est responsable des bibliothèques.

Il collabore avec les responsables des divers secteurs qui font appel à ses services.

LE COORDONNATEUR DES TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES

Le coordonnateur des techniques audio-visuelles a pour tâche principale d'implanter, organiser, coordonner et superviser l'utilisation des services et techniques audiovisuels comme instruments nécessaires à l'enseignement.

Il devra mettre sur pied un équipement de production de documents audio-visuels tels que diapositives, films, etc. voire même à produire une émission télévisée. Il prépare les devis des appareils à acheter et voit au bon état de son matériel.

LE RESPONSABLE DU SERVICE DES MAGASINS

Le responsable du service des magasins dépend du directeur de l'équipement. Il travaille en étroite collaboration avec le responsable du service des achats.

Il planifie les approvisionnements, prépare ou vérifie les réquisitions, accepte les bons de livraison.

LES DIRECTEURS DES SECTEURS

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, les directeurs des secteurs voient à l'application des politiques pédagogiques du collège. Ils sont responsables de l'organisation et du développement de l'enseignement dans leurs secteurs respectifs.

a) Secteur des sciences et techniques humaines

Philosophie - Sciences sociales et religieuses - Histoire - Géographie - Psychologie - Pédagogie.

b) Secteur des sciences et techniques générales
Mathématiques - Physique - Chimie - Biologie - Géologie.

c) Secteur des sciences et techniques appliquées

Électrotechnique - Sciences graphiques - Mécanique industrielle - Technique de génie civil.

d) Secteur des sciences et techniques administratives

Loisirs et sports - Sciences de l'informatique - Sciences de l'administration - Sciences para-médicales.

e) Secteur arts et lettres

Langue et littérature françaises - Langue et littérature anglaises - Langues modernes - Humanités classiques - Techniques artistiques.

QUALIFICATIONS: Expérience et formation pertinentes.

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

PRÉFÉRENCE:

À compétence égale, préférence est accordée au personnel déjà engagé dans les institutions qui se regroupent ou qui collaborent.

ADRESSER LE CURRICULUM VITAE
AVANT LE 18 JUILLET À:

Monsieur Normand BUMAYLIS,
Directeur Général,
200 ouest, rue Sherbrooke,
MONTRÉAL 18, Qué.

La police de Montréal aura un animateur dans les clubs de motards de la métropole

(PC) — L'agent John Dalzell, de la police de Montréal, vient d'être nommé officier de liaison au sein des clubs de jeunes motocyclistes de la métropole.

Son travail consiste à être avec les motards et à participer à leurs activités.

Rencontré en fin d'après-midi, mardi, au palais de Justice, l'agent Dalzell discutait avec quelques motocyclistes venus assister au procès de l'inculpé dans le meurtre de Jean-Yves Paquette.

"Instaurer la paix entre les différents clubs de motards qui réunissent plus de 500 membres à Montréal, voilà

l'objectif premier de mon travail", a-t-il déclaré.

Agé de 23 ans, John Dalzell est un adepte, depuis 5 ans, du sport de la moto, et il est policier à Montréal depuis 3 ans. Le capitaine René Mongeau, responsable de la division de l'Aide à la jeunesse, affirme que le jeune agent "s'y connaît en moto et qu'il a des amis dans à peu près toutes les bandes".

Responsabilités

Revaloriser le club en donnant la possibilité à tous de s'y joindre sans craindre les conflits, voilà l'une des respon-

sabilités qui incombent à l'agent Dalzell. Plus tard, il sera possible d'organiser des activités sociales, comme des courses, des voyages et une foule d'autres projets que le jeune agent espère mettre sur pied.

Les directeurs des 5 principaux clubs de motocyclistes ont accepté la présence de John Dalzell dans leur groupe et sont même prêts à collaborer avec lui.

Lorsque le directeur Gilbert a annoncé la création du poste d'officier de liaison, il a signalé que l'agent tentera d'organiser de façon constructive les loisirs des membres des clubs de motocyclistes.



Mgr Adrien Ddongo, évêque de Massaka en Ouganda a rendu visite hier matin au maire de Verdun, M. Albert Gariepy. Précédemment, Mgr Ddongo avait rencontré M. André Rippe, directeur du Centre du livre pour l'étranger, organisme de bienfaisance qui recueille des volumes et les envoie gratuitement en pays étrangers. M. Rippe a fait don à l'évêque de Massaka d'un lot de 20,000 volumes. L'évêque de Massaka tentera au cours de son séjour au Canada de recruter du personnel et de trouver des fonds pour les écoles d'Ouganda. Sur la photo, on aperçoit le père Van Hees, secrétaire de l'évêque, M. Jerry Sheers, président honoraire du Centre du livre pour l'étranger, Mgr Adrien Ddongo, M. André Rippe, directeur du Centre et enfin le maire Albert Gariepy. (Photo Le Devoir par Keystone)

Parce qu'il y a été détenu en 1949

On refuse à un homme le droit de visiter son fils à Bordeaux

Un citoyen de Montréal a eu la surprise de sa vie vendredi dernier à la prison de Bordeaux où il s'était rendu en compagnie de sa femme rendre visite à son jeune garçon. Celui-ci était détenu en attendant son procès faute d'argent pour payer son cautionnement.

M. Gérard Dufort raconte qu'il s'est identifié au guichet de réception de la prison commune afin d'obtenir une "passe" lui permettant de rendre visite à son garçon. Le fonctionnaire en charge à ce moment est revenu lui dire qu'il ne pouvait voir son garçon, et lui a montré un dossier, vieux de 22 ans, sur lequel paraissait sa photo prise alors qu'en 1946 il avait purgé une sentence d'un an en prison.

"Votre femme peut rentrer, pas vous", se serait-il fait dire. Il y avait trois autres personnes présentes, attendant leur tour au guichet. Sous le coup d'un tel choc, M. Dufort devint "blanc", raconte son épouse, qui ignorait elle-même que son mari eut un dossier en date de 1946.

Des gardiens le sortirent hors des murs, où il tomba, en proie à ce qui sembla être une faiblesse cardiaque. Deux infirmières de la prison voulurent lui donner une injection. Il refusa cette injection et c'est à l'hôpital du Sacré-Coeur qu'il fut traité.

M. Dufort a confié toute l'affaire à son avocat, Me Théodore Polusuk.

On apprend d'autre part, que le député de Gouin à l'Assemblée législative, M. Yves Michaud, saisi de cette affaire, fera des représentations auprès du ministre de la Justice.

Le fils de M. Dufort avait été arrêté mardi de la même semaine, lors d'un raid de la police municipale dans un restaurant de la rue Saint-Denis le "Caboulot", maintenant fermé. Il devait passer hier devant le tribunal, accusé en vertu de l'article 160 du code criminel d'avoir troublé la paix en gênant et incommodant d'autres personnes en face du restaurant. Quelque 24 autres personnes ont été arrêtées lors de ce raid. Faute de \$100 pour payer son cautionnement, le jeune Dufort avait dû prendre le chemin de la prison.

Le congrès des policiers

Agir contre les distributeurs de littérature obscène et non contre les simples détaillants

CHICOUTIMI (PC) — Le sous-ministre de la justice, Me Denis Dionne, a recommandé hier aux chefs de police de la province de Québec, une action concertée contre les distributeurs de littérature obscène plutôt qu'à l'encontre des détaillants pour mettre un frein à l'inondation du marché par ces publications.

Participant à un colloque sur la littérature obscène, au congrès de l'Association des chefs de police, qui se tient à Chicoutimi, Me Dionne s'en est pris aux distributeurs plutôt qu'aux détaillants.

Le sous-ministre de la justice a admis, avec les chefs de police, que la dissémination de la littérature obscène était facile au Québec comme

dans le monde entier puisqu'on pouvait la retrouver dans plusieurs endroits commerciaux qui n'ont pas la seule spécialisation de vendre de la littérature, d'où la nécessité d'agir auprès des distributeurs plutôt qu'auprès des détaillants.

D'autre part, le sous-ministre a affirmé que si la Sûreté du Québec n'agit pas au sujet des spectacles chez les détenteurs de permis de salon-bar, ce n'est pas par tolérance mais bien parce que la loi de la Régie des alcools dans la définition du salon-bar est d'une certaine ambiguïté et que des jugements rendus en Cour d'appel ont rejeté des plaintes portées pour la tenue de spectacles dans les salons-bars.

Nouvelles casquettes "plus esthétiques" pour les policiers

(PC) — Les officiers de la police de Montréal changent de casquette. Le couvre-chef octogonal qu'ils portent depuis 15 ans, va céder le pas à un autre, de forme arrondie.

Selon M. René Daignault, inspecteur-chef adjoint, le changement s'inspire de "considérations esthétiques". La casquette octogonale, dit-il, est devenue celle des livreurs. "La nouvelle casquette donnera à nos hommes une allure plus martiale et plus distincte".

M. William Scully, qui a conçu et doit fabriquer la nouvelle casquette, a déclaré avoir reçu des commandes pour cette forme arrondie de presque toutes les municipalités de l'île de Montréal.

Sur les îles

Place des nations: de 20h 30 à 22h spectacle pour enfants. Le service des parcs et de la récréation de la Ville de Montréal présente: "La Roulotte" sous la direction de Paul Buissonneau; de 22h00 à 23h: discothèque.

Cinéma: française: Hommage à Gérard Philippe 1945 "LE PAYS SANS ÉTOILES" de George Lacombe avec Gérard Philippe et Pierre Brasseur.

Beffroi de la musique: Symphonie no 5 en mi bémol majeur op. 82, Sibelius. "Finlandia", poème symphonique op. 26 Sibelius. Orchestre symphonique de Berlin dirigé par Herbert Von Karajan.

Pavillon chrétien: Spectacle "luminaire" poème, musique et projection sur le thème "Bâtir la demeure humaine" de 19h à 21h.

Pavillon Visage de l'Homme: Film "Tête à la baleine" à 11h, 13h, 15h, 17h et 20h.

Deux ambassadrices de la TDH en route.

Au son d'une fanfare, deux charmantes hôtes de la ville de Montréal, Mme Françoise Delormier et Mlle Ann McLaughlin ont quitté hier la place de la Ville-Marie à bord d'une jeep Kayser.

Elles visiteront douze villes du centre et du nord des États-Unis, dans un rayon de 800 milles pour faire connaître aux Américains tout l'intérêt que présente une visite à la Terre des Hommes.

Votre Baccalauréat sera-t-il encore valable demain? POUR CELA IL FAUT QU'IL SOIT CENTRÉ SUR LES LANGUES. MAÎTRISE DE: UNE LANGUE PAR MOIS (ÉCRIT-ORAL)

RUSSE, ALLEMAND, LATIN, Anglais, ROUMAIN, ESPAGNOL, ITALIEN, FRANÇAIS, LANGUES INTERMÉDIAIRES, GREC, RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE. UNIVERSITÉ PILOTE MONDIALE DU CRÉPÉ 8697 DE GASPÉ, MONTRÉAL 11 381-7372 DE 9 A.M. À 10 P.M.

Donner son nom, adresse, profession, ville, âge.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Le Canada et le Biafra

OTTAWA (PC) — M. Trudeau a déclaré hier qu'il demandera à M. Sharp de préparer à l'intention du cabinet un rapport sur la situation au Biafra où des milliers de personnes souffrent de la famine. Le premier ministre, qui a souligné que le Canada doit se porter au secours de tous ceux qui sont dans le besoin, a cependant précisé que le gouvernement n'avait pas encore étudié la question du Biafra. Un porte-parole du ministère des affaires extérieures a ajouté que le gouvernement est disposé à faire parvenir des vivres aux malheureux Biafrais, mais la situation politique n'est pas encore très claire aux yeux des autorités. On sait que le Biafra s'est séparé de la république fédérale du Nigeria et qu'une guerre civile a éclaté. Les autorités du Nigeria ont menacé d'abattre tout avion, fût-il de la Croix-Rouge, qui transporterait des vivres à l'intention des Biafrais, à moins que cet avion n'ait obtenu au préalable l'autorisation de se poser au Biafra. Les Biafrais refusent tout envoi de nourriture venant du Nigeria de crainte que celle-ci ait été empoisonnée.

Ottawa et l'information

OTTAWA (PC) — La décision du gouvernement de remettre en question l'utilité et la vocation de tous ses services d'information n'est pas récente: elle fait suite au projet de l'administration Pearson qui avait déjà amorcé l'étude des problèmes de l'information. Il n'est pas, non plus, certain, que le gouvernement décide de constituer un bureau central d'information qui exécuterait en partie ou en totalité le travail actuellement accompli par les services d'information des divers ministères. M. Trudeau a déclaré la semaine dernière, au cours d'une conférence de presse, qu'il a demandé que l'ensemble du domaine de l'information soit examiné. A son avis, il est essentiel que le public soit mieux informé du contenu des lois et sur la portée de celles-ci. L'an dernier, M. Jean David avait commencé l'étude de cette question. Mais le journaliste montréalais a trouvé la mort dans un accident de voiture. Un successeur serait éventuellement désigné.

La Caisse de Retraite

OTTAWA (PC) — Les provinces et le gouvernement central ont pu emprunter pendant le deuxième trimestre 1968 une somme de \$204,346,000 du Fonds de retraite du Canada. On sait que les cotisations des employeurs et des employés au Fonds de retraite sont affectées au financement des dépenses publiques desquelles excèdent les sommes requises pour le paiement des rentes. L'instrument d'emprunt, pour les provinces, prend la forme d'obligations intransmissibles qui viennent à échéance dans 20 ans et portent un taux d'intérêt comparable à celui des obligations fédérales transmissibles de même catégorie. Toute somme résiduelle est à la disposition du gouvernement central. Voici la répartition des recettes excédentaires du Fonds entre les gouvernements pendant le trimestre en cause:

	\$ millions
Terre-Neuve	3.9
Île-du-Prince-Édouard	3.8
Nouvelle-Écosse	8.1
Nouveau-Brunswick	5.0
Québec	5.0
Ontario	117.7
Manitoba	11.5
Saskatchewan	9.2
Alberta	18.2
Colombie-Britannique	29.6
Youkon et Territoire du Nord-Ouest et G. central	1.7

Rappelons que si la part du Québec est si faible, c'est que la quasi-totalité des cotisations de retraite québécoises s'achemine vers la Caisse de dépôt de la province.

M. Trudeau au volant de sa voiture

OTTAWA (PC) — Le premier ministre ne paraît pas vouloir tenir compte trop rigoureusement de la tradition qui interdit au chef du gouvernement de conduire sa propre voiture. Ainsi, le 30 juin, on a vu M. Trudeau au volant de sa Mercedes-Benz entre Montréal et Ottawa. Il est généralement recommandé aux premiers ministres de renoncer à conduire leur voiture en raison surtout des situations gênantes qui pourraient résulter d'un accident. Dans l'exercice de ses fonctions, M. Trudeau consent à monter dans sa limousine, conduite par son chauffeur. Mais on le voit parfois au volant de sa voiture sport sur les routes de la région d'Ottawa.

La discrétion du Cabinet

OTTAWA (PC) — M. John Diefenbaker estime que M. Trudeau traite cavalièrement ses ministres en leur imposant le silence absolu sur les délibérations des séances du conseil des ministres. Je regrette, a-t-il confié aux journalistes, que M. Trudeau traite ses ministres comme des collègues. Mais il a ajouté qu'il partage le point de vue de M. Trudeau sur la discrétion qui doit entourer les séances du cabinet. C'est la méthode employée par le premier ministre qu'il réprovoque.

Aujourd'hui

Une démonstration du "de-weko" appareil destiné à empêcher le vol d'automobiles aura lieu à 15h à la Place Alexis Nihon devant des membres de la police de Montréal, du club automobile royal et de nombreux organismes de sécurité.

A Gaspé, ouverture de la réunion du Conseil supérieur de l'éducation, au collège de la ville. Des réunions avec les représentants des commissions scolaires et des professeurs de Baie des Chaleurs, Péninsule, des Îles et Gaspésie auront lieu dans l'après-midi.

A Chicoutimi, clôture du congrès annuel de l'association des chefs de police et pompiers du Québec. MM. Jean-Jacques Bertrand, ministre de la justice, Roch Boivin, ministre de la santé et J.-N. Tremblay, ministre des affaires culturelles prendront la parole au cours des réunions de travail et du banquet final.

Québec-Téléphone veut une injonction contre le Bell Tél.

(PC) — Québec Téléphone a déclaré hier qu'elle demandera une injonction permanente à la Cour supérieure du Québec, aujourd'hui, afin d'empêcher la compagnie de téléphone Bell Canada d'appliquer des tarifs réduits, tel qu'annoncé le 27 mai, sur les appels interurbains.

Québec Téléphone a déclaré que la décision de Bell vient en contrevention avec deux ententes entre les compagnies concernant les appels entre les régions respectives qu'elles desservent. Le fait de rompre ces ententes occasionnerait un service plus lent et une perte de \$580,000.

C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (ho-do) galvanisé-cuivre-aluminium Estimation gratuite MONTREAL 322-4160 QUEBEC 872-9244 PRIMEAU METAL INC.

JEUNES FILLES! JEUNES GENS!

qui désirez vous faire de l'argent de poche

LE DEVOIR

a besoin de vous

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants: NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - WESTMOUNT

Communiquez sans tarder avec: MME H.F. SENEZ - 484-6305



N'y allez pas par quatre chemins. Obtenez rapidement le prêt personnel le plus avantageux chez nous.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Charte Fédérale — Membre: Société d'Assurance-Dépôts du Canada

OUVERTE TOUS LES JOURS DE 10 AM À 6 PM



"TIT-COQ"

PIÈCE en TROIS ACTES DE

GRATIENT GÉLINAS

EN VENTE PARTOUT

Pour vos commandes téléphoniques ou postales LIBRAIRIE DUCHARME Ltée 418 ouest, Notre-Dame 849-1146 Commandes téléphoniques acceptées

Distributeur, Agence de Distribution Populaire Inc. 1130 est, rue de La Gauchetière 523-1600



EDITORIAL

Un système de représentation injuste et arbitraire

La dernière élection fédérale a montré de nouveau, s'il en était besoin, le caractère dangereusement injuste du système de représentation électorale qui prévaut toujours au Canada.

Dans le Toronto métropolitain, les libéraux ont obtenu 49,5 p.c. des suffrages exprimés, mais ont décroché 92 p.c. des sièges; les conservateurs ont obtenu 27 p.c. des suffrages, mais ils n'ont remporté aucun siège; les néo-démocrates, avec 23,5 p.c. des suffrages, ont dû se contenter de deux sièges, soit 8% du total de sièges à pourvoir.

En Nouvelle-Ecosse, le même phénomène s'est produit à l'inverse. Les conservateurs, avec 55 p.c. des voix, ont obtenu 90 p.c. des sièges; les libéraux, avec 38,2 p.c. des voix, ont dû se satisfaire d'un seul siège sur 11.

On se plaint, dans les milieux politiques, à considérer ces phénomènes comme des accidents inévitables d'un système qui assure en retour la stabilité politique. On se rassure en disant que les caprices du hasard favorisent à peu près également, à la longue, les divers partis. Or, rien n'est plus éloigné de la réalité que ces propos à l'eau de rose.

Dans une étude que publiait récemment La Revue canadienne de science politique, le professeur Alan C. Cairns, de l'université de Colombie-Britannique, analyse les rapports entre le système électoral et le système des partis au Canada. La conclusion qu'il tire de son étude est éloquent: loin d'être la simple expression du rapport réel des forces politiques, le système électoral actuel favorise indument certains groupes au détriment des autres. Il est une source d'injustice permanente et de déséquilibre.

Un premier mal découle de notre système, selon le professeur Cairns: il rend beaucoup plus difficile cela même qui est censé être la raison première des grands partis, à savoir l'intégration harmonieuse de tous les courants d'opinion dans la poursuite d'objectifs vraiment nationaux.

M. Cairns a établi des statistiques sur la représentation québécoise des deux grands partis aux Communes entre 1921 et 1925. Ces chiffres confirment une situation d'injustice qui est en voie de devenir permanente: alors que le vote favorisait les libéraux contre les conservateurs dans une proportion de 1,9 contre 1, les libéraux se voyaient accorder, pendant cette période,

un joli total de 752 sièges au Québec contre seulement 152 pour les conservateurs.

Cette situation a privé, pendant 40 ans, le parti conservateur d'une représentation parlementaire québécoise qui lui eût permis de se donner une relève dans cette province. Le Québec, de son côté, ayant été coupé aussi longtemps de la vie parlementaire de ce groupe, en vint à le considérer comme étranger. Le système a fait du Québec, au plan parlementaire, une province à parti unique, alors qu'en fait l'opinion réelle des Québécois demeure très partagée. Un parti a bénéficié et bénéficie encore exagérément du système, en jouant habilement la carte de l'unité nationale. On est en droit de se demander si le système ne sert pas plus, en définitive, les intérêts de ce parti que l'unité nationale bien comprise.

Un phénomène analogue se produira au sein du prochain Parlement en ce qui a trait à la représentation des milieux urbains et ruraux. Le parti conservateur, par le jeu du système, se voit relégué au rang d'un parti régional et rural, pendant que les libéraux remportent la presque totalité des sièges dans des centres comme Toronto et Montréal. Or, aucun de ces deux résultats ne reflète correctement la réalité. Le parti libéral conserve des appuis solides dans les milieux ruraux. Le parti conservateur est également loin d'être mort dans les centres urbains. Notre système ne crée pas de toute pièce les clivages que l'on peut observer: il les amplifie et les aggrave au point de les rendre insurmontables.

Le système actuel favorise l'attribution massive à un parti donné des sièges d'une région particulière.

De ces concentrations artificielles, il résulte, note encore le professeur Cairns, de dangereux déséquilibres à l'intérieur des partis. Un parti peut, en cultivant très fort des intérêts régionaux, acquérir une importance considérable dans une région limitée du pays et empêcher ainsi l'un des deux partis principaux d'occuper dans cette région la place qui lui reviendrait normalement. Un parti peut également être tenté, pour enregistrer des gains importants dans certaines sections du pays, de laisser complètement de côté une région où il se sait faible et battu d'avance. Il est surtout amené, dans la plupart des cas, à s'en remettre aux seuls élus du soin de concevoir, en pratique, ses orientations et ses programmes d'action. On imagine, par exemple, ce

qu'aurait pu représenter, dans le prochain Parlement, la présence d'un Marcel Fari-bault au sein du parti conservateur et d'un Cliche ou d'un Taylor au sein du caucus néo-démocrate. N'ayant pas été élu, chacun de ces hommes se voit exclu, à toutes fins pratiques, de la vie publique pour quatre ans et devra faire face, la prochaine fois, à une tâche doublement accrue. S'il n'y allait que de l'intérêt de certains individus, on n'en parlerait même pas. Mais une société qui se veut juste a-t-elle le droit de se priver, par le jeu d'un système faussé, de la présence au Parlement d'hommes comme ceux-là, dont les opinions reflètent le sentiment d'une fraction importante de leur milieu?

Aussi longtemps qu'il fut conçu en fonction d'une société rurale, le système actuel pouvait se justifier. On pouvait toujours soutenir que chaque comté, formant une entité originale, avait droit à une représentation procédant de la seule volonté d'une majorité des résidents du comté. Cela était d'autant plus plausible que le système fut conçu à une époque où il n'y avait que deux partis.

Avec l'urbanisation et la multiplication des partis, la situation a radicalement changé. Les frontières qui délimitent les circonscriptions urbaines sont commodes à des fins de recensement et de regroupement des électeurs; elles n'ont, à part cela, que peu de signification, si peu qu'un nombre élevé de citoyens ne savent même pas le nom du comté dont ils font partie. De plus, l'apparition, dans les centres urbains, d'un troisième parti, le NPD, a profondément modifié la conjoncture électorale. On ne saurait soutenir, dans ces conditions nouvelles, que le système actuel de représentation est juste.

Justifiable dans une société rurale disposant de moyens de communications limités, le système actuel de représentation ne répond plus aux exigences d'une société urbaine dont les opinions et les habitudes se forment beaucoup plus qu'autrefois à partir d'horizons et de centres d'influence nationaux, voire internationaux. Si les hommes politiques qui, avec seulement 45 p.c. des suffrages, viennent de décrocher près de 60 p.c. des sièges au prochain Parlement, sont sincères dans leur désir d'établir au Canada une société juste, ils conviendront que la réforme du système électoral devrait être l'un des premiers objectifs du présent gouvernement.

Claude RYAN

Les aspects économiques des changements constitutionnels au Canada

Les implications économiques des options proposées par divers groupes

par Otto Thür, directeur du département des sciences économiques à l'Université de Montréal

Les options constitutionnelles, allant du statu-quo par le statut particulier jusqu'à celles du Mouvement souveraineté-association ou du Rassemblement pour l'indépendance nationale sont unanimes sur un point: quelle que soit l'option, chacune désire éviter toute incidence économique négative. S'il fallait que l'une ou l'autre option entraîne des conséquences économiques fâcheuses ou simplement des risques économiques majeurs, l'option en question ne pourrait être considérée avec faveur par la majorité de la population.

Cette belle unanimité des options produit une conséquence non négligeable. Il est difficile de discuter ou de critiquer l'une ou l'autre entre elles directement au point de vue économique. La chose fut tentée à plusieurs reprises et je ne considère aucune de ces tentatives comme un succès probant; les critiques ont passé largement à côté de la cible et ont contribué à accroître la confusion.

Regardons maintenant de plus près les implications économiques des options en question.

Statut particulier d'États associés

Commençons par les options de statut particulier ou d'États associés. Bien que constitutionnellement divergentes, elles montrent une grande convergence au point de vue éco-

nomique. Les deux types d'options s'appliquent à sauvegarder l'ensemble des relations économiques et financières qui caractérisent aujourd'hui le Canada. Sans doute, les tenants de ces options rapatrieraient plus ou moins de compétences du gouvernement fédéral vers le gouvernement du Québec, qu'il s'agisse de la fiscalité, de la sécurité sociale, de l'expansion régionale, de la législation sur les compagnies de fiducie, d'assurance ou sur les Banques d'épargne. Et cette liste pourrait être allongée encore considérablement. Il n'en reste pas moins vrai, il faut le reconnaître, que le statut particulier ou les États associés ne devraient pas produire des conséquences économiques qui nous écarteraient de la situation d'interdépendance dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Mais a-t-on vraiment bien compris ses propres intérêts? Je me bornerai à citer à ce sujet un passage de l'article de Monsieur Claude Ryan intitulé "Le contenu possible d'un statut particulier pour le Québec": "Il faut certes définir les secteurs de la politique économique qui doivent relever prioritairement de l'un ou l'autre pouvoir. Vouloir conférer en exclusivité à l'un ou l'autre pouvoir la responsabilité économique, ce serait nier à sa racine même l'idée du fédéralisme et du partage des pouvoirs". En

d'autres termes, Monsieur Ryan pose la question des critères en fonction desquels on proposera le partage des pouvoirs. Et je dois dire en toute simplicité que je n'ai encore nulle part vu ces critères clairement explicités.

Les options indépendantistes

Quant aux options de coule- leur indépendantiste, il y en a trois à présent: le "Ralliement national" de Monsieur Gilles Grégoire, le Rassemblement pour l'indépendance nationale ou R.I.N. et le Mouvement souveraineté-association. L'option "Ralliement national" inscrit dans son programme l'indépendance à titre d'objectif suprême et ne précise point les conditions économiques et financières qui entoureraient la sécession. Le R.I.N. établit l'indépendance et discute ensuite les modalités économiques et financières de coexistence s'il y a lieu. De toute façon, le R.I.N. met en évidence dans son programme le besoin de "posséder l'arsenal complet de leviers politiques dont dispose tout État national normal pour l'application d'une politique économique concertée". L'État du R.I.N. est planificateur et est préoccupé d'industries secondaires dont il désire assurer l'expansion optimale. Il n'est pas partisan de nationalisations à tout prix et ne prévoit cette éventualité que pour les monopoles ou "tout secteur industriel qui opposerait à l'État la force de l'inertie contre la politique du plan". Toutefois, comme le passage de la situation actuelle à la situation future n'est pas précisé, l'option contient des risques du point de vue économique et financier qu'il ne faut pas sous-estimer. Ce sont d'ailleurs ces risques que l'option du Mouvement souveraineté-association désire écarter. Comme ces formations politiques viennent d'entreprendre des négociations en vue de leur fusion, les incidences économiques de l'option souveraineté-association sont peut-être celles qui méritent le plus d'attention. La principale différence entre le R.I.N. et le Mouvement souveraineté-association est une différence

d'accent: alors que le R.I.N. s'applique avant tout à décrire quelle politique économique désire-t-il implanter une fois l'indépendance acquise, le M.S.A. s'attache moins à définir la politique à poursuivre que de se concentrer sur les modalités du passage.

Le souci évident du M.S.A. est de minimiser tout risque concernant le niveau de vie parce qu'il se rend compte que toute menace réelle ou imaginée dans ce domaine serait néfaste à l'idée de la souveraineté. Si on lit attentivement le manifeste de Monsieur René Lévesque ou l'ensemble

RECTIFICATION

En toute justice pour les intéressés, nous tenons à rectifier une erreur qui s'est glissée dans l'édition d'hier. L'article disait: "Nous n'avons pas souvenance que les dirigeants de l'Hydro-Québec aient dû se soumettre à un examen public en bonne et due forme depuis belle lurette". Or, les dirigeants de l'Hydro ont été appelés à au moins trois reprises, ces dernières années, à se présenter devant un comité de l'Assemblée législative, et chacune de ces rencontres donna lieu à une préparation et à des échanges très substantiels. Le lecteur voudra, par conséquent, considérer comme déjà réalisée l'amélioration que nous souhaitons à ce chapitre.

C.R.

des écrits contenus dans le livre "Option Québec", il faut reconnaître que les problèmes économiques et financiers y sont abordés avec une grande prudence. Du point de vue économique, on désire recréer ou faire perdurer approximativement les mêmes conditions que celles qui existent à l'heure actuelle. Du point de vue financier, on désire éviter les dangers en proposant une union monétaire. Navons-nous pas nous-même indiqué comme première caractéristique de notre économie le fait que le Canada est une union économique et une union monétaire? De ce point de vue, le changement proposé par le M.S.A. apparaît donc de prime abord comme minime.

La lourde hypothèse que comporte cependant l'option

"Souveraineté - association" est avant tout de nature politique. L'option comporte, en effet, des hypothèses qui sont autant de conditions non vérifiées (et peut-être non vérifiables) de la possibilité de réalisation. Ces hypothèses sont les suivantes:

1- Les Canadiens anglais ont une attitude unanime d'un océan à l'autre et à travers toutes les provinces du pays au sujet de l'avenir de la Confédération; ils réagissent en entité homogène, comme d'ailleurs les Canadiens français qui, eux aussi, n'ont qu'une seule option dans ce domaine.

2- Le seul et grand intérêt des Canadiens anglais est le maintien des relations économiques et financières avec le Québec à n'importe quel prix. Pour cette raison, tout en laissant la plus absolue des souverainetés politiques au Québec, ils seraient prêts à négocier un arrangement de type marché commun et union monétaire soit sur une base permanente, soit sur une base temporaire, ou encore un marché commun permanent assorti d'une union monétaire temporaire.

3- Comme chacune des deux parties intéressées dans cette négociation a parfaitement compris le meilleur de ses intérêts, la négociation des multiples points techniques qu'un tel accord de principe suppose se déroulerait dans des conditions parfaitement calmes et sereines.

Quelques réserves sérieuses

Voici les trois hypothèses, toutes trois essentiellement politiques, qui servent de cadre au raisonnement du M.S.A. Si, pour n'importe quelle raison, l'un des trois ne se réalisait pas, la solution proposée devrait échouer. Aussi n'est-il pas superflu d'explicitier quelques points qui pourraient rendre toute négociation difficile et sans résultat certain.

1- Il y a tout d'abord une grande incertitude en ce qui concerne la politique économique d'un gouvernement souverainiste M.S.A. Pour toute négociation, et particulièrement

France: un verdict d'approbation ou l'expression d'une réprobation?

par André Philip, ancien ministre

L'article ci-après de M. André Philip, ancien ministre socialiste et ancien dirigeant du Parti socialiste unifié, a été publié en opinion libre dans Le Monde, après le premier tour des élections législatives de France. Mais le second tour ayant non seulement confirmé mais largement amplifié la victoire alors prévisible des éléments gaullistes, le texte de M. Philip garde son actualité et revêt même un intérêt accru.

S'agit-il d'une approbation de la politique gouvernementale ou d'une réprobation de l'attitude de l'opposition?

I. — Il semble dangereux d'interpréter les votes comme une approbation de la politique du gouvernement, dont le comportement a, tout à la fois, préparé et aggravé la crise.

Il a préparé en commençant trop tard le plan de stabilisation et en le prolongeant trop longtemps, en choisissant ensuite une relance par les investissements tout en continuant à bloquer la consommation du pays; enfin, malgré l'effort matériel accompli pour l'école, en laissant se distendre et finalement se rompre les relations avec les enseignants et les étudiants.

Il a aggravé, dans la crise de ces dernières semaines, en oscillant entre la brutalité et la capitulation, suivant l'évolution des rapports de forces, en particulier, récommençant, en imposant l'évacuation de la Sorbonne sous un faux prétexte et, avec une suprême indolence, en interdisant les groupes d'extrêmes gauches, sans toucher au mouvement Occident, en libérant au même moment les condamnés de l'O.A.S., en prenant, enfin, des décisions totalement arbitraires d'éviction d'étrangers.

Finalement, il triomphe aujourd'hui après avoir étendu sa majorité sur la droite, et il trouvera, dans une Assemblée conservatrice, des difficultés accrues pour faire approuver une politique de réformes.

II. — En fait, le gouvernement a commis toutes les erreurs qui auraient légitimé son rejet par l'opinion, et, celle-ci l'eût condamné, s'il n'avait pas été nécessaire pour cela de voter en faveur de l'opposition. Or, il semble que la répugnance contre celle-ci ait été plus forte encore que le jugement sévère sur les erreurs gouvernementales.

L'opinion a refusé de voter "communiste". Certains ouvriers, grévistes malgré eux, et encore plus leurs épouses, lui en ont voulu des atteintes multiples de la C.G.T. à la liberté du travail. Beaucoup ont déjà pris conscience de la vulnérabilité des avantages acquis aux dépens de l'équilibre économique du pays. La Fédération s'est peut-être encore plus déconsidérée: au moment du débat parlementaire sur la réforme étudiante, ses interventions lamentables n'ont comporté que la répétition de vieux slogans, inadaptés aux problèmes d'aujourd'hui. Elle n'a présenté aucun programme sérieux, celui-ci consistant à faire des

surenchères sur ce que le gouvernement avait déjà dû céder. Sur le problème fondamental des relations avec les pays sous-développés, elle a réclamé l'arrêt des achats de vin à l'Algérie et la réduction de l'aide au "tiers monde", considérée comme une dépense de prestige. Enfin, toute son attitude a exprimé une opposition systématique, une excitation permanente, une mauvaise foi animée par un esprit de haine inconditionnelle à l'égard du président de Gaulle.

Or, si l'inconditionnalité est toujours une erreur politique, humainement celle de la fidélité peut être respectable, celle de la haine est toujours méprisante.

Les clubs, qui portent au début l'espérance de renouvellement de la gauche, se seront, finalement, inutilement compromis par leur association avec les anciens partis, et le départ des jeunes, découragés, ne laissera plus subsister que l'appareil bureaucratique verrouillé de la S.F.I.O.

III. — Le gouvernement a donc, maintenant, sa majorité élargie, mais celle-ci est constituée de personnes âgées, dont la plupart sont situées en dehors du processus de la production moderne. Il a contre lui la majorité de la population active industrielle, en particulier la majorité des hommes et la grande majorité de la jeunesse. S'il n'agit pas vite, il devra faire face rapidement à un nouvel affrontement. Or il n'est pas possible que le général de Gaulle accepte de voir son image historique irrémédiablement ternie. L'homme qui a sauvé la France de l'envahisseur, qui lui a rendu la liberté, l'a préservée de l'insurrection de l'O.A.S., réussi la décolonisation, redonné l'espérance aux peuples européens de l'Est, affirmé l'indépendance de notre continent, ne peut terminer son activité publique sans s'être réconcilié avec l'ensemble du peuple français. Cela demande de lui une conversion totale, l'abandon de plusieurs des conceptions politiques qui l'ont animé jusqu'ici.

Je crois fermement que son sens de l'intérêt national et son contact physique avec le peuple français peuvent l'en rendre capable.

Des mesures urgentes s'imposent:

1 — L'Université doit être décentralisée, et la participation des étudiants à sa réorganisation garantie. Certains de ceux-ci et même les lycéens des classes terminales, ont, ces dernières semaines, beaucoup travaillé et présenté des projets sérieusement étudiés. Il importe de les défendre maintenant contre le retour en force des enseignants autoritaires, d'abord terrifiés, qui vont chercher à prendre leur revanche. Il y a, certes, beaucoup de vrai dans les observations de Raymond Aron. Il eût été excellent de les affirmer au début, quand la révolte battait son plein; elles sont maintenant intempestives, car ce qu'il importe de faire, hic et nunc, c'est sauver nos étudiants de la déception et du désespoir, en les rendant immédiatement responsables.

lettres

Le français et la publicité américaine

M. Jacques Poisson. Dans une chronique où vous commentez ma lettre ouverte à M. Jacques Lamarche, vous soupçonnez de naïveté tous ceux qui ne pensaient pas exactement comme vous; ils se faisaient "avoir" par la publicité américaine. J'ai résisté au désir de relever vos remarques. Nous aimons la langue française et la servons chacun se-

lon nos moyens. C'est là l'essentiel.

Si je vous écris aujourd'hui, c'est que j'ai l'impression que dans votre chronique d'aujourd'hui, vous ton à légèrement changé et que vous dites — sur un ton moins vif que celui que j'aurais pu — certaines choses que j'aurais moi-même formulées si j'étais revenu

pour la négociation d'un marché commun et d'une union monétaire les intentions des deux parties doivent être clarifiées; la question de confiance mutuelle est décisive dans tout ce qui touche à l'économie et particulièrement à la monnaie. Or, les forces indépendantistes font preuve aujourd'hui de divergences considérables du point de vue de la politique économique qu'elles désiraient implanter au Québec. Un marché commun et une union monétaire entre deux systèmes économiques très éloignés l'un de l'autre sont une impossibilité. Il y a donc un préalable à régler entre les forces indépendantistes avant qu'elles ne puissent penser à une négociation quelconque.

2- Dans la même ligne de pensée, je ne puis qu'exprimer des réserves quant aux chances d'établir une union monétaire. En effet, l'union monétaire postule une seule politique monétaire et fiscale. Cette unité d'action implique la renonciation à une part importante de la souveraineté nationale et les forces souverainistes doivent en être conscientes. C'est pour cette raison que les progrès dans ce domaine s'avèrent difficiles au sein du Marché commun européen; aussi longtemps que l'on reste au stade de "l'Europe des pa-

tries", des progrès majeurs dans l'unification monétaire ne peuvent tout simplement pas être attendus.

Je ne connais qu'un seul exemple de succès d'une union monétaire, c'est celui de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et je suspecte que la réussite ne soit due à l'inégalité des partenaires: la Belgique approximativement 10 millions d'habitants, le Grand-Duché de Luxembourg 300.000, ce qui revient à dire que la politique monétaire suit les impulsions venant de la Belgique.

Se rendant d'ailleurs compte qu'une union monétaire signifie une limitation considérable de l'action souveraine, Monsieur Lévesque a infléchi son texte entre le Manifeste d'une part et "Option Québec" d'autre part. Alors que dans le Manifeste rien ne limite l'union monétaire, elle devient subitement temporaire dans "Option Québec". Mais une union monétaire qui ne serait négociée que pour une durée limitée m'apparaît comme étant un pari intenable: peut-on sérieusement prétendre qu'une monnaie dont le sort ne serait fixé que pour cinq ans est une monnaie qui mérite la confiance interne et internationale? Peut-on supposer que quiconque soit prêt à discuter pendant trois ou quatre ans, tant les moda-

lités sont complexes, une union monétaire dont la durée serait de cinq ans? Il apparaît ainsi que les difficultés que rencontre l'option "souveraineté - association" sont d'abord politiques car on suppose que le Canada anglais accepterait toutes les conditions qui lui seraient dictées par le Québec. Quelle réaction esquisserions-nous si par hasard il n'en était pas entièrement ainsi? Ensuite, les difficultés sont celles de la politique économique: quel est le système économique que l'on désire instaurer? quelle est la politique qui sera suivie? Aussi longtemps qu'une réponse ne soit donnée à cette question tout le monde fera ses hypothèses sur l'avenir et tout le monde en tirera ses conclusions en ce qui concerne le niveau de vie! Et chacun aura dans un certain sens raison: tout dépend des hypothèses que l'on utilise. Plus grand est le changement attendu par rapport à la politique économique que la majorité des Canadiens (et des Américains) est prête à endosser aujourd'hui, plus considérable sera l'effet négatif sur le niveau de vie au Québec. Ceci doit être clairement perçu par tous ceux qui participent au débat actuel.

(à suivre)

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN

Directeur

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bédinles: 12 mois \$25,00, 6 mois \$13,00, 3 mois \$7,00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20,00, 6 mois \$11,00, 3 mois \$6,00. À l'étranger: 12 mois \$35,00, 6 mois \$18,00. Édition du samedi 12 mois \$6,00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE: 844-3361

Les cinq premières années du Pontificat de Paul VI

Le difficile passage du progressisme pré-conciliaire à l'après-concile

par Deamond O'Grady

● Cet article a paru ces jours derniers dans l'hebdomadaire américain The National Catholic Reporter. La version française est du Devoir.

Pendant vingt ans, Paul VI parut destiné à devenir pape. Il a un style accordé à ce rôle. Voilà que le 21 juin dernier marquait le cinquième anniversaire de son élévation à ses fonctions actuelles. Cependant, personne ne croit que l'expression usuelle "heureusement régnant" s'applique à ce pontife. Le malaise évident qu'il ressent à occuper le trône de Pierre faisait dire à un évêque que Paul VI est "Pie XII prétendant être Jean XXIII".

Succédant à deux papes de styles si diamétralement opposés et qui tous les deux l'ont profondément influencé, Paul VI est dans une situation difficile au moment où tout le contexte des fonctions papales est en rapide transformation.

En annonçant sa décision de se rendre en Colombie en août prochain pour participer au congrès eucharistique et à la conférence des évêques latino-américains, Paul VI suggère que de tels voyages pourraient mener à un nouveau style dans l'exercice des fonctions du pape. Si tel est le cas, cela entraînerait probablement une présence accrue du pape aux conférences épiscopales plutôt qu'une présence simplement symbolique comme ce se fit le cas à Bogota où Paul VI n'assista qu'à l'ouverture de la conférence des évêques.

La sauvegarde de l'autorité pontificale

Mais même si Paul VI semble sentir le besoin de remplir sa charge d'une nouvelle

manière, il est surtout hanté par le souci de défendre la dignité et l'autorité de celle-ci. Il y a un contraste continu entre sa conception immédiate de sa charge et son intuition de ce qu'elle devrait être.

Sa formation et les 32 ans qu'il passa à la Secrétairerie d'Etat sous Pie IX et Pie XII, l'ont amené à se faire une haute conception de ses fonctions. On sait l'inquiétude qu'il manifesta devant l'intérêt du concile pour des thèmes comme le peuple de Dieu et la collégialité; il craignait que cela ne tende à miner la base doctrinale de l'autorité pontificale. Discours après discours pendant le concile, il souligna le caractère sacré de cette autorité et comme le commentateur de Herder et Herder du "De Ecclesia" le montre, il essaya sans succès d'insérer dans le texte cette phrase: "Le pontife romain est responsable devant Dieu seul". La note explicative qu'il fit ajouter au "De Ecclesia" fut aussi inspirée par la crainte que la collégialité ne sape l'autorité pontificale.

Ce qui est apparu au pape comme une menace posée par le concile à l'encontre du pouvoir suprême du pape a été suivi d'une indifférence diffuse à l'égard de cette même puissance qu'il a voulu se garder. Il s'est montré incapable de régler les problèmes qu'il s'était réservés. Paul VI fonctionne encore dans le sillage de la tradition de Pie XII. Même s'il n'essaie pas d'obliger lors d'audiences spécialisées, en montrant qu'il en connaît plus que ses visiteurs sur leur discipline, il croit que le pape doit régler plus de questions qu'en fait il en est capable.

Cela n'a pas marché avec la question du contrôle des naissances, au sujet de laquelle Paul VI a dû admettre qu'il ne pouvait même pas donner de réponses. Et non plus sur le célibat des prêtres. Même s'il a fourni à cette dernière question une réponse dans son encyclique de 1967, celle-ci n'a

pas été acceptée. Des évêques d'Indonésie et d'Amérique latine veulent ordonner des hommes mariés cependant que des séminaristes étudiants à Rome jugent que la loi du célibat tombera d'ici une décennie.

Dans ce débat, la voix du pape n'est que l'une de celles qu'on peut entendre. Cela ne cadre guère avec la façon dont Paul VI voyait le rôle du pape avant son accession à cette fonction. Il doit se demander lui-même comment remplir devant Dieu sa responsabilité de transmettre sans corruption le dépôt de la foi, s'il ne peut pas assurer le respect de son autorité et de sa voix.

Difficile adaptation à l'évolution post-conciliaire

Une partie du problème réside dans l'évolution très rapide de la théologie. Paul VI porte un vif intérêt à la recherche de nouvelles formes d'expression et aux nouveaux développements aussi longtemps qu'ils ne brisent pas les anciens "patterns". Il a mis à jour sa formation théologique qui datait de 1920 en absorbant toute la nouvelle théologie qui cadre avec l'ancienne. Mais il ne sait que faire des innovations radicales.

Il considère le concile comme le point culminant d'un développement théologique qui permettrait aux catholiques de s'occuper eux-mêmes des problèmes du monde comme il l'a fait pour la paix et le développement.

Il a dit à ceux qui voulaient entreprendre une discussion sur les relations de l'Eglise avec le monde que l'examen de conscience de l'Eglise devait d'abord être complété. Mais l'examen de l'Eglise ne s'est pas terminé avec le concile. Les théologiens gardent ouvertes de nouvelles perspectives sur des sujets allant du péché originel aux droits des Eglises locales, ce que Paul VI ne peut même pas voir comme des prolongations des tendances conciliaires. Au mo-

ment même où Paul VI incline à dire que le concile suffit, des théologiens prennent le mors au dent et leurs vues les plus controversées jouissent de la plus large publicité. Le pape craint que la foi du peuple ne soit ébranlée.

Autre malaise de Paul VI: une situation semblable s'est présentée au sujet du droit canon. Il reconnaît le besoin d'une révision en profondeur du code mais il aimerait qu'elle soit complétée avant que possible d'ici quelques années afin de ne pas avoir à gouverner une société dont la loi soit en pratique inappliquée. Au lieu de ça, il trouve un nombre considérable de canonistes qui veulent éviter cette codification rapide des lois de l'Eglise et qui préfèrent un système plus souple.

Cette dernière position dépasse la controverse sur le contenu d'un code révisé et tout comme la révolution théologique, elle pose un sérieux problème à Paul VI attaché à l'idée de continuité dans les deux domaines. Désormais cependant, le dialogue à l'intérieur du système n'est plus de mise et la contestation globale est à l'ordre du jour.

Si Paul VI était un réactionnaire, il aurait la réponse aisée. Il se présente plutôt comme un progressiste d'avant-concile qui se tient derrière l'avant-garde post-conciliaire mais qui veut garder celle-ci en liaison avec l'arrière-garde. Il a déjoué les plans des réactionnaires qui voulaient faire du congrès post-conciliaire de théologie tenu à Rome en 1966, un cénacle fermé.

La première encyclique "Ecclesiam Suam" publiée en 1966 a montré son opinion sur le dialogue. Mais le style de dialogue que propose Paul VI est poli et froid. Comme n'importe lequel sociologue aurait pu le prévoir, le dialogue à l'intérieur de l'Eglise d'après-concile, ressemble davantage à une dispute de famille qu'à un dialogue courtois.

La liberté de discussion qui

un peu partout dans le monde s'instaure dans l'Eglise tend à reproduire à l'intérieur de l'Eglise le comportement des sociétés nationales et politiques: ce qui rend plus difficile le maintien de l'influence de Rome. Il est extrêmement difficile pour Paul VI de se placer sur la longueur d'onde de l'Eglise post-conciliaire dans des pays comme la Hollande ou les Etats-Unis. Il était inévitable que devant ces perspectives élargies, il fût amené une fois de plus à craindre la désunion qui semble vouloir secouer la barque.

Cependant, si les pressions exercées sur lui atteignent une certaine intensité et se font à l'unisson, il débloque. Il avait par exemple statué que la liturgie monastique devait être complètement différente de la liturgie pour le peuple. Mais quand les abbés bénédictins eurent protesté vigoureusement, il leur accorda toutes les dispenses voulues. Quand une protestation prend l'allure d'un plébiscite, le pape se montre apparemment rassuré et va de l'avant. Le problème de la période de post-conciliaire, c'est qu'il y a des zèles qui tirent dans des directions opposées.

(à suivre)



Le 21 juin dernier marquait le cinquième anniversaire de l'accession de Paul VI à la papauté. Durant ces cinq années, le pape a été constamment partagé entre un ardent désir de réforme et la sauvegarde de l'autorité pontificale.

DOW REMPORTE LA MÉDAILLE D'OR À L'OLYMPIADE MONDIALE



Dow est la seule bière canadienne à mériter cet honneur international à l'Olympiade Mondiale de la Bière 1968, tenue en Allemagne.

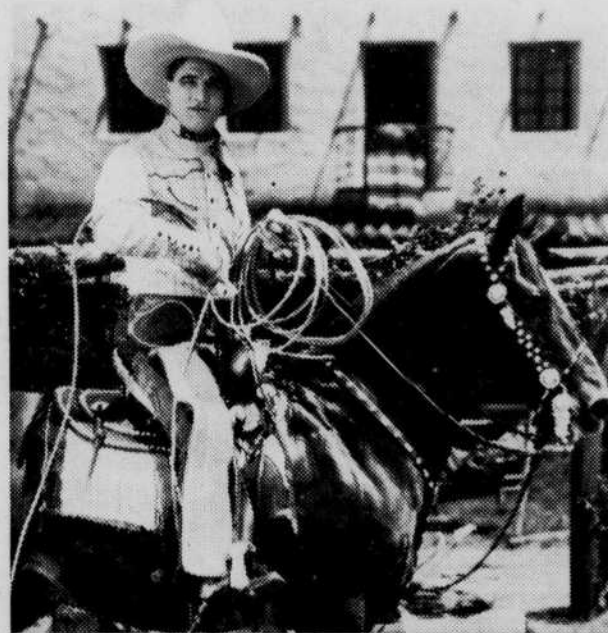
La médaille d'or a été décernée à la bière Dow après qu'elle eut triomphé dans une compétition groupant 81 marques différentes, soumises par 32 brasseries les plus réputées dans le monde entier, à la 7ième Olympiade Mondiale de la Bière tenue à Nurnberg, Allemagne. Ces bières

ont été soumises à 21 épreuves de qualité, de saveur, de présentation; le jury a décerné la médaille d'or à la bière Dow, la seule bière canadienne à mériter un tel honneur. Cette médaille d'or vient confirmer le standard d'excellence de la bière Dow.

LA BIÈRE DOW—MÉDAILLE D'OR
BRASSÉE AU QUÉBEC PAR LES MAÎTRES-BRASSEURS.

le chameran plein ciel

Situé à 111, Côte Vertu entre l'Acadie et la Gare Vertu (métro du CH) visites de 1 h. à 9 h. samedi et dimanche 1 h. à 5 h. Téléphone 334-1863



Finis le travail! Moi je m'en vais au Stampede, le repaire des mangeurs de bifteck!

Ouvert de midi à 15h00 et de 18h00 à 23h00 du lundi au samedi. A côté du Carrefour dans la Place Ville-Marie. Administré par le Reine Elizabeth.

Ecole nouvelle dans les mots seulement

Actuellement, et plus que jamais que dans le passé peut-être, les théories vont bon train dans le domaine de l'éducation. Les technocrates y vont de leurs spéculations savantes, les administrateurs scolaires disent compter sur la collaboration des maîtres pour réaliser le renouveau pédagogique. Mais au fait, que se produit-il de véritablement constructif? A vrai dire, les réalisations ne sont pas très spectaculaires jusqu'ici. Et sur ce point, on aurait avantage à observer ce qui se passe dans certains secteurs de l'industrie.

Au juste, à quel genre de réforme scolaire "assistons-nous"?

J'insiste sur ce terme, car nous avons vraiment l'impression nous, les enseignants, de faire figure d'associés anonymes. Il est faux qu'on compte sur la collaboration des gens de la profession pour exécuter ces nouvelles politiques. Les professeurs ne sont là que pour satisfaire aux volontés d'une bureaucratie farouchement embourgeoisée. Les enseignants, les vrais, en chair et en os ou ceux qui oeuvrent quotidiennement avec leurs élèves ne participent guère à l'entreprise. Ils sont là d'accord, bien payés, (on les dit) supervisés, on ne peut demander mieux, ils doivent faire très bien leur préparation des classes... et voilà nos professeurs définis, cantonnés, circonscrits, engagés quoi. Vous avouerez avec moi que c'est le climat idéal pour favoriser les initiatives personnelles, développer l'épanouissement total de la personnalité du maître et de ses jeunes élèves. Jusqu'ici, vous conviendrez donc qu'il n'y a pas tellement de changement d'avec les vieilles structures.

Que les éducateurs n'essaient surtout pas de comprendre ou de répliquer. Après tout, ils sont rémunérés "pour faire la classe", non pour avoir leur mot à dire dans leurs propres affaires. D'autres se chargeront pour eux de leur façonner ce climat de confiance et de sérénité dans lequel ils devront travailler. Ainsi s'écoulent les jours, mois et années et pendant tout ce temps, la gran-

de priorité qu'on désigne l'EDUCATION fait son petit bonhomme de chemin.

Cependant, à travers cette jolie petite routine, il se produit quelquefois des incidents venant troubler momentanément la paisible autorité de nos responsables. Vous l'avez déjà entendu dire, à une certaine école, dans telle classe, un professeur a commis une irrégularité. Pauvre type, il n'était donc pas au courant des règlements décidés et entérinés par les autorités compétentes. Vraiment, c'est le type d'éducateur qui ne comprend rien au sens des responsabilités: piètre collaborateur, on le surveillera de plus près à l'avenir.

Evidemment, me direz-vous, ce professeur n'avait qu'à soumettre son problème au syndicat local. Je suis entièrement d'accord avec vous. Mais est-ce là l'école coopérative? Dans les mots, j'en suis; dans les faits, je vous le demande. Par où veut-on commencer, quelles sont les priorités? Est-ce vraiment par la construction d'écoles ou l'élaboration de nouveaux programmes qu'on va associer les éducateurs à la réforme scolaire? Si ce sont là les principes directeurs qui président à nos structures actuelles et futures, on risque fort de dépenser inutilement d'innombrables ressources matérielles et humaines de toutes sortes.

RONALD RONDEAU,
Saint-Michel-des-Saints,
26 juin 1968

Inaction du ministère de l'Éducation

La Commission des écoles catholiques de Pointe Claire et de Beaconsfield annonçait dernièrement à grand renfort de publicité (payé par nos taxes) la construction d'une immense école polyvalente de \$9,000,000. Nous, les parents de la région, croyons que ce projet démontre que nos administrateurs ont beaucoup plus la folie des grandeurs que le sens pratique de l'éducation. Nos enfants seraient sûrement mieux servis si la pré-

occupation première de nos administrateurs était l'éducation plutôt que le béton. Nous ne voyons nullement la nécessité d'une place Bonaventure en miniature.

Ce qui nous scandalise le plus cependant est de constater que le ministère de l'Éducation permette à une Commission scolaire de construire une deuxième école secondaire alors qu'après six ans, cette Commission scolaire n'a pas réussi à organiser convenablement la seule école secondaire du territoire. Nous sommes à même de constater que la plupart des 1,382 élèves de l'école St-Thomas ont perdu une année entière et ceci à cause du manque flagrant d'organisation et de grossières erreurs pédagogiques, tel le décloisonnement total en janvier.

A notre avis, le ministère doit immédiatement, soit placer la Commission scolaire en tutelle, soit confier l'éducation au niveau secondaire à une commission scolaire voisine. Nos enfants n'ont-ils pas droit eux aussi à une instruction de réelle valeur?

L'Association des Parents de Saint-Thomas a fait maintes représentations auprès des autorités compétentes pour régulariser la situation. Nous devons déplorer que notre ministre de l'Éducation semble réagir beaucoup plus rapidement et énergiquement aux aboiements des anglophones, qu'aux récriminations légitimes des francophones.

Nos représentants, élus ou pas, devraient comprendre que nous aussi avons des droits acquis.

G. BISSONNETTE,
Pointe Claire, 27 juin 1968

NOTRE VENTE ESTIVALE BAT SON PLEIN à la Librairie

"LE CARREFOUR"

Avant de partir en vacances, n'oubliez pas de faire votre provision de bonne littérature, et de livres pour vos enfants.

La réduction existe toujours de 20% à 40% à la station Berri-Dumontigny, sortie St-Hubert

N.B. Tous les livres édités avant janvier 1968, sont marqués au prix d'avant l'augmentation; profitez-en...

"Les livres canadiens et les livres français ayant une distribution exclusive au Canada, sont réduits de 10%.

Toutes les collections au format de poche: Prix d'avant l'augmentation '68.

Si nous n'avons plus le livre désiré, nous le commanderons spécialement pour vous, aux mêmes avantages, durant la période de cette vente.

Venez bouquiner "entre deux métros" à la

LIBRAIRIE LE CARREFOUR 843-5033

Ouverture: mardi, mercredi: de 9 hres A.M. à 7 hres P.M.
Jeudi, vendredi: de 9 hres A.M. à 10 hres P.M.
Samedi: de 9 hres A.M. à 6 hres P.M.
Tous les lundis: fermé toute la journée.

Suites de la première page

LE RAPPORT

lement on y affectait un petit groupe de travailleurs appuyés "par des techniciens d'autres services gouvernementaux ou des forces armées".

Prié de faire des commentaires sur le contenu de ce télégramme, le premier ministre a déclaré hier midi qu'il n'en avait pas encore pris connaissance.

1250 travailleurs de la Voie maritime sont en grève depuis le 21 juin dernier et par suite de cet arrêt de travail plus de 70 navires étrangers et la majeure partie de la flotte intérieure du Canada sont immobilisés dans la voie maritime ou sur les Grands lacs.

Autres grèves à venir

Quoi qu'il arrive de cette grève et de la possibilité d'un arrêt de travail chez les postiers, l'été ne sera pas rose pour le gouvernement car d'autres conflits de travail se dessinent.

On a évité une grève du rail plus tôt cet été mais on se demande à Ottawa s'il sera possible d'éviter la paralysie totale du système de transport aérien à travers le pays. Trois conflits ouvriers menacent en effet ce secteur de l'économie. Les électriciens des aéroports, les pilotes de ligne et les contrôleurs de la navigation sont tous en négociation et les trois conflits en sont au stade de la conciliation. Enfin, les manutentionnaires des éleveurs à grain des Grands lacs menacent également de faire la grève et il devient de plus en plus évident qu'ils attendent la fin de la grève des travailleurs de la Voie maritime pour paralyser à leur tour l'acheminement des grains vers l'Est.

Sur un pied de guerre

Pendant ce temps, les travailleurs des postes sont sur un pied de guerre et prêts à faire la grève dès qu'ils en recevront l'ordre de leurs dirigeants.

On connaît mal cette fois les exigences des travailleurs des postes mais elles porteraient à la fois largement sur les conditions de travail et sur les salaires. On parle à cet égard d'augmentations qui vont jusqu'à 70 cents l'heure et qui représenteraient des hausses de salaire de l'ordre de 25 p.c.

Les postiers négocient leurs salaires avec les représentants du Conseil du trésor et leurs autres conditions de travail avec le ministère des postes.

Les travailleurs des postes au nombre de 24,000 sont regroupés dans le Conseil des unions postales et après plusieurs semaines de négociation il restait à trouver des solutions à 46 demandes des travailleurs qui ont été soumises à la commission de conciliation.

La dernière grève postale date, on le sait, de juillet 1965 et elle s'était prolongée jusqu'à la fin de la première semaine d'août. La grève était illégale à ce moment mais depuis les travailleurs du gouvernement ont obtenu le droit de grève.

A l'époque c'est le juge J. C. Anderson qui, à la demande de M. Lester Pearson, avait étudié les revendications des postiers. Il avait recommandé que son travail soit poursuivi plus avant et c'est le juge Montpetit qui avait pris la relève et publié un rapport qu'on avait qualifié d'excellent dans les temps.

C'est sur l'application ou la non-application des recommandations du juge Montpetit que porte en partie le conflit travail qu'on tente de régler à l'heure actuelle. Hier, le président du Conseil des relations de travail de la section publique a refusé de préciser si le rapport de la commission de conciliation est unanime.

HAUSSE

autres salariés couverts recevront \$1.10 au lieu de \$1.00 dans la région de Montréal et \$1.00 au lieu de .90 ailleurs dans la Province.

Dans l'hôtellerie

Un pourcentage égal d'augmentation est prévu par l'ordonnance numéro 8 relative aux établissements hôteliers et aux restaurants. Dans la région de Montréal, les salariés à l'emploi de ces établissements recevront .95 au lieu de .85 durant la période d'essai. Les autres auront un minimum de \$1.05 au lieu de .95.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDE-DOMESTIQUE

Femme de ménage avec très bonne références demande travail à la journée. Tél. 524-9982 12-7-68

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT LEGAULT
Décoration intérieure, agent manufacturier
30% d'escompte
Ameublement complet de tout style. Tapis et draperies à prix réduit. Spécialement pour les maisons de campagne. Professionnels à votre service. Sur rendez-vous seulement.
Mme Yvonne Legault, prop.
388-8540 29-9-68

ANTIQUITES CANADIENNES

Berthelme Antiquities vient d'ouvrir à 222 de l'hopital, Vieux Montréal, succursale de meubles canadiens authentiques de tout genre, en pin, acajou, meubles européens. 843-8513 ou 272-7859 J.N.O.

APPARTEMENT A LOUER

NDG, grand appartement moderne à louer, chauffé, meublé si désiré, tout payé, 15 minutes Université de Montréal, quartier chic. Prix très raisonnable. 684-7913. Particulier (271-2401) 25-7-68

A VENDRE

Robe de mariée, taille 10 ans, très belle valeur, dentelle d'organza avec jabot au collet et poignets, traine et mentelle accompagnant la robe. Prix très modique. Tél. 845-5507 (après 5 p.m.) 12-7-68

CHAMBRES A LOUER

Aux victoires de Terre des Hommes. Deux chambres accomodant quatre personnes. Mme Jean Grenier 268 avenue Labonté, Longueuil, Québec. Tél. 674-7366 J.N.Q.

COMMERCES A VENDRE

Commerce de librairie à vendre. Excellente affaire. Tél. 727-4151. J.N.O.

DEMEUREMENT

ROUSSELLE TRANSPORT Déménagement local, longue distance. Emballage et livraison. 725-2121. J.N.O.

DIVERS

TOP MART INC. 15 rue Ste-Gertrude, Tél. 845-0001. Métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Vestons sport madras \$6.00. Habits complets en Tergal \$30.00. Robes de soirée. Trenches. Fourreau \$25.00. Imperméables \$6.00 et \$15.00. Pantalons \$3.00 et \$6.50. 12-7-68

EDIFICE A LOUER

MANUFACTURE OU ENTREPOT
50' x 50', 12' hauteur. Chauffage central, gicleur automatique, ascenseur.
S'adresser à:
3136 boul. Lasalle
Verdun, 766-2544 28-7-68

LOGEMENT A LOUER

OUTREMONT, 2e chauf. 7 pièces, 4 chambres, 2 salles de bain complètes, eau chaude, à l'année, garage \$210.00 par mois. Libre 1er septembre. Tél. 737-4714. 13-7-68

HOMME DEMANDE

CHEF-CUISINIER

Parlant anglais, expérience européenne, brigade moyenne à l'Ontario, cuisine française, application avec curriculum vitae et salaire demandé.

Ecrire CASE 49

LE DEVOIR

LOGEMENT A LOUER

ROSEMONT, 4 1/2 pièces, chauffage, neuve, près centre d'achats. Tél. 721-8613. 12-7-68

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER

MONT TREMBLANT, maison d'été à louer, lac Beauvalon, près Mont-Tremblant Lodge, entièrement meublé, 8 chambres à coucher, 4 salles de bain, vaste jardin, piscine, tennis, club de golf, etc. Tél. Guy Landry Montréal, 861-6165 J.N.O.

PROPRIETE A LOUER

WESTMOUNT
Splendide cottage très belle étoile, 5 chambres à coucher, grand salon et bibliothèque avec cheminée naturelle, salle à manger spacieuse cuisine très fonctionnelle incluant cuisine, lave-vaisselle, réfrigérateur, four, lave-vaisselle, salle à manger, 3 1/2 salles de bain, salle de jeux. Beau jardin, occupation permanente. \$550 par mois, incluant meublement. 12-7-68

ISABELLE LAFRENIERE,

Courtier

932-6363

"Notre intuition féminine vous aidera"

PROPRIETE A VENDRE

STE-ROSE, Vieux Laval. A qui la chance? Aubaine très rare, bungalow 6 pièces, meublé, bord de l'eau privé, environ 20,000 p.c. 20 minutes de Montréal, laissez aller à \$30,000. Tél. 625-3505 (6 à 10 p.m.) 12-7-68

OUTREMONT, duplex détaché, boul. D

l'ard, 2 - 7 1/2 pièces, sous-sol 3 pièces, 2 garages, bas disponible. Tél. 272-1998 pas d'agent. 12-7-68

OUTREMONT, maison 8 pièces, neuf, of

frant tous les avantages d'une maison moderne, 2 1/2 salles de bain, portes-fenêtres, patio, \$55,000 comptant peu élevé. Tél. 273-4151 (après 5 p.m.) 15-7-68

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou pantalons, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR

- SPÉCIALITÉ -
Habits et costumes sur mesure
351 est. rue GUYOT J.N.O.
Tél. 388-2532

TERRAIN A VENDRE

LAC NOTRE-DAME
Grands terrains au bord du lac. Ski nautique, pêche à la truite. Natation, sports d'hiver. Endroit paisible, bon voisinage. Direction: 54 miles vers Autoroute par St-Jovite, Montserrat, Manoir et Lac Notre-Dame. Pour plus d'informations s'adresser à:
M. Jeannotte 387-3757 15-7-68

comme partie du salaire à payer, même avec le consentement du salarié. Les moyens qui s'imposent seront pris, a assuré M. Bellemare, pour rendre applicable cette décision importante pour un grand nombre de salariés d'hôtels et de restaurants.

De plus, l'ordonnance générale supprime l'exception quant aux étudiants en nursing, qui seront désormais régis par l'ordonnance numéro 5. M. Bellemare a dit que ces différentes modifications faisaient suite à des études sérieuses au sein du ministère, et que l'on en était venu à la conclusion que les taux proposés ne sauraient perturber les entreprises privées.

La date d'entrée en vigueur - premier novembre 1968 - accorde un délai raisonnable pour préparer l'ajustement des salaires, a indiqué le ministre du travail en conclusion.

Dans les milieux politiques, qui s'accordent sur cette analyse de la lettre du général de Gaulle à M. Pompidou, on relève aussi que cette lettre est particulièrement amicale. Et on souligne que les hypothèses faites au sujet des désaccords entre le général de Gaulle et son premier ministre, à propos des réformes sociales, sont ainsi infirmées par cette lettre.

DANS UNE

journée du sixième cabinet Pompidou auquel va succéder le premier gouvernement de M. Maurice Couve de Murville.

9 H GMT - Conseil des ministres à l'Elysée. C'est la dernière réunion du gouvernement constitué le 1er juin dernier par M. Georges Pompidou.

Ce dernier conseil dure 1 H 40.

16 H 30 GMT - M. Georges Pompidou arrive à l'Elysée pour remettre la démission du gouvernement au général de Gaulle. Il quitte le palais présidentiel dix minutes plus tard.

16 H 50 - La présidence de la République publie la lettre de démission de M. Pompidou et la réponse du général de Gaulle.

16 H 30 GMT - M. Couve de Murville arrive au Palais de l'Elysée.

17 H 20 GMT - Un communiqué de l'Elysée annonce que M. Maurice Couve de Murville a été nommé premier ministre.

PARIS (AFP) - Le général de Gaulle a indirectement confirmé hier qu'il n'excluait pas, "un jour" que M. Georges Pompidou dont il vient d'ac-

Les effets de la grève de la Voie maritime se comparent à ceux de la fermeture de Suez

par Jean Drolet

"Les effets de la grève de la Voie maritime peuvent être comparés aux conséquences de la fermeture du canal de Suez en 1956 et, à moins qu'on y mette un terme dans un bref délai, nous nous en allons vers un désastre national", a déclaré hier soir à Montréal, M. A.C. Pathy, vice-président de la Federal Commerce and Navigation Co. Ltd.

Au cours d'une conférence de presse, M. Pathy a rendu public un télégramme qu'il a fait parvenir au premier ministre, M. Trudeau, au ministre du travail, M. Mackasey, et au ministre des transports, M. Hellyer.

Dans ce télégramme, les dirigeants de la compagnie déplorent la rigidité de la position de l'administration de la Voie maritime qui s'en tient toujours à 12 pour cent d'augmentation.

D'autre part, puisque le gouvernement a réitéré, hier, par l'entremise du premier ministre, sa détermination de ne pas intervenir dans le conflit, les auteurs du télégramme demandent au ministre du travail d'organiser une reprise des négociations car "il ne s'est jamais réglé aucun conflit de travail sans les parties négociantes".

On ne demande pas à l'administration de la Voie maritime de capituler, a dit M. Pathy, mais de négocier. Les effets immédiats de la grève sont tragiques, a-t-il ajouté, à long terme, ils sont désastreux. D'autre part, la prolongation du conflit risque grave-

ment de "tuer" l'industrie du transport maritime au Canada, selon M. Pathy. L'administration de la Voie maritime, a-t-il ajouté, doit protéger le public contre les risques d'inflation; mais d'un autre côté, on risque de faire disparaître une des plus importantes industries canadiennes.

Devant la non-intervention du gouvernement, M. Pathy, a offert ses services comme médiateur, messageur ou autre, entre les deux parties, dans le but de provoquer une reprise des pourparlers.

Il a ajouté que la situation n'est pas la même qu'en 1966 où on avait consenti une augmentation de 30 pour cent qui avait entraîné une spirale inflationniste.

"Les syndicats ne demandent pas 30 pour cent d'augmentation, a dit M. Pathy, ils demandent 15 pour cent réparés sur deux ans. Puisque l'administration de la Voie maritime ne veut pas consentir plus de six pour cent d'augmentation la première année pour éviter l'inflation, on pourrait modifier le taux d'augmentation la deuxième année. En fait, on peut imaginer plusieurs combinaisons", a-t-il conclu.

En trois semaines de grève, la Federal Commerce and Navigation Co. Ltd, qui est la plus importante compagnie canadienne à utiliser la voie maritime avec sa flotte de 22 navires, estime ses pertes à plus d'un million de dollars uniquement pour les mainte-

nir en service.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 19 juin 1968 par lequel Canadian Aeronautical Instrument Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 3 juillet 1968 sous le No. 2074540. Banque de Montréal, le 3 juillet 1968.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 28 juin 1968 par lequel Rhode Fashion Imports Reg'd a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 8 juillet 1968 sous le No. 2075560. Banque de Montréal, le 8 juillet 1968.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 749694

JEAN NOEL GROLEAU, vendeur domicilié et résident au numéro civique 2520 boul. Labelle, Ville de Laval (Chomedey) district de Montréal, Demandeur

-VS-

DANIEL GUENETTE, domicilié et résident au numéro civique 256 rue Laval, Ville de Laval, district de Montréal, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DANIEL GUENETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL 5 juillet 1968

H. W. BRODEUR

Protonotaire adjoint C.S.M.

PREVOST TRUDEAU & BISAILLON, Avocats,
Suite 3425 - 1 Place Ville Marie Montréal.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 40

(Division des Divorces)

Joseph-Aldéric René Roy, commissaire, domicilié à Ville LaSalle, district de Montréal, Requéant,

-VS-

Dame M.-A. Julie St-Pierre, domiciliée à Montréal, adresse inconnue, épouse judiciairement séparée de corps et de biens du requéant, Intimée.

Il est enjoint à l'intimée de signifier et déposer sa comparution ou contestation, dans les 40 jours à compter de la deuxième et dernière publication du présent avis, faute de quoi le Requéant procédera par défaut pour un jugement de divorce. Une copie de la requête en divorce et des documents statutaires y annexés ayant été laissée à l'intention de l'intimée, au greffe du registraire.

Montréal, ce 8 juillet 1968.

JACQUES PERRON

Registraire,

Me GERARD RAYMOND, C.R., Avocat du Requéant, 276 rue St-Jacques, Suite 714, Montréal.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 753733

ROLLAND MARCIL, journaliste, résident et domicilié au numéro 247, rue St-Augustin, en les ville et district de Montréal, Demandeur

-VS-

JUSTIN DESILETS, chauffeur résident et domicilié au no. 3433, rue Laval, app. 3, à Montréal, dist. district de Montréal, Demanderesse

-VS-

MADELEINE GERARD, domiciliée dans la Cité d'Outremont, GEORGES LEBOURDAIS, domicilié dans la Ville de Montréal, ARTHUR GERARD, domicilié à Ville Mont-Royal, THEOPHILE GERARD, domicilié dans la Ville de Montréal, et FELIX GERARD, demeurant à Wafeld, district judiciaire de Hull, P.Q. Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JUSTIN DESILETS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 9 juillet 1968

H. W. BRODEUR

Protonotaire adjoint C.S.M.

ROBERT DESJARDINS, Avocat,
4515 rue Notre-Dame, Montréal, Procureur du Demandeur.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 751268

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corporation dument constituée, ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Demanderesse

-VS-

MADELEINE GERARD, domiciliée dans la Cité d'Outremont, GEORGES LEBOURDAIS, domicilié dans la Ville de Montréal, ARTHUR GERARD, domicilié à Ville Mont-Royal, THEOPHILE GERARD, domicilié dans la Ville de Montréal, et FELIX GERARD, demeurant à Wafeld, district judiciaire de Hull, P.Q. Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JUSTIN DESILETS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 9 juillet 1968

H. W. BRODEUR

Protonotaire adjoint C.S.M.

ROBERT DESJARDINS, Avocat, 4515 rue Notre-Dame, Montréal, Procureur du Demandeur.

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHE-TEES, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention: "MODIFICATIONS AU CABLEAGE DU SYSTEME ET REMPLACEMENT DES BASES DE LUMINAIRES DANS LE PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, DORVAL, P.Q." seront reçues jusqu'à 3.00 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 25 juillet 1968 pour les travaux ci-haut mentionnés à l'aéroport de Montréal, Dorval, P.Q.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au bureau de l'acheteur Régional, Ministère des Transports, chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

M. BARIBEAU
Directeur régional,
Services de l'Air.

Ministère des Transports,
Aéroport Int. de Montréal,
Dorval, P.Q.
Le 3 juillet 1968

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 749694

JANET WOFLMAN, comédienne fille majeure usant de ses droits, résident et domiciliée au numéro 1433, rue Bishop à Montréal, district de Montréal, Demanderesse

-VS-

LES PRODUCTIONS K.L.R. INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires à Montréal, district de Montréal, Défendresse

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur LES PRODUCTIONS K.L.R. INC. est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 9 juillet 1968

H. W. BRODEUR

Protonotaire adjoint C.S.M.

LAPORTE, LEVESQUE & GAGNON, Avocats,
1312 Sherbrooke Est, Montréal.
Procureurs de la Demanderesse.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 752766

GABRIEL FERNAND WALKILL, instituteur, résident et domicilié à Montréal, district de Montréal, Demandeur

-VS-

GENERAL DEVELOPMENT COMPANY LIMITED, corps politique dument incorporé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la cité et district de Montréal et TITUS CUSIAC, de la ville de Pierrefonds, district de Montréal, Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs GENERAL DEVELOPMENT COMPANY LIMITED et TITUS CUSIAC sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

MONTREAL 8 juillet 1968.

H. W. BRODEUR

Protonotaire adjoint C.S.M.

PREVOST, TRUDEAU & BISAILLON, Avocats,
1, Place Ville Marie, suite 3425 Montréal, PROCUREURS DU DEMANDEUR.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 751268

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corporation dument constituée, ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Demanderesse

-VS-

MADELEINE GERARD, domiciliée dans la Cité d'Outremont, GEORGES LEBOURDAIS, domicilié dans la Ville de Montréal, ARTHUR GERARD, domicilié à Ville Mont-Royal, THEOPHILE GERARD, domicilié dans la Ville de Montréal, et FELIX GERARD, demeurant à Wafeld, district judiciaire de Hull, P.Q. Défendeurs

PAR ORDRE DE LA

Priorité aux émissions éducatives**Ottawa permet l'utilisation des ultra-hautes fréquences**

OTTAWA (DNC) — Le gouvernement canadien va prendre des dispositions pour que tous les postes de télévision fabriqués ou importés au Canada pour le commerce de détail soient dotés des moyens de capter les émissions de bandes des ultra-hautes fréquences.

C'est le secrétariat d'Etat qui a annoncé la nouvelle hier en faisant part de la décision du gouvernement de permettre l'utilisation des bandes à haute fréquence.

Le communiqué remis à la presse par le ministère que dirige M. Gérard Pelletier précise que les émissions éducatives auront priorité sur ces bandes et que toute programmation qu'on y présentera devra se conformer aux principes mis de l'avant dans la loi sur la radiodiffusion.

L'exploitation des bandes des ultra-hautes fréquences est préférable à la diffusion en très hautes fréquences d'une part parce qu'elle permet de synchroniser 70 canaux contre 12 pour la bande des très hautes fréquences et d'autre part parce que selon le secrétariat

d'Etat l'image est ordinairement mieux définie et moins sensible aux parasites sonores sur la bande des ultra-hautes fréquences.

A l'heure actuelle tous les canaux de la bande de très hautes fréquences sont exploités et il est absolument nécessaire d'utiliser les ultra-hautes fréquences pour atteindre les régions éloignées. C'est l'une des raisons pour lesquelles le secrétariat d'Etat en permettra l'utilisation.

Elle permettra en outre de diffuser dans la totalité du pays des émissions dans les deux langues officielles et d'assurer aux régions déjà pourvues des canaux supplémentaires dans le secteur public aussi bien que dans le secteur privé. Enfin le recours à la bande des ultra-hautes fréquences permettra de mettre plus facilement la télévision éducative à la portée de tous les citoyens.

Par suite de la décision du gouvernement tous les appareils récepteurs existants devront être pourvus de moyens de capter les émissions sur UHF et une réglementation spéciale forcera les fabricants à

La Fédération canadienne des enseignants

Égalité pour les Canadiens français

Ouvrant à Fredericton le congrès de la fédération canadienne des enseignants, son président, le père J. Harold Conway, principal d'école à London, a recommandé à l'assemblée l'adoption de trois motions "pour des raisons de simple justice".

Il suggère, au nom du conseil de direction de la fédération:

1- que soient reconnues les aspirations légitimes des Canadiens français concernant un statut égalitaire au Canada.

2- que le droit des parents canadiens de faire éduquer leurs enfants dans la langue officielle de leur choix soit reconnu par les systèmes d'éducation.

3- que soient admis officiellement au congrès plusieurs délégués de langue française.

On sait que la corporation

adapte à cette nouvelle situation tous les appareils qu'ils entendent mettre sur le marché à compter de 1969.

Il est évident que cette réglementation entraînera une hausse du coût des appareils.

des enseignants du Québec, seul organisme professionnel d'enseignants francophones au pays n'est pas membre de la Fédération canadienne des enseignants; depuis plusieurs années son affiliation, donne lieu, au cours des congrès à de vifs débats, la pierre d'achoppement à une entente demeurant le statut de l'organisme québécois au sein de l'organisation pancanadienne. MM. G. Raymond Laliberté et Léonce Pelletier, respectivement président et directeur général de la C.E.Q. assistent au congrès de Fredericton à titre d'observateurs.

A propos des incidents de Saint-Léonard, il a déclaré: "Rendons-nous à l'évidence, les contribuables de cette municipalité ne refuseraient pas d'instruire les enfants d'immigrants italiens en langue anglaise, si l'on n'avait pas refusé dans le passé aux Canadiens français de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta ou de la Colombie-britannique d'instruire leurs enfants dans leur langue".

Stanfield, au sujet du bill C-186**Le pays a le droit de savoir si le gouvernement parle le même langage après l'élection**

OTTAWA (DNC) — Tout en qualifiant d'acceptable pour le parti conservateur le projet de loi C-186 sur les relations de travail, le chef de l'opposition M. Robert Stanfield vient de demander au gouvernement d'expliquer le changement d'attitude soudain que laissent entrevoir les récentes déclarations du nouveau ministre du travail M. Bryce Mackasey.

M. Stanfield rappelle les propos tenus avant et durant la campagne électorale par les ministères quant à leur détermination de présenter devant les Chambres le projet de loi controversé.

● "Le premier ministre et ses collègues, déclare M. Stanfield dans un communiqué publié hier, se sont félicités à plusieurs reprises durant la campagne électorale de n'avoir qu'une seule voix d'un bout à l'autre du pays. La voix était particulièrement claire et forte au Québec au sujet du bill C-186. Le pays a maintenant le droit de savoir si le gouvernement parle le même langage après l'élection."

La déclaration de M. Stanfield fait suite aux propos tenus par le ministre du travail M. Bryce Mackasey à la suite de l'assommoir des ministres samedi puis à nouveau à la sortie d'une réunion du cabinet lundi.

M. Mackasey avait alors indiqué que le gouvernement est toujours déterminé à faire accepter les principes fondamentaux de ce projet de loi mais qu'il se peut que la législation soit retardée jusqu'à la publication du rapport sur les lois ouvrières canadiennes, rapport auquel se consacre à l'heure actuelle un comité de spécialistes dirigé par le professeur Woods.

Ce rapport doit être remis au gouvernement d'ici la fin de l'année et les journalistes en ont conclu que le projet de loi ne reviendrait plus devant les Chambres au cours de la prochaine session.

Cette prédiction souffrirait quelques nuances.

Il était, en effet, connu dès avant les élections que le comité de la Chambre qui a étudié le projet de loi s'était prononcé non pas dans un document public mais en privé — pour le principe qui y est inscrit, à savoir l'impartialité totale du conseil des relations ouvrières, mais qu'il rejetait la formulation du projet de loi et certaines de ses plus importantes dispositions.

Le comité était d'avis qu'on élimine le tribunal d'appel institué par le projet de loi pour trancher ultimement les conflits au sujet du fractionnement de certaines unités syndicales. Il recommandait que ces conflits soient réglés par le président seul à l'exemple de ce qui se fait à Québec.

M. Jean Marchand n'était pas fâché de connaître ces opinions du comité Elles coïncident en fait avec les premières propositions qu'il avait faites au gouvernement lorsqu'il s'est agi de préparer cette législation. L'avis de M. Marchand avait été rejeté par le cabinet.

Or M. Marchand avait, du temps où il était président de la CSN, participé à Québec à l'élaboration d'un projet de loi présenté par le gouvernement Lesage et dans lequel on confiait au président de la commission des relations ouvrières le soin de trancher les litiges du genre de ceux qui ont

provoqué la législation fédérale.

Ce qui se cache sous les propos de M. Mackasey, c'est donc sans doute que le gouvernement a décidé d'amender le projet de loi sans en affecter le principe.

Et comme il faudra quelque temps pour préparer le nouveau projet et que le rapport Woods sera bientôt remis au gouvernement, il paraît parfaitement normal, comme le signalait l'autre jour M. Mac-

Le journaliste Tom Sloan, professeur à l'U. Laval

QUEBEC — M. S. Sloan, correspondant à Québec du quotidien Montreal Star, fera partie en septembre prochain du corps enseignant de l'université Laval.

Les autorités de cette institution québécoise ont fait savoir hier qu'elles avaient retenu les services de M. Sloan à titre de professeur auxiliaire en vue de la mise en oeuvre en septembre d'un programme d'études en journalisme et information.

Maître en philosophie de l'université de Toronto, M. Sloan a poursuivi des études à la Sorbonne et au London School of Economics.

Avant d'entrer au service du Montreal Star, en 1964, M. Sloan, qui est aussi l'auteur de "Une révolution tranquille", avait été correspondant à Québec pour le journal torontois Globe and Mail.

PECK'S

SHERBROOKE & GUY

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU SAMEDI, 9 A.M. à 6 p.m. VENDREDIS - jusqu'à 9 p.m.

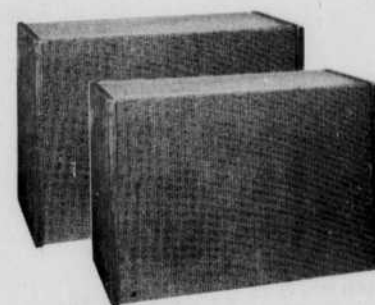


LA GIGANTESQUE VENTE
CLAIRTONE
BAT SON PLEIN CHEZ PECK'S

Épargnez jusqu'à \$200. sur un appareil stéréo et téléviseur Clairtone

LE NOUVEAU SYSTÈME STÉRÉOPHONIQUE
CLAIRTONE

disponible chez Peck's seulement.

**NOUVEAU RÉCEPTEUR CLAIRTONE 1968**

MODÈLE CT 101 A.

Le tout nouveau modèle CT 101A Clairtone est entièrement transistorisé, avec pré-amplificateur. Grande puissance de syntonisation - deux indicateurs - et plusieurs autres nouvelles caractéristiques. Puissance musicale de 80 watts.

NOUVEAU GARRARD MODÈLE 30, AVEC COUVERCLE DE PLASTIQUE

Table tournante automatique à 4 vitesses sur base appropriée avec couvercle. Nouveau bras de lecture d'aluminium en une seule pièce. Complet avec cartouche et aiguille diamant.

DEUX HAUT-PARLEURS NOUVEAUX CLAIRTONE

MODÈLE CT 800.

Deux unités acoustiques d'un très beau fini noyer contenant chacune un haut-parleur de 8" et un de 3 1/2" à propriété magnétique constante. 18" x 12" x 7 1/2" prof.

Prix régulier Clairtone \$525.00
Prix spécial \$399.00

VISITEZ LE STUDIO DE SON PECK'S ET COMPAREZ LES SUPERBES APPAREILS STÉRÉOPHONIQUES DE RÉPUTATION INTERNATIONALE TELS QUE MARANTZ, KLI, FISHER, SONY, AMPEX, THORENS, TANNÖY, SHERWOOD, ZENITH, ACOUSTIC RESEARCH, DYNAKIT, REVOK.

PAS DE PAIEMENT INITIAL - JUSQU'À 36 MOIS POUR PAYER.

PECK'S

1498 ouest, rue Sherbrooke
Une rue au nord de la station de métro Guy
937-2325



POUR
PECK'S

COMPLETS SUR MESURE

Tissus "Astral" et "Tergal"

Rég. \$115.00

\$89⁰⁰
pour
2 pour \$170⁰⁰

tailleur
Pat Fitzgibbon

1460 est, rue ONTARIO
Tél.: 524-3075

COMPLETS

sur mesure

venitien et worsted anglais, rég. \$100.00

\$79⁰⁰
pour
2 pour \$150.00

COMPLETS

prêt-à-porter

rég. jusqu'à \$100.00

\$59⁰⁰
Spécial
2 pour \$110.00

CHEMISES SPORT,

manches courtes,

rég. \$5.00 à \$8.00 pour

\$3⁵⁰ à \$5⁷⁵

SOULIERS habillés

marque réputée

rég. jusqu'à \$29.95

\$16⁹⁹
pour

SOULIERS SPORT

rég. 5.75 pour \$ 4.99

rég. 5.95 pour \$ 6.99

rég. \$15.95 pour \$ 9.99

rég. \$19.95 pour \$12.99

rég. \$22.95 pour \$14.99

CHEMISES

habillées

manches longues

Rég. jusqu'à \$8.00

Spécial

3 pour \$10⁰⁰

VESTONS SPORTS:

Rég. jusqu'à \$49.50

Spécial de la vente:

\$19⁹⁹

GILETS DE LAINE:

Rég. jusqu'à \$29.95

SPECIAL DE LA VENTE:

\$9⁹⁹

VENTE D'ÉTÉ

C'est une vente qui ne se produit qu'une fois l'an alors que nous renouvelons notre marchandise.

PANTALONS:

Rég. \$11.95 pour

\$7⁹⁹

Rég. \$13.95 pour

\$9⁹⁹

Rég. \$14.95 à \$19.95

\$11⁹⁹

CHEMISES HABILÉES

manches courtes

Rég. \$4.50 pour

\$2⁹⁹

Rég. \$6.00 à \$9.00

\$4⁴⁹

Profitez-en pour vous procurer des complets et accessoires de toute première qualité dans les marques les plus réputées. Venez tôt pour un meilleur choix!

PROFITEZ DE NOS FACILITES DE PAIEMENT

avec

credico

Un Marocain de 102 ans immigré à Montréal

(d'après l'AFP) — Estimant le moment venu de découvrir d'autres horizons, un commerçant marocain de Tiznit, David Cohen, né il y a 102 ans, est arrivé hier après midi à Montréal, venant de Rabat. Ce vénérable vieillard qu'accompagne sa seconde épouse, Léa, 56 ans, et leur fille cadette, Simone, 23 ans, a décidé de finir ses jours ici aux côtés d'une autre de ses filles mariée à un Canadien.

cours d'été pour adultes

ANGLAIS · ESPAGNOL · ALLEMAND
JAPONAIS · ITALIEN · RUSSE · FRANÇAIS

Juillet ou Août/Matin · Après-Midi ou Soir.

Berlitz

langues vivantes

Siège Social,
1 Place Ville-Marie

288-3111

Ces cours sont donnés dans les villes suivantes:

Alma	668-8888	Rimouski	723-1944
Calgary	265-3850	Rouyn	762-0282
Chateauguay	288-3111	Shawinigan	537-0416
Chicoutimi	549-7474	Sherbrooke	569-9179
Drummondville	478-7000	Sorel	743-4679
Edmonton	429-5602	St. Hyacinthe	773-7022
Granby	378-8787	St. Jean	346-6100
Halifax	423-1257	St. Jérôme	436-1398
Hamilton	529-2688	Ste. Thérèse	435-1646
Joliette	756-0438	Toronto	924-7773
Moncton	389-9631	Trois-Rivières	378-2811
Montreal	288-3111	Val d'Or	824-2300
Ottawa	232-5343	Valleyfield	371-3010
Quebec	529-6161	Vancouver	685-9331
Repentigny	581-4830		

E.-U.: les partis en quête d'un vice-président

Le sén. E. Kennedy ferait passer Humphrey même contre Rockefeller indiquer les divers sondages

par Jean Lagrange, de l'AFP

WASHINGTON (AFP) — Les États-majors des deux grands partis politiques américains sont à la recherche de possibles candidats à la vice-présidence qui, tout en assurant à leur "ticket" de novembre un équilibre politique et géographique, ajouteraient du lustre à une fonction jusqu'à présent effacée mais dont l'importance s'est avérée considérable au cours des dernières années.

Les "professionnels" de la politique et des machines électorales démocrate et républicaine partent de la conviction que, sans exclure des surprises, les jeux sont pratiquement faits et que MM. Richard Nixon et Hubert Humphrey seront choisis comme candidats présidentiels républicain et démocrate par les conventions de Miami et de Chicago.

Les deux hommes sont toutefois des "anciens" de la politique. L'un comme l'autre doit offrir à l'électorat, en novembre, en dehors de son prestige personnel, un certain éclat et un élément d'attraction pour la masse, qui lui fait défaut.

Que fera Ed. Kennedy?

Parmi tous ceux qui peuvent être envisagés par les démocrates, le nom du sénateur Edward Kennedy est naturellement celui qui recueille le plus de suffrages. Non seulement, il pourrait, aux yeux de certains, permettre le retour à l'unité au sein du parti, mais il constituerait indéniablement le facteur décisif pour assurer la victoire démocrate en novembre.

Certains proches du jeune

sénateur du Massachusetts, qui porte le lourd héritage de ses deux frères assassinés et qui entend rester fidèle à leur "mission", affirment qu'il est décidé à se tenir, cette année, en dehors de toute compétition électorale.

Mais le sénateur ne peut ignorer que les sondages déjà réalisés indiquent que s'il était allié à M. Hubert Humphrey contre une équipe républicaine Richard Nixon-Charles Percy, le "ticket" démocrate recevrait 51 pour cent des voix contre 41 pour cent à ces derniers. Si les républicains présentaient une alliance Nelson Rockefeller et Ronald Reagan, les démocrates Humphrey et Kennedy l'emporteraient par 52 pour cent contre 40 pour cent.

Les mêmes sondages, en éliminant le nom du sénateur Kennedy de la liste démocrate, font tomber de 10 à 12 pour cent l'avantage de M. Humphrey sur une combinaison républicaine quelconque. On a parfois mentionné une "équipe" Humphrey-McCarthy. Elle semble plus une simple vue de l'esprit qu'une possibilité sérieuse. M. McCarthy a affirmé qu'il n'avait aucune intention de briguer la vice-présidence; il ne s'est même pas engagé à appuyer M. Humphrey s'il est choisi comme candidat démocrate. Enfin, les deux hommes sont du Minnesota et la répartition géographique serait absente du "ticket" même si l'équilibre politique s'y trouvait assuré.

Chez les républicains

Dans le camp républicain, deux noms de possibles vice-

présidents sont mis en avant: le sénateur Charles Percy, de l'Illinois, si M. Nixon est candidat à la présidence et le gouverneur Ronald Reagan, de Californie, si M. Nelson Rockefeller est choisi à Miami par la convention. Ces deux possibilités évoquent à la fois un désir d'équilibre politique et géographique et une tentative d'attirer la clientèle électorale grâce au "charme" personnel de ces deux hommes.

Tous les autres noms cités dans les milieux politiques indiquent, dans les deux partis, la même tendance à tenter de rénover et d'équilibrer. On cite chez les démocrates les sénateurs Joseph Tydings du Maryland (soutien solide de John Kennedy), Fred Harris de l'Oklahoma (qui dirige la campagne de M. Humphrey), le gouverneur Richard Hughes du New Jersey (libéral).

Chez les républicains, les noms du sénateur Mark Hatfield de l'Oregon ("colombe" notoire, qui s'est publiquement déclaré pour M. Nixon), des gouverneurs John Volpe du Massachusetts, James Rhodes de l'Ohio et Claude Kirk de Floride, sont mis en avant, si M. Nixon est choisi. En cas de candidature Rockefeller, les noms du sénateur John Tovers, du Texas et du gouverneur George Romney, du Michigan, sont prononcés.

Quant à M. Eugene McCarthy, qui continue courageusement sa dure bataille pour renverser la vapeur à la convention de Chicago et être désigné comme candidat démocrate à la présidence, on ne lui attribue, pour le moment, aucun "coéquipier" possible.

E.-U.: pour "incitation à l'insoumission"

Le docteur Spock et trois autres pacifistes sont condamnés à deux ans de prison et de fortes amendes

BOSTON (AFP) — Deux ans de prison, des amendes de mille à 3.000 dollars, telles sont les condamnations de la cour de Boston dans le procès des quatre pacifistes américains, parmi lesquels le docteur Benjamin Spock, pédiatre mondialement connu.

Le verdict a été rendu en fin de matinée, à Boston, par M. Francis J. W. Ford, qui présidait le tribunal.

Aussitôt après la sentence, et mettant à profit l'appel que leurs avocats ont interjeté il y a quelques semaines lorsqu'ils avaient été reconnus coupables d'avoir conseillé l'insoumission aux jeunes Américains en âge de faire leur service militaire, les quatre condamnés, le docteur Spock, le pasteur William Sloane Coffin, aumônier de l'université Yale, M. Michael Ferber, un étudiant de Harvard, et M. Mitchell Goodman, ont quitté le tribunal pour prendre la tête de deux cents personnes et défilé en ville en portant des pancartes et banderoles contre le service militaire et la guerre au Vietnam.

Avant de rendre la sentence, le juge a déclaré: "La loi et l'ordre ne sont pas respectés, évidemment l'anarchie commence. Presque chaque semaine, devant cette cour, des jeunes gens sont condamnés à trois ans de prison pour avoir refusé de faire leur service militaire. On peut logiquement arriver à la conclusion que les inculpés de ce procès sont ceux qui incitent certains de ces jeunes gens à violer la loi. Ces inculpés ne pourront échapper (à l'application de la loi) sous le prétexte de la liberté de parole".

Aussitôt après, le verdict a été prononcé: le docteur Spock, 65 ans, est condamné à deux ans de prison, comme ses trois coaccusés. Il devra payer 5.000 dollars d'amende comme le pasteur Coffin, 43 ans, et M. Goodman, 44 ans, tandis que M. Michael Ferber, 23 ans, ne devra payer que 1.000 dollars.

Les quatre hommes ont accueilli le verdict sans surprise. Leurs avocats ont aussitôt annoncé qu'ils interjetteraient appel.

Moyen-Orient: fin de la visite de Nasser en URSS

Moscou confirme son soutien à la cause arabe mais aussi son désir d'un règlement pacifique

MOSCOU (AFP) — L'aide militaire soviétique en vue de la reconstitution des forces armées de la RAU, est virtuellement terminée. Mais l'URSS maintiendra cette année à un niveau compétitif en lui fournissant les armements équivalents à ceux que les États-Unis fourniraient à Israël.

Tel est le résultat majeur de difficiles conversations de six jours entre le président Nasser et les dirigeants soviétiques. Voici d'ailleurs des extraits du communiqué final qui consacre le soutien politique de l'URSS à la cause des pays arabes.

Coopération renforcée

"La visite du président Gamal Abdel Nasser à Moscou a facilité le développement et l'élargissement des relations dans tous les domaines entre l'URSS et la République arabe unie", déclare le communiqué conjoint soviéto-égyptien, publié mercredi soir à Moscou par l'agence TASS, à l'issue de la visite du président Nasser.

Le texte précise que les conversations ont porté sur "le développement de la coopération dans tous les domaines, sur la situation au Moyen-Orient, sur les moyens de liquider les séquelles de l'agression impérialiste israélienne ainsi que sur d'autres problèmes d'intérêt mutuel".

"Les deux parties sont tombées d'accord, poursuit le communiqué soviéto-égyptien, pour prendre ultérieurement des mesures conjointes en vue de la restauration de la paix et de la sécurité dans cette région". "Elles ont exprimé leur ferme conviction que les tentatives d'Israël, et des forces impérialistes qui le soutiennent, pour perpétuer les résultats de sa perfide attaque de juin 1967 contre les pays arabes, sont vouées à la faillite", déclare le document.

L'URSS et la RAU ont manifesté à nouveau "leur attachement à l'impératif de règlement du problème du Moyen-Orient sur la base de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre", ajoute le communiqué qui fait éga-

lement état du "soutien des deux pays aux efforts de M. Gunnar Jarring, envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU au Moyen-Orient".

PULA (Istrie) (AFP) — Le président Nasser est arrivé hier après-midi par avion spécial à l'aéroport de Pula en Istrie, où il a été accueilli par le maréchal Tito. Parmi les personnalités présentes, figuraient notamment MM. Mika Spilja, président du Conseil exécutif de Yougoslavie, et Marko Nikezitch, ministre des Affaires étrangères.

Les deux chefs d'Etat ont ensuite gagné l'île de Brioni résidence d'été du maréchal Tito, à bord du yacht présidentiel. La situation au Moyen-Orient, à la lumière des entretiens que vient d'avoir le président égyptien à Moscou, et la préparation de la conférence élargie des pays non alignés prévue pour l'an prochain, seront les thèmes essentiels des conversations entre les présidents Nasser et Tito, qui doivent en principe durer deux jours, précise-t-on de source digne de foi.

Pressant le Sénat de le ratifier promptement

Rusk fait valoir l'importance du traité de non-prolifération et la responsabilité des E.-U.

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Dean Rusk a recommandé mercredi, devant la commission des Affaires étrangères du Sénat la ratification du traité de non-prolifération nucléaire récemment signé à Washington, Londres et Moscou.

Le chef de la diplomatie américaine, qui a présenté le

texte du traité à la commission sénatoriale, a déclaré que les espoirs des États-Unis de pro-

mouvoir de nouvelles mesures dans le domaine de la limitation des moyens de transport des armes nucléaires offensives et défensives sont très encouragés par les récentes déclarations faites à Moscou par le ministre des Affaires étrangères, Andreï Gromyko.

"Cela augure bien pour que de nouvelles mesures significatives soient prises dans le domaine du contrôle des armements. Malgré nos divergen-

ces, les États-Unis et l'Union Soviétique ont un intérêt mutuel en commun avec toute l'humanité. Cet intérêt est celui de la survie".

Dans son analyse du traité et particulièrement en ce qui concerne l'article trois sur les sauvegardes, le secrétaire d'Etat a déclaré: "Le traité qui a été négocié a tenu compte des préoccupations de nos alliés de l'Otan et, je le crois, a été aussi loin qu'il était possible pour y répondre".

"Nous avons demandé qu'une décision (sénatoriale) sur le traité soit prise rapidement parce que de nombreux pays, particulièrement nos alliés, attendent de voir ce que nous allons faire avant d'entamer leur propre examen parlementaire du traité. Nous reconnaissons que l'efficacité du traité dépendra dans une large mesure de l'adhésion d'autres pays" a poursuivi M. Rusk. Le secrétaire d'Etat a ajouté: "Mais nous avons été parmi ceux qui sont parvenus à réaliser un accord sur ce traité et d'autres pays ont leur regard tourné vers nous. Si nous voulons que le traité reçoive une large adhésion suffisamment à temps pour encourager les perspectives raisonnables de freiner les périls de la prolifération, nous devons agir rapidement sur le plan de notre procédure constitutionnelle".

Craintes des alliés apaisées

Se référant aux préoccupations des alliés de l'Otan sur le traité le secrétaire d'Etat a exposé les points suivants qui, à son avis, répondent aux questions de ces pays: "Le traité se réfère seulement à ce qui est interdit et non pas à ce qui est permis. Il interdit le transfert à qui-conque d'"armes nucléaires" ou le contrôle de ces armes, que ce soit des bombes ou des ogives nucléaires. Il interdit le transfert de tous les autres engins explosifs nucléaires parce que ceux-ci, même destinés à des fins pacifiques, peuvent être utilisés comme arme ou peuvent être facilement adaptés à une arme".

Prompte ratification escomptée

Les sénateurs assistant à l'audition de M. Rusk ont été unanimes à féliciter le secrétaire d'Etat et l'administration Johnson de l'important progrès vers la coopération internationale et la paix, manifestant ainsi clairement que sa ratification rapide ne rencontrerait guère d'obstacle.



JAGUAR

IL EXISTE UNE JAGUAR À VOTRE GOÛT NOUS EN SOMMES CERTAIN!



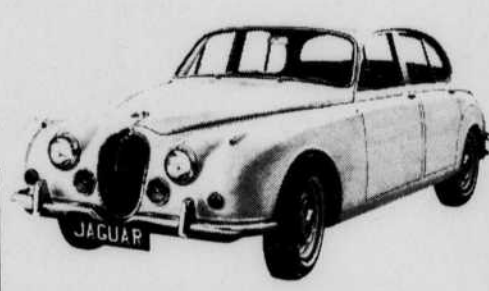
JAGUAR 420G

Pour le summum de prestige et de haute performance. Dans le luxe le plus complet.



JAGUAR 420

Le sedan qui vous apporte: vitesse, confort - sécurité et qui a atteint un certain degré de perfection.



JAGUAR 340

Aucune autre auto de ce prix vous offre autant que la Jaguar 340. Venez constater par vous-même.



JAGUAR XKE DÉCAPOTABLE

La façon la plus raçée de conquérir les autoroutes.



JAGUAR XKE COUPÉ

Un chef-d'œuvre classique acclamé par le musée d'art moderne.



JAGUAR XKE COUPÉ 2 + 2

La seule voiture sport à 4 banquettes pour la famille sportive.

ET MAINTENANT, NOUS VOUS PRÉSENTONS

COITEUX AUTOMOBILE INC.

LE PLUS IMPORTANT VENDEUR B.M.H. A MONTREAL

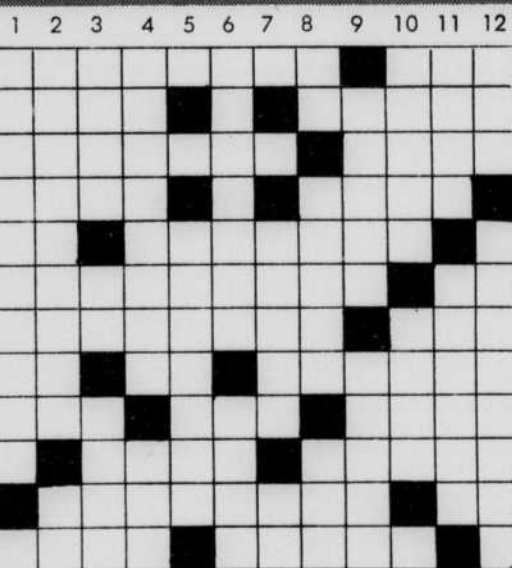
AUSTIN - MG - JAGUAR

5180 PAPINEAU MONTRÉAL P.Q.

TÉL:526-9138

Là où nous nous faisons un honneur de bien vous servir.

les MOTS-CROISÉS du Devoir



Horizontalement

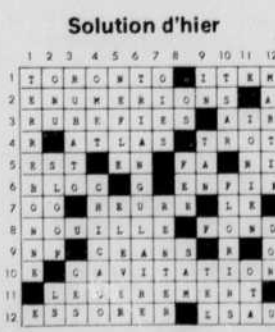
- Maire de Montréal de 1957 à 1960 - Plages, posas.
- Variété d'argile utilisée en peinture - Moment déterminé du jour.
- Ville de l'Ontario sur un affluent de l'Ottawa - En désordre.
- Ancienne unité monétaire chinoise - Du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Seul - Petite pince à épier.
- Clignotement - Lettre grecque.
- Grand cercle imaginaire qui divise la Terre en deux hémisphères - Arme de jet portative.
- Avalé - Connu - Contribution.
- Afrique Equatoriale Française - Chemin de ville - Automobile.
- Utiliser - Munir d'armes.
- Eclat enlevé de l'angle d'un meuble - D'un verbe gai.
- Qui a rapport à l'anus - Pénètre.

Verticalement

- Ville et port d'entrée de Terre-Neuve.
- Qui appartient à l'océan - Dans.
- Vase d'ornement - Cui-vre - Détroit de la Colombie-Britannique.

Solution d'hier

- Renvoyas la lumière, la couleur, sur un corps voisin - Terrain sur lequel on marche.
- Prendre sa pâture dans les champs.
- Qui n'a pas été publiée - Vase d'ornement.
- Câble servant à maintenir des matériaux sur une charrette - Seul.
- Rhodium - Sculpteur anglais, né à Castleford en 1898 - Adresse.
- Municipalité du comté de Rouyn-Noranda - Faire entrer dans un garage.
- Devenir mûr - Plante vulgairement appelée pied-de-veau.
- Royaume du sud-ouest de l'Asie - Céder pour un temps.
- Arde - Capitale de la Colombie-Britannique.



l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

A la manière de

Larry Ouellette

Quoi qu'en disent vos amis, les règles du golf n'ont pas été inventées aux fins qu'on doit le briser. Au golf, la seule chose qu'on est censé briser, c'est la normale. Evidemment, si dans un moment de folie vous avez promis à votre tendre moitié que vous alliez revenir à la maison de bonne heure, il est plus que probable que vous briserez cette promesse, mais si vous jouez au golf, vous devez observer les règles du jeu.

Il existe, parmi les golfeurs, un groupe assez imposant de personnages qui voudraient abolir, non seulement une règle ou deux, mais toutes. Quitte par la suite à en écrire d'autres, plus intelligentes. Il arriverait un jour, bien entendu, où ces nouvelles règles seraient abolies à leur tour pour être remplacées par d'autres encore meilleures, et ainsi de suite jusqu'à la fin des temps. En d'autres mots, les règles du golf seront toujours "sans bon sens", et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on les revise sans cesse et qu'on les change souvent, parfois pour le mieux.

L'une des premières règles promulguées en Ecosse, berceau du golf, interdisait la pratique de ce sport le dimanche. Elle est morte de vieillesse.

Le but du jeu, semble-t-il, est d'envoyer la balle sur le green, le plus proche possible de la coupe, ou mieux encore, tout droit dedans. Mais il y a une règle qui dit que si vous touchez le drapeau en exécutant un coup après votre arrivée sur le vert, vous encourez une pénalisation de deux coups.

Une autre règle concerne l'addition des coups après la ronde. A quoi vous sert-il de jouer une partie de 65 et de gagner un championnat si vous faites une erreur d'addition? Demandez à Roberto de Vincenzo. Pour être champion de golf, il faut savoir compter.

Un joueur bien connu du circuit américain, Bob McCallister, raconte un fait assez curieux. A l'omnium de Phoenix, il y a quelques années, un joueur pria un membre du comité des règlements de rendre une décision qui aurait fait pâlir Salomon. La balle du joueur en question s'était arrêtée près d'une orange. Celle-ci était tombée d'une branche qui surplombait le parcours. L'officiel, puisque c'est ainsi qu'on les appelle, lui déclara que l'orange n'étant pas un objet de fabrication humaine, mais une chose naturelle, il n'avait pas le droit de la déplacer. Le joueur fut obligé de frapper sa balle depuis l'endroit où elle reposait. Dépité par la décision de l'officiel, il demanda à ce dernier ce qui arriverait si sa balle allait s'arrêter à côté d'un trognon de pomme. "Un trognon de pomme est un objet de fabrication humaine, répondit l'officiel, et vous auriez le droit de l'enlever de votre chemin."

Au cours d'un tournoi de juniors, joué sous la pluie, un des concurrents expédia son deuxième coup à 18 pouces de la coupe au dernier trou. Il plaça une pièce de dix cents pour marquer l'emplacement de sa balle, tapant légèrement la pièce avec la tête de son poteau et se retira en bordure du vert pour attendre son tour de jouer. Mais à son étonnement, en essayant son poteau avec une serviette, il vit la pièce de dix cents, que l'eau avait fait adhérer à son poteau, tomber sur le sol, en dehors du vert. Le comité ordonna au jeune homme de jouer son coup suivant depuis l'endroit où la pièce de dix cents était tombée. Il perdit le match par un coup.

Durant un autre match aux trous, deux joueurs arrivèrent sur un trou à normale-3 où ils faisaient face directement à un soleil aveuglant. Le premier frappa un coup de fer-6 droit vers le green. Personne ne vit tomber sa balle. Le deuxième utilisa un fer-5, et sa balle disparut elle aussi dans le soleil. Les deux joueurs se rendirent au green où ils virent une seule balle, celle du premier. Le deuxième, croyant qu'il avait frappé trop fort avec son fer-5, se mit à chercher sa balle derrière le vert, où il y avait un terrain hors-limites. Après cinq minutes de recherches inutiles, il la trouva à son adversaire. Ce dernier fit ses deux coups roulés et eut la surprise en se penchant vers la coupe d'y trouver la balle de l'autre! Le malheureux avait fait un trou d'un coup sans le savoir et, croyant sa balle perdue, avait concédé le trou.

Bonallack et Barnes en tête

CARNOUSTIE, Ecosse — Deux golfeurs anglais dont un amateur ont pris l'avance hier à l'issue de la première ronde de l'Omnium britannique à Carnoustie en Ecosse.

L'Américain Billy Casper tirait de l'arrière par deux coups.

Brian Barnes, golfeur étoilé âgé de 23 ans, et Michel Bonallack, champion amateur de Grande-Bre-

tagne ont roulé chacun 70. Deux autres Britanniques se partageaient la seconde place, Maurice Bembridge et Peter Mills.

Le seul participant canadien, Al Balding de Toronto a réussi un score de 2 au-dessus du par avec 74.

A la marque de 72, on retrouvait ex-aequo Paddy Skerritt d'Irlande, le gaucher Bob Charles de Nouvelle-Zélande et Billy Casper.

GRAND CONCOURS DE PÉTANQUE

Dimanche 14 juillet
Coupes Universport - Obut - Ricard
\$1,000 de prix

A partir de 8h. 30 A.M. - Place d'accueil

Les concours se dérouleront autour du Lac des Cygnes à l'île Ste-Hélène.
Les inscriptions vous donneront droit à des laissez-passer gratuits sur Terre des Hommes.



Les champions et monsieur "tout-le-monde" jouent avec des boules OBUT, des boules bien équilibrées.

Exigez-les!

En vente dans tous les bons magasins de sport de Montréal et la Province

C'est un produit importé par UNIVERSPORT Inc.

LA LIGUE NATIONALE SERA DIVISÉE EN DEUX SECTIONS

HOUSTON — La Ligue Nationale de baseball a décidé, hier, d'imiter la ligue Américaine et de diviser ses 12 équipes en deux sections de six clubs chacune.

C'est ce qu'ont décidé les directeurs de ce circuit lors de l'assemblée d'hier au cours de laquelle ont été discutés les cas des deux nouvelles franchises, San Diego et Montréal.

Au début la ligue Nationale devait comprendre une seule section de douze équipes qui joueraient 162 parties, tandis que la ligue américaine, divisée en deux sections avec l'addition de Kansas City et Seattle devait avoir un calendrier de 156 jouées pour la saison.

La Ligue Nationale a finalement consenti à diviser les 12 équipes en deux sections à condition que la ligue américaine adopte un calendrier de 162 parties. On devait, à l'issue de l'assemblée d'hier, faire connaître la façon dont seraient composées les deux sections.

La ville de Montréal était représentée hier à Houston par deux membres du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, président du dit comité, et M. Gerry Snyder, qui devaient donner un aperçu des progrès accomplis pour rencontrer les exigences de la ligue Nationale.

On sait que la franchise dans la ligue Nationale a été accordée à la métropole du Canada il y a plus de six semaines et que depuis ce temps une certaine confusion a semblé régner sur la situation.

Une solution pratique

Messieurs Saulnier et Snyder ont proposé aux directeurs de la ligue Nationale une solution pratique, hier, qui devrait rencontrer l'approbation des autorités de ce circuit. Il a été proposé en effet de couvrir l'autostade d'un toit, ce qui permettrait à l'équipe de faire face avantageusement dès l'an prochain aux intempéries du climat de la belle province. Ce qui permettrait également d'étudier plus à fond le problème du futur stade à toit amovible qui doit être prêt pour 1971.

Gerry Snyder, qui a été l'homme-clé dans l'obtention de cette franchise de baseball dans la ligue Nationale, et qui a par la suite été ignoré du groupe des financiers qui ont investi des millions dans ce projet, a fortement insisté hier pour dire qu'il représentait la ville de Montréal, et non le groupe de financiers qui s'intéresse à cette franchise.

Celui qui aurait eu l'idée de placer un toit au-dessus de l'autostade serait John New-

man, un des membres du groupe d'hommes d'affaires intéressé au sort du baseball à Montréal. En passant il faut souligner que John Newman est parfaitement qualifié pour mener un tel projet à sa fin puisqu'il est ingénieur en construction.

L'optimisme dynamique du maire

Pendant ce temps, le maire de Montréal M. Jean Drapeau, en visite-éclair à Buffalo, Rochester, Syracuse et Albany continuait de faire preuve de son optimisme dynamique habituel.

Au flot de questions concernant la Terre des Hommes et la situation du baseball à Montréal il a eu des réponses drues et franches. A ceux qui lui demandaient où il allait prendre les 40 ou 50 millions qu'il faudrait pour bâtir ce fameux stade avec dôme, il a répondu: "Nous avons toujours trouvé moyen d'emprunter l'argent qui nous était néces-

saire et avons toujours su où aller le chercher. Nous avons toujours eu le don de réaliser les projets qu'un petit groupe de pessimistes décriaient. Nous avons pu mettre sur pied Expo 67 sans les fonds nécessaires, nous avons construit un métro quand tous s'accordaient à dire que c'était impossible et nous avons l'intention encore une fois de tenir parole." "Nous avons la ferme intention de rencontrer toutes les exigences requises par les directeurs de la ligue Nationale."

L'équipe de Montréal doit évoluer à l'autostade au cours des deux premières années de son existence.

L'autostade contient actuellement 23,000 sièges et sa capacité sera portée à 37,500 pour l'ouverture de la saison en avril prochain.

La ville de Montréal s'est engagée à construire un stade avec dôme pour 1971 alors que l'équipe déménagera ses pénates de l'autostade aux environs de Pie IX et Sherbrooke, dans l'est de Montréal.

Ashe boycotterait l'Afrique du Sud

BHASTAD, Suède — Le tennisman noir américain Arthur Ashe a fait savoir qu'il se pourrait qu'il ne puisse participer aux rencontres de la coupe Davis advenant le cas où l'équipe américaine dont il fait partie, en viendrait aux prises avec celle de l'Afrique du Sud et en Afrique du Sud. On sait que les Blancs d'Afrique du Sud n'aiment pas les Noirs et surtout ils n'aiment pas voir

un Noir jouer contre des Blancs.

Toutefois, Mats Haspelquit, de la Fédération suédoise de tennis, a laissé entendre que si Ashe décidait de demeurer avec l'équipe américaine et que l'Afrique du Sud lui refuse d'entrer sur son territoire, cette décision forcerait à présenter la rencontre Etats-Unis — Afrique du Sud en territoire neutre.

G. Marcotte critique vivement l'A.C.H.A.

MONTREAL — Gaston Marcotte, le président de la Fédération du Hockey amateur, a émis un communiqué hier critiquant vivement l'attitude des dirigeants de l'Association Canadienne du Hockey Amateur.

Monsieur Marcotte, dont la Fédération groupe plus de 85 mille joueurs de hockey de la province de Québec, s'élève contre le fait que l'ACHA n'a pas respecté une résolution adoptée lors de l'assemblée annuelle de Windsor en mai dernier selon laquelle un comité devait être créé avant le six juillet pour étudier la demande d'accréditation de la Fédération.



HIER

Ligue Nationale

Aucune partie

Ligue Américaine

Aucune partie

LANCEURS

PROBABLES

Ligue Nationale

Chicago (Jenkins 8-9) et (Nye 4-10) à New York (Cardwell 3-8) et (Selma 7-3), (double) — (s)
Philadelphie (Short 7-8) et (L. Jackson 7-10) à Pittsburgh (Moore 3-5) et (Veale 7-8), (double) — (s)
San Francisco (McCormick 6-11) ou (Sadecki 8-10) à Cincinnati (Culver 6-8), (s)
Los Angeles (Osteen 7-11) à Atlanta (Niekro 7-6), (s)
Houston (Dierker 9-10) et (Cuellar 5-4) à St-Louis (Briggs 10-6) et (Nelson 1-0), (double) — (s)

Ligue Américaine

Cleveland (Siebert 9-5) à Oakland (Hunter 6-4), (s)
Boston (Ellsworth 7-5) à California (Brunet 7-9), (s)
Detroit (Lolich 7-4) à Minnesota (Chafer 7-9), (s)
New York (Peterson 5-3) vs Chicago (Horton 5-7) à Milwaukee, (s)
Washington (Pascual 9-4) ou (Coleman 5-9) à Baltimore (McNally 8-8), (s)

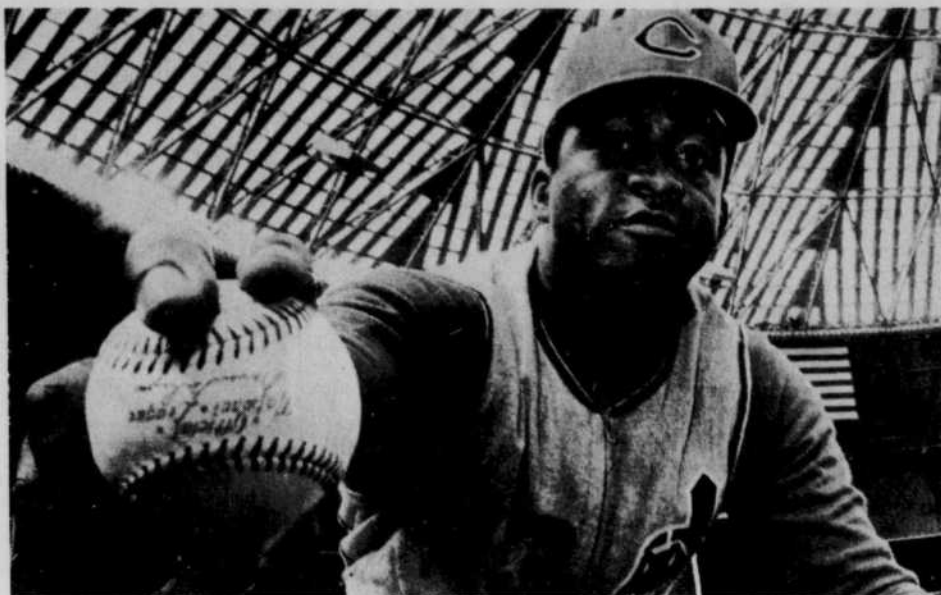
CLASSEMENT

Ligue Nationale

	G	P	Moy.	Diff.
St-Louis	53	30	.369	—
Cincinnati	42	39	.519	10
Atlanta	43	40	.518	10
San Francisco	42	42	.500	11½
Pittsburgh	40	41	.494	12
Philadelphie	38	40	.487	12½
Los Angeles	41	44	.482	13
New York	29	43	.476	13½
Chicago	39	45	.464	14½
Houston	35	48	.422	18

Ligue Américaine

	G	P	Moy.	Diff.
Détroit	66	28	.663	—
Cleveland	47	39	.547	9½
Baltimore	43	37	.538	10½
Boston	42	38	.525	11½
Minnesota	39	42	.481	15
California	39	43	.476	15½
Oakland	39	43	.476	15½
New York	36	43	.456	17
Chicago	34	44	.436	18½
Washington	30	47	.390	22



HOUSTON — Montréalais, que penseriez-vous d'un stade à la Houston? avec dôme et des vedettes dans le genre Luis Tiant comme visiteur? C'est ce que l'on discutait ferme hier même à Houston et où messieurs Saulnier et Snyder faisaient probablement quelques confidences importantes aux directeurs de la ligue Nationale lors d'une assemblée ultra importante pour les amateurs de baseball de la métropole. (Téléphoto PA)

Montréal garde sa franchise

"J'ai fait rapport aux membres de la ligue Nationale de baseball de l'état, à ce jour, des pourparlers entre la ville et les promoteurs de futur club de baseball majeur de Montréal, et j'ai expliqué pourquoi les promoteurs et la ville ne pouvaient, avant plusieurs mois, remplir les conditions qui avaient été posées le 27 mai dernier, relatives à la construction immédiate d'un stade couvert et à l'engagement du club de signer un bail pour ce stade dans le même délai.

"J'ai fait état des suggestions qui nous ont été fournies au début de la présente semaine, relatives à la possibilité de couvrir temporairement l'autostade. J'ai expliqué que cette possibilité devait être examinée dans l'intérêt de tous et que, pour ce faire, un délai devait être accordé aux promoteurs du club. La ville poursuivra ses études en vue de construire un stade permanent dans le parc Maisonneuve, avec l'intention de faire une recommandation au conseil Municipal aussitôt

que possible après le premier mai 1969."

A la suite du rapport de M. Saulnier les directeurs de la ligue Nationale se sont déclarés absolument satisfaits des progrès accomplis jusqu'ici.

La ligue Nationale sera divisée en deux sections l'an prochain, l'une comprenant les villes de New York, Philadelphie, Chicago, Pittsburgh, St-Louis et Montréal, l'autre étant formée de Los Angeles, San Francisco, Houston, Cincinnati, Atlanta et San Diego.

Hank Bauer est limogé

BALTIMORE — Hank Bauer a été congédié hier par les Orioles de Baltimore, moins de deux ans après les avoir conduits au championnat de la ligue américaine et au championnat mondial de baseball.

Le successeur de Bauer devrait être connu aujourd'hui et

tout porte à croire que ce sera l'instructeur Earl Weaver.

Dans un bref communiqué, hier, la direction a fait part à la presse que "Hank Bauer avait été relevé de ses fonctions en tant que gérant des Orioles."

Bauer a appris cette mau-

vaise nouvelle de sa demeure à Kansas City, de la bouche de Harry Dalton, le directeur du personnel des Orioles.

Dalton a révélé que Bauer recevrait le plein montant du salaire qui lui est encore dû d'ici la fin de la saison.

M.L.T.R.

ça veut dire:

"Molson, la très populaire"

Oui ça veut dire ça. Et bien d'autres choses. Mais ce qui est sûr, c'est que si c'est une



Molson, là tu parles!

Brassée au Québec par Molson

Arts et spectacles

La rentrée du Royal Ballet de Winnipeg à Stratford

PRÉSENTATION DE 4 BALLETS

Le Royal Ballet de Winnipeg a inauguré hier sa série de représentations 1968 dans le cadre du Festival de Stratford, au Théâtre Avon, avec un programme comprenant trois créations et une œuvre de répertoire.

Pour la seconde année consécutive cette compagnie participe au festival, et au cours de la saison ses spectacles tiendront l'affiche en alternance avec l'opéra "Cendrillon", de Rossini, jusqu'au 20 juillet.

Le programme débute avec "Pastiche" ballet présenté en lever de rideau, sur une chorégraphie de José Ferran, qui avait été créé pour la troupe de Winnipeg à Noël 1967. L'œuvre mêle le classique aux rythmes typiquement espagnols.

Les danseurs interprètent ensuite un extrait du "Lac des cygnes" sur une musique de Tchaïkovsky, suivi d'une œuvre d'un genre différent. Il s'agit d'un ballet intitulé "While the Spider Slept", écrit après l'assassinat du président John Kennedy, qui traite de la désintégration de la vie moderne. Ce ballet, sur une chorégraphie de Brian Macdonald, de Montréal, chorégraphe attiré de la troupe de même que directeur artistique du Harkness Ballet de New York, avait également été créé pour cette compagnie de Winnipeg.

Le programme se termine avec "The Golden Age", ballet en un acte et sept tableaux, une chorégraphie de Agnès de Mille. L'action se situe en Europe au 19e siècle, et raconte les efforts d'une ballerine-étoile pour rester en vedette.

Tout comme la Cendrillon du conte de Perrault, la cantatrice britannique Patricia Kern a quitté la scène dans un carrosse traîné par un fringant attelage, au soir de la première de l'opéra présenté au Festival de Stratford.

Miss Kern, vedette de la compagnie Sadler's Wells de Londres, faisait son début nord-américain dans le rôle de l'opéra "Cendrillon", de Rossini.

Les quelque 1.500 spectateurs, dont plusieurs en tenue de gala, ont réservé un accueil très chaleureux à Patricia Kern, qui chantait le rôle-titre, ainsi qu'aux autres membres de la distribution.

Après la représentation, des centaines de personnes attendaient à la sortie du Théâtre Avon pour voir la chanteuse prendre place dans son beau carrosse qui devait la conduire à une réception.



UNE ONDINE DU THEATRE NEPTUNE: Cette charmante comédienne, Lynda Livingston, assurera le rôle-titre de "Ondine" de Jean Giraudoux, pièce qui doit éventuellement prendre l'affiche du Théâtre Neptune de Halifax ce soir. Avant de faire ses débuts avec cette troupe, Mlle Livingston s'est produite à maintes reprises au Manitoba Theatre Center et dans les cadres du Festival Bernard Shaw.

THÉÂTRE

COMÉDIE-CANADIENNE: "Fridolin et Tit Coq" de Gelinas - 20h.30

EXPO-THÉÂTRE: "Pygmalion" de Shaw (adaptation de Eloi de Grandmont) - 20h.30

JAZZTEK: le quatuor Pierre Leduc - tous les soirs sauf les lundis

THÉÂTRE DE LA MARJOLEINE: "L'Arche de Noé" de Carier - Lèveillé - sur semaine - 21h - le dimanche à 20h; relâche les lundis

THÉÂTRE DE LA POURRIÈRE: "A Wife in the Hand" de Jack Crip - du lundi au vendredi - 20h.30 - le samedi - 18h.30 - et 21h.30 - relâche dimanche et lundi

LE PATRIOTE: Marie-Lafort

THÉÂTRE DES MARGUERITES: "Mary, Mary" de Kern - tous les soirs à 21h - sauf les lundis et vendredis

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: "L'Alphonse faite à Marie" de Jean Lepage - à 20h.30 (jusqu'au 15 juillet)

THÉÂTRE DU RICHIEU: "Vacances pour Jésus" de Green - mercredi, jeudi, vendredi et dimanche à 20h.30 - samedi à 19h.30 et 22h.30 (jusqu'au 25 août)

FESTIVAL DE STE-AGATHE (théâtre "La Sablière"): "Le Cid Maghane" de Rejean Ducharme - tous les soirs, sauf les lundis, à 20h.30

PLACE DES ARTS

THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER: relâche

THÉÂTRE MAISONNEUVE: relâche

THÉÂTRE PORT-ROYAL: relâche

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE

AMHERST - "Paradis Hawaïen" 12-25 - 3-40 - 6-45 - 10-00 - "La loi des bords-lou" 11-00 - 2-00 - 5-15 - 8-30

BIJOU - "Une île pour deux" 12-30 - 3-30 - 6-40 - 10-07 - "Le scandale Christine Keeler" 1-17 - 5-18 - 8-35

BONAVENTURE - "Benjamin" 1-05 - 3-10 - 5-10 - 7-15 - 9-20

CANADIEN - "Fantomas Contre Scotland Yard" 2-15 - 6-05 - 10-00 - "Deux Marchées Dans un Placard" 12-30 - 4-10 - 8-06

CHAMPLAIN - "Voyage à deux" et "L'Aventure-sauvage"

CHATEAU - "Une balle au cœur" 2-45 - 6-10 - 9-30 - "Dollar du Nebraska" 1-15 - 4-25 - 8-00

COMÉDIE CANADIENNE: "Fridolin et Tit Coq" 6-15 - 9-00

CREMAZIE - "Voyage à deux" et "L'Aventure-sauvage"

DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7-15 - 9-40 - 12-30 - 2-45 - 5-00 - 7-15 - 9-40

ELECTRA - "Le Secret du rapport Quiller" et "OSS contre Gestapo"

ELYSEE - "Salle Evénement" - "La Chinoise" 7-30 - 9-30 - 12-30 (sam. 10-00)

EMPIRE - "Le voleur" - semaine à 8-00 - dimanche à 12-40 - 4-00 - 8-10 - "Le roi de Cœur" - semaine à 6-20 et 10-00 - dimanche à 2-40 - 6-30 - 10-00

FLEUR DE LYS - "L'Incompris" 1-30 - 3-30 - 5-30 - 7-30 - 9-30

FRANCAIS - "Une balle au cœur" 2-45 - 6-05 - 9-25 - "Dollar du Nebraska" 1-05 - 4-25 - 7-45

GRANADA - "Une balle au cœur" 1-05 - 4-30 - 7-50 - "Dollar du Nebraska" 2-55 - 6-30 - 9-45

JEAN-TALON - "Angélique et le Roy" sem. 5-05 - 8-30 - dim. 12-00 - 4-05 - 8-05 - 10-00 - "Angélique" sem. 7-00 - 10-30 - dim. 12-00 - 3-30 - 7-00 - 10-30

LAVEL - "La Grande Vadrouille" 1-40 - 5-30 - 9-30 - "Le Jeu de la Mort" 12-00 - 3-50 - 7-45

MAISONNEUVE - "Angélique Marquise des Anges" sem. 8-30 - dim. 12-00 - 4-05 - 8-05 - "Merveilleuse Angélique" sem. 6-05 - 10-10 - dim. 2-05 - 6-05 - 10-00

MERCIER - "Le Secret du rapport Quiller" et "OSS contre Gestapo"

PAPINEAU - "Les Jeunes Aphrodites" 1-00 - 2-40 - 4-25 - 6-05 - 7-50 - 9-30 - "Le roi de Cœur" - semaine à 6-20 et 10-00 - dimanche à 2-40 - 6-30 - 10-00

PARISIEN - "Entre la Mer et l'Eau Douce" 10-45 - 12-55 - 3-05 - 5-15 - 7-35 - 9-55

PLAZA - "Fantomas Contre Scotland Yard" 2-15 - 6-05 - 10-00 - "Deux Marchées Dans un Placard" 12-30 - 4-10 - 8-06

REVOL - "Paradis Hawaïen" 12-40 - 3-40 - 6-40 - 9-40 - "La Loi des bords-lou" 2-15 - 5-10 - 8-15

ST-DENIS - "Le Scandale de Christine Keeler" 12-20 - 3-30 - 6-40 - 10-07 - "Une île pour deux" 1-15 - 5-11 - 8-30

VILLERAY - "Le secret du rapport Quiller"

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE - "Doctor Dolittle" soir 8-15 - Matinée mer. sam. et dim. 2-15

ARTINEMA - "Confess Dr Corda" 1-15 - 3-15 - 5-15 - 7-15 - 9-15

ATWATER - "Yours, Mine, and Ours" - 3-10 - 5-15 - 7-25 - 9-35

CAPITOL - "The Devil's Brigade" 10-10 - 12-50 - 3-30 - 6-10 - 8-55

CINEMA IMPERIAL - "2001: A Space Odyssey" 2-00 - 4-30 - 7-00 - 9-30 (10-00 sam.)

CINEMA WESTMOUNT SQUARE - "Inspector Clouseau" 1-25 - 3-25 - 5-30 - 7-30 - 9-30

KENT - "The Fox" 12-40 - 2-50 - 4-55 - 7-05 - 9-20

LARRY'S - "The Odd Couple" 10-35 - 12-45 - 2-55 - 5-05 - 7-25 - 9-35

PLACE DU CANADA - "Prudence in the Pill" 9-30

PALACE - "Where Were You When The Lights Went Out?" 10-55 - 1-00 - 3-10 - 5-15 - 7-25 - 9-40

PLACE VILLE-MARIE - "Grande salle" - "The Graduate" 1-15 - 3-15 - 5-15 - 7-15 - 9-15

PLACE VILLE-MARIE - "Petite salle" - "Sudden" 12-30 - 2-30 - 4-10 - 6-00 - 7-50 - 9-40

STRAND - "The Shattered Room" et "Vengeance of Fu Manchu"

VAN HORNE - "Here We Go Round the Mulberry Bush" 1-25 - 3-25 - 5-25 - 7-25 - 9-25

VERDI - "Dr. Strangelove" 6-40 - 9-15 - "What's New Pussycat" 8-20

WESTMOUNT - "Rosemary's Baby" 1-20 - 3-55 - 6-30 - 9-20

YORK - "Doctor Zhivago" 2-00 - 8-00

EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Japonais S.T. anglais

ELYSEE - "Salle Alain Renaux, 'The Affair' (La Liaison) 7-30 - 9-30 - dim. et lun. 1-30 - 3-30 - 5-30 - 7-30 - 9-30 (10-00 sam.)

Danais S.T. anglais

VENDOME - "17" 12-45 - 2-50 - 5-00 - 7-15 - 9-30

Svédais S.T. anglais

FESTIVAL - "Night Games" 7-30 - 9-30 - dim. 1-30 - 3-30 - 5-30 - 7-30 - 9-30

SNOWDON - "A Woman" 1-05 - 3-15 - 5-20 - 7-30 - 9-40



Dans le décor de Max Ernst, Claire Motte et Georges Piletta ont créé sur la scène de l'Opéra de Paris, le nouveau ballet de Roland Petit, "Turangalila", réglé sur la Symphonie d'Olivier Messiaen. Les autres interprètes sont Jacqueline Rayet, Christiane Vlasi, Nanon Thibon. Direction musicale: Manuel Rosenthal.

Au Théâtre de Quat'Sous

"L'Alphonse faite à Marie"

Le Théâtre de Quatre Sous présente du 9 au 15 juillet un double spectacle inusité: "L'Alphonse faite à Marie" comédie satirique de Jean Lepage et quatre "Sketches indescriptibles" de Louis Geoffroy. Ces deux jeunes écrivains québécois n'ont qu'une chose en commun: leur humour. Avec "L'Alphonse faite à Marie" le rire est franc et détendu alors que le rire "jaune" est provoqué par les images-choc des Sketches. C'est grâce à l'initiative du metteur en scène Marc Harvey si ces pièces ont aujourd'hui une autre existence que celle de manuscrits. Le spectacle risque de déranger les bien-pensants de notre société mais il a cette qualité inestimable de ne laisser personne indifférent. D'abord interdit à l'École Normale Jacques Cartier, le spectacle a quand même été présenté à l'Atelier d'Art Dramatique les

24, 25 et 26 mai derniers. Le succès obtenu a permis à Marc Harvey de reprendre sa production au Théâtre de Quatre Sous.

Représentation tous les soirs à 20h.30.

LE NOUVEAU CINÉMA RIO

11385, SAINT-VITAL

QUIN et HENRI-BOURASSA

321-4442

EN FRANÇAIS

Mary Poppins

En 2e SEMAINE sur demande générale

Walt Disney's Pinocchio

OUVERT EN MATINÉE

EDDIE "Fingers" BIRD

Tous les soirs

Route Transcanadienne, Sortie 21

à Côte-de-Liesse

KLONDIKE STEAK HOUSE

Aussi à Terre des Hommes

Fort Edmonton, La Ronde

BANQUETS & MARIAGES

744-5841

DERNIER JOUR: THE AFFAIR

CATHERINE DENEUVILLE dans une

COMÉDIE HILARANTE!

un allemand et un agent de la résistance, rivalisant pour la femme d'un autre!

PRIX LOUIS DELUC

JEAN-PAUL RAPPENAU

PHILIPPE NOIRET PIERRE BRASSEUR

GLYSÉE

35 MILTON / 842-6053

AIR CLIMATISÉ

LA CHINOISE

Jean-Louis Godard

8e SEMAINE

4e MOIS

YVES MONTAND

ANNIE GIRARDOT

CANDICE BERGEN

VIVRE POUR VIVRE

Sur semaine 7-15 - 9-40

de Claude Lelouch

14 ans

LE DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

THÉÂTRE D'ÉTÉ SUN VALLEY

45 milles au nord de Montréal

Mardis - Jeudis - Dimanches 9h. p.m.

Samedis 8h. et 10h.30 p.m.

Comédie

LA BONNE ANNA

sous la direction de Henri Norbert

avec

Manique Lepage, Suzanne Colette, Eve Gagné,

Edgar Fruiter, Marcel Cabay

Mise en scène de Gaëtan Labrèche

Réservation et Informations:

Montréal: 861-4801

Ste-Adele: 229-3511

LE SEUL FESTIVAL ARTISTIQUE DU QUÉBEC

présente au Théâtre "la Sablière"

Place Jean Vilar

du 27 juin au 1er septembre

deux créations canadiennes:

Jusqu'au 6 août

LE CID MAGHANE"

de Rejean Ducharme

du 31 juillet au 1er septembre

"INES PÉREE ET INAT TENDU"

de Rejean Ducharme

du 31 juillet au 6 août alternance des deux pièces

sam. dim. mardi, mer. jeudi 20h.30 vend. 2h

Tous les dimanches à 14 h.

Retour de Chasse"

avec Ben, Coluche et Caroline,

(Extrait: 50, Adultes 75)

DANS LES COULISSES DU T.N.M.

- 7 représentations supplémentaires de "Pygmalion"
- Création d'un comité féminin
- Une nomination au conseil d'administration

En fin de semaine dernière, le Théâtre du Nouveau-Monde a fait salle comble à l'Expo-Théâtre, et le public a longuement ovationné la version québécoise du "Pygmalion" de Bernard Shaw. Cette pièce, adaptée par Eloi de Grandmont, a été présentée cette semaine (dont ce soir) à guichet fermé.

A la demande générale, le TNM a décidé d'ajouter 7 représentations, et gardera "Pygmalion" à l'affiche jusqu'à 20 juillet. Rappelons que la pièce avait battu, l'hiver dernier, tous les records

Création d'un comité féminin

Au cours d'une réception de presse qui se tenait au Pavillon "L'univers d'arlequin" (Pavillon du théâtre, ancien pavillon de la Grèce) sur la Terre des hommes, le Théâtre du Nouveau-Monde a annoncé la création d'un comité

féminin du TNM sous la présidence de Madame Andrée Parent.

Plusieurs sous-comités se partageront les diverses activités du comité féminin du TNM, notamment: organiser des conférences et des causeries sur des sujets se rapportant au théâtre, promouvoir la vente des billets de saison et surtout, sensibiliser le public à l'œuvre culturelle du TNM.

L'exécutif du comité féminin sera composé de:

Mesdames: Andrée Parent (présidente), Jean Blouin (vice-présidente), Andrée Latreille (secrétaire), Mlle: Henriette Girard (trésorière), Mesdames: Suzanne Randall (relations publiques), Ph. B. Papachristidis (conseillère), Gilles Gaudette (conseillère), Jean-Guy Clément (conseillère), Gilles Nault (conseillère), Thérèse Chartrand (conseillère), Pauline Johnson (conseillère), Mlle: Manon Lafrance (conseillère), Thérèse Bernard (conseillère), Mesdames: Richard Holden (directrice), Georges Baldwin (directrice), Jean Gagnon (directrice) et Brian Drummond (directrice).

Une nomination

M. Claude Ducharme, C.R., membre du conseil d'administration de la fondation du Théâtre du Nouveau-Monde depuis 1966, a été nommé président de cette compa-

gnie le 1er juillet dernier. Il succède à ce poste à M. Marcel Piché, C.R., qui avait consacré quinze années à la cause du TNM, d'abord comme vice-président et ensuite comme président, et qui demeure membre du conseil d'administration à titre de président sortant de charge.

M. Ducharme, associé de l'étude légale Desjardins, Ducharme, Desjardins et Corbeau, est également vice-président et administrateur de la sécurité, compagnie d'assurances générales, administrateur de U.A.P. Inc., et de la Sauvegarde, compagnie d'assurance sur la vie.

Conférence-concert

Mario Duchesne et Maurice Martenot

Dans le cadre de ses cours d'éété, l'École Normale de Musique présentera deux soirées qui promettent d'être riches d'enseignements. La première sera assurée par le flûtiste montréalais Mario Duchesne, mardi le 16 juillet prochain; la seconde, le 23 juillet, permettra de rencontrer Maurice Martenot, l'inventeur des ondes Martenot. Les soirées débuteront à 20h. précises.

À PROPOS DE L'EXPO-THÉÂTRE

Le ministère des affaires culturelles ne procédera pas avant quelques temps à l'inauguration officielle de l'Expo-théâtre, situé près de la Place d'accueil de la Terre des hommes.

D'ici là, le théâtre sera aménagé selon les projets que les services compétents du ministère sont en train de mettre au point. Cette salle de spectacle a été acquise, il y a quelques mois, par le gouvernement du Québec, en même temps que la Galerie internationale, devenue Musée d'art contemporain.

En vue de collaborer à l'animation culturelle de la Terre des hommes, l'Expo-théâtre a été gracieusement prêté au Théâtre du Nouveau Monde qui doit y reprendre, à partir du 5 juillet, l'adaptation de la pièce de Georges Bernard Shaw, PYGMALION. La Compagnie des Feux-Follets doit également présenter des spectacles.

La décision du ministère des affaires culturelles à l'égard du Théâtre du Nouveau Monde et des Feux-Follets s'inscrit dans le cadre de la politique d'animation poursuivie par le ministère responsable à la culture au Québec.

Scandinavian Summer Film Festival 18 ans adultes

2e SEM. ERIC SOYAS "17" en couleur

GHITA NORBY OLE SOLTOFT 12-45; 2-50; 5-00; 7-15; 9-30

VENDOME PLACE VICTORIA TEL 878 1451

EASTMAN 68

Le Théâtre de Mayotaine

5e comédie musicale CARRIER-LEVÉILLÉE

L'ARCHE DE NOÉ

avec elizabeth chouldavidz francoise lemieux gaelan labrèche guy boucher et marjolaine hébert

sur semaine: 9 heures, dimanche: 8 heures, relâche lundi

Montréal Ed. Archambault 100 e. Ste. Catherine

Eastman 297-2862

Sherbrooke Roy l'Apothicaire 569-5361

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Franz-Paul Decker, directeur artistique

FESTIVAL D'ÉTÉ

4ème CONCERT

Soirée Beethoven

FRANZ-PAUL DECKER au pupitre

VLADIMIR ASHKENAZY pianiste

"LE PLUS GRAND PIANISTE DE SA GÉNÉRATION. M. Ashkenazy possède à la fois les qualités d'un Gilets et d'un Richter..."

Harold Schonberg, N. Y. Times

"...son jeu a étonné l'auditoire qui a éclaté en applaudissements."

Harriet Johnson, N. Y. Post

"Quand Ashkenazy joue, les gens ne se lassent de crier Bravo et Encore."

Time Magazine

Lundi - 15 juillet - 8:30 p.m.

Prix populaires \$1.75 • \$2.25 • \$3.50 • \$4.25

PLACE DES ARTS MONTRÉAL 18 (QUÉBEC), TEL.: 842-2112

SALLE WILFRID-PELLETIER

CINÉ-ART FILMS

BIENTÔT LOUIS DE FUNÈS LES GRANDES VACANCES

VOTRE DERNIÈRE CHANCE DE VOIR DANS UN SEUL PROGRAMME!

ANGÉLIQUE MARQUISE DES ANGES

MERVEILLEUSE ANGÉLIQUE

1 2

14 ANS SCOPE COULEURS

MAISONNEUVE 3019, E. SHERBROOKE 525-2174

ANGÉLIQUE ET LE ROY

INDOMPTABLE ANGÉLIQUE

3 4

14 ANS SCOPE COULEURS

JEAN-TALON JEAN-TALON, À L'EST DE PIE-IX 725-7000

LOUIS de FUNÈS

FANTOMAS contre SCOTLAND YARD

COMPLÈT DE PROGRAMME DEUX MACHABÉES DANS UN PLACARD

12.30 - 2.15 - 4.10 - 6.05 - 8.05 - 10.00

PLAZA CANADIEN STATION BEAUBIEN 274-6155 6505, ST-HUBERT

STATION BEAUDRY

Arts et spectacles

LES ACTIVITÉS DES JMC
AU FESTIVAL ORFORD '68

Paul Tortelier



Irving Heller



Renée Morisset et Victor Bouchard

Samedi le 13 juillet:
PAUL TORTELIER

Le violoncelliste français Paul Tortelier présentera un récital à la salle de concert JMC. Il sera accompagné au piano par le pianiste suisse Karl Engel. M. Tortelier est à la fois compositeur, chef d'orchestre, violoncelliste de concert et il enseigne au Conservatoire national de musique de Paris depuis 1956. Il a aussi donné des cours au Centre JMC Orford pendant plusieurs étés. Son programme sera composé de quatre sonates, dont une de sa composition.

PROGRAMME: "Sonate No 1 en sol majeur" (Bach), "Sonate No 1 en ré mineur" (Faure), "Sonata brève" (Tortelier), "Sonate en fa majeur" (R. Strauss).

Dimanche le 14 juillet:
LES DUETTISTES MORISSET-BOUCHARD

Les pianistes-duettistes canadiens Renée Morisset et Victor Bouchard présenteront un récital d'œuvres pour piano quatre mains et pour deux pianos. Mme Morisset et M. Bouchard sont connus de tous les mélomanes canadiens et se sont créés une réputation mondiale par leurs succès aux États-Unis et dans plusieurs pays d'Europe.

PROGRAMME: "Larghetto et Allegro" (Mozart), "Lebensstürme, opus 144" (Schubert), "Variations sur un thème de Beethoven, opus 35", (Saint-Saëns), "Sonate pour piano quatre mains" (Hindemith), "Sonate pour deux pianos" (Poulenc).

Les 16, 17 et 18 juillet:
PIANO-DUO, LECTURE À VUE.....

Tous les mélomanes sont cordialement invités à assister à cette série de 21 cours, présentés par de grands musiciens et pédagogues dans le cadre du Festival Orford 68. Vous pouvez ainsi suivre les enseignements des maîtres et écouter leurs explications des œuvres à l'étude, comme si vous étiez dans la salle d'un conservatoire. Douze de ces cours, y compris les trois qui seront présentés la semaine prochaine, seront filmés en couleur par la Société Radio-Canada et seront télédiffusés à l'automne au réseau français. Les cours du mercredi sont présentés gratuitement; les jeudis et les mardis, les billets sont en vente à \$1.00.

- Le mardi 16 juillet, les cours porteront sur la musique pour deux pianos; les professeurs invités à cette occasion seront Renée Morisset et Victor Bouchard, pianistes-duettistes.
- Le mercredi 17 juillet, Irving Heller, pianiste et professeur au Conservatoire de musique du Québec à Montréal, ainsi qu'au Centre JMC Orford, fera le procès de la lecture à vue.
- Le jeudi 18 juillet, Paul Tortelier, violoncelliste français inscrira au programme de son cours deux œuvres du répertoire de violoncelle: la 5e suite de Bach et la 2e sonate de Beethoven.

Horaires-TV

JEUDI		11.00	
Le sigle C marque une émission en couleur		La ronde des sports	
CBFT 2		11.10 Cinéma: "Nuits chaudes et nyons n'irrit" - policier - Allemand	
10.55 Aujourd'hui à CBFT		12.45 Dernière édition	
11.00 Cinéma: "L'assassin n'est pas coupable" - comédie (France-1946)		12.55 Permettez	
12.30 Ulysse et Ocar		CBMT 3	
1.00 Les yeux dans les yeux		9.30 Test Pattern and Music	
1.15 Cinéma: "Des frissons partout" (88)		10.21 Today on CBMT	
1.30 L'abbé de la ligne u		10.30 Friendly Giant	
2.00 Les Saintes-Chéries		10.45 Chez Hélène	
2.30 Ni oui, ni non		11.00 Mr. Dress-Up	
3.00 Cinéma: "L'ambuscade" - western (1948)		11.26 Pick of the Week	
4.30 La boîte à surprise		11.55 CBC TV News	
5.00 Thierry La Fronde		12.00 Luncheon Date	
6.00 Jeunesse oblige: "Quand passe la chanson"		12.30 Search for Tomorrow	
6.25 Nouvelles du sport		12.45 The Guiding Light	
6.30 Téléjournal		1.00 Luncheon Date	
6.45 Aujourd'hui		1.04 Calendar	
7.30 Les Cavaliers de la route		1.30 As the World Turns	
8.00 Commando du désert		2.00 Bonnie Prudden Show	
8.30 A la seconde		2.30 Coronation Street	
9.00 Au cœur du temps		3.00 Take Thirty (from Winnipeg)	
10.00 Tirez au clair		3.30 Edge of Night	
11.00 Téléjournal		4.00 Bonnie Prudden	
11.15 Supplément régional		4.30 Vacation Time	
11.20 Nouvelles du sport		5.00 Arthur and the Square Knights of the Round Tables	
11.40 Cinéma: "L'émigrante" - mélodrame - France (1940)		5.30 Holiday Canada	
1.15 Téléjournal		6.00 Reach for the Top	
CFTM 10		6.31 Evening Report	
7.45 Mire et musique		7.00 Something Summer	
8.00 Métro-Matin		7.25 Sports	
9.00 Toast et café		7.30 Gentle Ban	
10.00 L'école du bonheur		8.00 Hogan's Heroes	
10.15 Bonjour Capitaine		8.30 Telescope	
11.00 Les hommes volants		9.00 Danny Thomas Show	
11.20 Aventures: "Les mousquetaires de la Reine" (84)		10.00 The Felony Squad	
12.00 Première édition		10.30 Science and conscience	
12.15 Cinéma: "L'ange de la Nuit" (86)		11.00 CBC National News	
12.30 Éternel amour:		11.19 Viewpoint	
"J'étais une pécheresse" (84)		11.26 Night Report	
1.30 Madame Xamuse		11.36 Sports Final	
1.30 Vole de femmes		11.43 Thursday Showcase: "Never a Dull Moment"	
2.00 Cinq-jour: "Métier de fous" - France		1.05 Final Report	
2.30 Cinq-jour: "Le port du désir" - drame - France		CFCF 12	
3.00 La cabane à Midas		12.00 Sound of 12	
6.00 Télé-Métro		12.15 Newsroom 12	
6.40 Sports-Images		12.30 Romper Room	
6.50 Télé-Métro		1.00 Little People	
7.00 Dernière heure		1.30 Photo Finish	
7.15 Télé-Métro		2.00 In Town	
7.30 Un peu beaucoup		2.30 People in Conflict	
8.00 Mon marien favori		3.00 Magistrate Court	
8.30 Onoma Kraft: "Zorro l'interdite"		3.30 It's Your Move	
10.00 Vrai de vrai		4.00 The Last of the Mohicans	
10.30 Nuits bleues		4.30 Family Theatre: "The Six Five Special"	
10.45 Dernière heure et météo		6.00 The Pierre Berton Show	

Les infirmières réclament le droit de participation aux politiques des hôpitaux

SASKATOON (PC) — Les infirmières devraient avoir un plus grand mot à dire dans l'élaboration des politiques concernant les hôpitaux ou les autres agences qui les emploient. Une déclaration sur les politiques qu'entend mettre sur pied l'Association canadienne des infirmières a fait l'objet d'un vote au congrès qui a lieu présentement à Saskatoon.

Les infirmières soutient la déclaration, devraient être consultées et avoir l'autorité nécessaire pour déterminer, planifier, appliquer et évaluer les programmes de la profession. En plus, les infirmières devraient être libérées de tous les travaux non-infirmiers pouvant être attribués à des départements tels que la pharmacie, l'admission, la diététique, l'entretien et l'économie. La déclaration note aussi que de nouvelles responsabilités médicales devraient être données aux infirmières seulement après une étude de la sécurité des patients et de la responsabilité des infirmières.

Des spécialistes cliniques

La déclaration présentée par le comité professionnel de l'ACI, recommande en outre l'introduction d'une nouvelle catégorie d'infirmières qui seraient appelées "spécialistes cliniques". Ces infirmières détiendraient une maîtrise

se et se spécialiseraient dans le soin des patients. Actuellement, une grande partie des garde-malades possédant des connaissances étendues sont affectées à l'administration. La "spécialiste clinique" serait libérée des tâches administratives et responsable envers le directeur des infirmières pour une haute qualité de soins. Elle planifierait les soins individuels à donner à un patient ou à un groupe de patients et aiderait les autres infirmières à planifier les soins qu'elles ont à donner.

Des salaires

Les salaires, les niveaux éducationnels et les responsabilités ont également été passés en revue et les délégués ont rejeté une motion visant à augmenter le salaire de base de \$6,000 à \$7,000 par année. Toutefois selon l'association le salaire payé à une infirmière possédant un diplôme universitaire devrait être substantiellement plus élevé.

Au Canada, les salaires des infirmières s'échelonnent de \$3,912 à l'île du Prince-Édouard à \$5,700 en Colombie-Britannique. L'Association canadienne des infirmières a accepté des négociations collectives pour la première fois, l'année dernière, et recommande que les associations provinciales suggèrent des ni-

veaux de salaires dans leurs régions respectives.

Perfectionnement des infirmières

Après un débat prolongé, les délégués ont approuvé une recommandation voulant que tous les programmes destinés à préparer des infirmières auxiliaires d'un niveau d'éducation inférieur à celui des infirmières diplômées disparaissent graduellement.

Des membres ont prétendu que les soins aux malades en souffriraient si le personnel auxiliaire disparaissait des hôpitaux. Il n'existe pas suffisamment d'infirmières pour faire déjà tout le travail, ont-ils dit. Ce à quoi Mlle Kathleen Arpin de Toronto, présidente du comité d'éducation, a répondu que cette politique devait s'établir à long terme.

Dahs son rapport, le comité a exprimé son inquiétude relativement au nombre toujours grandissant du personnel non-infirmier qu'on est en train de former, et au rôle imprécis qu'on voulait lui faire remplir dans les hôpitaux. Une autre recommandation qui a été approuvée était celle prévoyant une distinction entre les rôles des infirmières diplômées et celles possédant un baccalauréat. Les tâches et les programmes d'éducation de ces infirmières devaient être différents.

Augmentation des causes de divorce prévue à l'automne

La division de divorce de la Cour supérieure du Québec commencera d'entendre les 53 causes déjà inscrites à son rôle dès le 3 septembre prochain.

Le juge en chef adjoint George S. Chailles, de la Cour supérieure, a dit hier au cours d'une interview que la division de divorce de ce tribunal posséderait trois salles d'audience.

Salaires modestes

A Ottawa, des agences de placement signalent que certains étudiants qui, au printemps, avaient refusé des emplois à \$1. et \$1.25 l'heure sont moins difficiles, maintenant. A Winnipeg, beaucoup d'étudiants ont renoncé à trouver un emploi par le truchement du bureau de placement de l'université. Par ailleurs, les inscriptions pour les cours d'été sont au plus haut point.

A Vancouver, on estime à 4,000 le nombre d'étudiants sans emploi. L'université Simon Fraser, qui fonctionne douze mois par année et possède le seul système trimestriel au Canada, semble être la réponse au problème. En effet, en répartissant le nombre des étudiants qui cherchent du travail sur toute l'année, on arrive à enrayer le chômage étudiant. Toutefois, ceux qui ont pris congé pendant l'été se retrouvent dans la même situation que les étudiants des autres provinces, c'est-à-dire sans emploi.

Baisse dans les autres provinces

A Toronto, la situation semble meilleure qu'au Québec bien qu'elle se compare défavorablement à celle de 1967.

En Colombie Britannique, l'industrie forestière qui est habituellement une source de recrutement considérable, a subi une grève récemment, et en prévoit une autre prochainement. L'un des résultats de cette situation, c'est que beaucoup d'étudiants ont décidé de demeurer aux études cet été. Certaines universités ont même établi un système de cours d'été pour répondre aux besoins des étudiants.

Dans les provinces atlantiques, la situation est désastreuse et un grand nombre d'étudiants n'ont pu trouver d'emploi à Terre-Neuve. A Halifax, le problème réside dans le nombre accru d'étudiants qui ont envahi le marché du travail. La même situation se retrouve à Saint-Jean, N.B. où les plus débrouillards n'ont réussi qu'à dénicher une semaine ou deux de travail.

En Ontario, l'université de Toronto a fourni des emplois à 2,527 des 4,628 étudiants qui ont demandé du travail. L'université York, entre le 10 mai et le 10 juin, a placé 192 étudiants, mais 890 autres n'avaient encore rien.

CIDRE

DE NORMANDIE

MARQUE EVA

Léger - Fruité

Pétillant

Importé de France

Teneur en alcool 2 1/2 %

En vente dans tous les magasins d'alimentation spécialisés dans les conserves fines et autres produits de choix.

Est servi dans les restaurants, boîtes à chandises, etc., licences ou non.

Distributeur-grossiste

Gabriel Boussion

470, Avenue Ogilvy

Montréal, 15 - P.Q.

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

276-1224 ou 276-1127

Rôle de 1er plan du CN dans le secteur minier de l'économie nationale et québécoise

potins financiers

Une fois de plus, la Bourse de N.Y. avait été fermée hier, afin de permettre aux agents de change de mettre leurs livres à date. Les Bourses de Montréal et de Toronto, libre de l'influence néfaste de Wall Street, paraissent hier assez soutenues, bien que moins achalandées que précédemment. Il y eut toutefois bien des réalisations, hier en fermeture sur ces deux marchés canadiens. La séance d'hier sur la Bourse de Paris a été peu animée, car le climat y demeure toujours à l'attentisme, tant que la situation économique et politique ne sera pas éclaircie en France. La tendance de de Gaulle à permettre aux employés d'une entreprise de participer dans les profits et la gestion n'est pas sans avoir certaine répercussion sur maintes sociétés, corporatives. Malgré les hésitations de la livre sterling, les fonds d'état avaient repris leur essor hier sur la Bourse de Londres.

Selon le président de la Chambre de Commerce du Canada, "notre pays devra faire face à une intensification de la concurrence dans l'avenir", d'où la nécessité d'effectuer des achats judicieux sur nos bourses, à notre opinion.

Certains observateurs de nos bourses canadiennes ont émis l'opinion, hier, que les listes mobilières consolideraient les positions après un essor pratiquement ininterrompu depuis 5 semaines.

La publication du 1er rapport semestriel de la Canadian Vickers montrant des recettes accrues explique la hausse de ses actions hier.

Nous apprenons que M. Jean Grégoire, membre du conseil d'administration et vice-président de E. A. Whitehead Ltee, une des plus anciennes firmes d'assurances au pays, puisqu'elle fait ce commerce en qualité de courtiers depuis 1892 et qu'elle possède non seulement des bureaux à Montréal, mais encore, à Toronto, Calgary et Vancouver, vient d'être nommé en outre, trésorier de cette institution financière progressive. Nous félicitons à M. Jean Grégoire.

Les transactions sur les titres de Peers Canadian Explorations Ltd ont été suspendues hier sur la Bourse de Toronto, sur demande de la compagnie.

Lors d'une assemblée spéciale des actionnaires tenue hier à l'hôtel Reine Elizabeth, Montréal, les actionnaires de Les Distilleries Melchers, dont M. Samto Mond est le président ont approuvé un nouveau règlement de la compagnie, sujet à ratification par Lettres Patentes Supplémentaires, par lequel les 500,000 actions ordinaires autorisées sans valeur nominale ou au pair, seront converties en 2,500,000 actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair. Le capital-actions de la compagnie sera donc de 2,500,000 actions ordinaires sans valeur nominale, ou au pair, dont 1,475,795 actions ont été et entièrement payées. Les cours d'enregistrement pour l'émission de ces nouvelles actions est le 12 juillet 1968, et tous les actionnaires enregistrés à la fermeture des affaires à cette date, recevront un certificat de quatre nouvelles actions pour chaque action détenue.

L'actif du Crédit Foncier Franco-Canadien, à \$211,800,000.00

Il y aurait pénurie d'édifices à bureaux dans les villes américaines

S'il est vrai que la construction est au ralenti au Canada, il y a lieu de ne pas désespérer, toutefois, vu ce qui se passe aux États-Unis. Trader ne rapporte-t-il pas, dans le numéro de Barron's du 3 juillet 1968, "qu'il y a de plus en plus d'activités, en territoire américain, en ce qui concerne la construction des édifices à bureaux dans maintes villes". Il y aurait pénurie de ces derniers, selon le rapport semi-annuel de "The National Association of Building Owners and Managers", publié dans la revue de juin, intitulée "Skyscraper Management". L'espace à bureaux à louer à New York serait le moins considérable de toutes les cités des États-Unis et c'est tout dire... quand l'on connaît le nombre de gratte-ciel dans la Métropole américaine.

En marge des activités du Crédit Foncier Franco-Canadien, durant le 1er semestre de cette année

Toujours selon Barron's, les constructeurs ne se laissent pas arrêter par le coût élevé de la construction — les menuisiers américains en seraient rendus à gagner \$6.28 de l'heure et journalier, en plus de bénéfices marginaux, équivalents à 63 cts l'heure — ni par les taux hypothécaires élevés demandés. Ces derniers devraient inciter les constructeurs et les prêteurs canadiens à ne pas désespérer l'avenir, malgré le ralentissement de notre industrie du bâtiment. Notre monde de la construction s'attendait, toutefois, à un relèvement graduel de cette industrie, plongée dans le marasme depuis 2 ans. La preuve c'est l'excellence du rapport semestriel que le Crédit Foncier Franco-Canadien, l'une des plus importantes compagnies de prêts hypothécaires au Canada, soit dit en passant, rend public ce matin.

Voici le rapport intermédiaire de ses activités au 15 juin 1968, non soumis aux vérificateurs:

	au 15 Juin 1968	au 15 Juin 1967
Total de l'actif	\$211,800,000	\$206,400,000
Prêts et créances hypothécaires	\$180,100,000	\$175,100,000
Portefeuille-actions	\$ 4,300,000	\$ 4,300,000
Investissement dans les filiales	\$14,900,000	\$17,100,000
Dette à court, moyen et long terme	\$159,600,000	\$158,700,000
Capital et réserves	\$44,600,000	\$43,900,000
Bénéfices (avant impôts et affectations aux réserves)	\$ 2,085,000	\$ 1,800,000

Le total des prêts hypothécaires, les revenus bruts et l'actif de l'institution précitée ont augmenté

L'actif total du Crédit Foncier Franco-Canadien au 15 juin 1968 s'est accru de \$3,400,000 depuis le 15 juin 1967. Il montre cependant une baisse de \$5,400,000 par rapport au 31 décembre 1967. Le total des prêts et créances hypothécaires est de \$180,100,000 contre \$175,100,000 au 15 juin 1967. Le portefeuille-actions est sans changement et les avances aux filiales ont été réduites de \$2,200,000.

La Société n'a pas jugé opportun de lancer d'émission d'obligations à long terme dans une période de taux d'intérêt élevés et, de ce fait, sa dette obligataire qui était de \$165,800,000 au 31 décembre 1967, a été réduite à \$159,600,000 au 15 juin 1968, soit une réduction de \$6,200,000. Cette réduction ne devrait toutefois avoir qu'un caractère temporaire.

Les revenus bruts du Crédit Foncier Franco-Canadien pour la période écoulée entre le 1er janvier et le 15 juin 1968 ont atteint \$7,700,000 contre \$7,300,000 pour la période correspondante de 1967. Les dépenses courantes et les amortissements sont élevés à \$5,600,000 contre \$5,500,000 l'an dernier. Le bénéfice, avant impôts et affectations aux réserves, ressort à \$2,085,000 du 1er janvier au 15 juin 1968 contre \$1,800,000 pour la même période de 1967, soit une augmentation de \$285,000.

MARCEL CLEMENT

CARTONNAGES CIP LIMITEE



J. G. GRAVES

La nomination de M. J. G. Graves au poste de directeur général des ventes de Cartonnages CIP Limited vient d'être annoncée par M. D. E. Aitken, vice-président et directeur général de cette société. M. Graves aura ses bureaux au siège social de la compagnie, à Montréal. Cartonnages CIP Limited est une filiale de la Compagnie Internationale de Papier du Canada.

Bourse de Toronto

Fermeté des divers secteurs, sauf les industriels et les mines d'or

TORONTO (PC) — Les industriels ont continué à baisser mercredi à la Bourse de Toronto tandis que les autres sections étaient fermes. L'activité a été grande et le nombre total des hausses a dépassé les baisses par 264 à 257.

Des courtiers ont déclaré qu'ils croyaient que le marché faisait une pause après sa forte ascension depuis le début de juin. Na-Churs International a baissé de 2 à 28 1/2; BA Oil de 7 1/4 à 12; General Distributors, de 4 à 14 1/4; Seagrass, de 5-8 à 4-14; Moore Corp., de 1-2 à 30 3/4 et Dofasco, de 3-8 à 19 1/8.

Ford du Canada a monté de 7 3/4 à 24 1/2; Ontario Store Fixture, de 4 1/2 à 37; White Pass and Yukon, de 2 1/4 à 39 1/2 et Superstep, de 2 1/4 à 39 1/2.

Parmi les valeurs les plus actives, Zenith Electric et Trizec Corp. ont monté chacune de 10 passant à \$3.35 et à \$2.00 et M. Loeb a gagné 3-8 passant à 13 3/4. Seaway Hotels a baissé de 3-8 à 12 1/2 et Capital Building, de 10 à \$3.30.

Alcan a monté de 1-2 à 26 1/2. La compagnie a obtenu la permission d'ériger une usine de raffinage d'aluminium de \$130,000,000 au Northumberland, en Angleterre, en dépit des protestations de la Norvège.

Livingston Industries a baissé de 1-18 à 22 7/8. Les profits annuels de cette compagnie se sont élevés à \$1.73 l'action comparativement à \$1.36 l'année précédente. Canadian Vickers a monté de 3-8 à 10 7/8. Cette compagnie, qui avait enregistré une perte l'an dernier, a annoncé un profit de 34 l'action pour le premier semestre, dans le premier rapport semi-annuel qu'elle ait jamais publié.

R.L. Crain a monté de 5-8 à 18 1/2. La compagnie a nié les rumeurs actuelles que d'autres intérêts aient offert de l'acheter. Les aurifères ont été irréguliers. Giant Yellowknife a monté de 1 à 11 et Dome, de 1-4 à 61 1/4. Campbell Red Lake a baissé de 1-14 à 29 1/2. Des analystes ont déclaré que les actionnaires craignent une baisse de l'or sur le marché libre si l'Afrique du Sud décidait de vendre des lingots sur le marché ouvert.

Chez les pétroles, Banff a monté de 5-8 à 14 1/8 et Hudson's Bay Oil, de 1-4 à 46. Silverfelds a baissé de 23 à \$4.05 et Endako, de 5-8, à 10 1/2, chez les métaux de base. L'indice des industrielles a baissé de 21 à 170.72. Les aurifères ont monté de 15 à 194.64, les métaux de base, de 60 à 104.71 et les pétroles de l'Ouest, de 1.37 à 217.83.

Le nombre des transactions a été de 3,958,000 comparativement à 4,107,000 mardi.

Bourse de Montréal

La place locale était moins achalandée hier

Les industrielles ont échappé mercredi à la tendance générale des services publics, des banques et des papiers, et ont réalisé des gains remarquables à la Bourse de Montréal.

L'indice composé a monté de 68 à 183.53. Sur 179 valeurs 63 ont monté, 64 ont baissé et 52 sont demeurées inchangées. Famous Players a monté de 1-5 à 59 5/8, Radio Engineering de 1-4 à 30 1/4 et Consolidated Textile de 1-4 à 12 1/2.

Oshawa a perdu 7-8 passant à 41. Noranda a gagné 3-8 passant à 47 1/2 et Alcan a monté de 1-2 à 26 1/2. Les grandes pétrolières ont connu peu d'activité. B.C. Telephone a perdu 1-2 passant à 56 1/2, MacMillan a baissé de 3-4 à 25 1/4, Abitibi de 3-8 à 9 1/8, et la Banque Canadienne Impériale de Commerce a perdu 1-4 passant à 17.

Les baisses ont dépassé les gains 46 à 45 chez les mines et les pétroles de la Bourse Canadienne. Consolidated Proprietary a perdu 13 passant à 87 et 111,900 actions. Newrich Explorations a monté de 2 1/2 cents à 12 1/2 en 29,000 actions.

L'indice des services publics a baissé de 58 à 138.08, celui des banques de 1 à 166.40 et celui des papiers de 1.41 à 90.30. Les industrielles ont monté de 40 à 171.63. Le nombre des transactions aux deux bourses a été de 1,032,100 comparativement à 1,259,800 mardi.

Selon M. Georges Grant-Hudon

Lorsqu'on parle chemin de fer, le public en général est porté à s'arrêter à l'aspect voyageur de ce populaire moyen de transport. Dans le monde des affaires, on pense surtout au transport des marchandises.

Mais le chemin de fer joue au Canada un rôle, de premier plan celui-là, plus ou moins connu du public; il s'agit de l'assistance qu'il est continuellement appelé à fournir dans le développement du pays.

Le Québec en particulier est l'une des provinces qui profitent dans une très large mesure de cette vocation que s'est donnée le chemin de fer, et plus spécialement le Canadian National, notre grand chemin de fer national, de rendre accessible aux usines de transformation la plus grande partie de nos ressources naturelles.

Dans une conférence qu'il donnait à l'Université de Montréal en janvier dernier, M. Marcel Michaud, ingénieur minier, du service de la recherche et du développement au Canadian National, déclarait que "le CN joue un rôle très important dans le développement des richesses minérales du pays tout entier et du Québec en particulier, en construisant des embranchements qui permettent un accès facile et rapide vers le minerai, les mines constituant en effet une large part de l'essor économique du Québec et du Canada".

Importance du développement minier

En général, la production des métaux et des minéraux industriels s'est accrue dans le Canada tout entier à un rythme encore plus élevé que l'économie dans son ensemble. Elle a accusé une augmentation de 10% en 1967, soit une valeur totale de \$4.4 milliards; le Québec, par sa part, y figure pour \$736 millions, ou près de 17%. On constate que la part du Québec se chiffre par 22% des \$3.4 milliards (le milliard manquant étant constitué par les produits pétroliers, extraits ailleurs qu'au Québec). Au regard du Canada tout entier, le Québec se place au premier rang pour la production de l'aluminium (surtout à Arvida), pour l'extraction du zinc (Matagami vient en tête) et pour celle de l'amiante (Thetford et Asbestos); au deuxième rang pour le cuivre, le fer et l'or.

Depuis 1950, le Canadian National a donc construit quatorze importants embranchements dont treize qui l'ont été dans le seul but de desservir de nouvelles régions minières. Trois de ces embranchements se trouvent dans le Québec et ils représentent 28 pour 100 de l'étendue totale en milles de nouvelles voies.

Embranchements dans le Québec

L'embranchement déjà construit de Barre à Beattyville a été prolongé de 156 milles au coût de \$18.5 millions et donne accès aux gisements de cuivre, d'or et d'argent de Chibougamau, ce qui permet l'exploitation des mines par les compagnies Campbell Chibougamau, Merrill Island, Opémiska, Québec Chibougamau, Rosario Mining et Patino Mining Corporation. La production totale de ces mines

Johns-Manville

acquiert Crown

Tuft Carpet Inc.

(CNW) — Un accord de principe en vue de l'acquisition par Johns-Manville de Crown Tuft Carpet Inc., de Dalton, en Georgie, a été annoncé à New York hier par Joseph E. Kindregan, vice-président et gérant des opérations de la division des produits de construction et de recouvrement de planchers de J.-M. et Arthur Lauman, président de Crown Tuft.

Crown Tuft fabrique un assortiment complet de tapis pour l'intérieur et l'extérieur de même que pour les édifices commerciaux et les demeures privées. Les ventes de l'an dernier étaient d'environ \$12 millions. Crown Tuft a été un pionnier dans le développement de nouveaux procédés et d'innovations nombreuses dans cette industrie rapidement croissante du tapis.

M. Lauman a déclaré que la gerance actuelle de Crown Tuft demeurera en place et qu'elle servira de noyau en vue d'une expansion des opérations dans un avenir rapproché. Les lignes de tapis Crown Tuft continueront d'être vendues sous l'étiquette de cette compagnie grâce à l'organisation des ventes de Crown Tuft.

M. Kindregan a dit qu'une ligne complète de tapis J.-M. sera également mise sur le marché national par l'entremise du réseau de distribution de recouvrement de planchers de la compagnie J.-M. "Grâce à des facilités de production exclusives et de nouveaux desins conçus en conjonction avec le centre de dessin J.-M. à Mountain Side, N.J., la J.-M. aura une place de choix dans ce marché à croissance dynamique," a-t-il dit.

M. Kindregan a ajouté que J.-M. sera maintenant en mesure de construire en marche des ensembles complètement harmonisés pour recouvrements de plafonds, murs et planchers pour des installations commerciales et résidentielles.

nes a atteint en 1966 une valeur de \$52 millions.

Un autre embranchement de 133 milles a été achevé en 1959 entre Chibougamau et Saint-Félicien, au coût total de \$17 millions, le gouvernement fédéral y allant pour sa part de \$3 millions et demi. Cette voie ferrée a été surtout aménagée afin d'aider au développement de l'industrie forestière. Les revenus de cet embranchement sont plutôt modestes et suffisent à peine à équilibrer les prix de revient du transport.

Plus récemment, en 1963, le CN a inauguré une nouvelle voie de 61 milles, construite au coût de \$8.2 millions; il s'agit de l'embranchement de Matagami, qui dérive de la voie de Chibougamau pour se rendre jusqu'au lac Matagami. Cette voie permet à trois compagnies minières d'exploiter des gisements de zinc, de cuivre et d'argent dont la valeur en 1966 s'est chiffrée par \$80 millions. Ce sont les compagnies Matagami Lake Mines, la New Hosco et l'Orchan. En plus des voies du CN, on relève aussi 622 milles de voie ferrée construite par les compagnies qui y exploitent des gisements de fer; dans le reste du Canada, d'autres sociétés ferroviaires ont construit 460 milles de voie.

Des 1215 milles de voie ferrée construite au Canada par le CN depuis 1950, au coût total de \$197 millions, 350 milles l'ont été dans le Québec et ont coûté \$44 millions. Ils permettent une exploitation minière totale représentant \$132 millions au Québec, soit 17% de la valeur nationale. Si on ajoute à cela la valeur du minerai de fer dont l'exploitation a été rendue possible par les chemins de fer construits par les exploitants eux-mêmes, on s'aperçoit que le tiers des produits miniers du Québec dérivent de lignes construites depuis 1950.

Projets pour notre avenir minier

Le rôle du CN ne s'arrête pas là cependant. Grâce à ses études constantes des nouveaux développements dans le secteur minier de notre économie, le Canadian National peut faire des projets pour l'avenir. Pour ce qui est du Québec, citons entre autres, un projet d'expansion actuellement à l'étude qui prévoit la construction de nouveaux embranchements vers d'autres gisements de fer, au lac Alabanel, sur un prolongement de la ligne de Chibougamau.

Cette collaboration du CN avec l'industrie minière du Québec ne se confine pas uniquement à la construction de voies ferrées. Elle a ses répercussions jusque dans la conception, puis la fabrication de wagons spécialement adaptés au transport du minerai, l'établissement d'une tarification particulièrement intéressante aux compagnies minières, les concours d'un service particulièrement important du CN, celui de l'Expansion industrielle, qui travaille de concert avec les municipalités et l'industrie en général, et combien d'autres.

Le chemin de fer reste donc pour l'industrie minière un moyen de transport, économique, pratique — il circule en toutes saisons, sous toutes les températures — il fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, bref, il reste un outil merveilleux, le seul, croyons-nous, capable de servir à fond l'industrie minière jusque dans les coins les plus reculés du Québec.

TRUST GENERAL DU CANADA



M. ANDRÉ BEAUCHEMIN, ing.

M. Robert Jussame, président-directeur général du Trust Général du Canada, annonce que lors de la dernière assemblée du conseil d'administration de cette société M. André Beauchemin, ingénieur, a été nommé administrateur du Trust Général du Canada. M. Beauchemin est le vice-président exécutif des compagnies du groupe minier Sullivan.

DENREES ALIMENTAIRES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture hier.

Beurre: Arrivages courants, 92.62, 93.63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole: 63.

Fromage: livré à Montréal, arrivages courants, québécois blanc en gros, 47.1-2, coloré, 47.3-4. Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs: 18 à 22; procédé par rouleau, No 1 en sacs: 17.1-2 à 19; autre catégorie pour nourrissage 13.1-2 à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 13.1-2 à 14, poudre de lait 4.1-4 à 4.1-2.

Pommes de terre: prix de gros: Québec, \$2.50 les 50 livres; I.P.E., \$2.40 à \$2.50 les 50 livres; 55 à 56 les 10 livres; N.B. \$2.35 à \$2.40 les 50 livres; 50 à 52 les 10 livres.

Prix des oeufs: en cartons d'une douzaine: A-extra gros, 45.5; A-gros 42.5; A-moyens 37.4; A-petits 31.4.

COURS DE L'OR

LONDRES (PC) — L'once d'or fin cotait mercredi sur le marché de l'or européen à \$40.15 en devises américaines, comparativement à \$40.60 mardi.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait mercredi à \$61.20 sur le marché libre de l'or français, comparativement à \$61.40 mardi.

L'aigle, pièce d'or américaine de \$20.00, cotait à 148.00 comparativement à 149.80.

Indices à Montréal

65IN 1107 78A 88CO 88PA

Hier 171.63 130.08 156.40 183.53 90.30

La veille 171.23 130.66 157.40 183.45 91.71

Sem. der 167.14 136.70 154.31 189.88 86.89

Mois der 161.44 132.52 143.22 181.39 74.72

1968 haut 171.26 136.66 159.52 183.57 91.96

1968 bas 148.69 119.16 113.50 139.70 66.18

1967 haut 173.93 150.19 136.26 154.41 125.04

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

1967 bas 148.99 128.83 109.48 141.48 82.99

FRUITS ET LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin. Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des productions horticoles, ministère de l'Agriculture et la Colonisation.

Pommes: McIntosh, 3 po. et plus, \$3.50 à \$4.25; 2 1/4 po. et plus, \$2.75 à \$3.25; C, \$1.25 à \$1.50; Cortland, \$3 à \$3.25 le boisseau.

Fraises: \$2.25 à \$2.75 pour 12 chopines.

Blueberries: \$9.00 pour 16 pintes.

Legumes: Baume: \$1.25 la doz. Betteraves: 75 la doz. Brocoli: \$3.00 la doz. Carottes: 90 la doz. de paquets.

Céleri: \$1.50 la doz. Ciboulette: \$1.00 la doz. Chicorée et escarole: \$1.50 pour 16 à 24. Choux: verts \$1.00 pour 12 à 16; choux chinois, \$3 pour 18. Choux fleurs: \$3.00 la doz. Comcombres: \$1.10 la doz; longs, \$3.25 la doz. Echaloates: 50 à 60 la doz. Epinards: \$1 à \$1.25 le minot; \$2 les 12 cellos de 10 oz. Laitue: Iceberg, \$1.50 pour 18; frisée \$1 pour 24; Boston, \$1.50 pour 16; Romaine, \$2 pour 24. Persil: 75 la doz. Pommes de terre: \$1.50 les 50 lbs; nouvelles \$2.50; petites \$1.75 les 50 lbs. Pois verts: \$2 à \$2.10 pour 20 lbs. Radis: 50 à 60 la doz; \$2 à \$2.25 les 30 cellos de 6 oz. Rhubarbe: 60 à 75 la doz; grosses, \$1 la doz. Tomates: \$4.50 les 10 lbs; No 2 \$3.50.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

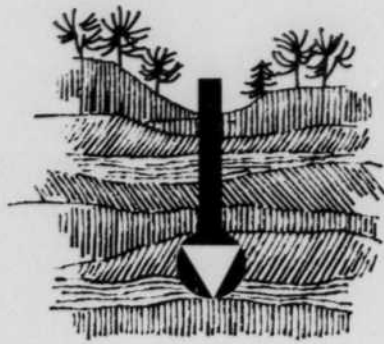
Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A. PIERRE CARDINAL, C.A. CLAUDE ROY, C.A. RONALD PERRON, C.A.

2345 est. Bélanger 729

entreprise publique d'exploration minière à caractère commercial et industriel

- achète des propriétés minières à différents stades de développement
- recherche des partenaires d'exploration
- offre sa participation pour la mise en valeur des découvertes



SOQUEM

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE
2383, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, Qué., Canada/Tél.: (418) 683-4466

Dominion Securities (Québec) Limitée

DOMINION SECURITIES (QUÉBEC) LIMITÉE

Affiliée à

DOMINION SECURITIES CORPORATION LIMITED

fondée en 1901

Maison de Courtage Internationale

Membre de

L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Représentants dans les principales villes canadiennes
New York, Boston, Paris, Londres

Affiliée à

DOMINION SECURITIES COMPANY

Membre de

La Bourse de Montréal
La Bourse Canadienne
La Bourse de Toronto

Membre par l'intermédiaire d'une filiale de

La Bourse du Midwest-Chicago
La Bourse Américaine
(membre correspondant)
La Bourse de Winnipeg
La Bourse de Vancouver

PIERRE DUHAMEL
vice-président et directeur général

A. GUY RENAUD — Québec
directeur régional — Québec

JEAN-CLAUDE PARADIS
secrétaire

Représentants

RÉGINALD E. SIMONS — Québec
MICHEL PLAMONDON — Québec
GUY R. SÉNÉCAL — Montréal
JACQUES LAVERDURE — Sherbrooke

Montréal
1155 ouest, boul. Dorchester
861-9441

Québec
500 est, Grande Allée,
529-3783

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

La Commission des Valeurs Mobilières du Québec

par Me Françoise Ollivier, conseiller juridique de cet organisme

Plusieurs articles ont déjà été publiés dans le Devoir dressant une vue d'ensemble de la Loi des Valeurs Mobilières en donnant les faits saillants. Nous nous contenterons, par conséquent, cette fois-ci de faire certains commentaires sur quelques articles de la loi qui peuvent présenter un intérêt particulier.

Etant donné que le rôle de la Commission des Valeurs Mobilières consiste à surveiller et à contrôler le commerce de valeurs mobilières, deux des articles clés de la loi sont l'article (1-11) où l'on retrouve la définition d'une valeur mobilière et l'article (14) où l'on définit en quoi consiste le commerce de valeurs mobilières.

Qu'est-ce qu'une valeur mobilière?

L'article 1-11 se lit comme suit:

a) "tout certificat, titre ou autre document constituant la preuve: d'un droit, d'une part ou d'un intérêt dans le capital, l'actif, les gains ou les profits d'une compagnie, existante ou projetée, ou d'une personne et notamment, mais non restrictivement, tout bon, billet, obligation, action, action-obligation ou titre quelconque de participation dans ce capital; cet actif, ces gains ou ces profits; ou d'une souscription dans une compagnie projetée; ou d'une convention stipulant qu'une somme d'argent reçue par une personne ou une compagnie sera remboursée ou considérée comme une souscription d'actions ou de participation dans le capital ou l'actif d'une entreprise, au gré de toute personne ou compagnie; ou d'une participation ou d'un intérêt dans une association de légataires, d'héritiers ou de fideicommissaires, ou dans des biens en fideicommissaires, dans un contrat de placement de fonds ou dans une valeur bancaire ou fiduciaire; ou d'une convention de partage de profits; ou d'un intérêt dans un claim ou un bail d'huile, de gaz naturel ou de mine, ou dans une convention de vote en bloc d'actions d'une compagnie

d'huile, de gaz naturel ou de mine; ou d'un bail, d'un droit à des redevances ou de quelque autre intérêt relatif à une entreprise d'huile ou de gaz naturel.

b) Généralement tout certificat, titre ou document reconnu d'ordinaire dans le commerce ou désigné par les règlements comme valeur mobilière.

c) Tout certificat, titre ou autre document constituant la preuve d'un droit ou d'un intérêt dans une option consentie sur une valeur mobilière au sens des paragraphes précédents.

Le premier point à noter est la nature tangible de la valeur mobilière, c'est-à-dire que la valeur mobilière est un document, lequel document sert à constater des droits. La lecture de cet article nous laisse voir que la nature et l'étendue de ces droits sont très variées et que le législateur a voulu donner une définition de la valeur mobilière qui soit flexible et qui puisse s'adapter aux exigences du monde des affaires et à cet effet, il a inclus dans la définition de la valeur mobilière une clause générale stipulant que, devait être considéré comme valeur mobilière, en effet, la loi stipule que les actifs d'une personne peuvent également faire l'objet d'une valeur mobilière. L'expression "personne" suivant la loi inclut toute association d'individus non constitués en corporation. Il est rare que la chose se présente dans le cas d'un individu mais elle se présente assez fréquemment dans le cas de sociétés.

d) Toute aliénation ou disposition, pour une considération onéreuse, d'une valeur mobilière, d'un intérêt dans une valeur mobilière ou d'une option sur une telle valeur, toute sollicitation pour obtenir une souscription à une valeur mobilière, pour une telle considération, toute obtention d'une telle souscription et toute tentative de faire quelque'un de ces actes.

e) Toute soumission éventuelle à forfait d'une émission totale ou partielle de valeurs mobilières.

f) Toute action, transaction, annonce, conduite ou négociation autre qu'une négociation préliminaire ayant pour objet ou pour effet de réaliser, directement ou indirectement, quelque'une des opérations visées par les sous paragraphes a) et b) ou qualifiées par les règlements comme constituant un commerce de valeurs mobilières. 3-4 Eliz II, c.14, 5-6 Eliz II, c.34, a.3".

Comme dans le cas de la définition de la valeur mobilière, nous constatons que la définition du commerce de valeurs mobilières est élastique et englobe de nombreuses activités. Pour qu'il y ait commerce de valeurs mobilières, il faut retrouver un élément essentiel, soit celui de la "considération onéreuse". Cette considération onéreuse peut prendre de nombreuses formes. Parmi celles que l'on rencontre fréquemment mentionnons l'argent, les ventes d'actifs dont l'exemple le plus fréquent est la vente d'un commerce, le transfert d'actions de compagnies etc.

Notons en deuxième lieu que la notion de commerce de valeurs mobilières ne s'étend pas seulement aux opérations par tous moyens. La seule exception prévue par le législateur est la négociation préliminaire. Etant donné qu'il s'agit d'une exception, celle-ci reçoit une interprétation restrictive. Le processus de la négociation préliminaire se retrouvera par exemple dans le cas de pourparlers entre une compagnie et un courtier pour l'achat ferme par ce courtier d'une émission de valeurs de la compa-

gnie en question ou pour en arriver à une entente en vertu de laquelle ce courtier s'engage à vendre ladite émission, et autres négociations du même genre.

g) L'enregistrement comme émetteur de valeurs mobilières ne donne à son détenteur le droit d'accomplir aucun des actes mentionnés aux paragraphes 3e, 4e et 12e de l'article 1 ou à l'article 14 à l'égard d'autres valeurs mobilières que celles qu'il a lui-même émises.

Toute personne ou compagnie qui fait l'une des opérations mentionnées au présent article sans l'enregistrement requis ou alors que cet enregistrement est suspendu se rend coupable d'infraction. 3-4 Eliz II, c.16; 4-5 Eliz II, c.29, a.2; 5-6 Eliz II, c.34, a.4.

Pour pouvoir faire le commerce de valeurs mobilières il faut donc détenir un permis octroyé par la Commission des Valeurs Mobilières lequel permis prend la forme d'un enregistrement et dont il y a quatre catégories.

Sans reproduire la définition de courtier que donne la loi, disons que de façon générale ce qui caractérise le courtier c'est en premier lieu, le fait qu'il agit comme intermédiaire entre acheteurs et vendeurs, deuxièmement qu'il transige dans des valeurs mobilières émises par d'autres et, troisièmement qu'il agit en affaires à son compte et eu égard à la nature de son commerce, qu'il a une responsabilité administrative et financière très marquée.

L'émetteur de valeurs mobilières par contre, comme l'indique son nom, émet ses propres valeurs mobilières lesquelles pourront être vendues soit par l'émetteur lui-même, soit par l'entremise d'un courtier selon le cas. L'émetteur de valeurs mobilières pourra faire un bon nombre d'émissions au cours de son existence soit d'actions, d'obligations, de débentures etc. afin de se capitaliser. Ce qu'il faut retenir toutefois c'est que ces émissions ne constituent pas la principale activité de l'émetteur de valeurs mobilières. Il s'agit en fait d'activités incidentes à l'exploitation de son commerce principal. Les deux seules exceptions à cette règle sont les

a) Faire le commerce de valeurs mobilières à moins d'être enregistré comme courtier, émetteur de valeurs mobilières ou vendeur pour un courtier ou un émetteur de valeurs mobilières enregistrés comme tels.

b) Agir comme employé, officier ou agent d'une personne ou compagnie relativement au commerce de valeurs mobilières fait par cette personne ou compagnie, à moins d'être lui-même enregistré comme courtier ou à moins que cette personne ou cette compagnie ne soit enregistrée comme courtier ou comme émetteur de valeurs mobilières.

c) Agir comme conseiller financier sans être enregistré comme tel.

d) Agir comme vendeur pour une personne ou une compagnie, relativement au commerce de valeurs mobilières fait par cette personne ou compagnie, à moins d'être enregistré comme vendeur pour un courtier ou un émetteur de valeurs mobilières dûment enregistrés.

Suite page suivante

Nemrod Mining Co. Ltd.

Naganta Mining & Development Co. Ltd.

Timrod Mining Co. Ltd.

360 ouest, rue St-Jacques
Montréal

- a Convoyeurs robustes pour le triage du bois, à Baie Comeau.
c Convoyeur incliné Forano à haut tonnage, pour le minéral de fer dans l'une des plus importantes mines canadiennes.

- b Une partie du vaste système de convoyeurs à courroie Forano, pour le transport du bois de pulpe de 4', à Baie Comeau.
d Convoyeur incliné, muni de rouleaux-transporteurs en auge, pour le transport de la pierre concassée.



LES
CONVOYEURS
FORANO
ACCÉLÈRENT
VOTRE
PRODUCTION

Que devez-vous transporter? 500 tonnes de pierre à l'heure? Des tonnes de précieux minéral à travers de longues galeries souterraines? Des arbres coupés en billes? Les convoyeurs mis au point par Forano peuvent répondre à toutes les exigences, même les plus compliquées et les plus inusitées.

Cherchez-vous à moderniser et à accroître le rendement dans la manutention de vos matériaux?

Forano met à votre service l'expérience que ses spécialistes en manutention ont accumulée depuis près de cent ans. Ses ingénieurs apporteront à vos besoins particuliers une solution rapide, appropriée, économique et durable.

Forano fabrique 30 genres de rouleaux-transporteurs, allant jusqu'à 72 pouces de largeur.

Quel que soit le produit à transporter, la distance à parcourir, le cheminement à effectuer, les restrictions à respecter ou la nature de l'amélioration à apporter au transport de vos matériaux, Forano, expert en manutention depuis près d'un siècle, saura trouver la solution la plus économique et la plus efficace. Siège social et ateliers: Plessisville, P.Q. Service commerciaux: Montréal, Halifax, Toronto, Vancouver.



MANUTENTION DE MATÉRIAUX, TRANSMISSION MÉCANIQUE, DESSINATEURS INDUSTRIELS ET FABRICANTS DEPUIS 1873.



L'édifice BCN,
notre nouveau siège social,
couronnement d'un siècle
de participation active à
l'élan économique
du pays.



Banque Canadienne Nationale

la banque qui a le souci de satisfaire sa clientèle

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

La Commission des Valeurs Mobilières du Québec

(Suite de la page précédente)

compagnies de fonds mutuels et les compagnies de finance qui émettent des valeurs mobilières d'une façon continue.

La troisième catégorie d'enregistrement est celle de conseiller financier. Disons tout d'abord que l'enregistrement comme courtier ou comme émetteur de valeurs mobilières emporte le droit d'exercer les activités de conseiller financier en ce qui a trait aux valeurs que ce courtier ou cet émetteur ont le droit de transiger. Certaines autres personnes et institutions pourront agir comme conseillers financiers sans qu'il leur soit nécessaire d'obtenir un enregistrement auprès de la Commission. La liste de ces personnes et institutions se retrouve à l'article 22 de la loi. Il s'agit de façon générale de personnes et institutions qui, à l'occasion de leur occupation principale, peuvent être appelées à donner certains conseils d'ordre financier.

La quatrième et dernière catégorie d'enregistrement est celle de vendeur. Cet enregistrement sera donné à une personne qui est à l'emploi soit d'un courtier ou d'un émetteur de valeurs mobilières et n'autorise cette personne à transiger que pour le compte de son employeur.

En marge des actes frauduleux

Jetons maintenant un regard sur un autre aspect de la loi des valeurs mobilières soit celui qui traite des actes frauduleux tels que définis par la loi. La Commission ayant pour but de surveiller et de contrôler le commerce des valeurs mobilières (article 2) exercera ce contrôle et cette surveillance sur plusieurs plans. Elle le fera en premier lieu en contrôlant l'émission des enregistrements de courtiers, de conseillers financiers, d'émetteurs de valeurs mobilières et de vendeurs. Pour

ce faire, elle s'assurera avant d'accorder ces enregistrements que toutes les conditions auxquelles l'octroi de ces enregistrements est soumis ont été remplies et que les détenteurs de permis respectent les conditions auxquelles ces enregistrements ont été accordés pendant que ceux-ci sont en vigueur. La Commission exercera aussi une surveillance étroite afin d'enrayer tout commerce de valeurs mobilières non autorisé. Les fonctions de la Commission ne s'arrêtent pas là toutefois et celle-ci doit avoir l'œil particulièrement ouvert afin de détecter et de mettre fin à toute activité de nature frauduleuse lors d'un commerce de valeurs mobilières, que ces fraudes soient commises par des compagnies ou personnes enregistrées auprès de la Commission ou, comme il arrive le plus souvent, par des compagnies ou personnes qui ne le sont pas.

Il y a deux catégories d'actes frauduleux. Ceux qui sont considérés comme tels par le Code Criminel du Canada et dont la perpétration constitue un acte criminel en vertu de ce code et deuxièmement les actes qui sont considérés comme frauduleux par la loi des Valeurs Mobilières et dont la commission constitue une infraction à ladite loi.

Nous nous bornerons à discuter des actes frauduleux en vertu de la Loi des Valeurs Mobilières. La nomenclature de ces actes se retrouve à l'article 35 de la loi.

35.- Constituent un acte frauduleux au sens de la présente loi :

a) Toute fausse représentation faite intentionnellement, par écrit, par la parole, la conduite ou de quelque autre manière, d'un fait important, passé ou actuel, et toute omission intentionnelle de faire connaître un tel fait;

b) Toute affirmation ou promesse, quant à l'avenir, qui dépasse les prévisions raison-

nables et qui n'est pas faite de bonne foi;

c) tout commerce fictif ou simulé de valeurs mobilières;

d) L'obtention ou la tentative d'obtenir, directement ou indirectement, par le commerce de valeurs mobilières, une commission, des honoraires ou des profits bruts incompatibles avec les usages du commerce, ou avec les méthodes d'affaires généralement reconnues comme équitables, ou avec un développement sain du commerce, de l'industrie, des ressources naturelles ou de toute autre branche de l'activité économique;

e) Sous réserve du dernier alinéa du présent article, toute promesse ou représentation, écrite ou verbale, faite par un courtier, un émetteur de valeurs mobilières ou un vendeur, en vue d'induire une personne à acquiescer une valeur mobilière en lui déclarant qu'elle sera rachetée ou revendue par ce courtier, cet émetteur de valeurs mobilières ou ce vendeur, ou par une autre personne ou compagnie, ou que le prix de vente de cette valeur mobilière sera, en totalité ou en partie, remboursé à l'acheteur de quelque manière;

f) Toute promesse ou représentation, écrite ou verbale, faite par un courtier, un émetteur de valeurs mobilières ou un vendeur, en vue d'induire une personne à acquiescer une valeur mobilière, en lui déclarant, sans excuse raisonnable, que celle-ci sera cotée à une bourse;

g) Le fait, lors d'une transaction spéculative dangereusement risquée ayant pour objet des valeurs mobilières, d'abuser de la crédulité, de l'ignorance, de la faiblesse ou de l'inexpérience notoire des affaires d'une personne incapable de juger du risque inhérent à la transaction, et de lui causer ainsi un préjudice grave;

h) toute fausse déclaration intentionnelle ayant trait à un fait important, contenue

dans une demande d'enregistrement, des documents, une déposition ou des renseignements soumis ou donnés à la commission, à ses représentants ou au registraire en vertu des dispositions de la présente loi ou des règlements, ou dans un prospectus ou une autre publication ayant trait à des valeurs mobilières et destinée à l'information du public;

i) En général, tout artifice, marché, stratagème, prospectus, circulaire, publication, annonce, méthode d'affaires ou acte employés pour obtenir de l'argent, des profits ou des biens par l'un quelconque des moyens ci-dessus mentionnés ou par quelque autre moyen illégal;

j) Tout autre acte ou omission ayant trait au commerce des valeurs mobilières et qualifié d'actes frauduleux par les règlements.

Les dispositions du paragraphe e) du présent article ne s'appliquent pas à une déclaration

faite par un courtier, un émetteur de valeurs mobilières ou un vendeur, à l'effet que la valeur mobilière vendue ou offerte en vente est rachetable ou remboursable par la compagnie qui l'a émise, si cette déclaration est exacte. 34. Eliz II, c.11, a.35; 5-6 Eliz II, c.34, a.8; 8-9 Eliz II, c.51, a.9."

En ce qui a trait au sous-paragraphe a) de cet article mentionnons comme exemple de fausse représentation le fait pour une compagnie de faire une déclaration mensongère dans un prospectus et notions qu'il peut y avoir fraude non seulement quand on affirme une chose que l'on sait être fausse mais aussi quand on induit en erreur en passant sous silence un fait important que l'on devrait divulguer, par exemple lors d'une émission de valeurs mobilières, le fait de ne pas mentionner dans le prospectus qu'une partie importante du produit de cette émission sera utilisée à une fin spécifique telle que l'acquisition d'un immeuble. Quant au sous-paragraphe b) donnons comme exemple le fait pour un vendeur de mentionner à un acheteur éventuel que la cote d'une action est appelée à tripler ou quadrupler alors que rien ne permet de soutenir une telle affirmation. Un exemple de commerce fictif tel que mentionné au sous-paragraphe c) serait le fait pour une personne d'être à la fois acheteur et vendeur par l'entremise d'intermédiaires lors de transactions successives d'une même valeur dans le but de manipuler le marché. Quant au sous-paragraphe d) mentionnons comme exemple de profits incompatibles avec les usages du commerce le cas d'un courtier qui agissant comme agent lors d'une transaction retire en plus de la commission à laquelle il a droit un bénéfice résultant de l'achat de ces valeurs à un prix moindre que celui du marché. Quant au sous-paragraphe g) un exemple d'abus de confiance serait le fait d'offrir à une personne non initiée au commerce des valeurs mobilières des actions d'une compagnie d'exploration minière en lui affirmant qu'il s'agit d'un placement d'une garantie équivalente à l'achat d'une obligation garantie par une première hypothèque. Enfin mentionnons le sous-paragraphe h) et donnons comme exemple du genre de fausse déclaration y mentionné le fait pour un administrateur dans une demande d'enregistrement de nier l'existence d'un dossier judiciaire en faisant une demande d'enregistrement, quand en fait, il en possède un.

L'industrie
Suite de la page 29

Dans le secteur des minéraux industriels, la production des non-métalliques a établi un nouveau record à 414 millions de dollars; celle des matériaux de construction a atteint 469 millions. Trois mines souterraines et une mine d'extraction par solution produisent de la potasse. L'exploitation d'un certain nombre de nouvelles propriétés doit débiter cette année et au cours de la décennie suivante. La production annuelle devrait atteindre environ 10 millions de tonnes courtes de K₂O en 1975. La récupération de soufre élémentaire dans les raffineries de gaz naturel augmentera en même temps que la production du gaz lui-même. Le déséquilibre qui a existé pendant de nombreuses années entre l'offre et la demande de soufre élémentaire a entraîné une hausse des prix et la répartition des approvisionnements. Il semble douteux que la production de soufre élémentaire puisse s'accroître suffisamment pour répondre à

la demande, et de nombreux clients se tournent vers d'autres sources d'approvisionnement, telles que la pyrite et les gaz de fonderie. La production de fibres d'amiante s'est élevée à 1,400,708 tonnes en 1967, alors que l'année précédente le volume atteignait 1,489,055 tonnes; mais la valeur de la production a été sensiblement la même en raison du léger accroissement des prix en 1967. L'exploitation du gisement de Clinton Creek par la compagnie Cassiar Asbestos Corporation a commencé à la fin de 1967, tandis que la production à la mine d'Asbestos Hill demeure interrompue depuis la fin de 1966.

Les matériaux de construction, qui comprennent les produits argileux, le ciment, la chaux, le sable, le gravier et la pierre, dépendent fort peu des exportations. Leur valeur, qui a atteint 469,2 millions de dollars en 1967, est légèrement inférieure à celle de l'année précédente qui s'élevait à 474,1 millions.

La valeur de la production des combustibles minéraux, notamment le pétrole brut, le gaz naturel, les hydrocarbures liquides extraits du gaz naturel et de la houille, a atteint un nouveau sommet s'élevant à 1,277 millions de dollars et dépassant de 11 p. 100 le sommet établi en 1966. La production totale de pétrole brut au Canada est passée de 320 millions de barils d'une valeur de 791 millions de dollars à 352 millions de barils d'une valeur de 886 millions. La valeur de production de gaz naturel s'est élevée à 200 millions de dollars et celle des hydrocarbures liquides du gaz naturel, à environ 100 millions de dollars; ces deux chiffres n'avaient jamais été atteints auparavant. La production de la houille est passée de 11,4 millions de tonnes d'une valeur de 81,6 millions de dollars en 1966, à 11,6 millions de tonnes d'une valeur de 84 millions en 1967.

Production d'amiante dans le monde, de 1965 à 1967 inclusivement

(En tonnes courtes)				
Pays	1965	1966	1967*	
Amérique du Nord:				
Canada	1,387,555	1,491,916	1,443,000	
Etats-Unis	118,275	125,928	130,000	
Europe:				
Finlande	13,307	13,250	13,500	
France	7,716	7,720	25,000	
Italie	79,214	90,460	100,000	
U.R.S.S.	1,500,000*	1,721,400	2,015,000	
Asie:				
Chine*	140,000	140,000	140,000	
Chypre	17,622	24,449	25,000	
Japon	16,451	17,067	17,500	
Afrique:				
Rhodesie du Sud	176,149	150,000*	150,000	
Afrique du Sud	240,750	276,597	280,000	
Swaziland	40,884	36,141	40,000	
Océanie:				
Australie	11,647	13,472		
Autres *	25,430	26,600	26,000	
Total mondial (Estimatif)	3,775,000	4,135,000	4,380,000	

* Estimation.

Avec les hommages de

GARNEAU, JORON INC.

Agents de Change

Membres
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne

800, Place Victoria, Montréal

SHEARSON, HAMMILL & Co.

INCORPORATED

FONDÉE EN 1902

Membres:

NEW YORK STOCK EXCHANGE
BOURSE CANADIENNE800, Carré Victoria
MONTREAL878-1861
S.C. ALLEN, gérant

SERVICE FRANÇAIS



O'BRIEN & WILLIAMS

Membres des:

BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
BOURSE DE TORONTO
ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER
ET VALEURS MOBILIERES

Membres associés de:

LA BOURSE AMERICAINE
635 OUEST, RUE DORCHESTER
861-9901 MONTREAL

Avec les compliments de

CORGEMINES LIMITÉE

Suite 204
1015 Côte Beaver Hall,
Montréal 1.

Téléphone: 866-9588

Avec les hommages
de

A. RENAUD & CIE LTÉE

Valeurs de placement

200 ouest, rue St-Jacques - Montréal

Tél.: 844-2886



Le plus gros camion de mines

Pour répondre aux besoins de l'industrie minière canadienne, la société Sicomar fabrique depuis 1959, sous licence de la compagnie américaine KW-Dart des camions de mines pouvant transporter des charges considérables. Récemment, la société a livré à l'Iron Ore du Canada le premier de cinq camions à traction diesel-électrique actuellement en construction. L'Iron Ore utilisera ces camions dans ses mines à ciel ouvert au Labrador et au Québec. Ce camion Sicomar-Dart, d'une capacité de charge de 110 tonnes, est le plus gros camion minier à être construit tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Les moteurs à traction électrique de ces camions sont alimentés par une génératrice accouplée directement à un moteur diesel de 1000 h.p.

McNeil, Mantha, Inc.

VALEURS DE PLACEMENT

Membres de l'Association canadienne

des courtiers en valeurs mobilières

360 ouest, rue Saint-Jacques

845-8201

MONTREAL 1

Avec les hommages de

BOUCHARD & CIE LTÉE

Membres:

BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
BOURSE DE TORONTO

1015 Côte du Beaver Hall, suite 203 - 875-5050 - Montréal 1

BOUCHARD & LEBLOND INC.

Valeurs de Placement

Membres de l'Association canadienne des courtiers
en valeurs mobilièresOBLIGATIONS et
FONDS MUTUELS

UNION MINIERE EXPLORATION AND MINING CORPORATION LIMITED

UMEX

Recherche et exploitation de gisements non-ferreux

Suite 4105, 1 Place Ville Marie, Montréal
1935, Leslie Street, Don Mills, Toronto
1068, Septième rue, Val d'Or

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

L'état de l'industrie minière au Québec

par l'Honorable Paul-E. Allard, ministre des Richesses Naturelles du Québec.

Pendant plus de trente années, l'industrie minière du Québec a connu une expansion assez régulière. Durant cette même période nous avons connu plusieurs époques difficiles, la fin de la dernière crise économique des années 30, la guerre mondiale de 39, la grande période d'expansion d'après-guerre, la période de stabilité des années 50 et enfin, depuis quelques années, une nouvelle expansion minière québécoise avec l'implantation d'immenses capitaux et le développement des mines de fer de la Côte Nord et le développement de la région gaspésienne. Puis soudain, depuis six ou sept années, une nouvelle période que je qualifierais de tranquille. Les statistiques prouvent que les investissements dans l'exploration minière au cours des dix dernières années, ont diminué, ce

qui explique très probablement la situation à laquelle nous faisons face actuellement. Heureusement une reprise encourageante a été enregistrée depuis janvier dernier dans la production minière du Québec.

Afin de mieux situer l'importance de l'industrie, il est nécessaire de considérer la place prépondérante qui appartient à l'exploitation minière, au sein de notre vie économique. L'industrie minière emploie chaque année, plus de 30.000 salariés dont les émoluments peuvent atteindre deux cent millions de dollars; chaque emploi créé dans les mines requiert aussi le travail d'un autre ouvrier au domaine des services. Au Québec, nous exportons de 75 à 80 pour cent de notre production minière, ce qui représente le quart ou le tiers pour cent du total de notre commerce extérieur.

Rappelons tout d'abord, que depuis quelques années, les dépenses d'exploration après avoir diminué graduellement, ont maintenu cette tendance malgré le début d'activités assez importantes suscitées par la création de la Société d'Exploration Minière (SOQUEM) dont l'unique actionnaire est le gouvernement du Québec. Cette réduction du côté des investissements pour la prospection et l'exploration, devait fatalement donner le pas à une production moins soutenue, lorsque la matière première s'épuise ou ne se renouvelle pas régulièrement, les possibilités d'exploitation en souffrent rapidement.

D'autre part, les travaux de prospection et de mise en valeur au Canada se sont maintenus à une moyenne annuelle de quarante et un million de dollars (\$41.000.000.); par contre, cette moyenne annuelle n'a pas dépassé les vingt millions (\$20.000.000.) de 1960 jusqu'à 1967, et si l'on tient compte de la dépréciation graduelle subie par notre dollar pendant les cinq ou six dernières années, l'on doit admettre l'évidence d'une trop forte diminution dans le domaine de la prospection ou de la recherche.

L'on pourrait alors parler d'un ralentissement assez normal, et si l'on retourne quelques années en arrière, l'on retrouve des périodes durant

lesquelles le fléchissement a été plus considérable. Vers 1958 en particulier, l'on a atteint une période creuse, qui durait depuis près de deux ans et qui représentait des écarts allant jusqu'à dix pour cent; par la suite, le cycle de renouvellement a joué son rôle et dès 1960, l'industrie retrouvait sa courbe ascendante à un rythme qui s'est assez bien maintenu jusqu'à l'an dernier. D'un autre côté, selon les données déjà connues pour 1968, une stabilisation relative serait commencée, une légère augmentation est prévisible pour cette année et elle devrait continuer de s'accroître en 1969 et pour plusieurs années, par la suite.

D'autres facteurs ont aussi contribué à créer la situation qui existe, temporairement au Québec. Après avoir observé une baisse constante du côté de l'exploration, en procédant par comparaison, l'on peut se demander si nous n'avons pas abusé d'une situation heureuse et si nous n'avons pas oublié de consolider certaines positions avantageuses qui s'étaient établies chez nous.

Les recommandations de la Commission Carter sur la fiscalité ont aussi contribué à créer un certain désarroi et peut-être même un début de panique dans certains milieux. L'indécision du gouvernement fédéral dans ce domaine contribue à maintenir le même état d'incertitude chez nos investisseurs présents et éventuels.

Le gouvernement actuel est convaincu de la primauté d'une entreprise privée dynamique pour assurer aux Québécois le meilleur standard de vie. Notre potentiel minéral est énorme, mais il ne s'exploitera pas par de beaux discours.

Le ministère des Richesses Naturelles et le gouvernement tout entier sont conscients qu'il faut d'énormes capitaux pour amener une mine au stade de l'exploitation. Les risques sont souvent imprévisibles. C'est l'une des réalités les plus brutales de l'industrie minière, elle a toujours existé et elle existera sans doute encore longtemps.

Aussi, conscient de ses responsabilités, le ministère des Richesses Naturelles fait tous les efforts nécessaires afin

qu'à l'aide de nombreux services spécialisés, ce risque soit minimisé dans une proportion intéressante pour l'industrie.

Qu'il s'agisse de mentionner le grand programme de relevés aéromagnétiques entrepris par le ministère depuis quelques années, plan conjoint avec le gouvernement du Canada, en plus du programme provincial mis de l'avant cette année; notre programme de routes de pénétration dans les territoires en voie de développement ou à être développés; plans conjoints du Québec avec le gouvernement fédéral pour l'aménagement des ports de mer facilitant ainsi l'expédition du minerai; entente possible entre les deux gouvernements afin de promouvoir l'aménagement du territoire et son développement sur des bases régionales.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous afin d'encourager

indirectement l'essor minier du Québec. La récente entente signée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour la région de la Gaspésie — Bas-St-Laurent, prévoit d'ici quelques années des investissements de l'ordre de \$7.200.000. dollars pour la réalisation de chemins d'accès aux ressources minérales de cette région, souhaitée depuis plusieurs années par l'industrie.

Des programmes identiques peuvent être envisagés à plus ou moins brève échéance afin de favoriser davantage ce secteur de l'industrie, qu'il s'agisse des régions de la Côte Nord, de l'Ungava ou d'autre partie du Québec.

La création d'un centre de recherches minérales annoncée il y a quelque temps par le premier ministre, s'ajoutera aux nombreux services d'experts du ministère des Richesses Naturelles. Le gouvernement actuel est conscient qu'il faut faire davantage, mais il est également conscient qu'il ne doit pas s'engager trop avant, dans une politique de développement unilatérale si l'industrie, elle-même, hésite à prendre également sa part de responsabilités. Plus l'Etat envahit le champ privé ou supprime ce dernier, plus les taxes deviennent lourdes et moins forts sont les profits pour l'entreprise privée. La comme ailleurs, il faut espérer atteindre et maintenir un sain équilibre.

Le gouvernement actuel et le ministre responsable des

Richesses Naturelles considèrent également certaines mesures plus directes pour encourager l'investissement dans le domaine minier.

Mais, avant de décider de ces mesures, il serait peut-être souhaitable que toutes les parties se rencontrent au sein d'une conférence ou d'un comité représentatif à caractère semi-permanent, et étudient ensemble sérieusement quelles seraient les implications de ces formules nouvelles pour les parties. Nous avons d'excellents économistes, l'industrie en possède également. Les points de vue peuvent différer à la base, mais le but à atteindre est le même.

Dans cet esprit, la législation minière a été révisée en 1965, de façon à la rendre plus conforme aux exigences de l'heure. La refonte de la Loi des mines (13-14, Elizabeth II, chap. 34 et de la Loi des droits sur les mines (13-14,

Elizabeth II, chap. 35), visant à mieux équilibrer la croissance de l'industrie minière, a donné jusqu'à maintenant des résultats encourageants.

Poursuivant cette même politique, le parlement, au cours de la dernière session, vient d'apporter quelques amendements à la loi minière.

Et pour compléter en quelque sorte la législation minière, le gouvernement a créé, dans les années 1965-66, deux sociétés: une société d'Etat, la Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM — et une société mixte, la Société acadienne de recherche pétrolière — SAREP. Toutes deux sont très actives. Présentement, le ministère des Richesses Naturelles travaille à l'élaboration d'une politique de l'Energie, outil indispensable dans l'état actuel de l'économie québécoise.

Il appert que, si la découverte de nouvelles ressources minérales est de première im-

portance pour le Québec, la recherche en laboratoire est également primordiale. On a pris conscience qu'il fallait, pour corriger une situation regrettable, commercialiser notre production minière, en traitant et en transformant chez nous le plus grand nombre possible de minerais et de concentrés. Ainsi le ministère des Richesses Naturelles travaille-t-il à accentuer ses efforts dans le domaine de la recherche appliquée, et une étape majeure sera franchie prochainement avec la création, à Québec, d'un centre de recherches minérales.

Les grands objectifs de la politique du ministère des Richesses Naturelles, en ce qui a trait aux mines, peuvent donc se définir comme suit:

- découvrir de nouvelles ressources;
- intensifier la recherche appliquée.

(à suivre demain)

Québec-Labrador a du minerai de fer pour plus de 100 ans

L'un des investissements les plus productifs de Hollinger est sa participation à l'exploitation du minerai de fer de la fosse Québec-Labrador, région que la compagnie a été la première à mettre en valeur. On ne sait pas encore au juste quelle est l'importance des réserves de minerai de fer de ces terrains, mais on sait qu'elles sont suffisantes pour être exploitées pendant plus de 100 ans. D'autre part, Hollinger possède une autre mine d'or moins importante à Holtby, dans l'Ontario.

"C'est avec un regret très vif que nous avons décidé de fermer la mine historique de Hollinger, qui a beaucoup contribué au développement du Nord de l'Ontario, de l'industrie minière et de l'économie canadienne, a poursuivi M. Fairley. Néanmoins, un gisement épuisé ne se renouvelle pas; c'est pourquoi les entreprises d'extraction doivent continuellement chercher, trouver et aménager de nouveaux sites pour poursuivre leurs activités. C'est ce que Hollinger a fait et continuera à faire."

Atlas Copco Canada Ltd.

au service de l'industrie minière du Canada avec ses outils de précision:

- Foreuses
- Fleurets de foreuses
- Taillants amovibles
- Compresseurs
- Perforateurs sur wagonnet
- Chargeuses

Atlas Copco

745, chemin Montréal - Toronto Dorval, P.Q.

Succursales dans tout le Canada

SOREL

Spécifiez l'acier au manganèse "SOREL STEEL" pour pièces de concasseurs, tel que:

MACHOIRES, JOUES, CONCAVES ET MOINES, ROULEAUX, BARRES RONDES et IMPACT.

Toutes les pièces de rechange sont fabriquées d'après les normes des manufacturiers de concasseurs. Pièces disponibles pour toutes marques et grandeurs de concasseur.



SOREL STEEL FOUNDRIES LIMITED

1405, rue Peel, Montréal — SOREL — TORONTO — NORTH BAY — VANCOUVER

Avec les hommages de

Fer et Titane du Québec Inc

Havre St-Pierre et Sorel Québec

Les Poudres Métalliques du Québec Ltée.

Sorel Québec

Gagnants des trophées de sécurité
L'Association des Mines de Métaux du Québec



Dans l'ordre habituel, MM. L.J. Patterson, W.R. Wright et J.K. Youngblut, respectivement président de Québec Cartier Mining, gérant de la Mine Lac Dufault, et gérant de la Mine Lorraine, ont accepté, au nom de leurs employés, les trophées de sécurité que ceux-ci se sont mérités au cours de 1967-68. Ces trophées sont remis annuellement par l'Association des Mines de Métaux du Québec.

M. J.P. Bonneville accède à la présidence
de l'Association des Mines de Métaux du Québec



M. J.P. Bonneville (à gauche), gérant de Sullivan Consolidated Mines Limited, a été élu récemment, président de l'Association des Mines de Métaux du Québec, pour le terme 68-69, lors de la convention annuelle de cette association. Il reçoit les félicitations du président sortant de charge, M. J.M. Herndon, administrateur général de la société Fer et Titane du Québec, Inc.

Casgrain & Compagnie LimitéeMembres de l'Association canadienne des courtiers
en valeurs mobilièresSuite 500
33 ouest, rue St-Jacques
MontréalTéléphone:
842-3466**MOKTA (CANADA) LTÉE**

Capital autorisé : \$2,712,370.00

Suite 3527, Tour de la Bourse

Place Victoria, Montréal 3

Président
R.N. ChouteauChef du département de l'exploration
J. Bernazeaud**T.A. Richardson & Co. Ltd.**MEMBRES :
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilièresSuite 3611, Tour de la Bourse - Montréal
Tél.: 878-3181SIEGE SOCIAL - TORONTO
SUCCURSALES A: Montréal, Toronto, Hamilton, Ottawa, Nananda
Sault Ste. Marie, Timmins, Kirkland Lake, Val D'or, Amos, Rouyn,
Chibougamau, Elliot Lake**J.R. TIMMINS & CO.**

MEMBRES

Bourse de N.Y. - Bourse de Toronto - Bourse de Montréal
L'Ass. canadienne des courtiers en valeurs mobilières

360 ouest, rue St-Jacques - Montréal - 845-3162

Service français: G.M. SAURIOL

**CHIBOUGAMAU MINING
& SMELTING CO. INC.**

(libre de toutes responsabilités personnelles)

CHIBOUGAMAU, QUÉBEC.

Consacrée à l'exploitation et au
développement des propriétés minières.

FONDÉE EN 1873

L.J. Forget & Cie Ltée

Membres de

BOURSE DE MONTRÉAL

BOURSE CANADIENNE

Suite 250 Place du Canada

Tél.: 878-3871

Les Mines du Québec**Source de prospérité nationale****La croissance de l'économie du Québec
continuera de reposer sur ses richesses naturelles**

Par Marcel Clément, B.A., LL.LL., directeur des pages financières du Devoir

Maintes industries connexes se ressentent du
développement de l'industrie minière québécoise

Nous présentons ce matin à nos lecteurs notre 33ième numéro spécial sur les ressources naturelles de notre province et particulièrement sur celles de son industrie minière. Tout comme nos numéros antérieurs, celui de cette année renferme maints articles rédigés par des autorités et des experts en ces matières, qu'il s'agisse de l'économie du pays ou de la province, de l'amiante, de la force motrice nécessaire pour le bon fonctionnement de nos usines d'exploitation des minéraux québécois qu'il s'agisse du cuivre, de l'amiante, de l'argent, de l'or, etc. Nul doute que chacun s'empressera de parcourir ces articles, et qu'il jettera, aussi, un coup d'oeil sur les diverses statistiques comparatives leur permettant de réaliser que le Québec Minier ne cesse d'aller de l'avant; ce qui bénéficie grandement à l'économie québécoise, d'autant plus que l'industrie minière québécoise est une source de nouvelles richesses et un stimulant pour l'embauchage, car, son développement signifie autant d'ouvrage non seulement pour les mineurs, mais, encore pour les fabricants d'outillage minier, pour les constructeurs de moulins, d'ateliers, pour les agriculteurs qui doivent leur fournir les approvisionnements nécessaires, pour les compagnies de transport carrossable, ferroviaire et doivent véhiculer les divers minéraux vers les usines de transformation ou, encore, vers l'étranger — c'est particulièrement le cas pour notre minerai de fer. Ce n'est donc pas sans raison que l'on peut dire que si la production des substances métalliques, des minéraux non métalliques et, enfin, des matériaux de construction, tels la chaux, le ciment, la pierre concassée, les produits d'argile et le sable, etc. représenteront directement l'an dernier une valeur de \$736,033,010.00 dans la province le rendement indirect de notre industrie minière québécoise fut beaucoup plus considérable, vu les fournitures, etc. mentionnées ci-dessus provenant des industries du transport, des aliments, du bâtiment, etc.

Nos richesses forestières du Québec doivent maintenant
rencontrer la concurrence des pins du Sud des E-U

Nous sommes convaincus que la croissance de l'économie québécoise continuera de reposer sur les richesses naturelles de notre province. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces ressources naturelles dans notre économie. On entendait dire souvent dans le passé que "les Québécois étaient des coupeurs de bois et des porteurs d'eau". Le bois et l'eau constituaient, certes, de bonnes assises sur quoi édifier notre économie. Personne n'ignore que la forêt québécoise a donné naissance à maintes scieries et papeteries, réparties un peu partout dans notre province. L'exploitation des richesses forestières québécoises fut, certes, une grande source d'embauchage, mais nos moulins à papier ne font plus l'argent qu'ils faisaient — la preuve, c'est que les prix des actions d'Abitibi P & P, de Donohue Bros, de Consolidated Bathurst, de Quebec North Shore and Ontario Paper Co, de la Compagnie Internationale de Papier du Canada Ltée, etc., se vendent en bourse à moitié moins cher qu'antérieurement — et nous avons vu, récemment, le président de la première entreprise papetière mentionnée déclarer "qu'à moins d'un abaissement du coût de revient, soit par une productivité accrue de la part des travailleurs ou, encore, par une réduction de leur salaire, il sera probablement obligé de fermer certains moulins dans notre province". Nos autorités gouvernementales et unionistes ne doivent pas perdre de vue que notre industrie papetière doit, maintenant, rencontrer non seulement la concurrence des papeteries de la Scandinavie, mais, encore et principalement, celle des moulins des E-U fabriquant aujourd'hui du papier-journal avec les pins du Sud de l'Amérique du Nord. Comme ces moulins sont à faible distance des consommateurs américains, il est donc fort difficile pour le papier canadien de leur faire concurrence, vu le coût élevé du transport par chemin de fer sur de grandes distances, etc.

Le développement de notre industrie minière,
cause d'un excédent commercial de \$1,000,000,000. par année

Comme l'Ontario a une production minière plus considérable que la nôtre et comme celle de la Colombie-Britannique ne cesse d'augmenter et qu'il y a un regain de vie du côté des mines des provinces de l'ouest canadien et des Maritimes, rien d'étonnant que les activités de l'industrie des substances minérales procurent, chaque année, à notre pays environ \$4,000,000,000. de nouvelles richesses naturelles. L'on notera, ici, que selon une affirmation de M. Jean-Paul Drolet, sous-ministre adjoint au Ministère fédéral de l'Energie, Mines et Ressources, 60 pour cent de la production minière du pays, soit \$2,400,000,000. est exportée, alors que nos importations dans ce secteur ne portent que sur \$1,400,000,000. d'où il s'en suit qu'il en résulte un excédent de \$1,000,000,000. pour l'industrie minière dans sa balance commerciale avec l'étranger. Cette industrie comprend non seulement les métaux ferreux et non ferreux et les hydrocarbures, mais également les produits comme la potasse (il y a plusieurs mines en produisant en Saskatchewan ou sur le point d'en produire), la chaux, le calcaire, l'amiante, etc. On trouvera, dans les pages de ce numéro spécial, un article sur le dernier minerai ainsi qu'un tableau de sa production et de ses exportations. M. Jean-Paul Drolet est l'un des nôtres qui n'a cessé de se distinguer dans le génie minier, tant au ministère provincial des mines, qu'au Fédéral, de même qu'au service d'importantes entreprises minières québécoises, soit la Québec Cartier Mining, dont les activités ont donné naissance à Gagnonville, à Port-Cartier, etc. En ce dernier entroit, elle y a creusé un port artificiel dans le roc solide. Nous nous visitons toutes ses installations avant même que la compagnie précitée y ait construit des voies carrossables et ferroviaires à ses propres frais et l'on ne peut s'empêcher d'en conclure que sans les capitaux américains, le développement de l'Ungava et du Labrador ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Il ne faut pas engager ses placements immobiliers
pour faire des achats mobiliers spéculatifs

Il y a eu une production accrue de cuivre, de plomb, de zinc, de minerai de fer, de molybdène, de nickel et d'argent au pays l'an dernier, au regard des rendements de chacun de ces métaux et minéraux en 1966, selon ce qui ressort d'une étude récente de Richardson Securities of Canada. On y lit qu'au cours des

perspectives pour 1968 paraissent raisonnablement bonnes, il existe quelques problèmes à l'horizon. Les perspectives quant au commerce mondial sont assombries par les problèmes monétaires internationaux. Si la guerre au Vietnam fut cause d'une grande consommation de métal rouge, du nickel, d'aluminium, etc., toute cessation des hostilités à la suite des pourparlers pacifiques à la conférence internationale de Paris affecterait considérablement la demande pour les métaux précités. Cette contraction dans la demande, en face d'approvisionnement encore élevés aux E-U et ailleurs, et aussi les menaces de contingentement des importations des métaux par l'oncle Sam, expliqueraient la production au ralenti dans bien des secteurs miniers canadiens. Ce serait les actions des compagnies de nickel, d'uranium et d'argent qui sembleraient les plus attrayantes présentement, tout en ne perdant pas de vue qu'il importe d'exercer plus de prudence en 1968 qu'en 1967 dans le choix des valeurs minières, selon l'économiste de la firme précitée. Ce qui s'est passé il y a quelques semaines concernant la découverte effectuée par la Société québécoise d'Exploration Minière (SOQUEM) dans le canton de Louvicourt démontre bien qu'il faut attendre les derniers développements avant de s'engager. Que l'on effectue des achats peu considérables de valeurs spéculatives, c'est plausible, mais il importe de ne pas y engager tout son argent et encore moins d'hypothéquer ses biens immobiliers pour transiger au-delà de ses moyens sur des valeurs mobilières spéculatives. Que chacun ne perde pas de vue qu'il importe non seulement de trouver du minerai de valeur commerciale, en quantités rentables, mais, encore, que cela prend \$4,000,000. de nos jours, pour mettre une mine en production.

La réévaluation de l'or serait inévitable, mais,
en attendant, nos mines d'or périclitent

Le fameux krach boursier de l'automne de 1929 et la crise économique qu'il déclancha durant les années 1930 et après furent cause qu'en 1934, les pays du monde s'entendirent pour fixer arbitrairement le prix de l'or à \$35.00 l'once. Personne n'ignore qu'au cours de la Première Grande Guerre, on dut abandonner l'étalon-or, puis l'Angleterre y revint au retour de la paix, mais comme ce pays avait alors cédé son rang de première grande Puissance économique aux E-U, ce fut Washington qui décida, alors, de créer des organismes monétaires internationaux dans lesquels le précieux métal perdit petit à petit son importance. A la suite de la crise monétaire qui sévit en Grande-Bretagne depuis l'automne dernier, les E-U et six autres nations, mirent leur confiance dans le soit dit "Pool international de l'or", et les réserves d'or de ce groupe étaient d'environ \$29,000,000,000. L'on a cru que cela suffirait à soutenir la livre sterling et le dollar américain et indirectement le nôtre, vu l'interdépendance économique des E-U et du Canada. Au cours de ces derniers mois on en est venu à établir 2 marchés de l'or, l'un fixe, soit le maintien du prix officiel par l'oncle Sam de l'or à \$35 l'once et l'autre libre. La Banque Internationale doute du maintien de ces 2 cours. Cette fixation arbitraire depuis trente quatre ans à \$35 l'once, sans tenir compte de l'inflation durant cette période, força notre gouvernement à voter une loi d'aide aux producteurs aurifères, loi qui s'avéra insuffisante, au point qu'une mine d'or canadienne comme Hollinger cessa toute production d'or après 57 années de production et que bien d'autres entreprises minières canadiennes en firent autant. Ces jours derniers, il est vrai, le prix de l'or dépassa les \$40 l'once sur le marché libre, mais il ne profita qu'aux spéculateurs, car, les producteurs aurifères canadiens sont obligés de vendre leur or à Ottawa à \$35 l'once. Espérons que l'assertion récente de M. Gordon Tether dans le Financial Times de Londres, laissant entendre que "la réévaluation de l'or est inévitable et que les E-U ont tort de vouloir la retarder" s'avérera véridique. Cela ne signifierait pas, toutefois, qu'il faut s'attendre à un retour à l'étalon-or comme le propose la France depuis des mois et des mois.

Il appartient à nos hommes d'affaires
et non aux petites gens à courir
les risques du placement minier

L'espace, nécessairement réduit d'une chronique de journal, ne nous permet pas de discuter de tous les problèmes concernant notre industrie minière, d'autant plus qu'ils sont d'ordre politique et international aussi bien que d'ordre économique. La plupart des dirigeants de nos mines importantes et de nos organisations minières ont présenté, depuis le début de l'année, des mémoires dans lesquels, ils citaient avec vigueur les conséquences désastreuses qui pourraient découler de l'adoption des recommandations du rapport de la Commission Carter concernant l'industrie minière canadienne — tout porterait à croire qu'elles ne seront pas adoptées telles quelles et pour cause — Nos hommes politiques ne sont pas sans oublier que cette industrie est un précieux apport de devises étrangères et, par le temps qui court, c'est une contribution fort avantageuse, d'autant plus que l'on parle toujours de dévaluation de la livre sterling et des dollars américains et canadiens.

Comme en plus des incertitudes sur les prix de l'or, il en existe pour le cuivre, le plomb, l'amiante le zinc et l'argent... etc., que nos gens usent donc d'une prudence élémentaire dans leurs placements miniers présentement, d'autant plus que la crise monétaire internationale est loin d'être terminée de l'avis de C. J. Hodgson & Cie Inc., dont le service de recherches est fort renommé. Avant de terminer notre chronique nous tenons à répéter qu'il n'appartient pas aux petites gens de courir les risques du placement minier, mais, que ce risque doit être pris par nos hommes d'affaires. Comme il en coûte généralement de \$4 à \$5,000,000.00 pour rendre une propriété minière au stade de la production, on ne saurait donc trop insister sur la nécessité pour toute entreprise minière sérieuse de disposer des fonds nécessaires, lorsqu'elle est en face de découvertes, comportant une rentabilité commerciale. Comme le placement minier comporte plus de risques que les autres genres de placements — c'est pourquoi, les actions des bonnes mines rapportent ordinairement 10%, en plus de leurs plus-values — et comme sur 10,000 mines ou prospects miniers, au Canada, moins de 200 produisent, on a donc une idée des risques et ces derniers ne doivent pas être pris par les petites gens, d'autant plus qu'ils ne sont pas capables d'attendre, alors que la fortune dans les mines sourit généralement à ceux qui peuvent attendre, selon ce que feu M. Pierre Beauchemin a toujours dit.

Fondée en 1931
E.T. Lynch & Co. LimitedMembres
Bourse de Toronto
Bourse Canadienne
Siège Social, 10 Victoria, TorontoSuccursale à Montréal
TOUR DE LA BOURSE
Place Victoria
878-4281Succursale à Sorel
32 RUE DU ROI
Caser Postal 98
743-6450**CAMPBELL CHIBOUGAMAU
MINES LTD.**

(libre de toutes responsabilités personnelles)

CHIBOUGAMAU, QUÉBEC.

Minerais de base - Cuivre - Or.
Tonnage - 1,000,000 par année
Nombre d'employés - 750.Chibougamau est une ville minière, moderne d'une
population d'environ 10,000 habitants.**W. D. LATIMER CO.**

LIMITED

244 BAY STREET, TORONTO 1, CANADA

MEMBRES :
Montréal Stock Exchange - Canadian Stock Exchange
Vancouver Stock Exchange - Calgary Stock Exchange
Relie par fil privé à Montréal, Vancouver et TorontoBureau de Montréal :
924 Tour de la Bourse, Place Victoria
Téléphone : 866-8763**MOLYBDENITE**CORPORATION OF CANADA LIMITED
(Libre de responsabilité personnelle)PRODUCTEUR DE :
Concentré de molybdénite,
Bismuth métallique, d'oxyde molybdiqueBureau-Chef :
Suite 200, 485, rue McGill, Montréal, P.Q.
Usine :
Canton LaCorne, Abitibi-Est, P.Q.**KIPPEN & COMPANY, INC.**Membres
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
Midwest Stock ExchangeMembres de
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER
EN VALEURS MOBILIERES

1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal

Tél.: 866-5761

Relie par fil privé avec Toronto et New-York

Service français

Avec les compliments de

BAKER, WEEKS & CO.

Membres

New York Stock Exchange
American Stock Exchange
Philadelphia-Baltimore-Washington Stock Exchange
Montréal Stock Exchange
Toronto Stock Exchange
Canadian Stock Exchange
et de
The Investment Dealers' Association of Canada

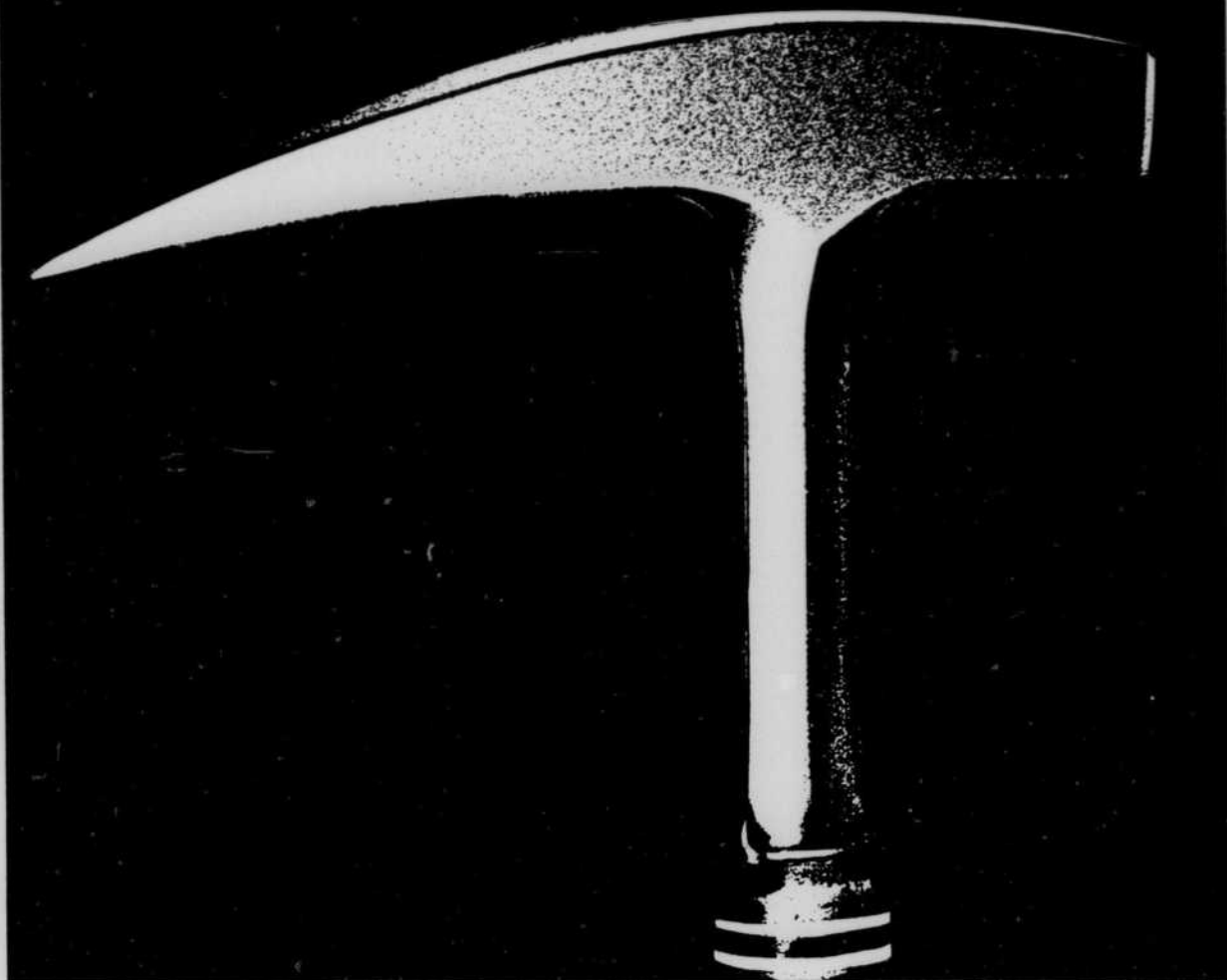
Service Français

SIÈGE SOCIAL

1 Wall Street, New York 5, N.Y.

BUREAU DE MONTRÉAL
635 ouest, boul. DorchesterBUREAU DE TORONTO
Toronto-Dominion**Pour un Québec encore plus prospère**NOTRE BANQUE continue de contribuer à l'essor du Québec en secondant toutes les
initiatives sérieuses dans les divers secteurs de l'industrie. A chacun de ses bureaux, vous trouverez
un accueil courtois et des services bancaires qui faciliteront la conduite de vos affaires.**LA BANQUE PROVINCIALE**

PROSPECTION



là aussi, la Banque de Commerce a son mot à dire.

Le marteau du prospecteur est un outil indispensable à son travail. Des conseils judicieux, un financement approprié sont aussi indispensables au développement de l'industrie minière.

La Banque de Commerce s'y connaît en mines. Bien avant la ruée vers l'or du siècle dernier, elle était déjà "la banque des mines" au Canada. Qu'il s'agisse de pros-

pection, de forage, de développement ou de production, adressez-vous à la Banque de Commerce. Nos gérants des succursales situées dans les régions minières peuvent vous être très utiles.

Vous pouvez aussi vous adresser directement à l'un de nos experts du Service de mise en valeur des ressources naturelles, au siège social, 25 ouest, rue King, Toronto.

BANQUE DE COMMERCE  **CANADIENNE IMPÉRIALE**



Dynamique Intéressante En expansion

Ces qualificatifs conviennent parfaitement à l'industrie minière actuelle dans la belle province.

Voyez notre compagnie par exemple. Il y a à peine 12 ans que nous sommes entrés dans le domaine de l'exploitation minière au Canada. Pourtant nous sommes devenus de gros producteurs d'uranium—nous possédons et exploitons certaines des plus vastes réserves d'uranium économique du monde libre. De plus, nous produisons du cuivre et du zinc dans nos quatre mines actuellement en exploitation

...d'autres sont prévues pour plus tard.

La dernière mine de cuivre-zinc que nous ayons ouverte se trouve au Québec. Exploitée par Mines de Poirier, Inc., elle produit actuellement 1500 tonnes de minerai par jour—et fournit directement du travail à plus de 300 hommes dans la province... et indirectement à des centaines d'autres dans le Canada tout entier. Ces quelques chiffres ne donnent qu'une bien petite idée des activités actuelles de Rio Algom et de ses projets pour l'avenir.

À l'heure actuelle, nos équipes d'exploration effectuent des prospections, non seulement au Québec, mais dans toute l'Amérique du Nord pour y découvrir de nouveaux gisements miniers intéressants.

Les perspectives d'avenir? Elles sont encore plus vastes, plus intéressantes, plus éclatantes.

Rio Algom
Rio Tinto

En plus de ses importants investissements miniers dans la province de Québec, Rio Algom exploite aussi l'immense aciérie spécialisée de \$ 55 millions, l'Atlas Steels à Tracy.

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

L'économie canadienne

par M. Charles B. Neapole, Président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne.

L'avenir économique du Canada repose sur le développement du nord du pays: c'est là un fait que tous nous devons reconnaître si nous voulons progresser et devenir une puissance économique de premier plan.

A ce stade de progrès où nous sommes parvenus, toute croissance ultérieure suppose d'énormes investissements de capitaux et commande la prise de conscience, par les Canadiens, de leurs responsabilités en tant que nation industrielle de premier plan. Non seulement nous devons réaliser un progrès économique, mais nous devons investir davantage afin d'alimenter notre croissance et de faire progresser notre progrès lui-même.

Dépenses d'immobilisation accrues

On estime qu'en 1968, le total des dépenses d'immobilisation pour toute l'économie canadienne sera approximativement de 15,8 milliards de dollars. Ce total représente une augmentation de 4 p. 100 sur les immobilisations de 1967, qui s'élevaient à 15,2 milliards de dollars. A partir des prévisions actuelles, en considérant certains impondérables, tels les conflits de main-d'œuvre ou la détérioration de la situation monétaire, il se pourrait qu'une proportion d'environ 24 p. 100 des dépenses nationales brutes soit affectée à des dépenses d'im-

mobilisation. En 1968, ces dépenses iront surtout au secteur de l'habitation et du capital social, et particulièrement aux institutions. L'augmentation, en pourcentage, prévue au secteur de l'habitation et du capital social pour 1968 est de 13 p. 100, comparativement à une augmentation de 8 p. 100 en 1967. Les hôpitaux, les universités et d'autres secteurs de l'éducation occasionneront une augmentation de dépenses de 1,3 milliard pour atteindre un total de 6,6 milliards de dollars, en 1968, comparativement à 5,8 milliards, en 1967. Les dépenses d'immobilisation dans le secteur commercial enregistrèrent une baisse de près de 1 p. 100, comparativement à une baisse de 3 p. 100 en 1967. Cependant, on s'attend à une augmentation appréciable dans le secteur de l'énergie.

Les dépenses consacrées à de nouvelles installations électriques, gazoducs, installations de distribution et de raffineries de pétrole dépasseront celles de l'an dernier, tandis que les dépenses d'immobilisation relatives à la production — pour les huiles et le pétrole — demeureront au même niveau qu'en 1967.

En ce qui a trait aux paiements internationaux, le Canada a réduit son déficit, de \$1,137,000,000 qu'il était en 1966, à \$425,000,000 en 1967.

Cette réussite dépasse les prévisions.

Notre commerce d'exportation, meilleur

Le domaine des exportations s'est considérablement amélioré au cours de 1967, et le début de 1968 permet d'être optimiste. L'excédent du commerce des marchandises est passé de 224 millions de dollars en 1966, à 480 millions, en 1967, soit une augmentation de plus de 114 p. 100. Ces excédents auront pu être d'environ 330 millions de dollars plus élevés si les ventes de blé n'avaient pas diminué. Cet excédent est en partie dû à l'entente sur la réciprocité dans le commerce de l'automobile, dont la contribution a été de 160 millions de dollars, et aux expéditions de métaux non-ferreux (spécialement celle du cuivre vers les États-Unis, où la production a été paralysée par des grèves), qui ont ajouté 150 millions de dollars à nos exportations.

Des améliorations ont aussi été rapportées dans le domaine que l'on est convenu d'appeler "exportations invisibles", au cours de 1967. En 1966, on avait enregistré un déficit de \$1,361,000,000 dans ce secteur; en 1967, ce déficit fut réduit à \$905,000,000, une amélioration de 456 millions de dollars sur l'année précédente. Cette amélioration est surtout attribuable à l'Expo qui a influencé le compte des voyages en faveur du Canada.

En 1966, nous avions enregistré un déficit de 63 millions au chapitre des voyages, tandis qu'en 1967, nous avions un

crédit de 427 millions de dollars, soit un revirement de 490 millions de dollars. Ces améliorations notées au compte courant sont une réussite, mais une réussite partielle, car la baisse des ventes de blé et l'absence de nouvelles sources de revenus telles que l'Expo pourraient bien entraîner un déficit de près d'un milliard de dollars en 1968. Si l'on récupère le marché du blé et que par le fait même on augmente les ventes, cette prévision pourrait être réduite.

7 années consécutives de progrès

Le Canada a connu sept années consécutives de progrès, et il y a d'excellentes chances que 1968 soit la huitième en ce sens. En 1967, le produit national brut s'est chiffré à 62,1 milliards de dollars, ce qui représentait une augmentation de 6,8 p. 100. Cette augmentation était considérablement moindre que celle de 11,3 p. 100 enregistrée en 1966, mais les premières prévisions pour 1968 laissent espérer une augmentation de 8 p. 100 — la hausse des prix sera inférieure à la moitié de l'augmentation. La croissance de 1967 aurait presque atteint celle de 1966 n'eût été la diminution des récoltes de blé dans l'Ouest. Nous pouvons donc déclarer que l'année 1967 en fut une où l'économie en général a connu une demande très forte, et que 1968 sera une année d'amélioration graduelle.

Graham, Armstrong Securities Ltd.

Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Cable: "GRAMSTRONG" Montréal - TELEX. 01-2418
Téléphone: 845-4211

Oswald, Drinkwater & Graham Ltd.

Membre des Bourses de Montréal, Canadienne et de Toronto et de Philadelphia - Baltimore - Washington Stock Exchanges

Affilié à
GRAHAM, ARMSTRONG SECURITIES LTD.
715 Carré Victoria Montréal

SHERBROOKE - PARIS

MERRILL ISLAND MINING CORPORATION LTD.

(No personal liability)

TEL.: 861-9233 SUITE 400 621 OUEST, RUE CRAIG

MONTREAL 3, QUE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
C. ANTOINE GEOFFRION, CR.
J.-F. GRENON, ING. P., M.E.L.C.
R. P. MILLS
HUBERT J. MOCKLER
MAURICE SAMSON, O.B.E., C.A.
FRIDOLIN SIMARD
JEAN PAUL TARDIF, M.S.C.

DIRIGEANTS
J.-F. GRENON, Ing. P., M.E.L.C., Prés. du Conseil
R. P. MILLS, Président
M. SAMSON, O.B.E., C.A. Vice-président
J.O. SABOURIN, F.C.I.S. Secrétaire-Trésorier

Registraire et agent de transfert
EASTERN & CHARTERED TRUST COMPANY
1170 Carré Beaver Hall, Montréal 2, Qué. 1901 rue Yonge, Toronto Ont.

Les boulons à roc Stelco

minimisent les dangers d'éboulement et son économiques. Ils accroissent la sécurité de l'espace utile des galeries de mines et contribuent ainsi à en améliorer la ventilation et à y réduire les risques d'incendie.

Les boulons à roc Stelco sont disponibles en diamètres de 3/4" et 5/8", en longueurs intermédiaires croissant de 6 pouces en 6 pouces; des boulons plus longs sont livrables sur commande. La charge de rupture minimum est de 35,000 livres pour les boulons de 3/4" et de 22,00 livres pour ceux de 5/8".

La Stelco fournit deux genres de douilles d'ancrage par expansion:

- Une douille à étrier en calibres convenant aux trous forés de 1-1/8", 1 1/4", et 1-5/8" de diamètre.
- Une douille standard, du type S, en calibres convenant aux trous forés de 1-1/8", 1 1/4" et 1-3/8" de diamètre.

Remarque: La douille à étrier est celle dont est muni le boulon de gauche. Ce genre de douille convient aux deux types de boulons. La douille standard, type S, équipe le boulon de droite et n'est généralement utilisée que pour ce genre de boulons.

La Stelco fabrique également des boulons à roc, avec oeil 2-1/2" de diamètre, pour l'ancrage des poulies de draglines. Ces boulons conviennent également pour installer des appareils de levage ou établir des funiculaires. On peut obtenir tous les renseignements désirés en s'adressant à:



THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED
525, RUE DOMINION - MONTRÉAL, P.Q.



Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

Service de transfert et d'immatriculation d'une compagnie de fiducie

par J. ALLISON, Directeur
Service de Transfert et d'Immatriculation
du MONTREAL TRUST.

Au vingtième siècle les Compagnies sont devenues propriétaires de biens tellement importants qu'elles ne peuvent être financées que par le Public; la propriété d'une compagnie, c'est-à-dire son capital-actions, représentant toutes sommes d'argent engagées dans l'entreprise par ses propriétaires, doit être fractionnée en parts d'intérêts modiques, qu'on appelle actions. Les détenteurs de ces actions ou titres sont: l'individu, l'institution financière etc...; les opérations d'une compagnie varient mais elle conserve les sommes qui lui sont souscrites, bien que ses actions puissent être transférées à d'autres détenteurs. Le détenteur de titres est assuré que la Compagnie de fiducie en qualité d'agent de transfert et d'immatriculation ou "registraire", effectuera ce transfert sans erreur ou fraude, protégeant ainsi la valeur réelle du titre.

Le recours au service de transfert d'une société de fiducie permet non seulement de grouper les opérations de transfert et d'immatriculation prescrites par la Loi à une compagnie (ce qui facilite le travail des courtiers membres des Bourses canadiennes) mais aussi d'accélérer les transferts d'un détenteur à un autre, à l'échelle du pays, et d'assurer la tenue à jour du livre des actionnaires de la société-cliente.

L'importance même du volume des transferts effectués pour le compte d'un très grand nombre de compagnies-clients permet à la société de fiducie de s'assurer les services d'un personnel spécialisé, que le

client individuel ne pourrait habituellement pas se permettre.

La Bourse et le Service de Transfert

Le rôle du service d'agent de transfert est d'importance capitale dans le domaine des opérations boursières, même s'il se joue loin de l'activité fiévreuse qui règne à la Bourse.

La plupart des transactions auxquelles on s'y livre passent en fin de compte par l'agent de transfert pour écritures au livre des actionnaires et registre des transferts ou autres opérations requises.

Les sociétés de fiducie, en ce qui a trait à leurs services de transfert et d'immatriculation, sont souvent désignées comme des "agents de transfert professionnels" puisque l'acheminement et la préparation des certificats d'actions est un travail de plus en plus compliqué, qui exige une grande expérience et une foule de connaissances techniques.

Il est devenu absolument essentiel pour les compagnies publiques d'avoir recours aux services des sociétés de fiducie, de sorte que les nombreux transferts qui les intéressent soient effectués par un nombre restreint d'agents à l'intérieur d'une ville plutôt que de voir les compagnies s'occuper elles-mêmes du transfert de leurs actions, ce qui entraînerait une prolifération des endroits où se font ces transferts. Si toutes les compagnies canadiennes voyaient pour leur propre compte au transfert de leurs valeurs mobilières, les opé-

érations concernant les certificats d'actions donneraient lieu à un imbroglio et les institutions financières ne pourraient recevoir dans les quarante-huit heures les titres nouvellement transférés, tel que fait par les sociétés de fiducie. Donc, la nomination d'une telle société au poste d'agent de transfert permet de transférer des valeurs dans toute grande ville canadienne et ou américaine, ce qui serait presque impossible à réaliser dans le cas d'une compagnie publique qui effectuerait elle-même le transfert de ses titres.

Registre des Transferts d'Actions

L'Agent de transfert qui tient le livre des actionnaires tel que requis par la loi peut en plus tenir le registre des transferts d'actions, on l'appelle alors Préposé à l'immatriculation ou "Registraire". Une compagnie publique peut nommer une société de fiducie pour servir comme agent de transfert, à savoir tenir le Livre des Actions, et une autre pour tenir le Registre des Transferts. Le Préposé à l'immatriculation veille à prévenir les surimpressions d'actions et contrôle l'émission des certificats par l'Agent de transfert. Il s'acquitte de cette tâche en inscrivant chaque jour les certificats annulés et les certificats émis qui lui sont soumis par l'agent de transfert; après s'être assuré que les certificats nouvellement émis correspondent aux certificats annulés, l'agent d'immatriculation contresigne les nouveaux certificats.

Certificat égaré, perdu ou volé

Le certificat remis à l'actionnaire représente son seul titre de propriété. Il doit donc en prendre soin car s'il lui arrivait de l'égarer ou de le perdre, il lui faudrait demander un certificat de remplacement qui lui coûterait non seulement beaucoup de peine mais aussi des frais assez considérables. Un certificat perdu est en effet de commerce et s'il tombe entre les mains d'une personne peu scrupuleuse, elle pourrait fort bien contrefaire la signature du titulaire et vendre le certificat à un preneur quelconque, en trompant sa bonne foi.

L'agent de transfert prend toutes les mesures nécessaires en vue de protéger les actionnaires contre une telle éventualité. Dès qu'il apprend qu'un tel certificat a été égaré, perdu ou volé, il le frappe immédiatement d'un arrêt de transfert. Cet arrêt est noté dans tous les bureaux de transfert et toute demande de transfert de propriété est soigneusement contrôlée préalablement à l'émission d'un nouveau certificat. Si un certificat frappé d'arrêt est présenté à l'agent de transfert, ce dernier prévient immédiatement la personne qui s'est opposée au transfert, afin qu'elle puisse prendre sans délai les mesures qui s'imposent.

Le transfert d'actions

Les certificats d'actions qu'on désire faire transférer sont remis directement au guichet de réception de la so-

ciété de fiducie ou lui parviennent par la poste. La plus grande partie des certificats provient, non de particuliers mais des courtiers, des banques et des sociétés de fiducie.

Il est essentiel que le personnel de l'agent de transfert soit hautement compétent, étant donné les risques inhérents au transfert de valeurs mobilières. Le Montreal Trust par exemple, transfère au cours d'une journée moyenne des titres d'une valeur de plus de quatre millions de dollars. Son personnel doit entre autres choses, contrôler l'authenticité des certificats, examiner minutieusement chaque certificat quant aux endossements et cessions, et enfin voir s'il y a lieu, à ce que la taxe sur les transferts de valeurs mobilières soit dûment acquittée.

Si tous les documents sont en bonne et due forme, l'agent annule le certificat et en délivre un nouveau, immatriculé au nom du cessionnaire. Ce dernier devient alors actionnaire de plein droit, au lieu et place de l'ancien titulaire, comme en fait foi son inscription sur le registre des actions de la compagnie concernée.

Accès et Inspection du Livre des Actionnaires et du Registre des Transferts. Participation aux activités de la compagnie.

En vertu de la Loi, le nouvel actionnaire peut examiner le Livre et le Registre pour découvrir l'identité de ses co-actionnaires. Dans le cas d'actions ordinaires avec droit de vote, il recevra chaque année un avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, ainsi qu'une for-

Des arrêtés ministériels adoptés pour favoriser la prospection minière dans notre province

Le ministre des Richesses naturelles du Québec, M. Paul-E. Allard, a fait savoir hier que le Conseil exécutif a autorisé, un groupe d'arrêtés ministériels propres à favoriser la prospection et l'exploitation minières dans plusieurs régions du territoire, ou à faciliter le développement d'une variété d'entreprises industrielles et touristiques.

Huit centres miniers profiteront de ces mesures dans les districts de Beauce, Frontenac et Wolfe, le comté de Richmond, le nord-ouest québécois, dans la péninsule de Manticougan, à Schefferville et à Murdochville dans la Gaspésie. Les arrêtés portent sur des concessions minières, des autorisations de jalonnement, des cessions immobilières ou des substitutions de lettres patentes à des baux emphytéotiques dans les villes et villages miniers.

Par ailleurs, un autre ensemble de décision prévoit la concession ou la vente d'une multitude de lots de grève ou l'utilisation de ressources hydrauliques, que les exploitants pourront mettre à profit pour fins industrielles ou touristiques: dans plusieurs cas, surtout sur la rive nord du Saint-Laurent, plusieurs de ces concessions ont été consenties afin de permettre des aménagements portuaires devenus indispensables avec le développement économique de tout ce littoral.

mule de procuration et le rapport annuel de la compagnie dont il détient des titres.

Ce ne sont là que quelques-uns des aspects du travail de l'agent de transfert. Il en existe beaucoup d'autres, dont l'émission de droite, de dividendes-actions, de bonis-actions, etc... mais tous sont techniques et ne pourraient être facilement traités dans cet exposé.

Société
NATIONALE
de Fiducie
Bien administrés
\$116,336,000.00
Capital - Réserve - Surplus
\$1,620,000.00

ADMINISTRATEURS

fortunes privées, immeubles, successions, tutelles, curatelles.

PERCEPTEURS

dividendes, intérêts, revenus, coupons, impôts de répartition.

AGENTS de PLACEMENT

sur valeurs mobilières et immobilières.

DIVERS

renseignements sur toute question relative à la finance

EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES

et fiduciaires.

PROCEUREURS ou AGENTS

pour le compte d'exécuteurs testamentaires.

GARDIENS

de valeurs.

FIDUCIAIRES

fiducies individuelles et corporatives.

FIDUCIAIRES et REGISTRAIRES

émission d'obligations.

AGENTS de TRANSFERT et REGISTRAIRES

actions de corporations.

PRÊTEURS

sur hypothèques.

41 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal - 845-3291

Pour vos besoins financiers



Succursales d'un Océan à l'autre

A Montréal 861-9781
631 ouest, boul. Dorchester
7040, rue St-Hubert

au service du Québec

Une organisation qui

GRANDIT

À l'instar du Mouvement Desjardins, dont elle est membre, la Société de Fiducie du Québec poursuit son œuvre avec l'enthousiasme que justifient ses éclatants succès. Nous touchons à tous les aspects de la fiducie, depuis l'exécution testamentaire jusqu'à la vente d'immeubles.



SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC

Une entreprise des Caisses Populaires Desjardins
152 est, rue Notre-Dame, Montréal
tél. 875-2063
42 rue Ste-Anne, Québec
tél. 529-0557

COMPAGNIE

GUARANTY TRUST DU CANADA

Agents de transfert et Régistres

Fiduciaires pour les obligations et les débetures des corporations

427 OUEST, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL Tél.: VI. 9-5705

Paul Vaillancourt, jr, gérant
Surintendant pour la province de Québec
SUCCURSALE: Place Versailles
7275 est rue Sherbrooke
Yves Pilon, gérant

SAF

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE

Agents de transfert d'actions et registraire

Fiduciaires pour les obligations et débetures des corporations

10, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL

Tél.: 844-3961

SUCCURSALES:
Winnipeg - Regina - Edmonton - Vancouver
Québec - Chicoutimi - Trois-Rivières - Rouyn - Ottawa

Avec les hommages de

DUROCHER, RODRIGUE & CIE LTÉE

VALEURS DE PLACEMENT

SUITE 207 EDIFICE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS, MONTREAL
333 EST, RUE CRAIG - COIN SAINT-DENIS - TÉL. 861-2856

Avec les hommages de

RENÉ T. LECLERC

COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

SIÈGE SOCIAL: 507 PLACE D'ARMES, SUITE 226, MONTREAL, QUÉ. TÉL.: 945-1152
BUREAUX A: 56 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC, QUÉ. TÉL.: 692-1865
118 RUE RADISSON, TROIS-RIVIÈRES, QUÉ. TÉL.: 375-7781

RENÉ T. LECLERC CIE

AGENTS DE CHANGE
MEMBRES:
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE

Compagnie de Fiducie Canada Permanent

Agents de transfert d'actions et registraire

Garde de valeurs fiduciaires pour obligations

Votre argent vous rapporte du
7 1/2%

sur nos débetures de 2 et 3 ans

J. A. Nadeau, gérant
600 ouest, boul. Dorchester
Tél. 866-0743
Montréal



M. Gilles Besner, B.A., L.L.B., directeur du service d'expansion des affaires Montréal



M. Roger Filion, B.Com., directeur des services financiers Montréal



M. Guy Boucher, directeur du service des successions, fiducies et gestion Montréal

Les services fiduciaires du Montreal Trust

à votre service pour mieux servir vos clients



Montreal Trust

St. Lawrence Columbium and Metals Corporation

PRODUCTEURS
DE CONCENTRÉS
DE COLUMBIUM
(niobium)

Suite 1010 - 1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal (Canada)

Avec
les hommages
de

CLICHE ET ASSOCIÉS LTÉE

Courtiers en valeurs de placements

QUÉBEC
Place Youville
Tél.: 529-1721

MONTREAL
Tour de la Bourse,
Place Victoria
Tél.: 878-1951

TROIS-RIVIÈRES
Place Royale
Tél.: 378-4088

Avec les hommages de

Pitfield, Mackay, Ross & Company Limited

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
et membres de toutes les Bourses au Canada

Montréal Toronto

Halifax Moncton Saint John Québec Cornwall Ottawa Barrie Brampton
Hamilton Brantford Guelph Kitchener Niagara Falls Sarnia London Windsor
Sudbury Sault-Ste-Marie Winnipeg Calgary Edmonton Vancouver Victoria
New York Genève Bruxelles Londres, Angleterre Kingston, Jamaïque

Avec les hommages de

BELANGER INC.

Membre de
l'Association canadienne des
courtiers en valeurs mobilières

800, Place Victoria, Montréal

Les Mines du Québec

Sourcè de prospérité nationale

Il n'y a que les exportations et les dépenses publiques
qui stimulent notre économie et lui permettent de légers progrès

par M. Claude Guy, de Brault, Guy, Chaput Inc., président de la Bourse Canadienne

La première moitié de l'année 1968 nous montre que la conjoncture canadienne évolue à un rythme assez lent. En effet, il n'y a que les exportations et les dépenses publiques qui stimulent notre économie et lui permettent de légers progrès. Il s'ensuivra évidemment une légère augmentation des revenus privés qui trouveront refuge en grande partie dans le secteur de la consommation. Il y a peu de facteurs cependant qui favorisent un taux de croissance globale plus rapide pour la dernière moitié de l'année.

Influence des facteurs alimentaires

L'investisseur continuera d'être influencé par les changements rapides sur les scènes internationales et politiques. La crise monétaire internationale se poursuit et le spectre de la dévaluation pèse toujours sur la livre ster-

ling qui se défend de son mieux mais qui est loin d'être libre de tout souci. Le franc, qui, il y a à peine quelques semaines, occupait une position envieuse, se voit durement secoué par les troubles politiques qui surviennent en France. Les réserves françaises qui se chiffraient à environ sept milliards de dollars au début de la crise sont largement entamées et le pays, pour protéger sa monnaie, prend des mesures commerciales restrictives qui sont mises en doute par ses partenaires du Marché Commun. Une dévaluation de la livre sterling ou du franc mettrait sûrement le dollar américain, et par le fait même beaucoup d'autres monnaies, en danger et le taux d'inflation augmenterait sûrement de façon beaucoup plus rapide. Devant une telle situation, les hauts taux d'intérêt qui prévalent actuellement atteindraient probablement de nouveaux sommets et

le financement des dettes publiques et des investissements privés pourrait devenir très onéreux à savoir même prohibitif.

Importance d'un gouvernement majoritaire

Sur la scène politique les négociations entreprises entre les Etats-Unis et le Vietnam-Nord se poursuivent tel que prévu et l'issue de ces discussions ne semble pas être pour un avenir très rapproché. Bien que les deux pays en cause semblent ne vouloir céder sur aucun plan, ils ont trop à gagner pour ne pas s'acheminer lentement vers une solution équitable et paisible. Cependant, l'événement politique le plus intéressant pour nous se produit sur la scène canadienne où un gouvernement majoritaire est porté au pouvoir. En effet, le Canada qui, par le passé, avait toujours été caractérisé par sa

stabilité politique, subissait depuis quelques années déjà les effets pénibles de gouvernements minoritaires. Ce retour à une majorité absolue doit être vu d'un très bon oeil sur le plan de l'investissement étranger et il ne serait pas surprenant de voir son taux majoré de façon intéressante dans un avenir assez rapproché.

Expansion de notre production industrielle

Ceci favoriserait la reprise de la croissance de notre production industrielle dont les taux, contrairement à ceux des Etats-Unis, qui bénéficient d'une demande intérieure suffisante pour maintenir leur production à un haut niveau, se sont effrités au cours des premiers mois de l'année 1968. Entre les trois derniers mois de l'année 1967 et les trois premiers mois de 1968, l'indice de la production indus-

trielle montre une expansion de 1.5% aux Etats-Unis contre une diminution de 0.6% au Canada. L'emploi au Canada, qui n'a pris son expansion que dans les postes de travail dans les services et l'agriculture depuis le début de l'année, pourrait être favorisé dans le domaine manufacturier par une reprise de la production industrielle intéressante. La production manufacturière est évidemment notre grande faiblesse, son taux de croissance annuel est de 1.5% comparativement au double pour les Etats-Unis et une amélioration de ce côté devient un facteur des plus importants au point de vue emploi.

Il convient de demeurer optimiste sur la conjoncture canadienne qui demeure favorable tout en suivant de très près son évolution qui se modifie constamment sous l'influence des changements rapides qui se produisent sur la scène internationale.

PRODUCTION MINERALE PAR LES PROVINCES

Provinces	1965	%	1966	1967
Terre-Neuve	207,557,627	5.5	244,020,086	6.1
Ile-du-Prince-Edouard	599,387	0.1	2,756,780	0.1
Nouvelle-Ecosse	70,771,827	1.9	85,416,974	2.2
Nouveau-Brunswick	82,158,352	2.2	90,221,237	2.3
Québec	715,900,973	19.1	762,944,986	19.2
Ontario	992,788,746	26.5	957,857,765	24.1
Manitoba	182,865,972	4.8	179,241,152	4.5
Saskatchewan	328,167,375	8.8	349,303,729	8.8
Alberta	794,170,720	21.2	846,678,642	21.3
Colombie-Britannique	279,632,889	7.5	330,843,633	8.3
Yukon	13,400,535	0.3	11,975,757	0.3
Territoires du Nord-Ouest	77,456,418	2.1	111,220,178	2.8
Totals	\$3,745,470,821	100.0	\$3,972,480,919	100.0

BG
C

BRAULT, GUY, CHAPUT & CIE

Jacques M. Brault
Claude Guy
Jean E. Chaput, OBE, ED.
Maurice Jarry

Jean-Luc Lussier
Pierre E. Langlois
Simon P. Sénécal
Allan H. Hubbs

Robert Vinet
Bourse de Montréal
Philadelphie - Baltimore - Washington Stock Exchange
Association Canadienne des Courtiers en valeurs mobilières
612 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 3

À l'avant-garde
du
développement
économique

DU
NOUVEAU-QUÉBEC
ET DE LA
CÔTE-NORD

IRON ORE COMPANY OF CANADA

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

Le Génie Minier Face à l'incompréhension du grand public

par René Dufour, ingénieur
et professeur à l'Ecole Polytechnique de Montréal

Le génie minier

La population en général ne connaît à peu près pas l'industrie minière et n'a aucune notion de son importance dans l'économie du Québec. Dans l'esprit du grand public, le mot "mines" a des significations différentes suivant qu'une personne fait partie de la majorité mal informée ou du petit nombre ayant une connaissance générale assez précise de cette industrie. La description folklorique du mineur ou on associe sa personne avec le mot "saloon" et un trou noir où il est dangereux de travailler persiste encore de nos jours.

L'industrie minière serait-elle à blâmer de ne pas avoir mis le public suffisamment au courant des statistiques de sécurité établies à chaque année et qui se comparent avantageusement avec les autres industries du Québec. Ou, serait-ce le sensationnalisme de nos médias d'information qui crée cette fausse impression? En effet, plusieurs fois par an-

née, nous sommes informés d'accidents survenus dans des mines de charbon (ce genre d'exploitation n'existe pas au Québec) où des mineurs sont emmurés vivants à de grandes profondeurs sous terre. A part cette information d'ailleurs nécessaire sur ces accidents, nous n'entendons à peu près jamais parler de l'industrie minière; c'est sans doute une des principales raisons pour laquelle les étudiants s'intéressent si peu aux sciences minières.

En plus de combattre les préjugés que nous venons de mentionner, l'industrie minière doit concurrencer les autres disciplines du génie si elle veut attirer le nombre de candidats dont elle a besoin pour maintenir son essor. En consultant le tableau qui suit, on constate que depuis 1960, la production minière du Québec a presque doublé alors que le nombre de diplômés universitaires dans ce domaine est demeuré à peu près le même.

Année	Au Canada	Au Québec	A Polytechnique	Valeur de la Production Minière du Québec
1968	39	17	12	736.000.000.
1967	27	9	5	763.000.000.
1966	42	11	5	715.900.000.
1965	31	11	5	684.600.000.
1964	33		9	540.600.000.
1963	28		8	519.500.000.
1962	55		22	455.500.000.
1961			9	446.200.000.
1960	52		7	

Même si nous admettons qu'une meilleure utilisation de l'ingénieur minier a eu lieu et que l'inflation a contribué à augmenter la valeur de la production minière, nous croyons que le nombre de diplômés n'est pas suffisant pour maintenir à long terme notre place concurrentielle sur le marché mondial des métaux.

Nous parlons souvent, et avec raison, de la richesse du sous-sol québécois; la découverte et l'exploitation de ces richesses ne fait que débiter. Par contre, les découvertes importantes de métaux dans différentes parties du monde ont contribué à augmenter la concurrence. Il devient donc de plus en plus vital d'améliorer notre productivité et d'abaisser nos coûts, et ceci ne peut se faire que si nous disposons d'un personnel spécialisé, compétent et agressif. Une étude récente de l'Institut Canadien des Mines et de la Métallurgie en vue de déterminer les besoins de la main-d'œuvre spécialisée dans le secteur minier à travers le Canada, a démontré qu'au Québec seulement l'expansion prévue de ce secteur de l'industrie nécessiterait près de 100 ingénieurs et géologues pour 1970 et 80 de plus pour l'année 1975. Ces chiffres ne tiennent pas compte de ceux, actuellement à l'emploi de l'industrie minière, qui prennent leur retraite ou décèdent pendant la même période et qui doivent nécessairement être remplacés.

Que fait l'Ecole Polytechnique pour remédier à cette situation?

Plusieurs initiatives ont été prises par le département de

Génie Minier à Polytechnique pour attirer un plus grand nombre d'étudiants vers les sciences minières.

Nous énumérons, ci-dessous, quelques-unes de ces initiatives: 1- Réévaluation et révision du programme des cours. La photo suivante illustre assez bien les deux grandes divisions du département de génie minier. Les étudiants intéressés à la transformation des minerais choisissent, au niveau de la quatrième année, des groupes de cours qui leur permettront de se spécialiser dans cette science complexe qu'est l'extraction des métaux des différents minerais.

Le choix du procédé dépend de la composition du minéral et de son application industrielle. Il importe donc à l'ingénieur de choisir l'outillage et les méthodes qui conviennent le mieux afin d'assurer le plus haut degré de récupération du produit et du sous-produit minéral et cela au plus bas prix de revient. De plus, on essaie de familiariser les étudiants avec les sciences nouvelles comme par exemple l'hydro-métallurgie, nouvelle méthode d'extraction qui offre des possibilités intéressantes pour nos minerais à basse teneur de cuivre.

La majorité des étudiants choisissent la division "mines-excavation". Les champs d'action qui s'offrent à ces diplômés sont plus nombreux que plusieurs pourraient le croire; ces derniers peuvent se diriger vers les domaines suivants:

- 1) l'exploration-évaluation
- 2) l'extraction des minerais par les méthodes souterraines
- 3) l'extraction des minerais par les méthodes à ciel ou-

vert. Plus de 50% de notre production provient d'opération en carrières.

4) l'excavation en général. De plus en plus, on recherche les services de l'ingénieur minier pour les grands travaux d'excavation pour projets hydroélectriques, routes, ports, chemins de fer, etc.

Le cours offert à Polytechnique se compare avantageusement avec ceux des grandes écoles de mines du continent nord-américain. Parmi les additions faites au programme des dernières années, il faut noter:

a) une formation mathématique relativement poussée qui facilite la recherche de solutions rationnelles aux problèmes techniques;

b) une série de cours en gestion d'entreprises qui accélérera l'ascension de ces jeunes ingénieurs dans la hiérarchie des sociétés;

c) un cours en recherches opérationnelles et optimisation des coûts instauré récemment au département sera un outil d'une très grande valeur pour l'ingénieur des mines;

d) une formation en mécanique des roches, étendue sur deux années universitaires, permettra à l'ingénieur d'aborder la technologie des travaux d'excavation par méthodes souterraines et à ciel ouvert dans une toute autre optique que celle qui est traditionnelle;

e) une série de cours sur la ventilation, contrôle des poussières et du bruit, sécurité, etc., permettront à l'ingénieur des mines d'améliorer les conditions de travail des employés sous sa surveillance.

2- Obtenir les services de professeurs qualifiés au département.

L'amélioration d'un programme d'études est possible en autant que l'on dispose d'une équipe de professeurs hautement spécialisés. Le département de Génie Minier compte huit professeurs à plein temps, plusieurs chargés d'enseignement et professeurs invités et profite, en plus, naturellement, de la collaboration entière des professeurs de tous les départements de l'Ecole.

3- Semaine d'Information Minière - A tous les ans nous organisons une semaine d'information afin d'attirer l'attention des étudiants et du public en général sur l'industrie minière et ce qu'elle apporte à l'économie québécoise.

4- Programme Polytechnique d'emplois d'été - A chaque année, le département trouve des emplois dans l'industrie minière à plus de 70 étudiants de première et deuxième année. Plus de quarante compagnies minières du Québec et de l'Ontario participent à notre programme d'emplois d'été. Ce programme a pour but de donner la chance aux étudiants de travailler dans l'industrie minière avant de faire leur choix entre les neuf différentes disciplines offertes à Polytechnique. Ce programme semble donner d'heureux résultats; de plus les ingénieurs miniers qui obtiennent leur diplôme bénéficient de plusieurs étés d'expérience.

5- Education des adultes -

trise et au Doctorat.

- a) Mécanique des roches
- b) Traitement des minerais
- c) Ventilation et sciences connexes
- d) Recherche opérationnelle et évaluation minière.

7- Recherche. Pour soutenir la concurrence étrangère qui s'accroît d'année en année, notre industrie minière doit non seulement maintenir ses coûts grâce à une productivité accrue mais mettre au point de nouvelles techniques d'exploitation lui permettant de les abaisser. Lorsque l'on considère que la teneur moyenne des mines exploitées au Canada diminue et que la profondeur des exploitations augmente, on réalise l'importance grandissante du rôle de la recherche. Le département maintient des contacts étroits avec l'industrie minière. Nous faisons des recherches dans les domaines suivants: Comminution, Evaluation minière, Hydrométallurgie, Mécanique des roches, Phénomènes de surfaces en flottation, Recherche opérationnelle, Ventilation minière.

Où vont nos diplômés?

Au mois d'avril dernier, douze nouveaux ingénieurs mi-

niers furent diplômés à Polytechnique. De ce nombre, deux étaient spécialisés en traitement des minerais et les autres en mines-excavation. Où sont-ils maintenant? Tout d'abord, quatre d'entre eux reviendront à Polytechnique en septembre pour continuer leurs études au niveau supérieur. Le premier continuera de se spécialiser en mécanique des roches, les deux suivants en recherches opérationnelles et optimisation des coûts et le quatrième désire approfondir ses connaissances en évaluation minière. Les huit autres travaillent dans l'industrie minière à des rémunérations se rapportant fort bien avec toute autre branche au Génie.

a) deux diplômés - division traitement des minerais. L'un est à l'emploi d'une compagnie exploitant des métaux de base en Gaspésie. Il s'occupe de concentration des métaux. L'autre a accepté l'offre d'une compagnie exploitant du minéral de fer à basse teneur à Carrol Lake. Il s'occupe aussi de transformation du minéral.

d) Six diplômés - division mines-excavation - sont dispersés dans les différents districts miniers suivants:

- 1) Nouveau Québec - Exploitation à ciel ouvert, Minéral de fer
- 2) Nouveau Québec -

LE DEVOIR, JEUDI, 11 JUILLET 1968 • 21

Exploitation à ciel ouvert, Minéral de fer 3) Gaspésie - Exploitation mixte, ciel ouvert - souterraine, métaux de base 4) Matagami - Exploitation souterraine, métaux de base 5) Colombie Britannique - Exploitation souterraine, métaux de base 6) Chili - Métaux de base.

J.-Jacques BEAUCHEMIN, B.A., L.L.L., C.R.

André VALIQUETTE, B.A., L.L.L.

J.B. Bernard BOUDRIAS, B.A., L.L.B.

Guy S. GERVAIS, B.A., L.L.L.

Paul GREGOIRE B.A., L.L.L.

BEAUCHEMIN & VALIQUETTE

AVOCATS ET PROCUREURS

612 ouest rue Saint-Jacques

MONTREAL

Tél.: 845-7176



UNION CARBIDE CANADA MINING LTD.

et UNION CARBIDE EXPLORATION CORPORATION

Propositions de développement et d'exploration sollicitées pour les prélèvements de minerais métalliques et non métalliques surtout

Le chromite, le manganèse, le tungstène, le columbium, le tantalé, le molybdène, le vanadium, l'uranium et les autres minerais d'alliage et de métaux plus rares.

Adressez les demandes ou les propositions à:

Bureau général: 805 Davenport Road, Toronto 4, Ontario. Téléphone (416) 487-1311
Bureau du district de l'ouest: Suite 601, 1112 West Pender Street, Vancouver 1, C.B. Téléphone (604) 685-4726



l'aluminium



c'est notre affaire

UNE AFFINERIE MODERNE AVEC UNE CAPACITE ANNUELLE DE 100.000 TONNES. NOTRE PRODUCTION EST SOUS FORMES DE LINGOT, BILLETTE, BLOC ET BARRE A FILS.



CANADIAN BRITISH ALUMINIUM

COMPANY LIMITED
BAIE COMEAU P.Q.

MOLSON & COMPAGNIE LIMITEE

MEMBRES
BOURSES DE MONTREAL, TORONTO & BOURSE CANADIENNE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIERES

SUITE 1814
800 PLACE VICTORIA, MONTREAL 3
Téléphone: 866-1551

QUEBEC
500 GRANDE ALLEE E.
CABLES MOLCO
TELEX 01-2428

LA CORPORATION DE PRETS DE QUEBEC

MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIERES

132, RUE ST-PIERRE, QUEBEC 2, P.Q.,
C.P. 68, STA. B.
(418) 692-1380

L. P. LETARTE
Président

F. LEMIEUX
Vice-président

G. GAGNON
Représentant

Hommage: de

Lagueux & DesRochers Ltée

VALEURS DE PLACEMENT

105, Côte de la Montagne

Tél. 692-0381

Québec

**Davidson & Company**Membres des Bourses
de Toronto et de Montréal
de la Bourse Canadienne
et de
L'Association Canadienne des courtiers
en valeurs mobilièresMontréal
HamiltonOttawa
LondonSt. Catharines
HullKitchener
Toronto

715 Victoria Square, Suite 825

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

L'industrie minière, force majeure dans notre économie

par M. J.D. Barrington, président de l'Association Minière du Canada

Service français: Richardson Securities of Canada

Maison fondée en 1857

620 ouest, Saint-Jacques

Montréal

Tél.: 288-3151

1195 rue St-Jean, Québec 4
Tél. 525-7105

Administration: WINNIPEG

Succursales à: Montréal, Québec, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Lethbridge, Medicine Hat, Regina, Moose Jaw, Swift Current, Saskatoon, Prince George, Brandon, London Ontario, Kenora, Kingston, Galt, Hamilton, Simcoe, Chatham, Kitchener, Windsor, Leamington, Ottawa, New York, Londres, Angleterre.

J.-T. GENDRON, Inc.

Membres de la Bourse Canadienne

Membres de l'Association canadienne

des courtiers en valeurs mobilières

Membres de la Bourse de Montréal

Succursale:

Chambre 622

800, place Victoria

Montréal 3

878-4266

Siège social:

500 est, Grande-Allée

Québec 4

529-2965

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, et plus particulièrement au cours des quinze dernières années, l'industrie minière s'est développée et s'est diversifiée aussi d'une manière exceptionnelle, devenant un facteur jouant un rôle de plus en plus important dans l'économie du Canada.

En 1967, et pour la neuvième année consécutive, la valeur de la production de l'industrie minière a atteint un nouveau chiffre record de \$4.4 milliards. Les combustibles, principalement le pétrole et le gaz naturel, représentaient \$1.4 milliard de ce total. La balance de plus de \$3 milliards était fournie par la valeur de production de nos mines de métaux, de substances non-métalliques et de matériaux de construction.

Au 1er rang
pour 4 métaux

Le Canada est le premier

producteur mondial de plusieurs importants métaux et minéraux, tels que le nickel, le zinc, les métaux platinifères et l'amiante. De plus, il compte parmi les plus importants producteurs d'uranium, de molybdène, d'aluminium, de potasse, de cuivre, de minerai de fer, d'or, d'argent, de plomb, de titane, et de nombreux autres minerais.

Les nouvelles richesses accumulées annuellement par les opérations minières canadiennes représentent environ 7% du produit national brut. Nulle autre industrie ne contribue plus que l'industrie minière à notre commerce d'exportations et à notre balance de paiements internationale. Les exportations de minéraux se chiffrent à plus de \$3 milliards, à peu près 30% des exportations totales du Canada.

De plus, les opérations minières offrent des débouchés considérables pour les produits des industries manufacturières secondaires ainsi que

les autres secteurs commerciaux du pays tels que l'énergie et les transports.

L'industrie contribue également au développement d'énormes régions du pays qui, sans elle, seraient dépourvues d'activité commerciale.

Il est évident que le rôle de pionnier de l'industrie doit être maintenu, encouragé et développé dans l'intérêt régional aussi bien que national, et où que ce soit qu'il se manifeste, sur le plan provincial ou dans le grand nord canadien. Les marchés pour tous types de minéraux continueront à se développer et, en vertu de ses richesses minières exceptionnelles, le Canada contribuera sans nul doute à satisfaire à ces demandes.

Toutefois, dans un monde où la concurrence devient de plus en plus sévère, ces résultats ne seront acquis que dans certaines conditions.

L'inflation qui, au cours des récentes années, a été le fléau de notre économie devra être contrôlée, sans quoi les prix nous mettront hors de portée des marchés mondiaux des métaux.

Une main-d'oeuvre suffisante, qu'elle soit professionnelle ou autre, devra être trouvée. En l'absence de celle-ci, le progrès de l'industrie serait sévèrement limité.

Importance du régime fiscal

Le climat favorable du régime fiscal qui a joué un rôle si important dans les progrès enregistrés par l'industrie, devra être maintenu. Le domaine minier présente un élément de risque beaucoup plus aigu

que les autres secteurs industriels et les mesures de taxation, tant au niveau fédéral que provincial, doivent tenir compte de ces conditions. Dans la négative, et les recommandations de la Commission Carter sont indiscutables dans ce sens, le capital nécessaire au développement des explorations minières et autres nouveaux projets analogues ne serait certainement pas disponible et se détournerait vers d'autres pays.

Notre industrie de minerai de fer

Un exemple frappant est le progrès rapide et gigantesque de l'industrie du minerai de fer dans la Province de Québec. Si certaines mesures fiscales récemment proposées avaient été effectuées au cours des dix dernières années, il est extrêmement peu probable que ces développements auraient pu prendre place, et les très grands avantages économiques qui en découlent pour le Québec et le Canada auraient été perdus.

Si l'on veut obtenir le plein rendement du développement régional, il faut qu'il s'accomplisse principalement en vertu de l'expansion de notre industrie principale, les mines.

Un pays aussi riche en ressources minières que le Canada peut faire face à l'avenir avec la plus grande confiance, pour autant que nos gouvernements fédéral et provinciaux continuent à maintenir un climat favorable à l'épanouissement d'une industrie qui contribue d'une façon unique et si importante à l'expansion de notre économie nationale.



CANADA

EMR

Le Ministère fédéral

de

**L'Énergie, des Mines et
des Ressources**

est au service de l'industrie minière
d'un océan à l'autre et même au large des côtes...

- Il favorise la découverte des richesses minières du pays
- Il coopère à l'exploitation des ressources naturelles du Canada tout entier

L'expansion du marché des minéraux rend impérieuse la nécessité de déterminer et d'évaluer nos ressources minières, et d'en tirer le meilleur parti possible. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada ne ménage aucun effort afin d'atteindre ces objectifs.

OTTAWA, CANADA

Notre production minière

Expéditions d'or et de métaux durant le 1er trimestre de 1968

Le ministère de l'Industrie et du Commerce de la PROVINCE DE QUÉBEC, publie les Statistiques de la production minière et les expéditions d'or durant le premier trimestre de 1968.

Mines d'or	Or contenu dans les expéditions		
	Tonnes	Onces	Valeur
Barnat Mines Limited	58,293	11,176	424,576
Carnflo Mines Limited	90,223	23,482	892,081
East Malartic Mines Limited	124,048	14,666	557,161
Lamaque Mining Limited	196,120	29,774	1,131,114
Little Long Lac	900	79	3,001
Marban Gold Mines	46,114	7,001	265,968
Norbeau Mines Limited	20,402	6,689	254,115
Sigma Mines Limited	124,120	22,457	853,141
Wasamac Mines Limited	102,041	13,262	503,823
Total Mines d'or	762,261	128,586	4,884,980
Mines de métaux usuels			
Campbell Chibougamau Mines	263,345	7,040	267,450
Gaspé Copper Mines	911,193	655	24,883
Icon Sullivan Joint Venture	45,816	47	1,786
Lake Dufault Mines Limited	102,295	1,547	58,771
Lorraine Mining Corporation	48,198	560	21,274
Manitou Barvue Mines	122,635	2,000	75,980
Mattagami Lake Mines	350,628	727	2,619
Mines de Poirier	142,974	—	—
New Calumet Mines	24,448	302	11,473
New Hoco Mines	81,744	95	3,609
Noranda Mines Limited	342,257	31,507	1,196,951
Normetal Mining Corporation	92,027	1,491	56,643
Opemiska Copper Mines	193,858	3,041	115,528
Orchan Mines Limited	93,019	348	13,221
Patino Mining Corporation	169,013	4,021	152,758
Quémont Mining Corporation	111,160	10,924	415,003
Total Mines de métaux usuels	3,094,610	64,305	2,442,949
GRAND TOTAL	3,856,871	192,891	7,327,929

Statistiques minières,
Bureau de la statistique du Québec.

Avec les compliments de

PERSHING MANITOU G.M. LTD.**EASTVILLE GOLD MINES CO. LTD.****BIG TOWN COPPER MINES LTD.**

Leurs propriétés sont situées
dans le canton COURVILLE, Abitibi P.Q.

BIG TOWN COPPER MINES LTD.

Suite 2110

800 Carré VICTORIA Square
MONTREAL 1, QUE.

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

La Bourse de Montréal et l'économie canadienne

par M. P.A. Turcot, président du Comité des Gouverneurs de la Bourse de Montréal

Les marchés de valeurs sont en quelque sorte le poumon de l'économie d'un pays, ils assurent la libre circulation des titres et la disponibilité des capitaux, de sorte qu'un équilibre naturel s'établit et permet au système de respirer à l'aise.

Mais il est surprenant de constater que le rôle et le fonctionnement de ces marchés de valeurs soient si peu connus des Canadiens. Une récente enquête du Bureau Fédéral de la Statistique démontre que parmi les familles à revenu autre qu'agricole, 7,5 p. 100 seulement possèdent des valeurs, et que le revenu moyen des détenteurs de titres est de \$8.600.

Il est temps de nous demander sérieusement pourquoi, malgré les services offerts par la Bourse de Montréal, dans un pays industriel qui abonde en ressources naturelles et humaines, si peu de gens tirent profit des marchés. La raison d'être de la Bourse est précisément de permettre à un plus grand nombre d'épargnants, grands et petits, d'avoir accès aux valeurs industrielles et commerciales, augmentant d'autant la masse de capitaux disponibles pour l'expansion du pays.

Mais il est une situation qui devra retenir davantage notre attention à l'avenir: la sortie nette de capitaux canadiens en faveur des valeurs américaines a été de 200 millions de dollars au cours de 1967, du fait de la diversification et des promesses alléchantes des valeurs américaines. Cependant, plusieurs raisons nous permettent de croire qu'il s'agit là d'un sommet et que l'année en cours nous sera plus favorable par suite de la position améliorée d'un nombre considérable de titres canadiens.

Réservoirs de capitaux

La création de régimes de retraite à travers tout le Canada permettra de constituer d'immenses réservoirs de capitaux. L'actif fiduciaire de ces régimes de retraite s'élève actuellement à 7,2 milliards de dollars; pourtant 983 millions seulement, soit 14 p. 100 sont consacrés à l'achat d'actions ordinaires ou privilégiées, le reste étant consacré à des valeurs à revenu fixe. Un peu plus d'audace permettrait d'augmenter la rentabilité de ces fonds et répondrait à la demande de notre industrie qui exige des capitaux énormes pour son développement.

Au chapitre de la balance des paiements, notons qu'au cours de 1967, plus d'un milliard de dollars furent payés en intérêts et dividendes à des étrangers, alors que pour ces mêmes valeurs, les profits versés à des Canadiens s'élevaient à 281 millions. Il en résulte une sortie nette de 868 millions de dollars. Il semble que les étrangers consentent plus volontiers que les Canadiens à investir dans des secteurs qui exigent de gros capitaux, mais par contre ont un meilleur rendement.

Etant donné les avantages fiscaux certains accordés par le gouvernement canadien, tels les dégrèvements à la dépréciation et l'absence d'impôt sur les gains de capital, les Canadiens devraient investir davantage dans leurs entreprises. Un pays qui a tant besoin d'investissements ne peut se désintéresser du secteur commercial. Les tentatives pour éveiller l'intérêt du public à ces questions n'ont pas été suffisantes et le public n'est pas assez au fait des avantages de l'investissement. L'investisseur canadien préfère sou-

vent investir son argent dans une compagnie-mère, située à l'étranger, plutôt que dans une filiale. Quoi qu'il en soit, tous les aspects de cette question doivent être étudiés à fond en vue de rendre l'investissement plus attrayant.

Importance d'un réaménagement

Certaines institutions financières, telles les banques et les sociétés de fiducie, ont trouvé de nouveaux moyens d'attirer l'épargne du public — les hypothèques offrent des taux intéressants, les comptes d'épargne comportent des avantages similaires. A tel point que le capital qui devrait être destiné au secteur industriel (commerce et fabrication) est maintenant utilisé en capital social. Ces fonds étant retenus dans ces institutions financières, il devient difficile aux entrepreneurs industriels de se procurer les capitaux nécessaires à leur expansion (inventaire des matières premières, recherche et développement). Cette situation force les entreprises industrielles à se plier à des taux d'intérêt très élevés, qu'elles ne pourront s'offrir dans certains cas à cause de leur faible rentabilité. Si un réaménagement est alors impossible, il faudra se résigner soit à vendre, le plus souvent à une compagnie étrangère, soit se résoudre à n'être qu'une entreprise marginale qui ne rapporte que des bénéfices restreints et qui ne peut contribuer à l'économie nationale. Il est donc essentiel de déployer tous nos efforts pour venir en aide à ces entreprises, afin qu'elles puissent donner plus de rendement, fournir plus d'emplois et contribuer plus activement au développement de notre économie.

La place locale est au service de tous

La Bourse de Montréal a toujours été une organisation dynamique: par son intermédiaire, les compagnies peuvent mettre leurs actions à la disposition du public. Une étude menée par la Bourse de Montréal elle-même illustre bien son rôle: 65,2 p. 100 de toutes les transactions effectuées à la Bourse de Montréal depuis sa fondation furent faites par le public; 25,6 p. 100 par des institutions financières, et 9,2 p. 100 par les Membres de la Bourse. Cette institution est en mesure de fournir de la documentation sur toutes les compagnies inscrites sur le marché, et elle est en outre mandatée par ces compagnies pour fournir tout renseignement qui pourrait modifier le standing d'une compagnie, aux autres Bourses et aux détenteurs de valeurs.

La Bourse de Montréal, elle-même ou par l'entremise de ses membres, est sans cesse à la recherche de compagnies qui ont besoin de capitaux; elle leur apporte son assistance et ses conseils quant à la meilleure solution à adopter. Cette solution en certains cas, et même souvent, consiste à émettre des actions dans le public. Si cette solution est la meilleure, la Bourse de Montréal pour sa part est le meilleur véhicule qui soit pour fournir les disponibilités nécessaires au plein développement des entreprises industrielles. Grâce à son vaste réseau de membres et d'affiliés, la Bourse de Montréal est en mesure de fournir les services les plus efficaces et les plus profitables tant au public investisseur qu'aux compagnies inscrites, et elle encourage fortement les uns et les autres à faire appel à ses services.

AVEC LES COMPLIMENTS, DE

UNITED WESTBURNE INDUSTRIES LIMITED

1245 ouest rue Sherbrooke, Montréal

Tél. 288-3186

J. L. Levesque & L. G. Beaubien Inc.

VALEURS DE PLACEMENT

Gouvernements - Municipalités
Institutions religieuses
Services publics - Industries

L. G. Beaubien & J. L. Levesque Inc.

AGENTS DE CHANGE

Membres :
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne

Siège social

360, rue Saint-Jacques

Montréal

Tél.: 879-2222

QUÉBEC - TROIS-RIVIÈRES - SAINT-HYACINTHE - SHAWINIGAN - OTTAWA
SHERBROOKE - CHICOUTIMI - MONCTON - PARIS - BRUXELLES - GENÈVE

Avec les compliments de

OPEMISKA COPPER MINES (QUE.) Ltd

Bureau de l'exécutif

Bureau de la mine

21^{ème} étage

Chapais, P.Q.

7 est rue King, Toronto

Agent de transfert

LA COMPAGNIE TRUST ROYAL

TURCOT WOOD POWER & CUNDILL LTD.

VALEURS DE PLACEMENT

P.A. TURCOT
J.L. WOOD
W.F. POWER
J.P. CONDILL
N.C.D. MACTAGGART
J.C. PONTBRIAND

ÉDIFICE BANQUE ROYALE DU CANADA
PLACE VILLE MARIE
MONTRÉAL 2

TÉLÉPHONE: 866-9761

MEMBRES
BOURSES DE MONTRÉAL
BOURSE CANADIENNE
ASSOCIATION CANADIENNE
DES COURTIER EN
VALEURS MOBILIÈRES

Société de Placements Ltée

Valeurs de placements

Membres de
l'Association canadienne des
courtiers en valeurs mobilières

Tél. 845-6161

360 ouest, rue Saint-Jacques

Montréal

Société de Placements & Compagnie Ltée

Agents de Change

Membres des
Bourses de Montréal
Bourse Canadienne
Membres Associés
Bourse de Boston
Philadelphie-Baltimore-Washington

SERVICE FRANÇAIS

GERMAIN BOURGEOIS

Burns Bros. and Denton LIMITED

VALEURS DE PLACEMENT - AGENT DE CHANGE

Membres de l'Association
canadienne des courtiers
en valeurs mobilières

Membres des
Bourse de Toronto
Bourse de Montréal
Bourse de Vancouver
Bourse Canadienne

Suite 3736, 1 Place Ville Marie, Montréal - 875-2130
Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax, Winnipeg, Edmonton,
Calgary, Vancouver, New York

Un Service Français

Vous êtes cordialement invités à vous prévaloir des nombreux avantages qu'offre le Service français de Doherty, Roadhouse & McCuaig Bros. Ce service vous fournira en français des bulletins mensuels (placements), des études sommaires sur la plupart des grandes sociétés industrielles canadiennes, de la correspondance et autre renseignements.



DOHERTY ROADHOUSE & McCUAIG BROS.

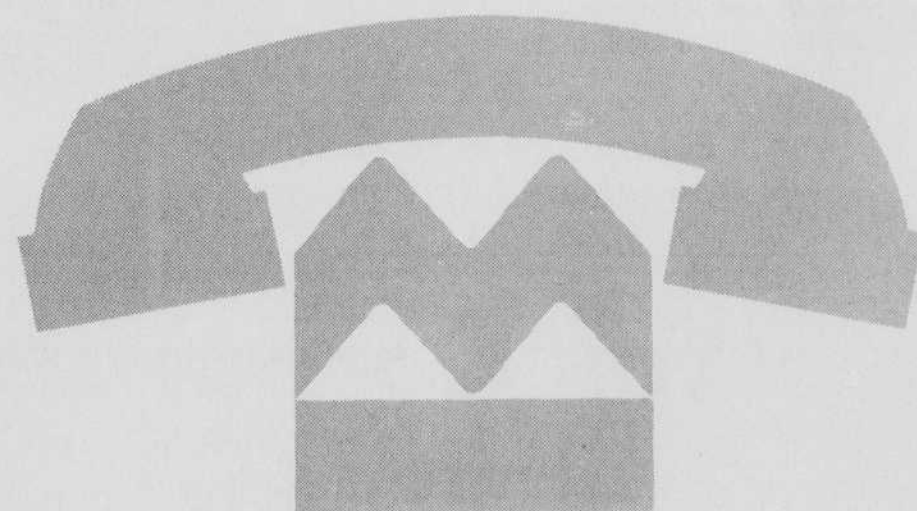
Membre des
Bourses principales du Canada
L'Association canadienne des courtiers en valeurs de placements

Bureaux :

Suite 400, Place Victoria - Tél.: 878-2392

1420 rue Peel, Montréal - Tél.: 849-9311

Le filon est au bout du fil...



De l'amiante au zinc, quelle que soit son entreprise minière, l'exploitant averti sait qu'il peut — à la Banque de Montréal — trouver une mine de renseignements pour répondre à tous ses besoins d'ordre bancaire.

Un service bancaire complet, efficace et rapide... c'est souvent la clef du succès, surtout dans le domaine de l'industrie minière. C'est précisément ce que vous offre la "Première Banque au Canada". Le Québec possède des richesses minières exceptionnelles et l'industrie qui les

met en valeur est actuellement en plein essor. Grâce à ses quelque 200 succursales par toute la province, la Banque de Montréal est, plus que toute autre, en mesure d'épauler solidement toute entreprise.

Qu'il s'agisse de financer de l'équipement d'exploitation, ou simplement des salaires ou des frais généraux, la Banque de Montréal apporte une solution rapide et facile à tous vos problèmes. Adressez-vous sans tarder au gérant de la succursale B de M la plus proche.



Banque de Montréal

La Première Banque au Canada

ACTIF DE PLUS DE \$6,000,000,000

Plus de 1,000 bureaux au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe continentale, au Mexique et au Japon • Filiale aux Antilles: Bank of London & Montreal Limited, siège social, Nassau • Correspondants bancaires dans le monde entier.

Avec les compliments de

Labrador Mining and Exploration Co. Ltd

Intéressée au développement de gisements de minerai de fer au Labrador

Siège social

1155 ouest, boulevard Dorchester - Chambre 601 Edifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce
MONTREAL

Avec les compliments de

United Asbestos Corporation Ltd.

Opération conjointe avec Lake Asbestos of Quebec, Ltd.

1155 ouest, boulevard Dorchester - Montréal - Tél.: 866-7367

MOHSERVICE COMPLET
DE PLACEMENTS
ACTIONS ET OBLIGATIONS**MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC. LTEE**500 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTREAL

TORONTO QUÉBEC SHERBROOKE VICTORIAVILLE

BELL ASBESTOS MINES, LTD.Thetford Mines, Québec, Canada
PRODUCTEURS DE FIBRES D'AMIANTE**Bureau Chef**
Casier Postal 99
Thetford Mines, Québec
Tél. 418-335-5248**Département des Travaux**
d'Exploration et Recherches
Casier Postal 727
Thetford Mines, Québec
Tél. 418-335-3171**Examen et mise en valeur**
de gisements d'amiante**Asbestos Corporation Limited****THETFORD MINES, QUE.****Le plus important producteur indépendant**
d'amiante au monde

A.L. Penhale	Président du Conseil Administratif
W.W. Oughtred	Président et Chef de l'Exécutif
P.H. Riordon	Vice-Président et Directeur Général
Kenneth T. Dawes	Vice-Président
J.E.L. Duquet, C.R.	Vice-Président et conseiller juridique
F.A. Cunningham	Vice-Président, exploitation
M.P. Carson	Vice-Président, ventes
J.W. McCarvill	Vice-Président, administration
I.C. Campbell	Vice-Président, et secrétaire-trésorier
G.A. McCammon	Contrôleur

Bureau Chef: 522, Edifice Canada Cement, Montréal, P.Q.**Les Mines du Québec**
Source de prospérité nationale**Le marché de l'amiante**
s'étend à plus de 80 pays

par M. Paul A. Filteau, directeur général de l'Association des Mines d'Amiante du Québec

Bien que le Canada ait obtenu la primeur de plusieurs réalisations en l'année du centenaire de la confédération, il n'a établi aucun nouveau record de production d'amiante à l'intention du marché canadien et de l'exportation. Selon les chiffres compilés pour l'année, la production canadienne d'amiante, en 1967, s'est chiffrée par 1.443.000 tonnes au regard de 1.491.916 en 1966, une diminution de 49.000 tonnes. Au Québec, les expéditions d'amiante provenant des mines de Thetford Mines et d'Asbestos s'élevèrent en 1967 à 1.286.566 tonnes, en comparaison de 1.340.741 tonnes en 1966. Ce léger fléchissement du volume en tonnes de l'ensemble de la production d'amiante en 1967 est un reflet de la tendance générale de la situation économique internationale et de la divergence du degré d'évolution industrielle en général aux Etats-Unis et en Europe occidentale.

On estime temporaire ce déclin et des dirigeants d'industries prévoient que l'essor de la dernière décennie reprendra son allure en 1968.

Production canadienne
considérable

Mère nature s'est montrée très généreuse en ressources amiantifères: on trouve des gisements d'amiante en un grand nombre de pays et sous une grande variété de formes. La chrysotile, toutefois, en est la variété la plus abondante et elle forme 90% de la production mondiale d'amiante. Elle constitue la seule qui soit extraite au Canada.

L'origine de la production mondiale au Canada remonte à 1878 au terrain de Johnson, à Thetford Mines, province de Québec, alors que furent expédiées 50 tonnes de fibre. Dès lors, la production n'a pas cessé. Aujourd'hui, au Canada, dix (10) compagnies extraient de l'amiante et, en 1967, celles-ci ont produit 1.443.000 tonnes d'une valeur de \$165.000.000, dont 89% au Québec, 6,6% en Colombie-Britannique et au Yukon et 4,4% à Terre-Neuve. L'Ontario entreprendra la production de l'amiante en 1968 grâce à l'exploitation de Canadian Johns-Manville dans le canton de Reeves; la mine Cassiar à Clinton Creek, Territoire du Yukon, est entrée en exploitation en décembre 1967.

La Russie, au 1er rang

Bien que le Canada soit généralement reconnu comme le principal producteur d'amiante du monde libre, depuis quelques années, la Russie est devenue le plus gros producteur

du globe. En 1966, la production d'amiante de l'URSS s'éleva à 1.564.930 tonnes métriques et il appert d'échanges récents avec des porte-parole de l'industrie de production d'amiante russe que celle de 1967 pourrait atteindre 1.832.000 tonnes métriques. Toutefois, une proportion croissante de la production russe est consommée en URSS et dans les pays du bloc soviétique en raison d'un essor rapide de la construction qu'on estime devoir durer plusieurs années.

On prévoyait que la production d'amiante aux E-U atteindrait quelque 130.000 (?) tonnes en 1967, la Californie en étant le principal producteur. Les grands producteurs de l'Etat de Californie furent Atlas Mineral Corporation, Pacific Asbestos Corporation, Coalanga Asbestos Company Inc., et Union Carbide Corporation. En 1967, la production d'amiante chrysotile de la mine Lowell, près de Hyde Park, Vermont, ne devait guère varier de celle de 1966.

La production estimative d'amiante des autres pays, en 1967, est de 280.000 tonnes pour la République d'Afrique du Sud, 150.000 pour la Rhodésie, 100.000 pour l'Italie et 250.000 pour la Chine, le Japon et autres pays. Bref, la production mondiale d'amiante de tout genre devrait atteindre approximativement 4.300 millions de tonnes en 1967, une augmentation de près de 4% sur celle de 1966.

Demande mondiale
croissante

Au cours de 1967 la demande d'amiante pour produits d'amiant-ciment a manifestement décliné au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Etats-Unis. Cette baisse fut occasionnée par un ralentissement général des affaires et divers problèmes économiques qui concourent les deux premiers pays, ainsi que par la compression monétaire aux Etats-Unis.

Cependant, l'usage de l'amiante n'a pas décliné dans tous les pays du monde en 1967 par rapport à 1966. Ainsi, le Japon, l'Inde et quelques pays d'Europe ont joui d'une situation économique meilleure ou ont bénéficié d'une aide monétaire plus grande en vertu des programmes d'assistance, de sorte que ces pays ont commandé des quantités supplémentaires d'amiante.

D'ailleurs, des économistes prévoient que la consommation d'amiante sur les marchés du monde libre s'accroîtra à un rythme annuel moyen de 5% (au Japon seulement, on prévoit pour 1968 une augmentation de 8% de la demande) pendant les

quatre prochaines années, ou qu'elle atteindra 2.950.000 tonnes en 1971. Si la part du Canada demeure 60%, il sera nécessaire d'accroître de 300.000 tonnes la capacité de production canadienne d'amiante au début de la décennie de 1970. On estime que les présentes réserves de minerai sont suffisantes pour combler la demande croissante auprès des exploitations canadiennes pendant 30 ans ou plus.

Le fait qu'un certain nombre de pays du bloc communiste, tels la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie et la Yougoslavie aient commandé de plus grandes quantités de fibre canadienne, est révélateur de l'incapacité de la Russie de combler tous les besoins. L'expansion considérable des installations de fabrication d'amiant-ciment en Russie a une ampleur suffisante pour absorber une grande partie de la production russe pendant quelques années. Cependant, il est notoire que l'URSS continue de vendre annuellement quelque 270.000 tonnes d'amiant aux pays du marché commun, en Scandinavie, à l'Inde et au Japon.

Evolution au Canada

Conscients des perspectives d'avenir, les producteurs d'amiant du Canada se lancent dans l'expansion. Un certain nombre de compagnies améliorent leurs installations d'extraction et de traitement par la mise en service d'outillage plus productif sous forme de camions de plus grande capacité, de systèmes automatisés de contrôle du traitement dans les moulins, d'enrichissement du minerai, toutes améliorations qui demandent d'importantes immobilisations.

Etant donné que son expansion continue repose sur sa capacité de combler des besoins spécifiques des manufacturiers, il incombe à l'industrie de pousser la recherche destinée à améliorer la qualité des fibres.

Comme il a été mentionné précédemment, deux nouveaux producteurs entreprennent pleine production en 1968. La mine de Cassiar Asbestos Corporation à Clinton Creek est en mesure d'entreprendre une production de 60.000 tonnes par année et la mine de Reeves de Canadian Johns-Manville est conçue de manière à fonctionner au rythme de 25.000 tonnes par année. La même compagnie est également engagée dans un programme quinquennal d'expansion de sa mine Jeffrey, à Asbestos, au Québec, activité qui la conduira en 1970 à un accroissement de capacité annuelle de 100.000 tonnes de

fibre. Cette capacité supplémentaire place le Canada en posture très favorable comme fournisseur de fibre d'amiant du monde libre.

En raison d'une montée en flèche des frais, la mise en valeur du terrain d'Asbestos Hill de l'Asbestos Corporation Limited, dans le nord du Québec, a été retardée. La clarification de la structure de l'impôt sur le revenu, à la lumière du rapport Carter sur la fiscalité, et le financement par les gouvernements fédéral et provincial des installations non productives sont des facteurs importants de la détermination de l'avenir de cette entreprise dont la mise en marche avait été prévue pour 1970 à un rythme initial de production annuelle de 100.000 tonnes. Dans l'intervalle, on prévoit que cette compagnie tirera plein avantage des possibilités de son exploitation de Thetford Mines.

La pression des frais d'exploitation continue d'entraver l'activité des producteurs d'amiant au Québec et au Canada. Des augmentations très sensibles des impôts, des gages, des salaires, du prix des sacs, des explosifs, des matériaux d'entretien, depuis cinq ans, ont outrepassé la hausse des prix ou les mesures visant à réduire le prix de revient. En conséquence, certaines compagnies d'extraction d'amiant ont annoncé une augmentation de 2%, en moyenne, de toutes les catégories d'amiant, à compter du 1er avril 1968.

Perspectives intéressantes
pour 10 ans

En se fondant sur les prévisions présentes, le marché de l'amiant dans le monde libre demeurera ferme pendant au moins une décennie. Les conséquences du fléchissement temporaire du marché des Etats-Unis et de l'Europe occidentale en 1967 furent partiellement contre-balancées par le rythme rapide de croissance que concourent les pays censément en voie de développement, qui deviennent de plus en plus importants comme consommateurs d'amiant, particulièrement de catégories de fibres pour amiant-ciment. Cette situation peut être renforcée davantage si, comme on le prévoit pour 1968, la construction et l'industrie de l'automobile aux Etats-Unis remontent au sommet atteint dans la première moitié de la présente décennie. Dans ce pays, on prévoit un accroissement de 8% dans l'industrie de la construction et on prévoit que la production de l'indus-

Suite à la page 30

CANADIAN JOHNS-MANVILLE COMPANY, LIMITED**"La plus grande mine d'amiante à ciel ouvert du monde libre"**
DIVISION DE LA FIBRE D'AMIANTE**Bureau-chef: Asbestos, Qué.**

Vue aérienne de la mine Jeffrey de Canadian Johns-Manville Company, Limited, la plus grande mine d'amiante à ciel ouvert du monde libre, située à Asbestos, Qué.

MINE JEFFREY
Asbestos, Qué.**ADVOCATE MINES LTD.**
Baie Verte, Nfld**COALANGA ASBESTOS CO.**
Coalinga, Calif.**PRODUCTEUR DE FIBRE D'AMIANTE DE HAUTE QUALITÉ**

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

La vocation minière de l'Hydro-Québec

par M. Jean-Claude Lessard, président de la Commission Hydro-Electrique de la Province de Québec

L'énergie hydroélectrique en général et l'Hydro-Québec en particulier ont joué et continueront de jouer un rôle important dans l'essor de la jeune industrie minière au Québec.

La récente découverte annoncée par la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) dans la région de Val d'Or n'a fait que soulever un peu plus le voile qui cache encore l'étendue des richesses du sous-sol québécois. Les zones prometteuses qui restent à explorer sont immenses. Le Québec a une superficie de 524.000 milles carrés. Or, les mines actuellement exploitées au Québec sont situées dans la partie habitée ou n'ont fait que reculer un peu vers le nord la frontière de la partie habitée.

50 mines desservies par l'Hydro-Québec

L'Hydro-Québec dessert actuellement une cinquantaine d'exploitations minières qui sont toutes directement raccordées à son réseau et qui ont presque toutes bénéficié depuis leurs débuts de la force motrice fournie par l'entreprise d'Etat ou par les compagnies devancières. Ces mines sont concentrées dans les Cantons de l'Est, en Abitibi, dans la région du lac Saint-Jean et en Gaspésie. Un rapide coup d'œil sur l'histoire de ces entreprises et sur le rôle qu'y a joué l'électricité est instructif.

Le Canada est devenu le premier producteur d'amiante au monde grâce aux mines des Cantons de l'Est, où la première découverte d'amiante remonte à l'année 1878, au moment même où débutait l'ère électrique. L'exploitation des gisements d'amiante de cette région, d'abord facilitée par la petite centrale de Disraeli, aujourd'hui disparue, reçut une grande impulsion en 1906 quand une ligne de transport fut construite par l'entreprise Shawinigan depuis la centrale des chutes Shawinigan jusqu'à Thetford.

Aujourd'hui, les dix sociétés qui exploitent les mines d'amiante et les usines de défilage de Thetford et des environs sont alimentées par le réseau à 230.000 volts de l'Hydro-Québec, réseau qui est lui-même raccordé à toutes les grandes centrales exploitées par l'Hydro-Québec.

Quant aux minéraux métalliques, avant l'ouverture du coffre aux trésors de l'Abitibi il y a 40 ans, leur extraction s'était limitée à fort peu de chose au Québec. En remontant au régime français, on peut mentionner la découverte de dépôts de "fer des marais" dans la région de Trois-Rivières en 1670. Cette découverte amena en 1729 l'établissement des célèbres Forges du Saint-Maurice, qui produisirent leur première tonne de fer en 1733 et fonctionnèrent sous le régime anglais jusqu'en 1845. Une plaque commémorative identifie aujourd'hui pour les passants les maigres vestiges de ces installations.

On l'oublie peut-être, mais la seule autre exploitation minière digne de mention qui suivit les Forges du Saint-Maurice au siècle dernier fut la mine de cuivre d'Eustis, près de Sherbrooke. Cette mine, dont les concentrés étaient traités aux Etats-Unis, fut exploitée de 1865 à 1939. La pyrite d'Eustis servait à fabriquer de l'acide sulfurique employée dans l'industrie des pâtes et papiers.

C'est en 1927, que l'exploitation minière a débuté ici

L'exploitation des minéraux métalliques du Québec a vraiment débuté en 1927, il y a seulement 41 ans, avec la mise en marche à Rouyn de la mine Horne. Cette première mine était alimentée en électricité depuis la centrale des Quinze par la Northern Quebec Power Company Limited. Quelques mois plus tard s'établissait à Rouyn la première fonderie de cuivre et la mise en marche d'une raffinerie de cuivre devait suivre en 1931.

Afin de favoriser le développement minier et agricole du Nord-Ouest, le gouvernement provincial entreprit en 1937 de construire au Rapids 7, sur le cours supérieur de l'Outaouais, une centrale dont les quatre groupes furent mis en service de 1941 à 1951 et dont l'exploitation fut confiée à l'Hydro-Québec lors de sa création en 1944. Au Rapids 2, la Commission a construit une centrale de 48.000 kilowatts dont les quatre groupes ont été mis en service de 1954 à 1964.

Une très forte proportion de la production québécoise d'or,

d'argent et de métaux communs autres que le fer, production qui valait \$300 millions en 1965, sort des mines de l'Abitibi. Dans cette région, dont le taux de croissance est l'un des plus élevés dans la province, l'Hydro-Québec dessert actuellement près d'une trentaine d'exploitations minières.

Le réseau distinct que l'Hydro-Québec exploite dans le Nord-Ouest a maintenant pris une ampleur qui donne la mesure des progrès de cette partie de la province. Depuis 1963, en plus de convertir la distribution de 25 à 60 hertz (périodes par seconde), la Commission a considérablement agrandi et amélioré les moyens de production, de transport et de distribution. Deux nouvelles centrales ont surgi sur le cours supérieur de l'Outaouais, la centrale Rapide-des-Iles terminée en 1967 (trois groupes sur quatre) et la centrale Première-Chute, dont trois des quatre groupes prévus seront mis en service en 1968 et en 1969. Avec six groupes, ces deux centrales fourniront ensemble plus de 200.000 kilowatts. Deux autres centrales hydroélectriques sont à l'état de projet dans le Nord-Ouest.

La vocation minière de l'Hydro-Québec a trouvé d'autres champs d'action en Gaspésie et dans la région du lac Saint-Jean.

La Gaspésie se trouve aujourd'hui assurée d'une alimentation abondante en énergie électrique, car une deuxième ligne à 230.000 volts a été parachevée l'an dernier entre Lévis et Les Boules, une distance de 220 milles. Les efforts de l'Hydro-Québec pour subvenir aux besoins de la Gaspésie en électricité remontent à 1952, alors qu'elle parvint à tendre quatre câbles sous-marins, longs de 31 milles, entre la Côte Nord et Les Boules. En 1954, une ligne de 161.000 volts, longue de 142 milles, était mise en service entre Les Boules et Sainte-Anne-des-Monts et commençait d'alimenter les mines de cuivre de la région de Murdochville.

En 1960, une centrale thermique de 36.000 kilowatts était mise en service aux Boules et les câbles sous-marins, après cinq ans de précieux services, étaient désaffectés. La première ligne à 230.000 volts entre Lévis et Les Boules fut mise en service en octobre 1962.

Il y a 13 ans, l'Hydro-Québec prenait une autre initiative très importante, qui a contribué au développement de la région de Chibougamau. L'exploitation des mines de la région qui s'étend au nord-ouest du lac Saint-Jean fut alors facilitée, en effet, par la construction entre Saint-Félicien et Chibougamau, d'une ligne à 161.000 volts, longue de 150 milles, mise en service en 1954. Dans cette région, l'Hydro-Québec dessert aujourd'hui une dizaine de mines qui exigent ensemble une puissance de quelque 25.000 kilowatts.

Parmi les autres exploitations minières directement alimentées par l'Hydro-Québec ailleurs dans la province, il y a l'importante mine de fer, située près de Shawville, dans le sud-ouest de la province, d'où sortent des sphères à haute teneur formant 2.6 p. 100 de toute la production canadienne de fer.

Le rôle de l'Hydro-Québec dans l'industrie minière

Naturellement, le rôle de l'Hydro-Québec dans l'industrie minière ne se limite pas à alimenter les industries qui se livrent à l'extraction et au traitement préliminaire de l'amiante et des minerais métalliques. C'est ainsi qu'elle alimente à Normand et à Murdochville des usines où sont fondus les concentrés de la plupart des mines de cuivre de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve. Elle a également pour cliente à Montréal-Est une importante raffinerie de cuivre électrolytique.

On sait que les centrales hydroélectriques actuellement exploitées dans la province n'appartiennent pas toutes à l'Hydro-Québec. Certaines grandes entreprises, dans l'industrie des pâtes et papiers, dans l'industrie de l'aluminium et dans les mines de fer exploitent leurs propres usines génératrices. Les autoproducteurs du Québec disposent d'une puissance installée de près de 3.500.000 kilowatts, dont 2.350.000 sont affectés à la production de l'aluminium.

Bien que la bauxite, minéral de l'aluminium, vienne de très loin, l'industrie de l'aluminium s'est implantée au Québec

dès le début du siècle grâce à l'énergie hydroélectrique, dont elle favorise d'ailleurs la diffusion en lui fournissant des conducteurs. L'industrie de l'aluminium a même recours aux lignes de transport de l'Hydro-Québec pour alimenter, à partir de ses propres centrales, des fabriques de câbles et de profilés d'aluminium.

Dans les régions du lac Allard et de Saint-Urbain, il existe d'importants gîtes d'ilmenite, un mélange de titane et de fer. La société qui exploite les gisements du lac Allard traite son minerai dans des fours électriques à Sorel, où le courant lui est fourni par l'Hydro-Québec. Les fours de Sorel produisent de l'oxyde de titane, qui se vend au Canada, aux Etats-Unis et dans d'autres pays, et du fer en gueuse qui trouve quelques usages au Québec. L'ilmenite extraite par une autre société à Saint-Urbain est vendue comme revêtement spécial, en particulier pour les réacteurs nucléaires.

Comme nous le disions au début de ce bref exposé, les industries extractives sont ap-

pelées à se multiplier dans le vaste territoire du Québec. Cette prolifération aura ou devra avoir fatalement pour effet de produire dans le territoire même une multiplication correspondante d'industries secondaires utilisant les matières premières sorties des mines et des raffineries, ce qui est d'ailleurs la mission confiée à la société Sidbec. Or, peut-être ne se rend-on pas suffisamment compte à l'heure actuelle du fait que le Québec est désormais doté d'une infrastructure électrique suffisamment forte et ramifiée pour écarter "la question électrique" du choix d'un emplacement pour les nouvelles implantations industrielles. Autrement dit, dans la partie habitée du Québec, l'Hydro-Québec est en mesure d'alimenter à bref délai, n'importe où, toute nouvelle entreprise industrielle, métallurgique ou autre.

En ce qui concerne les découvertes qui restent sans doute à venir dans le Grand Nord québécois, la grande question qui se pose est celle de savoir comment seront alimentées en électricité les fu-

tures industries extractives du Nouveau-Québec et de l'Ungava. Les abondantes ressources hydrauliques de cette vaste région, dont l'exploitation est in-

terdite à l'heure actuelle par les distances, seront-elles, utilisées sur place, plus rentables que l'énergie nucléaire? Elles apporteraient alors un

LE DEVOIR, JEUDI, 11 JUILLET 1968 • 25
merveilleux, complément aux ressources du sous-sol. De toute façon, la vocation minière de l'Hydro-Québec ne fera que s'accroître au cours des prochaines décennies.

SERVICE FRANÇAIS

GEORGES CAMPEAU

JONES HEWARD & CO.

Membres :

BOURSE DE MONTREAL

BOURSE DE TORONTO

BOURSE CANADIENNE

249 ouest, rue St-Jacques - Montréal - V1.5-6131

GEOFFRION,
ROBERT &
GÉLINAS, CO.

Membre des
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
Bourse de Toronto



Sège social:
129 ouest, rue St-Jacques
849-6171

Succursales:
• 70 ouest, rue Jean Talon,
Montréal 279-3214
• 105, Côte de la Montagne,
Québec 692-1800
• 19 Second Street East,
Cornwall 932-3821

GEOFFRION,
ROBERT &
GÉLINAS, INC.

Membre de l'
ASSOCIATION CANADIENNE DES
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

Construisons nos routes en ciment

Tél.: 329-2100

CIMENT QUEBEC, INC.

SAINT-BASILE DE PORTNEUF, P.Q.

Un ciment de Haute Qualité...

De Plus en plus Recherché...

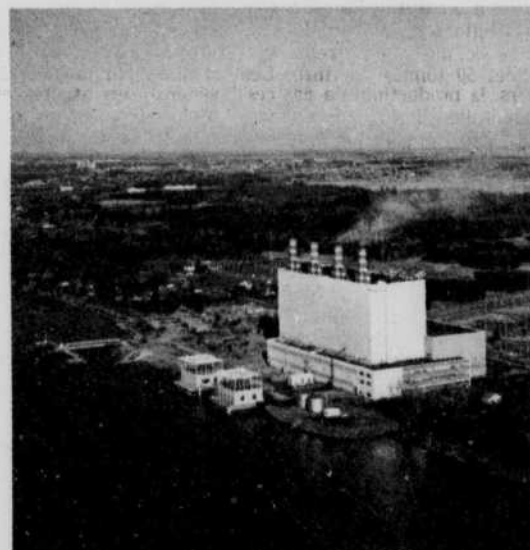
Avec les hommages de

Marc Carrière, Limitée

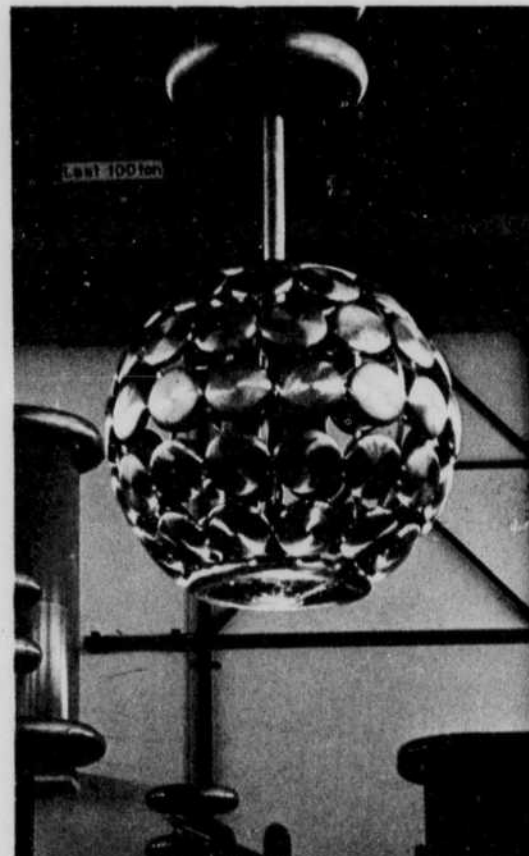
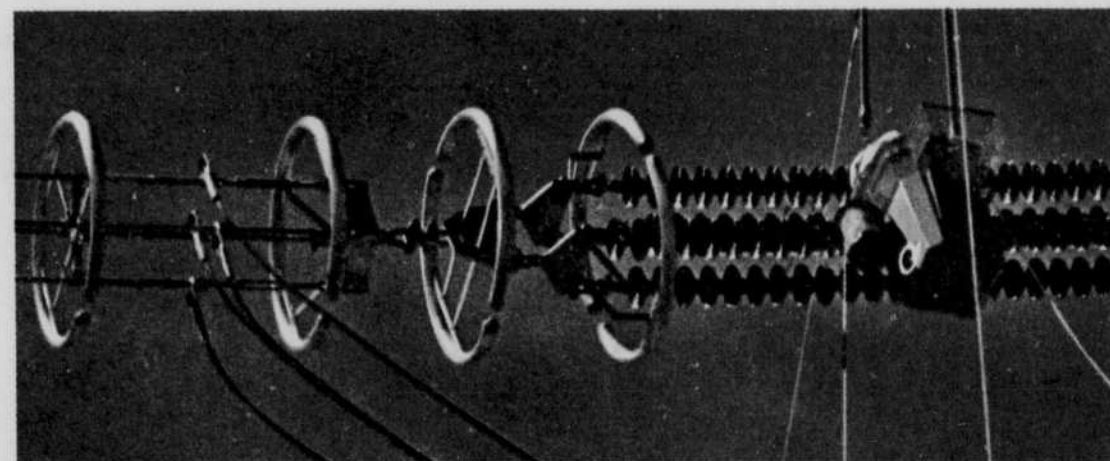
VALEURS DE PLACEMENT

210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

849-9294



Le Québec à l'avant-garde



L'Hydro-Québec est à l'avant-garde de l'industrie québécoise en vendant d'énormes quantités d'électricité à un tarif qui se classe parmi les plus bas au monde. L'énergie à bon marché, des matières premières presque illimitées, une main-d'œuvre qualifiée, un excellent réseau de transport et la proximité des marchés nord-américain et européen donnent au Québec une situation de choix dans le monde industriel.

Les ventes d'électricité au Québec ont fait un bond de 56% au cours des quatre dernières années, preuve éclatante qu'un nombre croissant d'entreprises se rendent compte qu'il est rentable de venir s'installer au Québec.

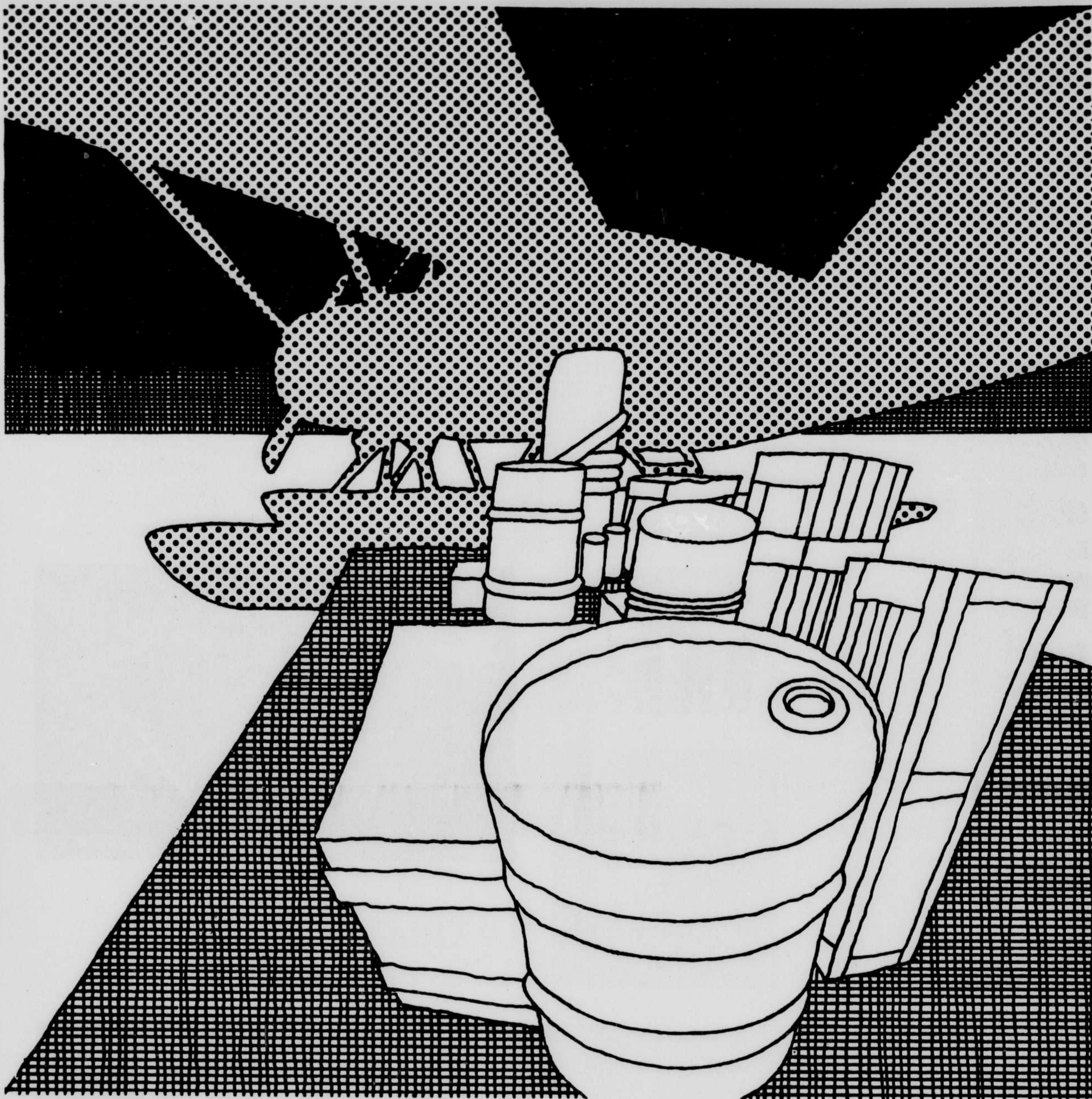
L'Hydro-Québec a une telle confiance dans l'essor industriel de la province qu'elle songe à investir \$1.4 milliard dans la production, le transport et la distribution de l'énergie d'ici 1972. C'est le coût peu élevé de l'énergie qui continuera de faire du Québec une province progressive.



RELEX/194-1

Hydro-Québec





LE FRUIT DE LA TÉNACITÉ

En jetant un coup d'oeil sur le passé, on se doit d'apprécier la ténacité et la prévoyance des pionniers de l'industrie minière. Les décisions qu'ils ont prises, 20, 30 et 40 ans passés, sont étroitement reliées à la prospérité dont jouit aujourd'hui le Canada. Cette prospérité est faite, entre autres, de \$4 milliards injectés annuellement dans l'économie nationale par l'industrie minière.

Le Groupe Noranda, à lui seul, fournit des métaux et des sous-produits à 41 pays. Noranda est constamment à la recherche de nouveaux marchés mondiaux où sera écoulé le produit de nos ressources naturelles.

LES COMPAGNIES DU GROUPE NORANDA



LE GROUPE MINIER SULLIVAN

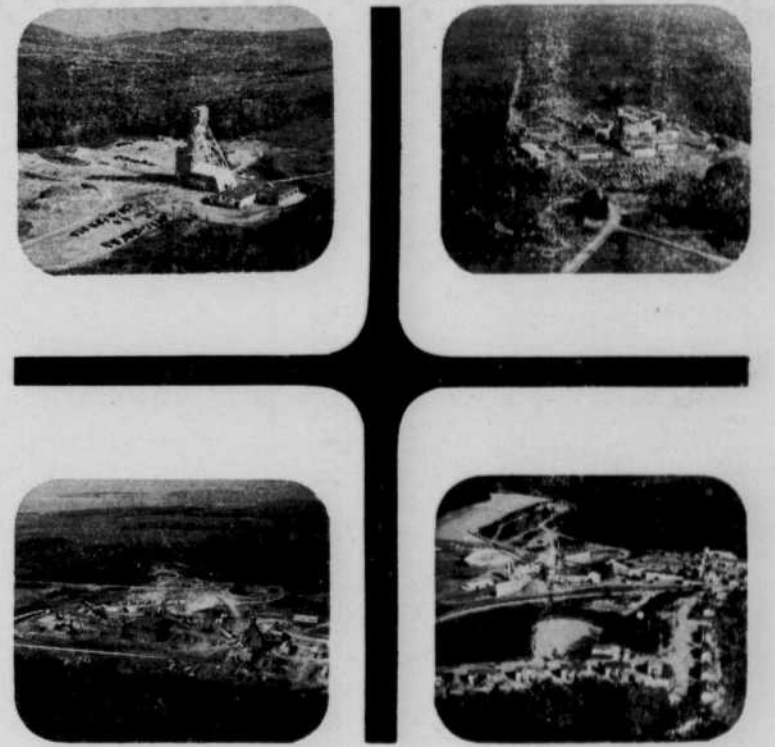


J. Jacques Beauchemin, C.R.

DIX ANNÉES D'ACTIVITÉ

LES RESULTATS DU GROUPE — Les profits nets réalisés par le "Groupe minier Sullivan" au cours du dernier exercice furent de \$4,037,540., comparativement à \$8,174,901. l'année précédente. Un arrêt de production durant six mois chez nos filiales des Cantons de l'Est et une réduction à la vente d'environ \$0.15 par livre de cuivre expliquent cette brusque variation des profits. La situation du marché des métaux demeura quand même assez favorable; on ne pouvait s'attendre que le cuivre se maintienne à un niveau aussi élevé que celui obtenu en 1965-66. Les nouveaux états consolidés établissent à \$34,084,778. les capitaux administrés par le Groupe, soit un rendement d'environ 11.8% pour le terme écoulé. Les coûts des dividendes pour le groupe des compagnies s'établissent à \$3,126,870. permettant de reporter aux surplus retenus la somme de \$910,670., soit 22% des profits nets. Depuis ses débuts, le Groupe minier Sullivan a versé un total de \$32,472,953. en dividendes aux actionnaires autres que ses filiales tandis que la somme totale des dividendes déclarés par les compagnies du Groupe se chiffrent à \$66,805,250.

PERSPECTIVES DU GROUPE — Pour plusieurs années à venir, les opérations de la "Cupra" et de "d'Estrée" lui assurent, à elles seules, un niveau de revenus substantiels. La "Solbec" contribuera de façon appréciable au moins pour les deux prochaines années. Avec le démarrage de l'opération "Nigadoo", qui vient de s'effectuer en novembre 1967, une nouvelle source de revenus pour de nombreuses années sera bientôt confirmée. Notre nouvelle filiale, Chester Mines Limited, peut signifier une importante source de production additionnelle pour la prochaine décade. En résumé, les politiques d'expansion et de recherches minières poursuivies par le Groupe minier Sullivan justifient de croire en une saine croissance.



AVOIR DES ACTIONNAIRES

	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958
	(En milliers de dollars à l'exception des chiffres par action.)									
DISPONIBILITES										
Argent en banque, valeurs mobilières et comptes à recevoir	\$13,390	\$15,124	\$ 8,024	\$ 9,203	\$ 5,815	\$ 5,707	\$ 7,038	\$ 7,855	\$ 9,348	\$ 6,966
Stock de concentrés et de minéral non usiné	1,921	4,168	6,617	2,525	3,148	2,664	1,863	1,479	1,625	1,698
Approvisionnement à la mine et à l'usine	1,289	1,779	1,772	1,753	1,720	1,611	1,511	1,540	1,289	1,310
	16,600	21,071	16,413	13,481	10,683	9,982	10,412	10,874	12,262	9,974
MOINS: Exigibilités	1,317	3,518	1,293	1,176	673	706	571	568	794	440
FONDS DE ROULEMENT	15,283	17,553	15,120	12,305	10,010	9,276	9,841	10,306	11,468	9,534
PLACEMENTS										
Autres compagnies minières, avances et hypothèques	168	115	278	234	180	191	212	224	690	337
IMMOBILISATIONS										
Propriétés minières (Note 3)	736	1,076	972	993	680	679	685	600	488	488
Terrain, bâtisses et équipement à leur valeur nette d'amortissement	8,182	7,629	9,089	8,275	8,429	8,045	6,802	5,974	7,066	6,790
AUTRES ACTIFS										
Dépenses préliminaires à la production	9,371	7,031	6,773	6,161	4,310	4,235	3,501	3,015	1,914	2,992
Dépenses d'exploration extérieure	812	803	723	498	413	378	370	411	323	309
Autres frais reportés	468	21	442	393	317	418	422	445	444	478
	35,020	34,228	33,377	28,859	24,339	23,222	21,833	20,975	22,393	20,928
MOINS: Passif à long terme	406	143	150	57	65	72	76	73	76	83
AVOIR TOTAL DES ACTIONNAIRES	\$34,614	\$34,085	\$33,247	\$28,802	\$24,274	\$23,150	\$21,757	\$20,902	\$22,317	\$20,845
	(Note 6)									

Sullivan Consolidated Mines Limited	13,465	12,757	12,211	11,037	9,873	9,402	9,060	8,602	9,166	8,465
par action	4.71	4.46	4.27	3.72	3.11	2.90	2.69	2.55	2.61	2.33
East Sullivan Mines Limited	15,308	15,063	13,009	11,563	9,661	9,170	8,259	7,792	8,495	8,204
par action	5.92	5.82	5.03	4.44	3.72	3.51	3.17	2.99	3.16	3.04
Sullico Mines Limited (Quebec Copper pour 1958 et 1959)	327	327	294	307	275	283	270	284	996	1,457
par action	5.46	5.38	4.61	4.05	3.34	3.15	2.81	2.64	0.24	0.41
Quebec Lithium Corporation	2,558	2,618	4,367	3,665	3,294	3,302	3,305	3,358	3,425	2,486
par action	2.42	2.48	4.14	3.47	3.12	3.12	3.18	3.23	3.30	2.47
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	1,853	2,234	2,277	1,123	429	238	108	87	—	—
par action	1.19	1.43	1.55	0.90	0.37	0.20	0.10	0.10	—	—
Nigadoo River Mines Limited	425	425	425	425	—	—	—	—	—	—
par action	0.67	0.67	0.67	0.67	—	—	—	—	—	—
Courvan Mining Company Limited	415	422	425	447	507	520	520	544	—	—
par action	0.24	0.24	0.24	0.25	0.29	0.30	0.30	0.31	—	—
Federal Metals Corporation	233	239	239	235	235	235	235	235	235	233
par action	0.29	0.30	0.30	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29
Chester Mines Limited	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—
par action	0.04	—	—	—	—	—	—	—	—	—

REVENUS NETS

	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958
	(en milliers de dollars)									
VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION	\$12,633	\$25,738	\$21,889	\$18,038	\$11,802	\$11,177	\$ 5,076	\$ 8,335	\$ 8,136	\$ 6,111
MOINS:										
Coût de réalisation, courtage et fret	2,815	6,012	5,928	5,096	3,074	3,350	1,090	2,617	1,387	1,076
Valeur nette de la production	9,818	19,726	15,961	12,942	8,728	7,827	3,986	5,718	6,749	5,035
MOINS:										
Coût de production (Note 1)	6,206	8,897	8,491	8,350	6,890	6,123	3,515	5,144	5,661	4,996
Profit d'opérations minières	3,612	10,829	7,470	4,592	1,838	1,704	471	574	1,088	39
MOINS:										
Amortissement exploration extérieure	281	392	193	107	286	211	122	164	144	141
	3,331	10,437	7,277	4,485	1,552	1,493	349	410	944	(102)
AUTRES REVENUS (Note 2)	1,341	722	1,160	773	362	484	523	311	215	76
MOINS:										
Dépenses extraordinaires	542	201	—	—	—	—	—	—	—	—
	799	521	1,160	773	362	484	523	311	215	76
Profits (Pertes) avant impôts	4,130	10,958	8,437	5,258	1,914	1,977	872	721	1,159	(26)
Impôts sur le revenu et droits miniers	92	2,783	731	576	207	107	26	325	377	17
REVENUS NETS	\$ 4,038	\$ 8,175	\$ 7,706	\$ 4,682	\$ 1,707	\$ 1,870	\$ 846	\$ 396	\$ 782	\$ (43)

NOTE 1 — Comprend la dépréciation sur bâtisses, machinerie et outillage et l'amortissement des dépenses préliminaires à la production.

NOTE 2 — Ne comprend pas les revenus de placements inter-compagnies.

NOTE 3 — Pour fins de renseignements sur les dix dernières années d'activité des compagnies du Groupe minier Sullivan, nous avons éliminé les propriétés minières de Sullivan Consolidated Mines Limited, Courvan Mining Company Limited et Federal Metals Corporation au montant de \$5,352,415. Ce montant ne représente plus la valeur réelle de ces propriétés minières.

NOTE 5 — Le nombre d'actions tel qu'indiqué pour chacune des compagnies ne représente pas le total des actions émises par ces compagnies; mais seulement la participation publique.

NOTE 6 — La valeur telle qu'indiquée pour chacune des compagnies représente les intérêts détenus par le public dans l'actif net au coûtant. La valeur du marché n'est pas reflétée dans l'avoir des actionnaires pour les fins de cette compilation.

Le rapport annuel du Groupe minier Sullivan est disponible à
Suite 1403, 507, Place d'Armes, Montréal

ROYAL SECURITIES CORPORATION LIMITED

Fondée en 1903

Souscripteurs et distributeurs

ROYAL SECURITIES COMPANY

Membres des principales Bourses au Canada

800 Victoria Square, Montréal 1, Canada

15 bureaux au Canada, au service des investisseurs ainsi qu'à Londres et New York

Tél.: 878-3121

Service français

Georges Lanoue - Philippe Hurtubise - Michel Leduc

Bongard, Leslie & Cie Ltée

Membres de toutes les Bourses canadiennes et des Marchés de denrées ainsi que de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, du Chicago Board of Trade, et du Midwest Stock Exchange.

Edifice de la Banque Royale du Canada

Suite 1522

Place Ville-Marie

Montréal

Tél. 866-8951

J.S. REDPATH LIMITED

Contracteurs miniers

Forage de puits - développement souterrains en bois et en béton - tous genres d'embase dans le mort-terrain fort épais. Contrats miniers

Confiez-nous vos problèmes d'excavation, du début à la fin.

187 Tremoy Road
Noranda, QuébecBoite Postale 218
Téléphone 762-1953.

Avec les hommages de:

Société Drassel Inc -
Drassel Corporation Inc.

Compagnie de gestion

Chambre 36
Montréal 1. P.Q.266 ouest rue Notre-Dame
Tél. 288-2136

Service français

Roger Martel
vice-présidentJacques Gill
directeur

Joseph Bonneau

MEAD & CIE
LIMITÉE

ETABLIE EN 1924

Membres des

Bourse de Montréal - Bourse Canadienne - Bourse de Toronto
et de
l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

630 ouest, boul. Dorchester-Montréal-866-3061

CONTINENTAL MCKINNEY MINES
LIMITED (N.P.L.)Suite 506, 540 Burrard Street
Vancouver 1. B.C.

Administrateurs

J.E.R. Wood T.G. Kendall
A.H. Ainsworth G.O. McLaren
H.S. Eisler

Inscrites sur

La Bourse de Vancouver
La Bourse Canadienne

Agents de transfert:

The Royal Trust Co.

Vancouver

Montréal

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

Dans notre province, au cours de l'an dernier

Si l'on ne veut pas que la fuite de l'or se renouvelle
les E-U et la G-B doivent recourir à des politiques déflationnistes

Selon l'économiste de C. J. Hodgson & Cie, Inc., membres de nos Bourses et de l'IDA

Le dollar américain a commencé à subir d'intenses pressions spéculatrices aussitôt après la dévaluation de la livre sterling en novembre de l'année dernière. Après que des déficits chroniques de la balance des paiements de la G.-B., joints à des manœuvres de spéculation, eurent forcé la dévaluation de la livre, l'attention s'est immédiatement portée sur l'autre devise de réserve internationale, le dollar américain, étant donné les déficits réguliers de la balance des paiements des E.-U. et le climat de défiance qui commençait à entourer les devises en général.

Le déficit de la balance des paiements des E.-U. l'année dernière a été peut-être de \$3.7 milliards. Le 1er janvier 1968, après de très grosses pertes d'or - atteignant peut-être \$900 millions - par les Etats-Unis en décembre, l'administration américaine a présenté un programme visant à mettre un frein aux immobilisations directes des sociétés et aux voyages touristiques, qui constituent tous deux des facteurs importants de déficit

dans la comptabilité internationale des E.-U. Le programme était destiné à produire un renversement favorable de \$3 milliards. D'autres mesures, telles que les surtaxes tarifaires, tendant à améliorer l'excédent de la balance commerciale des E.-U., ont également été mentionnées comme des solutions possibles.

Depuis lors, la situation monétaire internationale s'est fortement aggravée, la spéculation sur l'or prenant des proportions alarmantes et les E.-U. continuant à subir, de lourdes pertes d'or. La plus grande partie des pertes d'or des E.-U. se sont produites par l'intermédiaire du Pool de l'or de Londres, constitué par un groupe de pays qui s'étaient engagés à maintenir le prix courant de l'or à \$35 par des opérations de stabilisation à l'achat et à la vente sur le marché londonien de l'or. Après la frénésie du jeudi 14 mars, au cours duquel le Pool a fourni aux spéculateurs une quantité d'or évaluée à plus de \$400 millions, cela après des ventes d'environ \$170 millions le jour précédent (les E.-U.

fournissant 59% de l'or du Pool, ont dû perdre beaucoup plus que \$300 millions en or au cours de ces deux seules journées), le marché a été fermé le vendredi et une réunion des membres du Pool de l'or à Washington pendant la fin de semaine a mis fin au fonctionnement du Pool. Dans un effort visant à freiner la spéculation, le groupe a annoncé les décisions suivantes:

1. Le Pool cesse de fonctionner. Il ne fournira plus le métal à \$35 l'once aux spéculateurs sur le marché londonien.

2. L'or monétaire continuera à être vendu aux banques centrales étrangères à \$35 l'once, ce qui maintient la parité actuelle du dollar américain par rapport à l'or comme pilier du système monétaire international.

3. Les banques centrales qui écoulent l'or monétaire sur le marché libre de l'or pour en tirer des gains de spéculation ne seront plus habilitées à acheter de l'or des membres du Pool à \$35 l'once.

4. Etant donné que les ventes d'or des membres du Pool aux spéculateurs ont pris fin

et que le système proposé des Droits de tirage spéciaux alimentera dans des proportions de plus en plus grandes, s'il est adopté, les réserves de paiements internationaux, il ne sera plus nécessaire pour les membres du Pool d'acheter de l'or. (Ce point est, à notre avis, discutable - il est probablement destiné plus à décourager les spéculateurs sur l'or qu'à exposer vraiment une politique réaliste).

Ces changements calmeront d'eux-mêmes, seulement provisoirement. L'effervescence monétaire internationale. A notre avis, la confiance dans le système actuel ne sera rétablie que lorsque la défiance à l'endroit du dollar des E.-U., et, à un moindre égard, de la livre sterling aura été dissipée. A cet effet, l'élimination du déficit de la balance des paiements de la G.-B. est nécessaire et les déficits intérieurs et extérieurs des E.-U. doivent être réduits de façon radicale. Dans les deux cas, des politiques déflationnistes sont requises et ne sauraient être retardées si l'on ne veut pas que la fuite vers l'or se renouvelle.

Statistiques de la production
des mines d'or et de métaux

STATISTIQUES

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec a rendu publique les statistiques de la production minière et les expéditions d'or au cours de l'année 1967: en voici les détails:

Mines d'or	Or contenu dans les expéditions		
	Minerais traités	Tonnes	Onces
Barnat Mines Limited	418,195	41,665	1,572,854
Camflo Mines Limited	366,419	99,614	3,760,429
Chimo Gold Mines Limited	44,745	20,532	775,083
East Malartic Mines Limited	491,547	59,385	2,241,784
Kiena Gold Mines	6,402	1,402	52,925
Lamaque Mining Co. Limited	786,500	114,056	4,305,614
Little Long Lac	12,203	2,874	108,493
Marban Gold Mines Limited	182,318	26,977	1,018,382
Norbeau Mines Limited	84,439	27,681	1,044,958
Sigma Mines Limited	472,174	80,068	3,022,567
Sullivan Consolidated Mines	203,640	34,089	1,286,860
Wasamac Mines Limited	407,664	50,340	1,900,335
Total Mines d'or	3,476,246	558,683	21,090,284

Mines de métaux usuels

Bruneau Mines Limited	13,023	265	10,004
Campbell Chibougamau Mines	1,035,585	28,627	1,080,669
Comogas Mines Limited	42,666	411	15,515
Cupra Mines Limited	308,347	4,122	155,806
Gaspé Copper Mines Limited	2,858,653	2,737	103,322
Icon Sullivan Joint Venture	110,854	301	11,363
Lake Dufault Mines Limited	492,532	13,877	523,857
Lorraine Mining Corporation	192,532	3,159	119,252
Manitou Barvue Mines Limited	475,990	5,917	223,367
Mattagami Lakes Mines Limited	1,414,136	3,823	144,318
Merrill Island Mining	57,305	845	31,899
Mines de Poirier	631,850	328	12,382
New Calumet Mines Limited	90,778	1,064	40,166
New Hosco Mines Limited	328,825	442	16,685
Noranda Mines Limited	1,431,479	137,827	5,202,969
Normetal Mining Corporation	349,438	4,981	188,033
Opemiska Copper Mines (Québec)	737,272	12,640	477,160
Orchan Mines Limited	375,135	1,786	67,421
Patino Mining Corporation	680,109	18,170	685,917
Quémont Mining Corporation	442,141	39,605	1,495,089
Solbec Copper Mines Limited	75,305	661	24,953
Total Mines de métaux usuels	12,144,361	281,588	10,629,946
GRAND TOTAL	15,620,607	840,271	31,720,230

Statistiques minières.
Bureau de la statistique du Québec.

FLORIDO MATTEAU, Président
JEAN-LOUIS MATTEAU, Vice-prés. exécutif



ROBERT MATTEAU, Vice-président
FERNAND MATTEAU, Sec. gérant

Florido Matteau Inc.

VALEURS DE PLACEMENT

OBLIGATIONS • ACTIONS • FONDS MUTUELS

1364, 6e Avenue

538-8628

GRAND-MÈRE, QUÉBEC

Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

QUÉBEC-TÉLÉPHONE



Le sous-sol québécois abonde en ressources de toutes sortes; l'exploitation adéquate de ces richesses assure le Québec d'une économie toujours grandissante. Un bon système de télécommunications est à la base même de la réussite d'une telle exploitation.

La plus importante société de télécommunications sous la juridiction du Québec.

Siège SOCIAL, Rimouski, P.Q.



L'Alcan vous met l'eau à la...porte

Tout nouveau... et tout beau! L'Alcan "290". Un bateau de conception inédite qui est à la fois yacht et maison. Confortable et rapide, il coûte moins cher que tout autre yacht de même qualité. A l'instar des quais flottants Alcan, le bateau-maison Alcan "290" est une autre des nombreuses réalisations de l'Alcan où l'on sait tirer profit des nouvelles idées.

La mise en chantier d'un tel bateau est le résultat du travail de toute une équipe jeune d'esprit, dynamique et compétente. Son expérience, son labeur acharné, sa connaissance du marché donnent vie aux nouveaux concepts Alcan qui répondent aujourd'hui aux besoins de demain.

Des idées nouvelles bien appliquées et des personnes qui ont à cœur de bien remplir leur tâche. L'Alcan, c'est ça.

ALUMINIUM DU CANADA, LTÉE



Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

L'industrie minière du Canada

par l'honorable Jean-Luc Pepin ex-ministre de l'Église, des Mines et des Ressources
Ottawa, Canada

L'industrie minière du Canada a vécu, en 1967, une autre année remarquable qui a permis d'établir de nouveaux records tant pour l'ensemble que pour les grands secteurs de la production. La prospection de nouveaux gisements ainsi que l'exploration et la mise en valeur de concessions se sont poursuivies dans toute l'étendue des provinces et des territoires. Certains gisements très importants sont entrés en production tandis que plusieurs autres doivent commencer à produire cette année et au cours des quelques années à venir.

Production de
\$4,400,000,000.00

La production minière du Canada a atteint en 1967, d'après la statistique préliminaire, le chiffre record de 4,404 millions de dollars, soit une augmentation de 10.7 p. 100. De même, chacun des trois secteurs de l'industrie minière a atteint un nouveau sommet, les métaux passant de 1,984 à 2,243 millions de dollars, les minéraux industriels de 837 à 883 millions, et les combustibles minéraux de 1,151 à 1,277 millions. L'indice du volume physique de la production minière s'établissait à environ 420 (1949-100) en 1967 contre 392 en 1966.

La production des 20 principaux minéraux du Canada a atteint une valeur de 4,113 millions de dollars en 1967, soit 93.5 p. 100 de toute la production minière du pays. Ces minéraux les plus importants comprennent le pétrole brut, représentant 886.5 millions de dollars; le cuivre, 563.5 millions; le nickel, 467.2 millions; le minerai de fer, 455.2 millions; le zinc, 314.3 millions; le gaz naturel, 198.2 millions; et l'amiante, 163 millions.

Parmi les provinces, l'Ontario est demeuré au premier rang pour la valeur de la production minière, qui s'est chiffrée à 1,193 millions de dollars, soit 27.1 p. 100 de la valeur nationale. Pour la première fois la production minière d'une province dépassait le milliard de dollars. Suivaient, l'Alberta avec 22.7 p. 100, le Québec avec 16.7 p. 100, la Saskatchewan avec 8.4 p. 100, et la Colombie-Britannique avec 8.2 p. 100 de l'ensemble de la production canadienne.

Québec est au ralenti

La production minière du Québec a atteint 736 millions de dollars, soit 26.9 millions de moins que l'année précédente. Le secteur des métaux et des matériaux de construction a connu un certain déclin, tandis que celui des produits non métalliques a quelque peu augmenté. Dans le secteur des métaux, l'or, le cuivre, le plomb, le nickel et surtout le

zinc ont marqué une certaine baisse. Le minerai de fer et l'argent ont enregistré de légères augmentations. Les métaux représentent 59 p. 100 de la production totale. Le plus important élément du groupe des non-métalliques a été le bioxyde de titane; l'amiante, qui n'a marqué aucun accroissement important, a contribué pour 80 p. 100 à la valeur de ce secteur. Le déclin de la production des matériaux de construction reflète la baisse qui s'est manifestée en général dans la construction, venant après l'accroissement de l'année précédente dû en grande partie aux travaux de préparation de l'Expo 67.

Notre province, au second rang

Le Québec a conservé le second rang des producteurs canadiens de cuivre et entrepris l'exploration de nouveaux gîtes sur tout son territoire. Des travaux d'exploration souterraine et en surface se sont poursuivis sur deux concessions de la région de Gaspé. Une nouvelle mine de cuivre est entrée en production dans le canton de Joutel, tandis que la société minière d'Estrie Ltée procédait à l'aménagement d'une mine dans les Cantons de l'Est, près de Stratford Place. La New Quebec Raglan Mines Limited a poursuivi les importants travaux d'exploration entrepris en 1967 à sa concession de nickel dans la région de Cap Smith et de la baie Wakeham dans l'Ungava. L'usine de bouletage de la Wabush Mines à Pointe-Noire a porté sa capacité de production de 4,900,000 à 6,000,000 de tonnes par année. L'exploitation de deux mines d'or filonien a cessé au cours de l'année. De nombreuses compagnies se sont livrées à la recherche de l'uranium, notamment dans les régions de Johan Beetz et de Saint-Siméon sur la rive nord du Saint-Laurent ainsi que dans la région de Mistassini, au nord-est de Chibougamau. D'autre part, dans cette même région, la McAdam Mining Corporation Limited étudie la qualité de l'amiante qu'on y a découvert, et les résultats obtenus jusqu'ici sont intéressants.

La Molybdenite Corporation of Canada Limited projette de reconstruire à Lacorne (Québec) les installations détruites par un incendie l'année dernière; la production de bismuth et de molybdène doit donc reprendre à cet endroit vers la fin de l'année. Le jalonnement d'un terrain près de Montréal, où l'on espérait trouver des diamants, a causé un certain émoi au début de 1968. En février, l'Iron Ore Company of Canada a annoncé qu'elle ferait construire au cours de l'été un vaste ensemble, le plus important en Amérique du

Nord, pour le chargement des navires qui transportent le minerai de fer. La capacité de chargement est d'environ 15,000 tonnes à l'heure, soit presque deux fois la capacité actuelle.

En 1967, la compagnie Aluminium du Canada, Limitée a annoncé la fermeture de son usine de traitement de la magnésie qui fonctionnait à Wakefield depuis 1942. Les compagnies Canadian Titanium Pigments Limited et Quebec Iron and Titanium Corporation ont toutes deux agrandi leurs usines de pigments de bioxyde de titane situées à Varennes et à Sorel. Les fonderies québécoises de l'Aluminium du Canada, Limitée ont subi le contre-coup du ralentissement du marché mondial de l'aluminium. La grève des employés de la fonderie de Baie-Comeau, à la suite de laquelle les cuves à électrolyse ont dû être réactives, a fait baisser la production.

En mai 1968, la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), subventionnée par le gouvernement du Québec, a annoncé que les premiers forages dans sa concession du canton de Louvicourt près de Val-d'Or (Québec) avaient repéré un gisement de cuivre d'une profondeur de plus de 60 pieds et à teneur de plus de 9 p. 100. La nouvelle a soulevé beaucoup d'intérêt dans cette région dont on soupçonnait depuis longtemps le potentiel minier.

Importance de l'exportation

L'industrie minière du Canada est fortement orientée vers l'exportation dont elle constitue le secteur principal. Elle expédie 60 p. 100 de sa production vers les marchés extérieurs. Depuis 1950, l'exportation de minéraux et de métaux s'est accrue de 10.3 p. 100 par an, tandis que l'ensemble des marchandises exportées a marqué une hausse de 7.8 p. 100. En 1966, la valeur totale des exportations des minéraux sous forme brute ou ouvrée a atteint 3,123 millions de dollars, soit 31 p. 100 des ventes du Canada à l'étranger, tandis que celle de 1967 s'est élevée à 3,400 millions. Au cours des 15 dernières années, 60 p. 100 environ de nos exportations se sont acheminées vers les États-Unis. Le commerce des produits minéraux du Canada avec le Marché Commun Européen a presque décuplé depuis 1950 et il atteignait 209 millions de dollars en 1966. Le montant des exportations aux pays du Marché Commun par rapport à l'ensemble du commerce des produits minéraux du Canada atteignait un nouveau sommet en 1960, soit près de 16 p. 100. Ce rapport est actuellement d'environ 10 p. 100.

De nombreux produits ont

contribué à l'accroissement progressif de la production minière canadienne, et chaque secteur de l'industrie: la métallurgie, l'industrie minière et les combustibles minéraux, a participé à ces augmentations. L'accession du Canada au rang d'important producteur et exportateur de molybdène, de potasse et de soufre élémentaire est tout récente, et la production de pétrole, de gaz naturel, de minerai de fer et d'uranium n'a pris une importance marquante sur le marché de l'exportation que depuis une douzaine d'années.

Le cuivre est demeuré, en 1967, en tête de la production canadienne de métaux. C'est par 592,299 tonnes, évaluées à 563 millions de dollars, que se chiffre la production de cuivre; l'année précédente, le volume avait atteint 506,076 tonnes, évaluées à 453 millions. L'écart est attribuable à une production plus élevée et à une augmentation des prix.

Le nickel a enlevé au minerai de fer la seconde place parmi les métaux, grâce à l'absence de grèves qui avaient ralenti la production l'année précédente. La production annuelle de nickel canadien devait passer de 300,000 tonnes en 1967 à 400,000 au début des années 70. L'accroissement de la demande de nickel dans les pays non communistes a dépassé pendant plusieurs années celui de la production et il a été nécessaire, vers la fin de 1966, de procéder à une répartition des exportations; ce principe est toujours en application et les conditions d'approvisionnement ne s'amélioreront vraisemblablement pas avant 1969.

Les 41.3 millions de tonnes courtes de minerai de fer produites en 1967 dépassaient légèrement le chiffre atteint en 1966. Cependant les données statistiques des quelques premiers mois de 1968 accusent une forte hausse par rapport à la période correspondante de l'année dernière. La production canadienne de fer dépend essentiellement du rythme de production de l'acier en Amérique du Nord qui l'absorbe à près de 90 p. 100. L'augmentation prévue de la production d'acier aux États-Unis cette année devrait occasionner un accroissement substantiel de la demande de minerai de fer.

Le zinc a établi un nouveau record par sa production de plus d'un million de tonnes évaluées à 314 millions de dollars; le Canada est le plus important producteur de zinc au monde. La production de molybdène, provenant en très grande partie de la Colombie-Britannique, représente 21.2 millions de livres évaluées à 27.9 millions de dollars, contre 20.6 millions de livres évaluées à 37.4 millions de dollars en 1966. La capacité de

production annuelle de ce métal était d'environ 25 millions de livres à la fin de l'année. On prévoit qu'elle atteindra annuellement de 28 à 30 millions de livres au début des années 70, grâce aux nouvelles mines qui entreront en exploitation en Colombie-Britannique. La pé-

nurie de molybdène, qui s'est fait sentir pendant quelques années, s'est maintenant résorbée et les prix sont demeurés fermes. On entrevoit même la possibilité de surabondance au cours des prochaines années. La production d'or et d'uranium en 1967 et au cours

des deux premiers mois de 1968 a connu une régression, si on la compare à celle de la période correspondante de l'année précédente; elle suit ainsi la courbe décroissante des dernières années. Les perspectives en ce qui concerne l'or filonien restent sombres,

son prix de revient augmentant alors que son prix de vente demeure fixe. Par contre, l'avenir de l'uranium, particulièrement vers 1970, s'annonce plus brillant par suite de la forte demande qu'engendreront les centrales nucléaires.

Suite en page 15

PENARROYA CANADA LIMITÉE

Filiale de la Société Minière et Métallurgique de Penarroya (Paris)

Exploration et Développement Minier

Bureau Principal
126 rue Saint-Pierre, Québec 2, P.Q.
Tél. : 692-184-5

Avec les hommages de

RAYMOND CAMUS INC.

COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

4 EST, RUE NOTRE-DAME - MONTRÉAL - TEL.: 868-1857

Quand louange-t-on nos ingénieurs en essais pratiques?

Chaque fois qu'ils font des essais sur le "terrain"!

Les ingénieurs d'Amsco Joliette, au cours des 32 derniers mois, ont effectué 59 essais pratiques et tests d'épreuve touchant des problèmes d'usure précis. Par suite d'améliorations apportées aux alliages et à la conception des pièces, ils ont pu augmenter le rendement

(de 300% dans certains cas) et abaisser conséquemment les coûts.

Les extraits suivants tirés de cas types le démontrent.

Test M66-11 Garnitures de trémie — augmentation de 200% du tonnage et abaissement de 43% du coût net, grâce à un nouvel alliage.

Test Y67-3 Corps de cylindre pour pulvérisateur — augmentation de 300% du tonnage, grâce à un alliage et à des modes de production nouveaux.

Test A65-26 Mâchoires de concasseur — augmentation de 260% de la durée par l'utilisation d'un nouvel alliage.

Vos problèmes d'usure ayant trait à votre équipement de creusage, de concassage et de broyage peuvent être probablement résolus grâce à notre Plan d'essais pratiques. Écrivez à Dépt. Essais Pratiques, Division Amsco Joliette, Joliette, P.Q. Et c'est vous, cette fois, qui serez louangé.

Godets • Retrocaveuses • Dents "Simplex" • Sabots de pelles
Doublures de moulins • Mâchoires • Manteaux • Concaves

Division Amsco Joliette

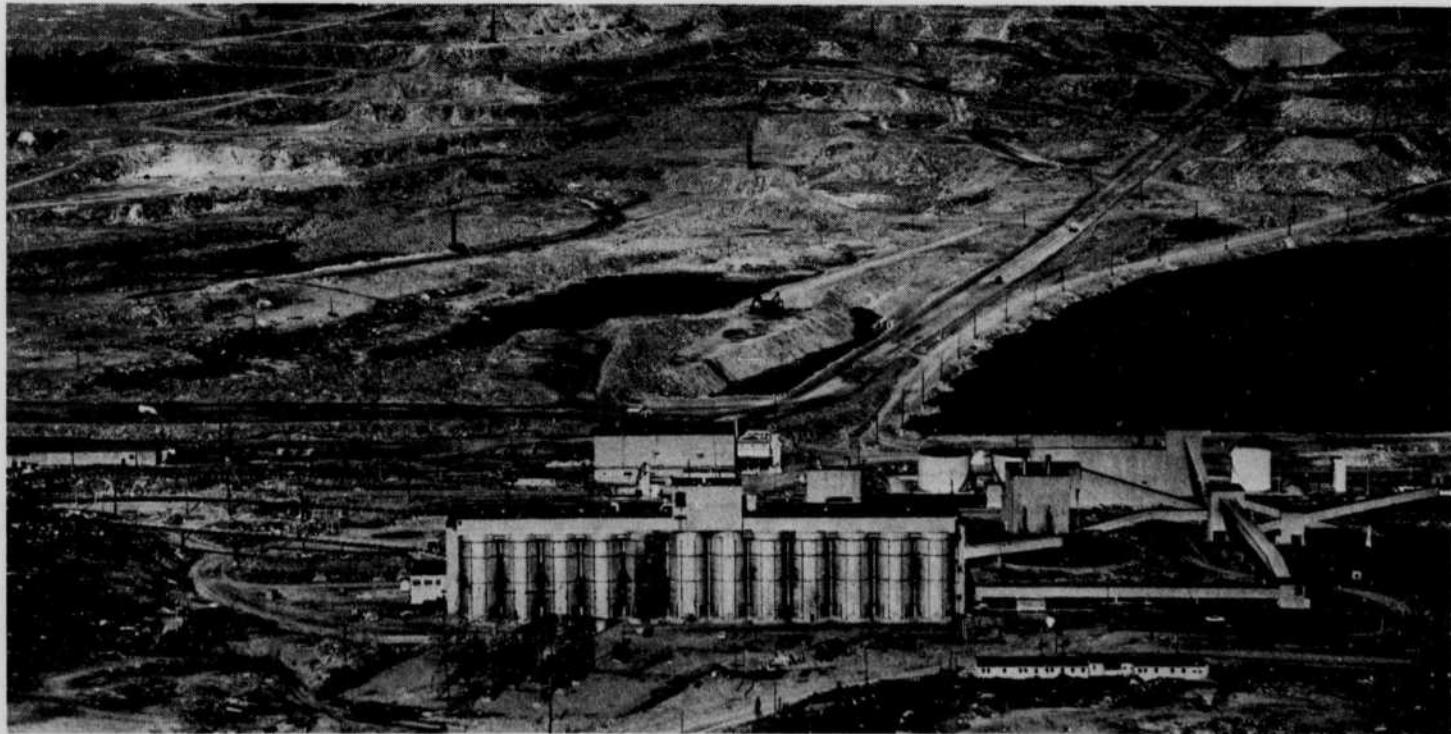
Bureaux de vente à Vancouver, N.B., Montréal, Toronto, North Bay, Sudbury et Windsor

LES INDUSTRIES
Abex
DU CANADA LTÉE



LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

PORT CARTIER - GAGNON



VUE AÉRIENNE DE LA MINE DU LAC JEANNINE - À L'AVANT-PLAN, LE CONCENTRATEUR.

UN DES PILIERS DE
L'ÉCONOMIE DU
NOUVEAU-QUÉBEC

J. Austin Murphy, c.r.

AVOCAT
ET PROCUREUR1155 ouest, boul. Dorchester
861-4411
MONTREAL

VALEURS DE PLACEMENT

Grenier, Ruel & Cie Inc.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIERES

PLACE VICTORIA/TOUR DE LA BOURSE/MONTREAL 3

TEL.: 878-3307

SIÈGE SOCIAL: 2, AVENUE CHAUVEAU/QUEBEC 4

Pour vos placements,
une aide personnelle

Conseillers financiers de langue française:

Paul Clément
Robert Desjardins
François BraultJean-Paul Lapointe
René Lemyre
Raymond LachapellePaul Robert
Pierre Saint-Denis
Boris Tomachevsky

Directeur régional: PAUL J. SULLIVAN

MERRILL LYNCH,
PIERCE, FENNER & SMITH INCMEMBRES DES BOURSES DE MONTREAL ET DE NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES
635 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTREAL 2 • TELEPHONE: UNIVERSITE 1-1841Au service de l'industrie
depuis plus de trente-cinq ans

CONTINENTAL

DIAMOND DRILLING CO. LTD.

TELEPHONE: 762-6541

ROUYN, QUE.

CASE POSTALE 250

... Vous offre l'avance technique et la main
d'œuvre spécialisée pour tous vos travaux
de forage.

CONTRACTEUR ET MANUFACTURIER

NESBITT,
THOMSON
ET COMPAGNIE, LIMITÉE

PLACEMENTS

Bureaux dans les principales villes
canadiennes, à New York et LondresLa compagnie et/ou ses filiales
sont membres desPrincipales bourses canadiennes,
des bourses du Midwest et de New Yorkpour voyager
y a cent manières...toutefois, lorsqu'il s'agit de transport aérien, vous
avez avantage à consulter et à utiliser les services de
QUEBECAIR et ses filiales.*

* Les Ailes du Nord Est • Northern Wings Helicopters Ltd. • Matane Air Services Ltd. • A. Fecteau Transport Aérien Ltd.

Montreal
Quebec
Rimouski
Riviere-du-Loup
Mont-Joli
Matane
Baie-Comeau (Hauterive)
Sept-Îles
Schefferville
Forestville
Hayes-Saint-Pierre
NashvilleHarrington Harbour
Saint-Augustin
Blanc-Sablon
Wabush (Labrador City)
Gagnon
Manicouagan
Murray Bay (Charlevoix)
Churchill Falls
(Twin Falls)
Mingan
Riviere-au-Tonnerre
Saguenay (Baguville)Val d'Or
Amos
Senneterre
Chibougamou
Lac-Dodé
Lac-Caché
Lac-Mistassini
Mistassini Post
Rupert River
Témiscamie
OttawaManouan
Lebel-sur-Quévillon
Rupert House
Matagami
Saint-Paul
Old-Fort-Bay
La-Tabatière
Tête-à-la-Baleine
Gethémanie
Kégonsa
Aguanish
Baie-Johan-Bentz

FILTEAU

(Suite de la page 24)

trie automobile passe de 7.4
millions qu'elle était en 1967
à 8.5 millions.L'année 1968 semble pro-
mettre un accroissement de
la consommation d'amiante en
Extrême-Orient. Au Moyen-
Orient, en raison de la crise
continue qui sévit entre l'E-
gypte et Israël, on n'entre-
voit aucune amélioration. En
Europe, on prévoit que le mar-
ché sera quelque peu meilleur,
particulièrement en Allema-
gne, au Royaume-Uni, en Scan-
dinavie et dans les pays du
bloc soviétique. Dans les pays
en voie de développement et
dans ceux de l'Amérique latine,
le marché devrait, à longue
échéance, s'étendre très sen-
siblement. En général, l'aug-
mentation de la demande de
produits d'amiante-ciment
dans la plupart des pays du
monde devrait se poursuivre et
avec elle la consommation de
fibres d'amiante.Présentement, le Canada ex-
porte la fibre d'amiante dans
plus de 80 pays. Il semble que
ce vaste marché d'exportation
continuera à s'étendre en dépit
de la concurrence intensifiée
de matériaux non minéraux,
de nouveaux produits et de nou-
velles techniques. Il y a 10
ans, les mines canadiennes ex-
pédiaient de la fibre pour une
valeur de \$100 millions; en
1967, les expéditions d'amiante
auront atteint une valeur de
\$165 millions. En raison de
l'élévation du niveau de vie et
de développements économi-
ques d'vergure dans plu-
sieurs pays du monde, l'in-
dustrie de l'extraction de l'a-
miante du Canada envisage un
avenir qui pose un défi. En re-
levant ce défi, l'industrie cana-
dienne de l'amiante contri-
buera au maintien de l'in-
dustrie minière du Canada au
rang de chef de file, comme
troisième en importance au
monde, immédiatement après
les États-Unis et l'URSS.Recherche sur la médecine
du travail et des ambiancesLa poussière et les particu-
les de fibres d'amiante dans
l'atmosphère constituent un
problème que l'industrie cana-
dienne de l'amiante cherche à
résoudre depuis nombre d'an-
nées et qu'elle combat avec
une bonne dose de succès.
Etant donné que les produits de
l'amiante sont employés uni-
versellement et que rares sont
les secteurs de la vie moderne
qui ne recourent à l'amiante
dans une certaine mesure,
l'Association des Mines d'A-
miante du Québec a fondé
l'Institut de Médecine du Tra-
vail et des Ambiances en vue
de conduire et de patronner la
recherche à l'égard de tous les
aspects de la production, de la
fabrication et de l'usage de
l'amiante et des produits de
l'amiante, en rapport avec la
santé.Une récente publicité, par-
fois sans fondement et exagé-
rée, a soulevé une vive inquié-
tude en plusieurs milieux où
l'on prétend que l'usage de
certains produits de l'amiante
peut être préjudiciable à la
santé publique, comme de sus-
citer le cancer du poulmon.
Les conséquences de cette pu-
blicité inquiètent grandement
l'industrie de l'amiante, car il
semble quelque peu prématu-
ré, pour le moins, d'accepter
des théories de cette sorte
sans corroboration d'une preu-
ve scientifique irréfutable.Jusqu'ici, dans des études à
l'égard de l'influence de l'a-
miante sur la santé humaine,
la recherche n'a apporté aucu-
ne preuve que l'usage de pro-
duits finis de l'amiante consti-
tue un danger pour le public
en général. Il n'existe aucune
preuve scientifique que qui que
ce soit ait jamais contracté une
maladie quelconque pour avoir
été exposé à des produits con-
tenant de l'amiante.En plusieurs endroits du
monde, on effectue des recher-
ches scientifiques en vue de
dépister les dangers pour la
santé pouvant résulter de l'ex-
position à la poussière d'a-
miante. L'industrie de l'amiante
donne son appui à de telles
recherches et collabore au
travail qu'effectuent à cet
égard les agences gouverne-
mentales et les investigateurs
médicaux privés du monde en-
tier.

LESSARD et ASSOCIES INC.

Courtiers en valeurs mobilières

Obligations:
gouvernementales, industrielles, etc.Fonds mutuels:
Competitive Capital Fund
American Growth, Growth Equity
Mutual Growth, etc.Actions:
pouvons exécuter toute commande à Mont-
réal, Toronto, New-YorkChambre 36, 266 ouest, rue Notre-Dame
Montréal 1, Qué. - Tél: 288-2136

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

Expansion prévue des
débouchés de notre production minière

Selon une récente lettre commerciale de la Banque de Commerce Canadienne Impériale

Si les progrès réalisés dans
le passé peuvent servir de cri-
tère, l'industrie minière cana-
dienne peut envisager l'ave-
nir avec grand optimisme, se-
lon une récente Lettre com-
merciale de la Banque Cana-
dienne Impériale de Commer-
ce.Dans l'évaluation qu'elle fait
de l'industrie minière, la Let-
tre ajoutait que la "production
croissante de biens de con-
sommation en Europe, ainsi
qu'une dépendance plus accen-
tuée des États-Unis à l'égard
du Canada en tant que source
de minéraux, de même que les
progrès réalisés dans les pays
nouvellement industrialisés et
la tendance générale vers la
libéralisation du commerce
entre les nations, sont autant
d'indices qui permettent de
prévoir une expansion des dé-
bouchés de la production mi-
nière du Canada".Le Canada, maintenant
au 3e rangLe Canada se classe main-
tenant au troisième rang des
principaux pays producteurs de
minéraux et l'on estime que la
valeur de sa production se si-
tue, en 1967, entre \$4.4 et \$4.5
milliards."D'après les projections
faites jusqu'à 1975, la pro-
duction annuelle pourrait attein-
dre alors plus de 7 milliards
en dollars de 1967", dit la Let-
tre, qui ajoute que l'expansion
de l'industrie minière continue
à se manifester non seulementpar l'accroissement de la va-
leur totale de la production,
mais aussi par la diversité de
ses produits.En 1967, la production mi-
nérale "représentait plus de
sept pour cent du produit na-
tional brut. Or on attribue
actuellement aux industries
minières et à celles utilisant
des minéraux comme matière
première de base, 12 pour
cent du total annuel des capi-
taux investis dans l'économie
canadienne et environ un quart
de la valeur globale de toutes
les expéditions faites par les
industries manufacturières."Plus de 10 pour cent de
l'ensemble de la main-d'œu-
vre du pays travaillent direc-
tement ou indirectement dans
ce secteur, qui fournit une part
considérable des impôts gre-
vant les sociétés. Les expor-
tations de produits minéraux
représentent plus de 30 pour
cent de tous les produits ex-
portés. Aussi, cette industrie
est-elle par l'ampleur de ses
exportations, celle qui fait af-
fluer le plus de devises étran-
gères au Canada."En marge
de l'expansion future
de l'industrie minièreLa Lettre signale que l'ex-
pansion future de l'industrie
minière canadienne peut être
influencée par la concurrence
que lui livrent d'autres pays,
ainsi que par les nouveaux ré-
glements sur les tarifs et au-
tres difficultés majeures, dontla pénurie de main-d'œuvre
qualifiée, les coûts élevés du
transport et une législation
tendant à modifier défavora-
blement les dispositions fisca-
les qui encouragent actuelle-
ment cette industrie.Faisant mention des recom-
mandations de la Commission
royale Carter sur la fiscalité,
la Lettre dit que "les dispo-
sitions fiscales qui régissent
actuellement l'exploitation mi-
nière au Canada ont joué un
rôle prépondérant dans sa
croissance... et tout amende-
ment portant atteinte à l'as-
pect de cette politique pour-
rait saper la confiance et pro-
voquerait un ralentissement
considérable de l'activité mi-
nière, ce qui pourrait avoir
de graves répercussions sur
l'ensemble de l'économie cana-
dienne."Plusieurs métaux impor-
tants, dont le cuivre, le plomb,
le zinc, le minerai de fer, le
molybdène, le nickel et l'ar-
gent, ont connu des produc-
tions records en 1967. Cepen-
dant l'uranium et l'or n'ont
pas connu le même essor,
mais, dit la Lettre, on entre-
voit maintenant une reprise
presque certaine pour l'uran-
ium.Selon les chiffres actuels, la
production annuelle d'uranium
devra être, vers 1980, de 80-
000 tonnes pour pouvoir suf-
fir à la demande. Il faudra
donc, si l'on désire dépasser
le potentiel actuel de 11,000
tonnes, découvrir de nouvel-
les mines.

L'on s'attend à ce que l'ex-

pansion pour la découverte
d'uranium au Canada atteigne
un niveau élevé cette année,
poursuit la Lettre.Importance des
marchés d'exportationLe Canada vend maintenant
ses produits minéraux à près
de 90 pays, mais 80 pour cent
environ de ces exportations ont
été jusqu'ici absorbés par les
importantes régions tradition-
nellement importatrices: les
États-Unis, le Royaume-Uni et
la Communauté économique
européenne.Le Japon est également de-
venu un important marché qui
a contribué à stimuler l'in-
dustrie minière en Colombie-
Britannique.La Lettre commerciale sou-
ligne que la production cana-
dienne de nickel n'a pu suffire
à la demande en 1967, et que
cette situation ne s'arrangera
pas avant 1969. Il en est de
même pour l'argent, dont la
demande dépasse l'offre. Cepen-
dant, le Canada continue à
être le principal producteur
mondial de zinc et d'amiante.Le Canada, poursuit la Let-
tre, doit continuer à compter
fortement sur ses marchés
d'exportation, car ceux-ci ab-
sorberont une grande partie de
sa production minière.Quoi qu'il en soit, "l'in-
dustrie minière canadienne pos-
sède les ressources, les ca-
pacités et la facilité d'adap-
tation voulues pour rester au
premier rang des producteurs
mondiaux de minéraux".

Avec les hommages de

Maison Placements Canada Inc.

membres de:
L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Bourse de Montréal1130 PLACE DU CANADA
MONTREAL 3

Montréal: 861-9761 Toronto: 364-3789 Québec: 692-0898

Tirelire
et
placementsLes vieux préjugés ont la vie dure. Il y en a encore qui croient que
ceux qui font des placements ont énormément d'argent... que les
courtiers en valeurs ont tous avalé des manches de balais et qu'ils
ne se pencheraient pas pour moins de \$10,000...

Illusions!

Aujourd'hui, vous n'avez certes pas besoin d'avoir \$10,000
pour faire un placement. Si vous entrez chez Grant Johnston,
même avec une tirelire, vous constaterez que tout le monde est à
votre disposition, quelle que soit l'importance de votre portefeuille.A la place de l'interminable ruban de papier qui mitraillait
jadis la salle de son crépitement, vous voyez toute une série d'écrans
de télévision. Il suffit de presser un bouton pour avoir, en moins
de 10 secondes, tous les renseignements voulus sur n'importe quel
titre figurant sur la liste. Le circuit fermé de télévision permet à
tout notre personnel d'avoir constamment l'œil sur le marché.
Venez donc faire un tour à la prochaine occasion.Grant Johnston
& CO. LIMITED

1, Place Ville-Marie, Montréal - Téléphone: 875-5200

Membre: Bourse de Montréal - Bourse canadienne
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

L'Université McGill inaugure un nouvel édifice de l'Institut de Recherche en industrie minière

Déclaration du Dr. H.R. Robertson, recteur et chancelier

L'Institut de recherche en industrie minière de l'Université McGill a été fondé en 1966, et, selon les termes du Dr H. Rocke Robertson, recteur et vice-chancelier de l'Université McGill, "a pour but d'aider à solutionner les problèmes auxquels l'industrie minière canadienne doit faire face".

En plus d'exercer les fonctions normales de tout département universitaire, c'est-à-dire dispenser un enseignement et donner lieu à une recherche, l'Institut entreprendra des recherches de base et des recherches pratiques relatives aux problèmes de toute l'industrie minière canadienne.

L'Institut constitue une section du Département de génie minier et de géophysique appliquée de l'Université McGill, qui s'intéresse à tous les aspects de l'industrie minière canadienne, et qui travaille, d'ailleurs, en étroite collaboration avec cette industrie. Le professeur F.T.M. White en est le directeur; il dirige également le Département de génie minier. L'Institut de recherche en industrie minière est l'un des quatre centres de recherche des divers secteurs de l'industrie canadienne, centres qui sont en tous points conformes au concept de "centres d'excellence", comme l'avait proposé l'Institut de génie du Canada.

La cérémonie officielle d'inauguration du nouvel édifice a eu lieu le 28 juin, au Mont St-Hilaire. Le nouvel immeuble comprend des laboratoires s'étendant sur une superficie d'environ 12,000 pieds carrés, et possède les installations nécessaires pour entreprendre des travaux de re-

cherche dans plusieurs domaines.

Conditions de contrôle d'un milieu donné et fragmentation

Parmi les domaines traités, mentionnons les conditions de contrôle d'un milieu donné, et la fragmentation. On étudiera les facteurs qui influent sur le milieu, comme par exemple, la ventilation, ainsi que le bruit, et la poussière produite par les minerais dans des espaces souterrains restreints. La recherche relative à la fragmentation traitera des divers procédés employés pour le forage des minerais et de l'utilisation des matières explosibles.

Le professeur White a déclaré: "Quoique les conditions imposées par le milieu exercent une influence déterminante sur les activités minières et commandent, même, ses activités à quelques occasions, on a, jusqu'à date, négligé presque complètement la recherche dans ce domaine, au Canada".

Ce qu'est le conditionnement du milieu

Les conditions qui règnent dans les mines du nord canadien, un sujet sur lequel l'Institut effectuera des recherches d'avant-garde, constituent un très bon exemple de ce qu'est le conditionnement du milieu.

Les minerais gelés de façon permanente, qui sont différents des minerais ordinaires, ainsi que la ventilation de l'air qui, s'il est chauffé, peut donner lieu à des brouillards, et s'il ne l'est pas, peut constituer

un danger mortel pour les mineurs, sont deux des problèmes encourus dans les mines du grand Nord canadien.

L'Institut possède ses propres ateliers où sont fabriqués divers appareils, tels un tunnel aérodynamique, servant à l'étude de la ventilation et une chambre sans résonnance, pour l'étude des bruits. On étudiera également les poussières industrielles, et l'on effectuera des recherches sur le forage, à l'aide d'un appareil de forage, instrument d'épreuve spécialisé.

En plus des laboratoires habituels, le Département entend construire sous peu, à l'intérieur même de la montagne, des milieux souterrains de conception bien particulière, et destinés à des projets bien déterminés. Des installations, pour fins d'essais pratiques seront aménagées sur un terrain adjacent aux laboratoires.

Le professeur White a déclaré que, l'Université McGill, lorsqu'elle a conçu des façons nouvelles d'aborder le génie minier, son enseignement et ses recherches dans ce domaine, a bénéficié d'un appui considérable de la part de l'industrie minière; et, "dans un sentiment de réciprocité", elle a fourni les fonds nécessaires à la construction de ce nouvel édifice et à l'aménagement des installations de l'Institut.

Collaboration de l'Université avec l'industrie

Parce qu'elle collabore étroitement avec l'industrie, l'Université McGill connaît les exigences de la recherche et peut former des projets en

conséquence. L'Institut entreprendra ces projets de recherche de concert avec l'industrie minière et les manufacturiers d'équipement minier. Le professeur White fait remarquer que les problèmes propres au milieu minier offrent un vaste champ d'activités à la recherche de collaboration avec plusieurs autres disciplines (médecine, physique, chimie physique etc.) et avec les départements d'autres universités.

L'Institut est situé sur la propriété Gault, qui s'étend sur une surface de 2,285 acres. C'est M. Andrew Hamilton Gault qui, en 1958, légua cette propriété à McGill, dans l'espoir qu'"une grande institution de haut savoir serait en mesure de la conserver entièrement". Ce domaine est situé à environ 25 milles au sud-est de Montréal.

On y trouve des laboratoires de chantier destinés aux divers départements de sciences naturelles de McGill; il est également un sanctuaire d'oiseaux fédéral, et le public peut utiliser ses pistes propres à la marche, à l'équitation, au ski etc.

A part l'édifice abritant l'Institut, le Département de génie minier possède là-bas un équipement complexe installé dans un laboratoire où l'on peut analyser les moindres variations du champ magnétique de la terre.

Selon le professeur White, "On fait, grâce à l'Institut de recherche en industrie minière, des progrès importants en ce qui a trait à l'enseignement du génie minier et à la recherche dans ce domaine".

EN OPÉRATION DEPUIS 1937

Sigma Mines (Québec) Limited

- LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE -

Capital autorisé de 1,000,000 d'actions

Président du conseil
C.W. MICHEL

Président
J.B. REDPATH

Secrétaire
B.R. MacKenzie

Ass.-secrétaire
F. M. Fell

Gérant général
Géo. E. Peacock

Surintendant général
G. Michaelson

Un total de 11,729,368 tonnes de minerai a été extrait de nos mines

BOURLAMAQUE, QUÉ.

GARNEY MINES LTD

(n.p.l.)

Tél.: 681-3415
842-3675

Suite 14, 486 rue St-Jean
Montréal, Qué.

Capitalisation: Valeur au pair \$1.00

Autorisées: 5,000,000 d'actions
En circulation: 3,123,559 actions

OFFICIERS ET ADMINISTRATEURS

Président et Directeur-Gérant: Roger Marchand, L.Sc.C.
Vice-Président et Directeur: Lt-Col. U. Mitchell, E.D., L.Sc.C.
Vice-Président et Directeur: Dr J.A. Martel, M.D.
Secr.-Trésorier et Directeur: G. Deschatelets, L.Sc.C.
Ass't-Directeur-Gérant: G.G. Teolis, B.Sc.
Directeur: J.H. Foisy
Directeur: Dr J.N. Allaire, M.D.,

VILLE DE LAVAL
OUTREMONT
MONTRÉAL
MONTRÉAL
MONTRÉAL
MONTRÉAL
WESTMOUNT

La Compagnie a creusé avec succès un puits de 232 pieds de profondeur, 490 pieds de galeries vers l'ouest au niveau de 112 pieds et 761 pieds, vers l'est, au niveau de 210 pieds. Un programme de sondage au diamant partant de la surface a suivi pour retracer en profondeur le riche dépôt original de minerai d'or, d'argent et de cuivre déjà trouvé en surface dans les tranches ainsi que dans les galeries dans une formation de rhyolite blanc très fortement silicifiée d'une apparence de porphyre de quartz. Le trou No. 58 d'un angle de 65 degrés entre 1,115 et 1,120 pieds de profond, a donné comme résultat pour sa meilleure section de cinq pieds une moyenne de 1.15 once d'or à la tonne, (\$40.25 en fonds U.S. calculée à \$35.00 l'once). La Compagnie est actuellement à la recherche de capitaux additionnels pour l'installation d'un moulin en vue de la production.

Registraire et agent de transfert

CANADA PERMANENT TRUST COMPANY
MONTRÉAL

Don Fraser a grandi près de Sudbury. Le contrôle de la pollution était alors le dernier de ses soucis...

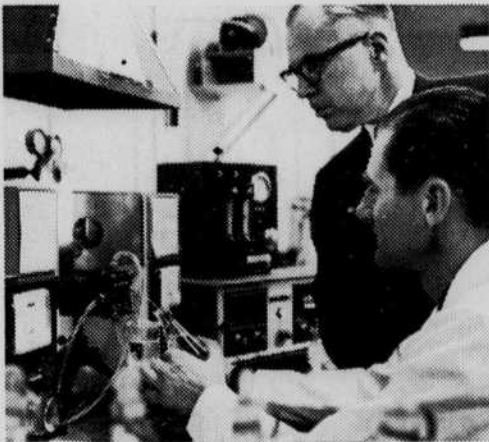
Ce n'est plus le cas aujourd'hui!

Il a de bonnes raisons: Don Fraser, assistant du gérant général, dirige maintenant le service du contrôle de la pollution à nos chantiers de Copper Cliff dans la région de Sudbury.

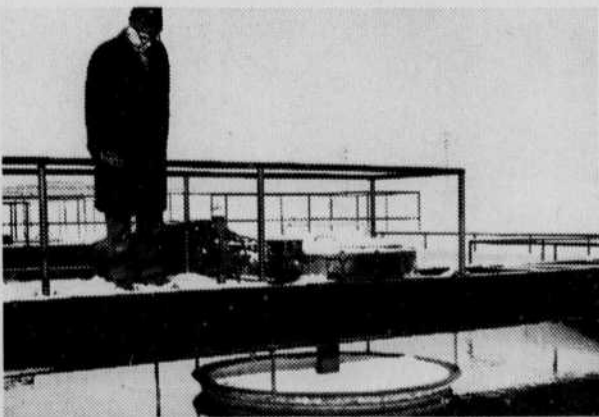
Ce service n'est pas nouveau. Nous combattons la pollution depuis à peu près quarante ans. A cette époque, nous avons construit la première de nos trois cheminées géantes qui repoussent l'acide sulfureux haut dans l'atmosphère et loin des lieux habités avoisinants. Avec le temps, nous avons amélioré notre contrôle de la pollution en utilisant de nouvelles méthodes plus efficaces. Nous combattons non seulement la pollution de l'air, mais aussi celle de l'eau. Nous luttons pour éviter que se répande la poussière provenant de nos mines.

Don et le comité du contrôle de la pollution se rencontrent régulièrement pour discuter de nouvelles solutions. Ce comité, travaillant en étroite collaboration avec les groupes de recherches de l'Inco et de trois compagnies de produits chimiques, lutte sans relâche contre la pollution.

Le problème n'est pas encore réglé. Un long chemin reste à parcourir. Voilà pourquoi Don et son comité continuent à travailler d'arrache-pied. Ils savent qu'on compte sur eux.



"L'eau que nous utilisons dans nos opérations minières retourne, après usage, à la source. Même si nous faisons tout notre possible pour éliminer toutes les particules de minerais de cette eau, nous analysons des échantillons de l'eau des rivières des environs chaque mois pour être certains que nous nous conformons aux règles de la régie des eaux de l'Ontario."



Un des six centres modernes d'épuration des eaux construits par l'Inco dans le district de Sudbury afin de contrôler la pollution. Dans ces centres, on épure les eaux qui retourneront aux rivières et aux lacs de la région.



"Ici, près de l'usine de récupération de minerai de fer, une des plus grosses compagnies de produits chimiques du Canada récupère les deux tiers de l'acide sulfureux, qui autrement s'accumulerait dans l'atmosphère, et le transforme en acide sulfurique."

INTERNATIONAL NICKEL
THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA, LIMITED



Mineurs de nickel

de cuivre, de
cobalt, de plomb,
de zinc, d'argent
et d'or...

de minerai de
platine et
d'autres encore...

Mineurs du groupe
Falconbridge,
une équipe
de 14,000 aux
spécialisations
multiples,
exploitant mines
et usines dans
sept pays pour la
vente dans
le monde entier.

FALCONBRIDGE™



Toronto

Représentants
de vente à:
Sydney Vienne Anvers
Stockholm Paris
Francfort Hong Kong
Calcutta Gênes
Tokyo Auckland
Johannesburg Barcelone
Zurich Londres
Kristiansand S. Toronto.

7-1-6 *© 1966 Falconbridge Nickel Mines Limited

